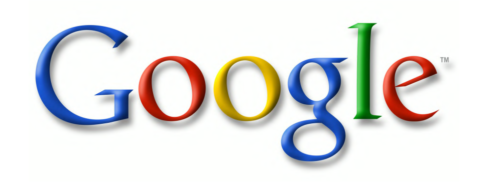
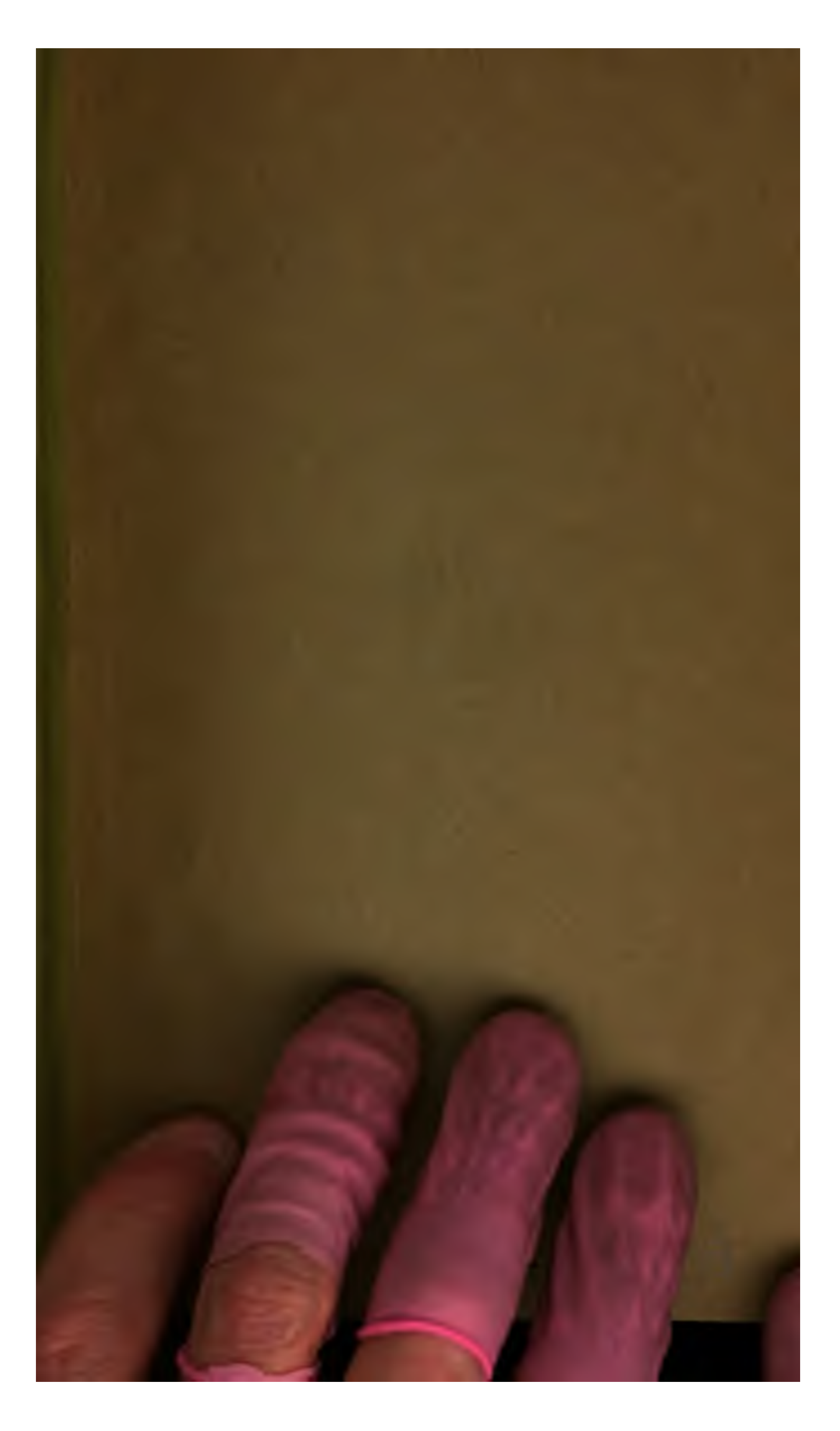




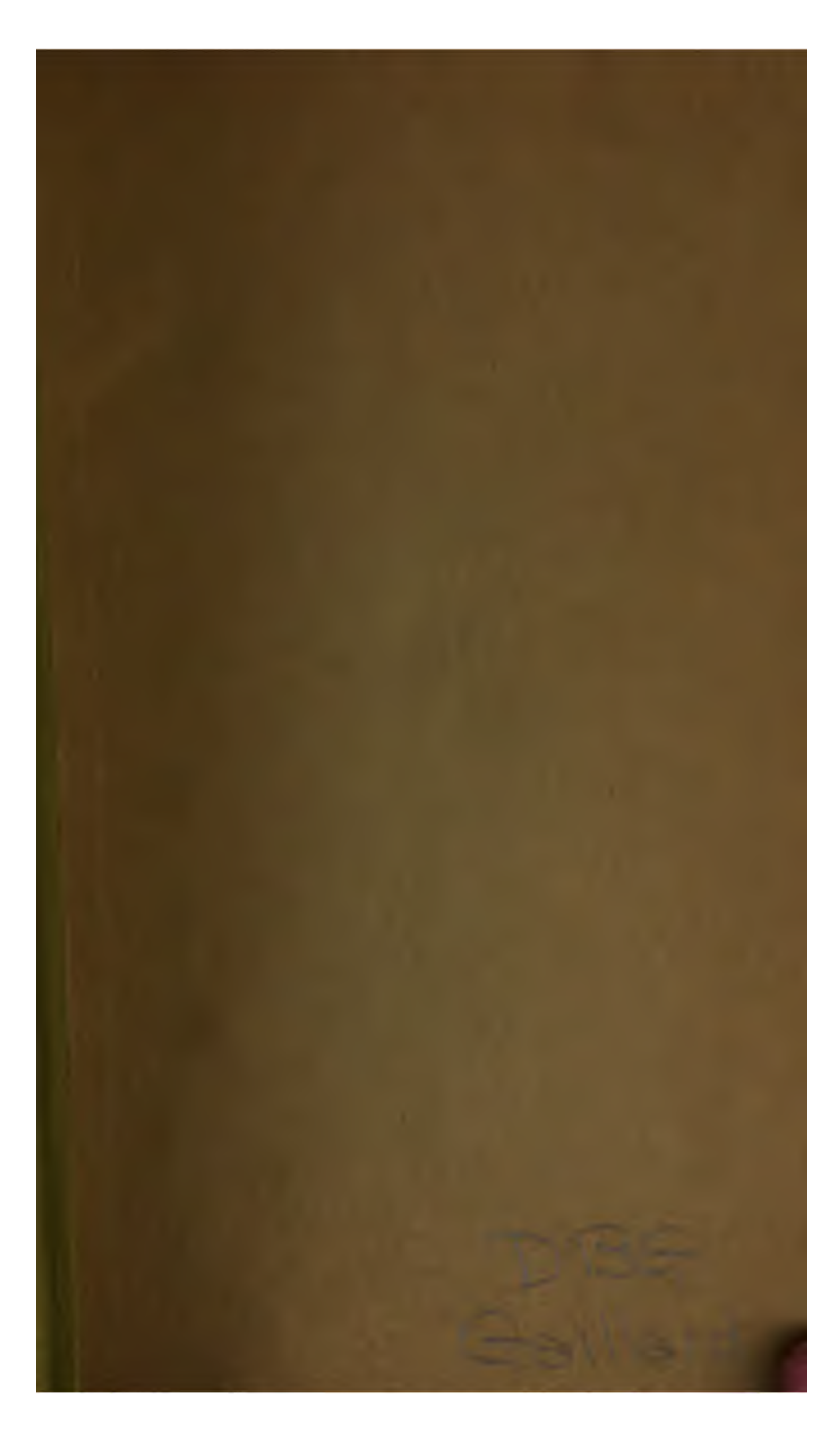
NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06667254 8





HISTOIRE
DE
LA RIVALITÉ
DE LA FRANCE
ET
DE L'ANGLETERRE.




DBE



HISTOIRE
DE
LA RIVALITÉ
DE LA FRANCE
ET
DE L'ANGLETERRE.

DE L'IMPRIMERIE DE P. DIDOT L'AINÉ,
CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DE SAINT-MICHEL,
IMPRIMEUR DU ROI.

HISTOIRE
DE
LA RIVALITÉ
DE LA FRANCE
ET
DE L'ANGLETERRE,

PAR M. GAILLARD,

DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE,
ET DE CELLE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

TOME QUATRIÈME.



A PARIS,
CHEZ J. J. BLAISE, LIBRAIRE DE S. A. S. MADAME
LA DUCHESSE D'ORLÉANS DOUAIRIÈRE,
QUAI DES AUGUSTINS, N° 61, A LA BIBLE D'OR.
M D CCC XVIII.

HISTOIRE
DE LA RIVALITÉ
DE LA FRANCE
ET
DE L'ANGLETERRE.

SUITE DE LA

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE X.

Charles VII en France; Henri VI en Angleterre.

(Depuis l'an 1422 jusqu'à l'an 1461.)

Henri VI à neuf mois fut proclamé à-la-fois roi de France et d'Angleterre, assemblage monstrueux de deux sceptres ennemis dans la main d'un enfant. Le duc de Bedfort, que Henri V, son frère, avoit chargé en mourant de tyranniser la France, s'acquitta très bien de ce funeste emploi pour le malheur des deux nations.

Il lui restoit à subjuguer, au nom de Henri VI, le midi de la France, qui résistoit encore aux Anglois, et Charles VII avoit à conquérir presque tout son royaume ; il ne possédoit du moins, outre les provinces méridionales, qu'un très petit nombre de places dans la partie septentrionale de la France. Le duc de Bedfort, qui redoutoit en lui des droits incontestables, des talents naissants et l'art de gagner les cœurs, redoubla d'efforts pour l'accabler avant que ses talents fussent plus développés et son caractère aimable plus connu. Le duc de Bedfort avoit la valeur et l'activité de Henri V, il y joignoit de la prudence et de la politique; la France ne pouvoit guère avoir d'ennemi plus redoutable, et sous sa régence les Anglois n'éprouvèrent aucun des inconvénients d'une minorité.

Fidèle à la politique du roi son frère, il prodigua au duc de Bourgogne les démonstrations du respect et les témoignages de la confiance; il voulut partager avec lui la régence de France, il épousa une de ses sœurs.

Il acquit en France un autre allié considérable, le duc de Bretagne.

Jean VI, duc de Bretagne, prince juste et ami de la paix n'avoit cessé d'offrir sa médiation, tantôt entre la France et l'Angleterre, tantôt entre les Armagnacs et les Bourguignons. Avant l'assassinat de Montereau, il avoit eu avec le dauphin une entrevue, il lui avoit porté des propositions d'accommodement de la part du duc de Bourgogne; pour l'engager à la paix, il lui avoit mené la dauphine, qui étoit restée prisonnière parmi les Bourguignons, depuis que l'Isle-Adam avoit surpris Paris. Dans cette entrevue, on n'avoit pris aucune

précaution, les deux princes s'étoient vus comme devoient se voir des princes amis et issus du même sang. Après l'attentat de Montereau, ils se revirent; le duc de Bretagne alors affecta de prendre des précautions superflues, pour donner au dauphin une leçon nécessaire, et dont il avoit perdu le droit de se plaindre. Le duc de Bretagne ne prit aucun parti entre de si coupables ennemis, mais il laissa ses sujets servir la cause la plus juste, c'est-à-dire celle du dauphin contre Henri V. Pour lui, dans ses États, il donnoit l'exemple d'oublier les rivalités et d'éteindre les haines; il traitoit les Penthièvres comme Henri V avoit traité Mortemer, il les admettoit à sa familiarité, il les honoroit de sa confiance, il leur prodiguoit les distinctions et les graces. Marguerite de Clisson, leur mère, justifia bien la colère où le connétable de Clisson son père s'étoit emporté contre elle, lorsqu'elle lui avoit proposé de trahir la confiance du duc de Bretagne, Jean V, en ôtant la liberté ou la vie aux enfants de ce duc pour procurer le duché de Bretagne aux Penthièvres; les bontés de Jean VI ne la touchoient point, elle ne voyoit que les droits de Penthièvre sacrifiés, et qu'un usurpateur assis au trône qu'elle et ses enfants auroient dû occuper. Par son conseil, les Penthièvres invitèrent le duc à une fête qu'ils vouloient, disoient-ils, lui donner dans leur château de Chantoceaux; le duc, toujours sans défiance, s'y laisse conduire par Olivier, l'aîné des Penthièvres. A peine ont-ils passé une petite rivière, qu'on coupe le pont pour séparer le duc de sa suite; en même temps Charles de Penthièvre, frère d'Olivier, paroît à la tête d'une escorte nombreuse, le duc est arrêté, lié, conduit

de forteresse en forteresse; le comte de Penthièvre et Marguerite venoient insulter à sa douleur et redoubler sa crainte. Quand il demandoit quel seroit son sort, Marguerite de Clisson lui répondoit par ce verset du *Magnificat : Deposuit potentes de sede;* le comte de Penthièvre le menaçoit de le faire couper par morceaux.

Jamais crime ne fut plus promptement ni plus sévèrement puni par l'indignation universelle, toute la noblesse de Bretagne se souleva, on assiégea Marguerite dans Chantoceaux, où elle étoit alors, séparée de ses fils. Sa tête alloit répondre de celle du duc, et à son tour la barbare trembla pour sa vie; elle envoyoit courriers sur courriers à ses fils pour les prier de remettre le duc en liberté, s'ils vouloient la revoir; ils obéirent; on permit à la comtesse de se retirer, et le duc de Bretagne entra le jour même dans Chantoceaux, qu'il rasa.

Mais la vengeance de la province ne se borna pas à enlever cette place aux Penthièvres; on leur fit leur procès; ils furent déclarés infames, et condamnés à mort; tous leurs biens furent confisqués, et cette partie de l'arrêt fut exécutée à la lettre. Le duc de Bretagne, délivré par l'amour de ses sujets et par l'horreur naturelle que la perfidie inspire, continua de faire le bonheur de ses peuples; les Penthièvres traînèrent loin de leur patrie une vie malheureuse, après avoir comblé leur honte, en essayant encore sans succès la ressource de l'assassinat. On dut plaindre Guillaume, l'un de ces trois frères, qui, sans avoir eu part à leur attentat, fut enveloppé dans leur disgrace, passa vingt-sept ans en prison, et perdit la vue à force de pleurer : c'est la seule circonstance qui gâte cette aventure. D'ailleurs une fic-

tion imaginée exprès pour rendre sensible la vérité, qui est l'objet de cet ouvrage, c'est-à-dire, l'abus de nuire, le danger du crime, l'absurdité des vengeances particulières et du système de guerre, une telle fiction ne pourroit être d'une moralité plus complète, et c'est un fait précieux dans l'histoire du châtiment des crimes.

La foiblesse du dauphin Charles fit qu'il mérita encore d'être soupçonné d'avoir eu part au complot des Penthièvres; on trouva de ses blancs-seings dans Chantoceaux; c'étoit, comme on le découvrit dans la suite, l'ouvrage de Frottier, du président Louvet et du bâtard d'Orléans son gendre, qui fut depuis le fameux comte de Dunois. Le duc de Bretagne, ayant approfondi ce mystère, justifia le dauphin dans la relation qu'il donna lui-même de son enlèvement, et des circonstances de cet attentat. Les ministres du dauphin étoient sans doute mécontents de ce que le duc de Bretagne n'avoit point voulu approuver l'assassinat de Montereau, ni se rendre le protecteur de leur crime; la facilité du dauphin les mettoit en état d'abuser de son nom, même sans son aveu.

Le roi Henri V vivoit encore alors; ces intrigues de la cour du dauphin lui fournissoient une occasion favorable d'attirer à son parti le duc de Bretagne, il n'en profita point. La duchesse de Bretagne lui demanda du secours pendant la détention du duc, il lui en promit, et différa toujours sous divers prétextes de lui en envoyer; il laissa la noblesse bretonne délivrer son prince par ses propres forces et sans secours étranger. La véritable cause de l'inaction de Henri V, est que le duc de Bretagne, par le même principe de justice qui lui

avoit fait refuser son approbation au meurtre du duc de Bourgogne, avoit aussi refusé son suffrage au traité de Troyes, dont l'iniquité le révoltoit. Henri V poussa le ressentiment jusqu'à former des intrigues, qui pouvoient devenir très funestes au duc de Bretagne. Olivier de Penthièvre, après sa condamnation, avoit voulu se réfugier dans le Hainaut où il possédoit la seigneurie d'Avesnes, qui n'avoit pu être comprise dans la confiscation; il fut arrêté sur les terres du marquis de Bade, qui réclamoit quelques droits sur cette seigneurie d'Avesnes. Henri V traitoit avec le marquis de Bade, pour qu'il lui cédât son prisonnier. Cette démarche ne pouvoit avoir que deux objets; l'un de ranimer, quand il voudroit, en Bretagne la querelle de Montfort et de Penthièvre, sous le nom d'Olivier; l'autre d'acquérir les droits d'Olivier et de les faire valoir pour son propre compte. Le véritable objet du roi d'Angleterre, du moins son objet présent, n'étoit sans doute que de forcer le duc de Bretagne d'accéder au traité de Troyes; ce moyen de rechercher des alliés, étoit trop d'un ennemi; le duc en fut plus indigné qu'alarmé. Cette intrigue le détermina au contraire à s'unir avec le dauphin par le traité de Sablé; mais ce traité n'eut d'exécution que pendant la vie de Henri V, le dauphin à son tour fit des fautes qui détachèrent le duc de Bretagne de son alliance, et dont le duc de Bedfort sut mieux profiter que n'avoit fait le roi son frère. Une de ces fautes du dauphin fut de violer la promesse qu'il avoit faite au duc de Bretagne d'éloigner de sa cour ceux de ses conseillers qui avoient trempé dans le complot des Penthièvres; il se devoit cette satisfaction à lui-même, puisqu'ils avoient

osé le compromettre; mais Charles VII pardonnoit tout, parcequ'il avoit besoin de tout le monde.

Le comte de Richemont, frère du duc de Bretagne, avoit été fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, Henri V lui avoit permis de faire un voyage en Bretagne sur sa parole. La mort de ce monarque étant arrivée avant le retour de Richemont, celui-ci, dit-on, prétendit être dégagé de son serment, prétention peu digne d'un chevalier, car on n'avoit jamais entendu dire qu'un prisonnier devînt libre par la mort du vainqueur, et la rançon étoit un objet d'intérêt qui passoit à l'héritier. Le duc de Bedfort, sans s'amuser à prouver et à reprocher au comte de Richemont son infidélité envers l'Angleterre, profita de la conjoncture pour le rendre infidèle à la France, et gagner par lui le duc de Bretagne; il serra encore ce nouveau nœud par un mariage, il engagea le duc de Bourgogne à donner au comte de Richemont sa sœur ainée, veuve du dauphin Louis, frère aîné de Charles VII; ainsi le comte de Richemont devint beau-frère et du duc de Bourgogne et du duc de Bedfort [a], et il se forma entre les ducs de Bedfort, de Bourgogne, de Bretagne, et le comte de Richemont, une alliance plus utile à l'Angleterre, que n'eût pu l'être la rançon de ce dernier.

La sage politique de Bedfort tenta encore d'enlever à Charles les secours de l'Écosse, et ce fut par un acte de justice, fait à propos. Le duc d'Albanie, régent d'Écosse, étoit mort; Murdac son fils, indolent successeur de ce père ambitieux, ne demandoit qu'à remettre au

[a] Hall, fol. 84. Monstrelet. Stowe, p. 364.

roi légitime une autorité qui pesoit à sa foiblesse. Le duc de Bedfort mit le roi d'Écosse en liberté, moyennant une rançon de quarante mille livres, et pour le détacher des intérêts de Charles VII, il lui fit épouser une parente du roi Henri VI (1); d'ailleurs on n'exigea du roi d'Écosse qu'une neutralité parfaite: il s'y engagea, et il tint parole pendant quelque temps; mais il ne put ou ne voulut point détacher du service de Charles VII les Écossois qui s'y étoient engagés, ni en empêcher d'autres de s'y engager à leur exemple.

Aux opérations politiques, le régent joignoit les opérations militaires. Avant d'entamer les provinces méridionales, il voulut achever de réduire toutes les places qui restoient à Charles VII en-deçà de la Loire. On se battit en Normandie, en Picardie, en Champagne, en Bourgogne; le combat de Crevant dans cette dernière province [a] ouvrit aux Anglois les provinces méridionales par la prise de la Charité-sur-Loire, qui fut le fruit de leur victoire. Les François et les Écossois perdirent environ mille ou douze cents hommes dans cette défaite, et le connétable y fut fait prisonnier. Les François prirent leur revanche à Graville dans le Maine par un combat où le comte de Suffolck-la-Poole [b], qui commandoit les Anglois, perdit quatorze cents hommes,

(1) Fille du comte de Sommerset, qui étoit fils de Jean de Gaunt, duc de Lancastre, et de Catherine Swinnefort, fille d'un simple chevalier du Hainaut, laquelle avoit été maîtresse du duc, et qu'il avo depuis épousée en troisièmes noces. Les enfants qu'il en eut étoient nés avant ce mariage, mais ils avoient été légitimés par acte du parlement.

[a] 1423. [b] *Ibid.*

et fut aussi fait prisonnier. Mais le parti anglois et bourguignon étoit plus en état de perdre des batailles que le parti de Charles VII.

Ce prince voyant l'orage approcher des provinces qui lui restoient fidèles, crut qu'il n'en étoit que plus important pour lui de conserver quelques barrières dans la partie du royaume déja soumise aux ennemis; il voulut tenter un dernier effort pour défendre Ivry en Normandie, que le duc de Bedfort assiégeoit depuis trois mois, et que notre Henri IV, forcé comme Charles VII de conquérir sa propre couronne, rendit si célèbre dans la suite par sa victoire. Charles VII y envoya une armée de quatorze mille hommes, levée avec beaucoup de peine, et à la tête de laquelle il mit le connétable de Buckan et son beau-père Archambaud, comte de Douglas; le connétable, depuis le combat de Crevant, avoit été échangé contre un des chefs anglois pris au combat de Graville. Les François arrivèrent trop tard, Ivry s'étoit rendu; le connétable s'en dédommagea en s'emparant de Verneuil au Perche, que les habitants lui livrèrent. Le duc de Bedfort vint pour le reprendre; on croit que Buckan auroit pu éviter la bataille, on croit qu'il l'auroit dû, et qu'il ne falloit rien risquer dans l'état où étoient les affaires de Charles VII. Cette armée étoit sa seule ressource pour la défense des provinces qui lui restoient; il paroît que ni Charles VII n'auroit dû l'envoyer en Normandie, ni le connétable l'exposer aux hasards d'une bataille.

En général, le plan des opérations du duc de Bedford étoit mieux concerté que celui de la défense de Charles VII. Le premier avoit raison de ne pas vouloir

laisser de places derrière lui lorsqu'il passeroit la Loire; et de commencer par soumettre tout le nord avant d'attaquer le midi (1); peut-être le roi devoit-il ne regarder les places qui lui restoient dans le nord que comme des moyens d'arrêter un instant l'ennemi et de gagner du temps pour fortifier le midi; peut-être auroit-il dû pour lors borner tous ses projets à la conservation de cette partie de son royaume, mettre la Loire entre les Anglois et lui, s'attacher à fortifier, à défendre toutes les places situées sur cette rivière, et rassembler ses forces auprès de cette barrière, au lieu de les affoiblir par une diversion qu'il étoit hors d'état de tenter. Du moins le connétable, en risquant la bataille, prit-il la sage précaution de ranger ses troupes sous les murs de Verneuil, où il étoit résolu d'attendre les Anglois; mais ses mesures furent rompues par l'impatience du vicomte de Narbonne (2), qui, ayant voulu aller en avant, força toute sa ligne de le suivre[a]; les autres s'avancèrent plus ou moins pour la soutenir, suivant qu'elles étoient emportées par leur ardeur, ou retenues par les défenses du général. Le désordre se mit dans ces premières lignes, qui furent renversées sur les suivantes; le duc de Bedfort, profitant de la circonstance, fondit sur les François, acheva de rompre leurs rangs et de décider la

(1) Charles VII ne possédoit pas toutes les provinces du midi. Une partie de la Guyenne et de quelques provinces adjacentes étoit rentrée sous la domination des Anglois; et Charles étoit pressé du côté du nord et du levant par les possessions du duc de Bourgogne.

(2) C'est aux Écossois au contraire que le P. Daniel attribue cette imprudence. Nous suivons l'opinion reçue.

[a] Hall, fol. 88, 89, 90. Monstrelet, vol. 2, p. 15. Stowe, p. 365. Hollingshed, p. 588.

victoire. Cette bataille de Verneuil fut perdue à-peu-près par les mêmes causes qui depuis firent perdre celle de Pavie contre Charles-Quint, et de nos jours, celle de Dettingue contre les Anglois. Attaquer quand il falloit attendre, sortir des retranchements quand il falloit y rester, mettre l'armée entre ses défenseurs et ses ennemis, et par cette démarche, arrêter l'action des premiers (1), voilà les fautes particulières des François dans les trois batailles dont nous parlons, et ces fautes provenoient toujours de la même cause générale qui avoit fait perdre les batailles de Courtray, de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt, c'est-à-dire de la précipitation.

A Verneuil, le connétable de Bukan fut tué, ainsi que le comte de Douglas; le duc d'Alençon (2), le maréchal de La Fayette furent blessés et pris; les François perdirent quatre mille hommes, les Anglois seize cents, perte qui, selon le récit des historiens, parut assez funeste aux vainqueurs pour qu'ils crussent devoir s'interdire des réjouissances; mais des actes formels prouvent qu'ils n'eurent point cette modération; ce qu'il y a de certain, c'est que l'humanité seule eût toujours dû faire interdire les réjouissances en pareil cas. Trois jours après, ils prirent Verneuil; au moment où ils y entroient, ils virent passer le convoi du vicomte de Narbonne, qui avoit été tué dans la bataille perdue par son imprudence; ils se rappelèrent qu'il pouvoit avoir eu part à l'assassinat du duc de Bourgogne Jean, ils s'emparèrent du corps, et le pendirent à un gibet. C'étoit

(1) On tiroit sur les ennemis du haut des murs de Verneuil; on fut obligé de s'arrêter.

(2) Fils du duc d'Alençon tué à la bataille d'Azincourt.

punir un crime par une atrocité, cet esprit de guerre et de vengeance ne tend qu'à couvrir à jamais la terre de crimes et de violences.

L'échec de Verneuil, qui avoit entraîné la perte du Maine et du Perche, parut ôter pour quelque temps toute espérance à Charles VII. Le duc de Bedfort ne trouva presque plus d'obstacles à continuer la conquête des places du nord, ce fut alors que les Anglois, croyant avoir pour toujours renvoyé Charles VII au-delà de la Loire, l'appelèrent par dérision *le roi de Bourges*. Charles connut jusqu'aux maux de l'indigence. Son malheureux père les avoit encore plus éprouvés; nous avons vu dans quel abandon il avoit passé la moitié de sa vie. A sa mort, il fallut vendre ses meubles pour le faire enterrer. Charles VII n'avoit pas non plus de quoi fournir aux frais du baptême du dauphin son fils, qui fut dans la suite le roi Louis XI. Il s'agissoit d'une somme de quarante livres; on prit des termes, et elle ne fut payée que long-temps après.

Quelquefois Charles VII manquoit des choses nécessaires pour son entretien et pour sa table; un jour qu'il donnoit à dîner à La Hire et à Poton de Saintrailles, il n'avoit pour tous mets qu'une queue de mouton et deux poulets. Le poëte auteur des Vigiles de Charles VII nous fournit ces particularités, et il ajoute la réflexion suivante:

Princes qui ont de la misère,
Si sont plus enclins de moitié
A soulager le populaire,
Et en ont plus grande pitié.

Cependant au milieu de cette détresse, Charles donnoit des fêtes, et La Hire lui dit : *On ne peut perdre plus gaiement son royaume.*

Cette gaieté déplorable étoit l'effet du découragement, Charles trompoit son désespoir par ces fêtes ; il considéroit avec effroi l'intervalle qui le séparoit du trône et les obstacles qu'il falloit vaincre pour y parvenir ; les douceurs d'une condition privée venoient le séduire et lui conseiller le sacrifice de ses droits ; des plaisirs faciles le flattoient plus qu'une gloire pénible. Tant de périls à courir, tant de travaux à supporter, tant de sang à verser rebutoient cette ame douce et foible, déja fatiguée de malheurs et de revers ; il étoit jeune, il étoit aimable, la fortune l'accabloit et la mollesse lui tendoit les bras.

On l'aimoit et on n'osoit le servir ; on détestoit les Anglois et on n'osoit leur résister.

Le zéle de ses ministres n'étoit ni assez éclairé ni assez pur, et ce zéle se démentoit quelquefois.

Sur qui pouvoit-il compter, si Tanneguy du Châtel lui-même étoit quelquefois infidéle? La voix publique l'accusoit d'avoir passé toutes les bornes du zéle, en servant son maître par un crime. Charles VII lui devoit la liberté, peut-être la vie ; car qui sait à quel excès pouvoient se porter les assassins bourguignons dans cette nuit effroyable où l'Isle-Adam surprit Paris, et eût surpris Charles dans son lit sans la vigilance de du Châtel? eh bien! ce du Châtel, une ancienne chronique lui impute, à l'égard de Charles VII, le même procédé que Craon avoit eu à l'égard du duc d'Anjou. Charles l'avoit chargé de porter du secours à la ville de Meulan,

assiégée par les Anglois ; il lui avoit remis les fonds nécessaires tant pour la levée que pour l'entretien des troupes destinées à cette expédition. Du Châtel, au lieu de voler au secours de la ville assiégée, s'arrête à Orléans, où il dissipe en folles dépenses tout l'argent que Charles lui avoit confié ; infidélité criminelle en toute circonstance, mais sur-tout dans celles où le roi se trouvoit alors. Les défenseurs de Meulan se voyant ainsi abandonnés, arrachèrent de fureur la bannière royale arborée sur leurs murs, et la mirent en pièces ; ils en firent autant de leurs enseignes et de leurs croix blanches, signal du parti royal ; ils remirent la place aux Anglois, et passèrent pour la plupart dans leur parti. Graville, qui par un exploit assez brillant avoit emporté d'assaut cette place dans la saison la plus rigoureuse, et qui la défendoit alors contre les Anglois, après la leur avoir enlevée, passa lui-même dans leur parti, mais il revint bientôt au parti du roi. Ces défections, que le mécontentement avoit causées, étoient l'ouvrage de du Châtel.

Le même du Châtel tua en plein conseil, aux yeux du roi, le dauphin d'Auvergne. Ce fait si étrange est consigné dans les registres du parlement, qui n'en rapportent point les causes ; mais en peut-on imaginer qui soient capables d'excuser cette brutale et barbare insolence ? Tel étoit l'abus cruel que faisoient ces ministres de la bonté du roi, de sa reconnoissance, et du besoin qu'il avoit de leurs services.

Au combat de Crevant, le maréchal de Severac avoit, dit-on, pris la fuite dès le commencement de l'affaire avec le corps qu'il commandoit.

C'est ainsi qu'étoit servi alors ce roi qui dans la suite fut surnommé justement et par excellence *le roi bien servi*. La fortune le fit passer d'abord par les plus dures épreuves, revers à la guerre, orages dans sa cour, humiliations cruelles et de la part de ses ennemis et sur-tout de la part de ses amis, voilà ce que nous verrons encore pendant quelque temps.

Obligé de tout souffrir, on le voit dévorer les plus sanglants affronts avec une foiblesse qui paroît pusillanime et honteuse; souvenons-nous qu'elle étoit forcée.

Obligé de tout acheter, on le voit prodiguer à de légers services, ou même à la simple espérance de ces services, des récompenses excessives; souvenons-nous qu'elles étoient nécessaires, et plaignons un roi qui a son royaume à conquérir.

Les chefs du parti de Charles VII, les Bukans, les Richemonts, les La Fayette, les Saintrailles, les La Hire, les Dunois, les Narbonne, les Culant, les Gaucourt, étoient les plus intrépides soldats, les plus vaillants chevaliers de leur siècle; le temps et l'expérience fit de quelques uns d'eux des capitaines habiles; mais le duc de Bedfort, Arondel, Talbot, chefs du parti anglois, étoient des généraux tout formés.

A travers ces avantages, les Anglois ne pouvoient se dissimuler qu'ils devoient leurs succès à l'esprit de vertige qui avoit saisi la nation françoise, mais qui ne pouvoit toujours durer, et qu'ils devoient la soumission apparente des peuples à la crainte, principe quelquefois efficace, mais toujours dangereux, qui cache des retours affreux et qui prépare sourdement des vengean-

ces éclatantes; ils croyoient prévenir ces retours et ces vengeances en redoublant la crainte, erreur des conquérants vulgaires, qui ne songent pas que les seuls conquérants qu'on ait vus prospérer sont ceux qui par leur clémence ont effacé les torts de la conquête. Les Anglois gouvernoient la France, non comme des maîtres légitimes qui croient administrer leur patrimoine; mais comme des brigands qui épuisent et dévastent un pays qu'ils n'espèrent point de garder. Les peuples faisoient en tremblant des efforts secrets pour se dérober à cette oppression; malgré l'abattement du parti royal, malgré l'indolence à laquelle le roi lui-même s'abandonnoit trop souvent, l'esprit françois sembloit quelquefois prêt à se ranimer; le vœu public ne pouvant éclater en liberté, s'annonçoit par des conspirations fréquentes pour remettre la capitale sous la puissance du roi: elles furent toutes découvertes et punies avec un excès de rigueur qui les rendit plus fréquentes encore. Une femme ayant trempé dans une de ces conspirations, fut brûlée vive; par ce trait de cruauté, on peut juger des autres. Un des plus horribles effets de ces révolutions passagères qui changent pour un temps la face des empires, est d'ébranler tous les principes de la morale, en punissant le devoir comme un crime, et en flétrissant ce qu'on doit applaudir. Ces rigueurs déplacées accoutument la nation qui les exerce, celle qui les souffre, et peut-être celles qui les voient, à mettre la politique à la place de l'équité, à confondre toutes les notions du juste et de l'injuste, à ne respecter que la force, à professer et pratiquer le machiavélisme. Ces supplices des sujets les plus fidèles étoient encore

pour Charles VII un motif de découragement d'autant plus fort, que ce prince étoit humain et juste.

Quelques femmes amenèrent peu à peu des changements inattendus dans la destinée de la France. La première fut Jacqueline, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Frise, veuve du dauphin Jean, le second des trois dauphins, fils de Charles VI. Elle avoit épousé en secondes noces Jean, duc de Brabant, cousin du duc de Bourgogne. Cette femme étoit belle, et avoit de la vigueur dans l'ame ou du moins de l'audace; son nouveau mari, plus jeune qu'elle, foible d'esprit et de corps, fut bientôt l'objet de ses mépris; elle le quitta, et comptant sur le pouvoir des richesses et de la beauté, elle alla en Angleterre se mettre sous la protection du duc de Glocestre. Ce prince, impétueux dans toutes ses passions, s'enflamma d'amour pour elle et de cupidité pour ses biens; ils dédaignèrent également et de solliciter des (1) dispenses du pape pour leur mariage, et de se ménager l'agrément du duc de Bourgogne pour la dissolution du mariage de son cousin; ils signèrent un contrat de mariage, et le duc de Glocestre alla prendre possession des États de Jacqueline. Le duc de Bourgogne sentit en prince fier ce qu'un tel procédé avoit de choquant, et vit en politique le danger de se trouver environné par-tout des Anglois, et en France et dans les Pays-Bas. Que devoit-il attendre de ces impérieux alliés, lorsqu'il auroit lui-même affermi leur puissance, s'ils le traitoient ainsi quand ils ne pouvoient

(1) Quelques auteurs disent qu'ils en demandèrent au pape, et que sur son refus ils s'adressèrent à l'antipape Benoît, qui en accorda.

se passer de lui pour l'exécution de leurs projets? cette idée fit sur son ame une impression que tous les soins du duc de Bedfort ne purent effacer entièrement. Le duc de Brabant eût aisément renoncé à sa femme et aux États qu'il tenoit d'elle, le duc de Bourgogne l'obligea de se défendre, lui fournit des secours et des alliés, et le duc de Glocestre persistant dans son dessein, la guerre s'alluma dans les Pays-Bas entre les Bourguignons et les Anglois. Le duc de Bourgogne et le duc de Glocestre, personnellement animés l'un contre l'autre, se donnèrent des démentis et s'envoyèrent des défis qui n'eurent pourtant point de suite; mais le duc de Bedfort, au lieu de recueillir les fruits de la victoire de Verneuil, fut obligé de passer en Angleterre pour ramener le duc de Glocestre à la raison par ses représentations et son autorité [a]; pour lui faire sentir quel tort ces imprudentes divisions alloient faire à la cause commune : « Etoit-ce là le respect dû aux dernières volontés d'un héros tel que Henri V, qui n'avoit rien « tant recommandé que de ménager l'amitié du duc de « Bourgogne? Quel temps choisissoit le duc de Glocestre pour écouter ses passions? quels moyens prenoit-« il pour les satisfaire? » Le duc de Glocestre ne put résister à l'ascendant de son frère. C'étoit Masinissa qui enlevoit Sophonisbe à Syphax, et que la raison calme et ferme de Scipion et de Lælius faisoient rentrer dans le devoir. Il sentit qu'un tel attentat contre toutes les lois et toutes les puissances ne pourroit que difficilement se soutenir, même par les armes. Le pape Mar-

[a] Monstrelet, vol. 2, p. 19, 20, 21.

tin V avoit non seulement cassé le mariage de Jaqueline avec le duc de Glocestre, mais encore déclaré que la mort même du duc de Brabant ne rendroit pas à sa veuve la liberté de s'unir au prince anglois. Le duc de Glocestre perdit alors toute espérance de réussir, et s'en consola en épousant Eléonore de Cobham, qui étoit depuis long-temps sa maîtresse. Jacqueline, trahie et surprise à Mons, fut menée prisonnière à Gand, d'où elle trouva le moyen de s'enfuir en Hollande à la faveur d'un déguisement; cependant le duc de Brabant mourut, et Jacqueline qui, de son côté, avoit pris du goût pour un simple gentilhomme flamand, nommé Berselen, ne dédaigna pas de l'épouser. Le duc de Bourgogne, qui venoit de recueillir la succession du duc de Brabant, fit arrêter Berselen, craignant sans doute quelque arrangement contraire à ses intérêts entre ce Berselen et le duc de Glocestre, qui malgré la dissolution de son mariage avec Jacqueline, sembloit vouloir retenir une partie de la dot. Jacqueline, pour obtenir la liberté de son mari, fit avec le duc de Bourgogne un traité, par lequel (comme tout contribue à augmenter une grande puissance) elle institua Philippe-le-Bon son héritier, en cas qu'elle ne laissât point d'enfants; elle n'en laissa point, et ce traité acheva de mettre le duc de Bourgogne en possession des Pays-Bas.

Le duc de Bedfort pacifia encore en Angleterre d'autres troubles, que le caractère impétueux de son frère y avoit fait naître. A son retour en France, il trouva que si le duc de Bourgogne lui étoit resté, un autre allié important lui étoit échappé : c'étoit le duc de Bretagne. Le duc de Bedfort l'avoit gagné en rendant la liberté au

comte de Richemont son frère, le roi Charles VII l'avoit regagné à son tour, en donnant au même comte de Richemont l'épée de connétable, vacante par la mort du comte de Bukan, tué à la bataille de Verneuil. Le duc de Bedfort répara promptement ce malheur par une conduite habile; il parut ne s'occuper que du soin de chasser Charles VII du royaume, et d'étendre ses propres succès vers le midi de la France; cependant il faisoit filer vers la Bretagne, en secret, par pelotons, et à la faveur de divers déguisements, des soldats, qui formèrent insensiblement une nombreuse armée, avec laquelle il fondit tout-à-coup sur cette province. Le duc surpris et effrayé n'eut d'autre parti à prendre que de renoncer à l'alliance de Charles, d'accéder au traité de Troyes, de reconnoître la régence de Bedfort et la suzeraineté de Henri VI; mais le comte de Richemont resta connétable de Charles VII, il lui vendit cher ses superbes secours. S'il rendit d'importants services, il fit de violents outrages; il voulut prescrire au roi ses amis et ses ennemis, il purgea la cour de favoris, et en chassa les ministres à force ouverte, pour être le seul favori et le seul ministre: il ne put jamais y parvenir; il put causer des disgraces, mais non obtenir la faveur; le roi ne vit en lui qu'un serviteur insolent et tyrannique, d'autant plus odieux, qu'il étoit quelquefois nécessaire.

C'étoit le président Louvet que Charles VII avoit envoyé au comte de Richemont pour lui offrir l'épée de connétable; Louvet avoit trempé dans la conspiration des Penthièvres contre le duc de Bretagne, frère de Richemont, et Charles VII avoit chargé exprès Louvet d'une négociation qui paroissoit propre à éteindre le

ressentiment que Richemont pouvoit avoir conservé contre lui. Richemont accueillit fort bien la proposition et reçut fort mal l'envoyé. La première condition qu'il mit au traité fut le renvoi de Louvet et des autres complices des Penthièvres; il y joignit Tanneguy du Châtel, à cause de l'assassinat du duc de Bourgogne. Le roi promit tout, dans l'espérance de ne rien tenir; mais du Châtel lui fit sentir la nécessité de sacrifier tout à un homme qui pouvoit lui répondre du duc de Bretagne, et peut-être le réconcilier avec le duc de Bourgogne; en conséquence, il se condamna lui-même à l'exil, et partit malgré toutes les instances du roi. On reconnut du Châtel à cette démarche, qui fit oublier l'aventure de Meulan et le meurtre du dauphin d'Auvergne. Le président Louvet ne s'exécuta point de si bonne grace : il employa l'intrigue pour rester, il usa de tout son ascendant sur le roi, il fit de plus agir la dame de Joyeuse sa fille, qui partageoit alors avec Agnès Sorel la tendresse de Charles VII. Cependant le comte de Richemont, qui en acceptant l'épée de connétable s'étoit fait donner des otages et des places de sûreté, revenoit de négocier avec les ducs de Bretagne et de Bourgogne; il comptoit ne plus retrouver à son retour les ministres qu'on lui avoit promis d'éloigner; il arrive avec des troupes dont Charles avoit besoin; Charles, résolu de garder ses ministres, fuit devant lui. Richemont le poursuit comme un ennemi qu'on presse et qu'on veut réduire; dans cette conjoncture, toutes les places réputées royalistes ouvrirent leurs portes à Richemont, et refusèrent obéissance au roi, à la réserve de Selles et de Vierzon en Berri.

Les ministres sont forcés d'abandonner la cour. Louvet, en partant, recommande au roi Giac, son ami et sa créature, petit-fils du chancelier de ce nom. C'étoit ce même Giac, suspect, ainsi que sa femme, d'avoir trahi le duc de Bourgogne, Jean, à Montereau. Richemont avoit compris dans la proscription le bâtard d'Orléans; mais bientôt, sur sa réputation de talents et de probité, il le fit revenir, pour montrer qu'il ne poursuivoit que le crime, et qu'il étoit l'ami du mérite partout où il le rencontroit. Il ne le rencontra point dans Giac, qui, pour gouverner son maître, le rendoit invisible et le plongeoit dans la mollesse, et qui, pour faire échouer les entreprises du connétable, détournoit l'argent destiné à la guerre. Richemont étoit accoutumé à se faire justice lui-même; sans demander au roi une permission qu'il étoit sûr de ne pas obtenir, il fait arrêter Giac dans son lit et entre les bras de sa femme, qu'on soupçonne d'avoir trahi Giac dans cette occasion, comme le duc Jean à Montereau. Le roi, informé de cette violence, envoya ses gardes pour délivrer Giac; il n'étoit plus temps; le connétable, qui le tenoit en sa puissance, lui fit faire, de son autorité privée, une sorte de procès, c'est-à-dire qu'on lui donna la question, et qu'il avoua tout ce qu'on voulut. Ce qu'il parut avouer avec le plus de sincérité, ce fut le don qu'il avoit fait au diable d'une de ses mains, pour parvenir par son moyen à la fortune qu'il avoit faite; il demanda instamment que l'on commençât son supplice par lui couper cette main, de peur que le diable n'emportât le corps entier. Telles étoient les lumières des ministres et des favoris de Charles VII.

Giac fut noyé à Don-le-Roi. La dame de Giac confirma le soupçon qu'on avoit eu de ses intelligences avec les ennemis de son mari, en épousant, trop peu de temps après la mort de Giac, le seigneur de La Trémoille, alors ami du connétable. Le Camus de Beaulieu ayant succédé à Giac dans la faveur et dans l'abus qu'il en avoit fait, en reçut encore plus promptement le salaire. Le connétable le fit assassiner, et assura le roi que c'étoit pour le bien de l'État. C'étoit du moins sur les plaintes des grands et des princes qu'il avoit puni Beaulieu.

Le connétable reconnut alors une vérité qui n'avoit pas échappé à Louvet : c'est que Charles VII ne pouvoit se passer d'un favori, et que quand on ne pouvoit l'être, il falloit du moins avoir le mérite de lui en donner un, ce qui n'étoit pas difficile. Louvet lui avoit donné Giac, le connétable lui donna La Trémoille; le roi l'agréa, mais il dit au connétable : « Beau cousin, « vous me le baillez, mais vous vous en repentirez, car « je le connois mieux que vous. » C'étoit se connoître lui-même que de se sentir capable de donner sa confiance à un homme qu'il en jugeoit indigne. La Trémoille ne tarda pas à vérifier la prédiction du roi, il parvint bientôt à rendre sa faveur indépendante du connétable, d'où s'ensuivit d'abord un mécontentement secret de ce prince, ensuite un refroidissement marqué, enfin une haine déclarée entre le connétable et La Trémoille.

Ces intrigues de la cour de Charles VII avoient la plus funeste influence sur les affaires publiques. Il n'y avoit aucun de ces favoris qui ne fût disposé à trahir

son maître pour décréditer un rival. Telle avoit été la politique criminelle de Giac. Le connétable voulant établir une communication entre la Bretagne et la Normandie, pour chasser les Anglois de cette dernière province, avoit emporté Pontorson l'épée à la main, et faisoit le siége de Saint-James-de-Beuvron; Giac arrête ses succès, en détournant l'argent destiné à cette expédition; l'armée du connétable se disperse faute de paye. Le connétable, pour prévenir une désertion entière, presse l'assaut. Ses soldats, mal disposés, conçoivent ou feignent une terreur panique, et prennent la fuite; le connétable, renversé de cheval et foulé aux pieds, ne peut les retenir; le siége est levé; Giac triomphe d'avoir à publier un échec qui est son ouvrage : le roi croit avoir acquis dans le connétable un allié inutile et un général sans talents. La Trémoille alla plus loin, il fit passer Richemont pour dangereux. Le duc de Bretagne, comme nous l'avons vu, étoit retourné, quoique malgré lui, au parti anglois; La Trémoille fit remarquer qu'il étoit imprudent de confier le commandement des armées françoises au frère d'un allié des ennemis. Le roi, frappé de cette réflexion, crut devoir refuser les services du connétable; celui-ci, parcourant des provinces royalistes pour se rendre à la cour, trouva sur son passage presque toutes les villes fermées; il n'en poursuivit pas moins sa route jusqu'à Chinon, où des princes et des grands, ennemis de La Trémoille et mécontents de sa faveur, se joignirent au connétable. Alors la guerre civile s'alluma entre le peu de François qui étoient restés attachés au parti de Charles VII, dernier malheur qui manquoit à ce prince, mais qu'il méritoit

par ses complaisances aveugles pour ses favoris. Les mécontents s'emparèrent de Bourges, dont la garnison se réfugia dans la tour. Le roi s'empressa d'étouffer cette nouvelle faction avant qu'elle eût eu le temps de traiter avec les Anglois; il parut à la vue des mécontents, prêt à leur livrer bataille; mais La Trémoille lui-même craignit l'issue d'un combat qui pouvoit exposer le roi, qui du moins le priveroit de défenseurs nécessaires; on donna où l'on promit toute sorte de satisfactions aux princes et aux seigneurs mécontents; la paix se fit, on n'y comprit point le connétable, La Trémoille se contenta de cette petite victoire, que le connétable lui céda sans peine. Ce général, pour le bien de la paix, s'éloigna de la cour, et La Trémoille crut l'en avoir chassé. Il ne songea plus qu'à lui ôter toute espérance de retour; il engagea Charles VII à faire l'accueil le plus favorable à Charles de Blois-Penthièvre, l'un de ces trois frères Penthièvre proscrits en Bretagne pour l'enlèvement de Jean V. C'étoit le moyen d'attacher sincèrement le duc de Bretagne et Richemont son frère au parti anglois. Ce Charles de Penthièvre, toujours fugitif, avoit aussi été accueilli précédemment par le duc de Bedfort, et c'étoit un des instruments que Bedfort avoit employés pour ramener par la crainte le duc de Bretagne à son parti. Richemont, dédaignant toutes ces intrigues, plaignant un roi qui couroit à sa perte, et qu'il ne pouvoit ni servir ni haïr, alla dans la ville de Parthenay en Poitou attendre les événements. Les affronts qu'on affectoit de lui prodiguer ne purent le rendre rebelle, son cœur étoit françois. Si ses procédés avoient quelquefois été violents, ses intentions avoient toujours

été pures; s'il vouloit gouverner le roi, c'étoit pour l'arracher à la mollesse et le rendre à la gloire. Les succès des Anglois le pénétroient de douleur. A chaque nouvelle d'une ville prise, d'un avantage remporté par ces ennemis de la France, honteux de son inaction, il sortoit de sa retraite, et ne se lassoit point d'offrir au roi des services qu'on ne se lassoit point de refuser.

Les Anglois s'avançoient toujours vers la Loire [a]; le comte de Warwick, pendant l'absence du duc de Bedfort, avoit assiégé Montargis; le bâtard d'Orléans, fils de la dame de Cany et de Louis, duc d'Orléans, assassiné par le feu duc de Bourgogne, passe à travers le camp des Anglois, pénètre dans la place et fait lever le siége; cet exploit est remarquable, et parcequ'il commença la réputation de ce fameux bâtard d'Orléans, comte de Dunois (1), tige de la branche de Longueville, et parceque ce fut le premier succès un peu décisif des François sous le règne de Charles VII, et la première lueur d'espérance dans leur abattement, après les désastres de Crevant et de Verneuil.

Le célèbre Vignole, dit La Hire, se distingua aussi dans cette conjoncture, et parut égaler la gloire de Dunois.

Depuis le retour du duc de Bedfort, qui amenoit d'Angleterre de nouvelles forces, les Anglois, sans s'amuser à prendre Montargis, crurent devoir effacer ce petit échec par l'éclat d'une grande expédition; ils voulurent passer la Loire, et pénétrer dans les pro-

[a] Monstrelet, vol. 2, p. 32, 33. Hollingshed, p. 597.

(1) Il n'étoit pas encore alors comte de Dunois; ce comté lui fut donné dans la suite pour récompense de ses services.

vinces du midi, en forçant d'abord la place, que les conjonctures rendoient en ce moment la plus importante du royaume, Orléans. Tous les efforts et de l'attaque et de la défense générale furent portés de ce côté-là; le sort de la France parut attaché à l'événement de ce siége; jamais opération militaire n'excita tant d'attention et d'intérêt.

Le connétable insista plus que jamais pour faire agréer ses services dans une si importante occasion, mais La Trémoille gouvernoit encore; Richemont fut obstinément refusé.

Le seigneur de Gaucourt, brave et expérimenté capitaine, fut nommé gouverneur de la place. Le comte de Salisbury l'investit au milieu de l'hiver, mais du côté de la Sologne seulement. N'ayant pas assez de troupes pour l'investir entièrement, il laissa libre le côté du nord, sur lequel les Anglois étoient le plus à portée de veiller. Les braves des deux nations, les Dunois, les La Hire, les Saintrailles, les Culant, pour la France; les Arondel, les Warvick, les Talbot, les Villoughby, pour l'Angleterre, ne cessèrent de se mesurer pendant le cours de ce siége, qui dura sept mois.

Les femmes orléanoises partagèrent avec les hommes les travaux et les périls de la défense. Pendant que ceux-ci faisoient pleuvoir sur les assiégeants les pierres, les pots-à-feu, les cercles de fer embrasés, les torrents d'huile bouillante et de cendres rouges, les femmes voituroient des pierres, portoient des rafraîchissements sur la brèche aux assiégés; plusieurs même d'entre elles repoussoient les Anglois à coups de lance, et les renversoient dans les fossés.

On fit de part et d'autre un beaucoup plus grand usage de l'artillerie nouvelle qu'on n'en avoit fait jusqu'alors dans les siéges. Le comte de Salisbury fut emporté d'un boulet de canon en allant lui-même reconnoître les fortifications qui défendoient l'entrée du pont. Le comte de Suffolck, après lui, se chargea de diriger le siége; ayant reçu un renfort considérable, il investit la ville du côté de la Beauce, comme du côté de la Sologne; mais il étoit lui-même en quelque sorte investi par les partis françois qui couroient de tous côtés, et qui interceptoient les convois qu'on menoit au camp, comme les Anglois interceptoient ceux qu'on envoyoit à la ville. De là mille petits combats, parmi lesquels on distingue celui qu'on nomma *la Journée des Harengs*. Un Anglois, nommé Fastolfe ou Fastol, conduisoit un grand convoi de poissons que les assiégeants faisoient venir pour le carême : l'escorte étoit de deux mille cinq cents hommes. Le comte de Dunois vint pour l'enlever avec un corps de quatre mille hommes. Fastol se fit de ses chariots un retranchement, où il se flattoit que la précipitation françoise ne manqueroit pas de vouloir l'attaquer. Dunois étoit trop habile pour se permettre une telle imprudence : il rompit à coups de canon le retranchement de Fastol, et commençoit à répandre la confusion dans la troupe angloise, lorsque quelques Écossois, qui, malgré la neutralité de leur roi, étoient restés au service de la France, emportés par leur haine pour les Anglois, rompirent leurs rangs, et engagèrent le combat sans ordre et sans concert [a]; Fastol fut

[a] Hall, fol. 106, 107. Monstrelet, vol. 2, p. 41. Stowe, p. 369.

vainqueur, Dunois fut blessé, cinq cents François restèrent sur la place [a]; Charles VII, à ce nouveau revers, retomba dans son premier abattement. Ce prince aimable, sensible, tendre, vaillant, généreux, d'ailleurs facile, foible, prompt à se décourager, prompt à se ranimer, avoit une ame ouverte à toutes les impressions; les femmes le gouvernoient, mais il savoit les choisir, il leur dut sa gloire et sa puissance. L'intérêt qu'il savoit inspirer entretenoit la paix autour de lui; Marie d'Anjou sa femme, et Agnès Sorel sa maîtresse, étoient amies. Toutes deux lui furent utiles, l'une par la prudence de ses conseils, l'autre par l'élévation de ses sentiments. Charles VII, accablé du dernier échec qui venoit d'être ajouté à ceux de Crevant et de Verneuil, effrayé des progrès continuels des Anglois devant Orléans, ne croyoit plus pouvoir défendre les bords de la Loire, il étoit prêt à tout abandonner; il parloit de se retirer au fond du Languedoc ou du Dauphiné; il flottoit dans cette incertitude, qui fait qu'on parcourt toutes les résolutions, et qu'on n'en prend aucune. Marie d'Anjou lui représenta que, s'il s'éloignoit, il alloit décourager tous ses partisans, et donner le signal d'une défection universelle. On sait qu'Agnès Sorel lui dit que sa destinée l'appeloit à être la maîtresse d'un grand roi, et qu'elle prétendoit remplir cette destinée ou avec lui ou avec son vainqueur. L'honneur, l'amitié, l'amour sur-tout, retinrent Charles VII sur les bords de la Loire, et il fut roi.

Tandis que les plus doux nœuds qui attachent à la

[a] Hollingshed, p. 600. Polyd. Vir. p. 469. Graft, p. 532, 534.

vie ramenoient ainsi ce prince à son devoir; tandis que tout s'unissoit pour l'encourager et pour le servir, la division se mettoit parmi ses ennemis. Unis seulement par le desir de la vengeance, qui se ralentit après les premières fureurs, et par l'ambition, source éternelle de discorde entre ceux qu'elle semble rapprocher, ils ne servoient plus la cause commune avec le même zéle, ni avec le même concert. Le duc de Bourgogne n'avoit pas oublié ses démêlés avec les Anglois au sujet de Jacqueline de Hainaut; les Anglois l'observoient avec une inquiétude qu'ils dissimuloient mal, et qui servoit encore à l'irriter. D'ailleurs ce prince à qui des vertus douces méritèrent le titre de *Bon*, commençoit à prendre pitié de la France, à juger que les devoirs de la nature ne pouvoient être en contradiction, et que la mémoire de son père n'exigeoit pas qu'il trahît sa patrie. Le meurtre du duc de Bourgogne Jean n'avoit fait, après tout, qu'expier le meurtre du duc d'Orléans, et Charles VII pouvoit n'en être pas coupable; mais, supposé qu'il le fût, pourquoi la maison de Bourgogne se punissoit-elle du crime commis contre elle, en s'excluant elle-même du trône, où elle faisoit asseoir une maison étrangère et ennemie?

Pendant que ces réflexions commençoient à ébranler le duc de Bourgogne, Charles, duc d'Orléans, toujours prisonnier en Angleterre, avoit obtenu du conseil de régence que ses domaines restassent neutres pendant la guerre, et pour témoigner au fils du meurtrier de son père la confiance qu'il avoit en ses vertus, il avoit demandé que ces mêmes domaines fussent mis en séquestre entre les mains du duc de Bourgogne. Celui-ci

en ayant fait la proposition au duc de Bedfort, le régent, dans un mouvement d'aigreur qui n'étoit pas de son caractère, lui répondit, « qu'il n'étoit point d'hu« meur à battre les buissons, pendant que d'autres « prendroient le liévre. » Le duc de Bourgogne, sur cette réponse, retira toutes ses troupes, qui servoient au siége d'Orléans, ce qui changea entièrement le point de vue de cette expédition. L'Europe ne voyant plus, comme auparavant, des François dans les deux partis, regarda ce siége comme une affaire d'honneur entre les deux nations rivales, et voulut voir comment l'Angleterre, réduite à ses propres forces, alloit soutenir l'ascendant que nos divisions lui avoient donné sur la France.

Jacqueline de Hainaut avoit commencé à servir Charles VII, en divisant ses ennemis à leur tour; Marie d'Anjou, Agnès Sorel l'avoient encouragé; Jeanne d'Arc va le faire triompher. Ces quatre femmes lui furent aussi utiles, que les Louvet, les Giác, les Beaulieu, les La Trémoille lui avoient été funestes.

Les François, découragés, ne pouvoient plus se défendre, et Orléans alloit se rendre ou être forcé, quand Jeanne d'Arc ou la Pucelle d'Orléans parut.

L'aventure de Jeanne d'Arc est le plus singulier des phénomènes historiques. Les annales d'aucun peuple ne présentent une femme si extraordinaire, ni des exploits si incroyables et si certains. En écartant de l'histoire de Jeanne d'Arc tout le merveilleux, c'est-à-dire le surnaturel dont il étoit assez simple de l'embellir, il reste encore une multitude de faits assez étranges pour excuser l'incrédulité, assez prouvés pour ne pas laisser lieu même au doute.

Jeanne d'Arc, née en 1412, de parents pauvres, au village de Donremy-sur-Meuse, se présente en 1428, c'est-à-dire à seize ans, pour sauver la France. Son pays avoit souffert, comme le reste du royaume, des ravages de la guerre, et la haine nationale contre les Anglois étoit alors au plus haut point. Jeanne fut élevée dans l'horreur du nom anglois; on lui parloit sans cesse des droits et des malheurs de Charles VII, prince digne d'un meilleur sort: son ame s'échauffoit à ces récits. Ne pouvant servir le roi, elle prioit pour lui; elle demandoit à Dieu un libérateur et un vengeur pour la France; bientôt elle demanda d'être elle-même ce libérateur, et bientôt elle se crut exaucée. Jamais on ne vit un enthousiasme plus vrai, plus soutenu, plus noble, plus rapidement, plus universellement communiqué. Cet enthousiasme pouvoit être augmenté chez elle par des dispositions physiques: « Elle n'avoit, dit un auteur moderne, que l'extérieur de son sexe, sans éprouver les « infirmités qui en caractérisent la foiblesse: cette dis« position de ses organes devoit nécessairement aug« menter la force active de son imagination. » Quoi qu'il en soit, il est certain qu'elle allégua des révélations; laissons les révélations.

Laissons aussi la connoissance qu'elle eut de la journée des harengs, annoncée par elle à Baudricourt, commandant de Vaucouleurs, avant que la nouvelle en fût arrivée; laissons le talent qu'elle eut de distinguer le roi dans la foule, sans avoir jamais vu même son portrait, qui se trouvoit sur tant de piéces de monnoie, et ce grand secret de Charles VII qu'elle lui révéla, et dont ni l'un ni l'autre n'ont jamais parlé; laissons en-

core un coup tout le merveilleux, et voyons ce qu'elle a fait réellement.

Laissons encore la question, si Jeanne étoit véritablement pucelle, question qu'on jugeoit fort importante alors, parcequ'on la croyoit liée avec celle de la sorcellerie. Rapportons-nous-en sur ce point à la reine de Sicile et aux dames de Gaucourt et de Fiennes, qui, après un examen rigoureux, furent convaincues de la virginité de Jeanne.

Observons seulement que les Anglois n'ont jamais élevé un doute sur la pureté de ses mœurs; qu'elle étoit scrupuleusement attachée à toutes les bienséances de son sexe; que quand elle se trouvoit dans quelque ville de garnison, elle couchoit toujours avec une femme d'une vertu reconnue dans la ville; que dans les camps, elle gardoit son armure la nuit, et avoit toujours deux de ses frères à ses côtés.

Lorsque Jeanne se présenta d'abord à Baudricourt, il la renvoya comme une visionnaire; elle avoit dû s'y attendre, elle ne se rebuta point; elle revint, elle parla, elle étonna Baudricourt, qui enfin l'envoya au roi. Elle assura le roi qu'elle feroit lever le siége d'Orléans, et qu'elle le méneroit à Reims pour être sacré; on sait qu'elle tint exactement parole sur l'un et l'autre point; elle étonna la cour entière, comme elle avoit étonné le commandant de Vaucouleurs; on commença bientôt à prendre confiance en elle.

Le parlement alors siégeant à Poitiers fut chargé de l'examiner; il lui demanda des signes de sa mission; « Qu'on me méne à Orléans, dit-elle, et on en verra

« des signes certains [a]. » Tous ses discours annonçoient cette impatience de combattre et cette assurance de vaincre.

« Mais, lui dit-on, vous demandez des troupes; Dieu « ne peut-il pas sauver la France sans employer d'ar- « mée? » Le raisonnement étoit pressant. La Pucelle n'y fit qu'une réponse d'enthousiasme. « Les gens d'armes, « dit-elle combattront en mon Dieu, et le Seigneur don- « nera la victoire. »

Elle vient à Blois, on y préparoit un convoi pour Orléans; elle rassemble les prêtres, elle en forme une espéce de bataillon sacré qui marche à la tête des troupes, en chantant des hymnes que les soldats répétoient avec transport; tous la croyoient inspirée, et tous sembloient l'être à leur tour. Le convoi, escorté de six mille hommes, passe au milieu des ennemis. La Pucelle est reçue en triomphe dans Orléans; Dunois et La Hire marchoient à ses côtés. Dunois ne doutoit pas qu'elle ne fût inspirée, il en parloit encore dans sa vieillesse avec le même enthousiasme.

Les jours suivants, d'autres convois, d'autres secours furent introduits dans la ville, toujours protégés par la Pucelle, qui se tenoit avec un corps de troupes entre la ville et les Anglois.

Jeanne procédoit en régle; avant de sortir de Blois et de commencer la première hostilité, elle avoit fait sommer les Anglois de rendre le royaume au souverain légitime. Les Anglois chargèrent de chaînes son messager; elle l'envoya redemander, elle se plaignit de cette

[a] Procès manuscrit de la Pucelle.

violation du droit des gens, et menaça d'user de représailles. Les assiégeants lui écrivirent des injures, mais ils renvoyèrent le héraut.

On résolut dans Orléans de reprendre des forts dont les Anglois étoient les maîtres, et qui serroient de près la ville. La Pucelle somma encore les Anglois d'abandonner ces forts; mais, pour n'exposer personne, elle envoya ses lettres au bout d'une flèche dans le camp des assiégeants: « Anglois, leur marquoit-elle, vous « qui n'avez aucun droit à ce royaume, Dieu vous or- « donne par moi, Jeanne-la-Pucelle, d'abandonner vos « forts, et de vous retirer: je vous ferois tenir ma lettre « plus honnêtement, si vous ne reteniez pas mes hé- « rauts. »

Des injures furent encore la seule réponse à ce juste reproche. Les Anglois n'appeloient jamais la Pucelle que la *p.....* (1) *des Armagnacs;* mais la terreur dont ils étoient frappés perçoit à travers leurs faux mépris; ils la croyoient sorcière, et cette idée n'étoit pas propre à les rassurer.

Le premir fort, après un assaut de quatre heures, est emporté, avec perte de cent soixante et quatorze Anglois tués et de deux cents faits prisonniers. Le sur-lendemain on emporte deux autres forts. Dans tous ces assauts, Jeanne paroissoit toujours la première, son étendard à la main.

A l'attaque d'un autre fort, une terreur panique s'empare des François au moment où ils plantoient leurs

(1) Cette expression grossière ne prouvoit que la haine et l'envie d'insulter, et ne dément point ce que nous avons dit du respect que Jeanne força les Anglois de conserver pour ses mœurs.

échelles, ils fuient en désordre; la Pucelle, ne pouvant les retenir, couvre la retraite. Les Anglois, enhardis par cette fuite, sortent du fort. Jeanne, indignée qu'on osât la poursuivre, se retourne, et s'avance seule vers les Anglois; on eut honte de ne la pas suivre, on eut honte d'avoir fui à ses yeux : on repousse les Anglois, et le fort est emporté d'assaut.

Enfin on devoit attaquer le dernier et le plus important de ces forts. Jeanne passa la nuit sous les armes, et le lendemain n'en monta pas moins la première à l'assaut. Blessée à la gorge, elle fut forcée de se retirer. Les Anglois crurent avoir *rompu le charme;* les François perdirent courage; Dunois lui-même, fatigué d'un combat qui avoit duré presque tout le jour, songeoit à la retraite. Jeanne reparoît au bout d'un quart d'heure, n'ayant pris que le temps de faire mettre le premier appareil à sa blessure, les Anglois consternés à sa vue, lui cédent la victoire, et chassés de tous leurs forts, ne songent plus qu'à lever le siége d'Orléans.

On a une lettre du duc de Bedford, dans laquelle il mande en Angleterre l'état des affaires. Tout réussissoit, dit-il, jusqu'au temps du siége d'Orléans et de la mort du comte de Salisbury; mais depuis cette époque, ajoute-t-il, « un coup terrible a été frappé sur nous par la « main de Dieu. Ce revers est causé en grande partie par « la folle et funeste croyance et la crainte superstitieuse « qu'ils ont conçue d'une femme, vraie disciple de Sa- « tan, formée du limon de l'enfer, appelée *la Pucelle,* « laquelle s'est servie d'enchantements et de sortiléges. « Ce revers et cette défaite, non seulement ont fait pé- « rir ici une grande partie de nos troupes, mais ont en

« même temps découragé le reste de la manière la plus « étonnante, et ont au contraire ranimé les ennemis, « etc. » Cette lettre d'un ennemi est le plus beau monument de gloire pour la Pucelle, voilà le plus sincère aveu de l'effroi que son nom seul inspiroit aux Anglois.

C'étoit sans aucune arme meurtrière, c'étoit avec son seul étendard que Jeanne les foudroyoit ainsi : voilà ce que le lecteur aura peine à comprendre. En songeant à tant de victoires si rapides, si étonnantes, il se représente la Pucelle au milieu du carnage, les mains teintes de sang, donnant la mort à tout ce qui résiste. Au contraire, cette fille aussi humaine que vaillante abhorroit le sang, s'exposoit aux coups et n'en portoit point; elle ne se servoit jamais de son épée : « Je veux chasser les « ennemis du roi, disoit-elle; mais je ne veux tuer per-« sonne. » En effet, il ne paroît pas qu'elle ait jamais donné la mort; elle couroit par-tout dans les rangs ennemis avec son étendard, toujours la première au combat, la dernière à la retraite. Son ardeur, son audace, sa certitude de vaincre, son étendard qu'on croyoit magique, sa grace dans les exercices, sa sérénité dans le péril, voilà le prestige qui consternoit et dissipoit ses ennemis. Nous n'aurions rien à dire contre la guerre, si elle se faisoit comme il fut donné à Jeanne de la faire; c'est-à-dire pour une cause juste, en se défendant et sans donner la mort.

La ville d'Orléans fut délivrée le 8 mai 1429. Les ennemis se retirèrent avec précipitation, abandonnant leurs malades, leurs vivres, leur artillerie, leur bagage. On voulut les poursuivre et troubler leur retraite; Jeanne s'y opposa : « Laissons-les fuir, dit-elle;

« l'objet est rempli; point de carnage inutile. » Quelle philosophie pourroit valoir cet enthousiasme vertueux?

Orléans étant délivré, il falloit se mettre au large, en reprenant les places voisines. On courut à Gergeau, où le comte de Suffolck s'étoit retiré; le détachement françois chargé de ce siége étoit commandé par le duc d'Alençon. Dès qu'on fut sous les murs de Gergeau : *Avant, gentil duc! à l'assaut!* s'écrie la Pucelle. Dans les moments périlleux, elle lui disoit : « Ne craignez « rien; j'ai promis à la duchesse d'Alençon de vous ra- « mener sain et sauf. » Tous les traits des assiégés étoient dirigés contre elle. Parvenue aux derniers degrés de son échelle, elle alloit arborer son étendard sur les murs; cet étendard est déchiré, un autre coup l'atteint à la tête et la renverse dans le fossé. Elle sentit que c'étoit le moment de redoubler d'enthousiasme; elle se relève, elle remonte : « Amis, amis, s'écrie-t-elle, sus, sus! « Notre Seigneur a condamné les Anglois : ils sont à « nous. Bon courage! » Gergeau est forcé; le comte de Suffolck est pris (1) avec un de ses frères; un autre de ses frères est tué; de douze cents hommes qui composoient la garnison, onze cents sont taillés en pièces, le reste est fait prisonnier, Meun est repris avec la même facilité : on assiége ensuite Beaugency.

Il faut l'avouer, de tels exploits n'étoient point honorés des regards du souverain, ce qui les rend plus admirables encore. Charles VII, étonné de son bonheur, ne pouvant le comprendre, n'osant s'y fier, per-

(1) Renaud, gentilhomme françois, qui prit le comte de Suffolck, n'étoit point chevalier; le comte de Suffolck l'arma chevalier, pour pouvoir, selon les idées du temps, se rendre à lui sans déshonneur.

doit à délibérer avec La Trémoille son favori le temps qu'on employoit à le servir par des actions si brillantes et si utiles ; il ne songeoit, lui, qu'à servir les haines et les intérêts particuliers de sa cour, plus occupé à se priver des services du connétable qu'à encourager ceux de la Pucelle.

Le bruit des succès de la Pucelle tourmentoit le connétable dans sa retraite ; il s'indignoit d'être étranger à tout ; il brûloit de s'associer à la gloire de cette illustre fille et de contribuer à l'expulsion des Anglois. Après avoir dévoré encore quelques refus, il résolut de se perdre ou de forcer le roi à souffrir du moins ses secours ; il se rend à l'armée avec des troupes rassemblées en Bretagne et ailleurs. Au premier bruit de sa marche, le roi lui fait défense de passer outre ; il poursuit sa route ; le roi défend au duc d'Alençon de le recevoir ; le connétable n'en arrive pas moins devant Beaugency. L'armée royale fut quelque temps incertaine du parti qu'elle avoit à prendre : devoit-elle, malgré les ordres du roi, recevoir le connétable comme ami ? devoit-elle le combattre comme ennemi, et renouveler la guerre civile entre les partisans de Charles VII ? On dit que la Pucelle, mettant les ordres du roi au-dessus des intérêts de l'État, fut de ce dernier avis. Le connétable du moins le crut ainsi : « Jeanne, lui dit-il, on m'a dit que « vous voulez me combattre. Je ne sais pas qui vous « êtes, ni de par qui vous êtes envoyée ; si c'est de par « Dieu ou de par le diable. Si vous êtes de par Dieu, je « ne vous crains point, car Dieu connoît mon intention « comme la vôtre. Si vous êtes de par le diable, je vous

« crains encore moins [a]. » Jeanne l'assura de son dévouement tant qu'il seroit fidèle au roi.

La Hire et les autres seigneurs bien intentionnés qui étoient dans l'armée firent au roi de si fortes représentations, que, malgré l'opposition constante de La Trémoille, il consentit enfin à laisser faire le connétable, se contentant de ne le point voir. Beaugency capitula, mais il restoit à vaincre les Anglois en bataille rangée. Le duc de Bedford en fournit lui-même l'occasion, en envoyant contre les François Talbot et Fastol avec des forces supérieures; il espéroit que cet avantage du nombre, les grands talents de Talbot, les ressources et le bonheur éprouvé de Fastol, qui avoit été récemment vainqueur à la journée des harengs, balanceroient le fanatisme d'une femme. On vint demander à la Pucelle s'il falloit combattre les Anglois : « S'il faut les com« battre? s'écria-t-elle, oui certainement, fussent-ils « pendus aux nues! » Elle ajouta : « Mais nous aurons « besoin de bons éperons. » — « Quoi donc! dit le duc « d'Alençon, prendrions-nous la fuite? » — « Non! ré« pliqua Jeanne, mais les ennemis la prendront, et il ne « sera pas facile de les atteindre. » En effet, dès le commencement du combat, qui se livra près de Patay, dans les plaines de Beauce, Fastol, saisi de cette terreur que la Pucelle étoit en possession d'inspirer aux Anglois, s'enfuit avec une précipitation qui jeta le désordre dans l'armée angloise. Talbot se surpassa lui-même, il s'épuisa en efforts sublimes pour rétablir le combat et pour rappeler la victoire; il ne put que retarder sa dé-

[a] Histoire de Bretagne, l. 10.

faite, et sur-tout que la rendre plus sanglante par l'opiniâtreté même de la défense. Saintrailles le fit prisonnier.

Le duc de Bedford, indigné de la conduite de Fastol, lui ôta l'ordre de la Jarretière, rigueur inutile qui fit oublier Patay et rappeler la journée des harengs. Trop d'Anglois avoient partagé à Patay la peur et la fuite de Fastol. La Jarretière lui fut rendue par un jugement solennel des chevaliers de l'ordre.

La Pucelle et les chefs de l'armée allèrent rendre compte au roi du succès de Patay. Saintrailles lui présenta le brave Talbot, mais en même temps lui demanda la permission de le renvoyer libre à l'instant sans rançon. Talbot eut le bonheur de prendre sa revanche dans la suite à l'égard de Saintrailles. Bel exemple et grande leçon donnée aux braves des deux partis, d'adoucir par les procédés particuliers la fureur des haines nationales et les horreurs générales de la guerre.

Parmi ces chefs qui allèrent féliciter le roi des services heureux qu'ils lui avoient rendus, on ne vit point le connétable, dont la bonne conduite avoit cependant contribué à la victoire ; il craignit de montrer un visage odieux, et de paroître triompher de La Trémoille et peut-être du roi plus que de Fastol et de Talbot. Le roi parut sentir bien mal cette délicatesse; un ordre de quitter l'armée en fut tout le prix. Cet ordre révolta et l'armée et la cour contre le favori et même contre le roi; on détestoit l'insolence de l'un, on déploroit la foiblesse de l'autre. Si le connétable eût permis alors à sa vertu d'abuser, contre un maître ingrat et contre un ministre imprudent, des dispositions générales que

cette injustice avoit fait naître, les succès de la Pucelle pouvoient encore rester sans effet, les Anglois pouvoient reprendre leur ascendant. Le roi exposoit l'État et sa propre couronne pour un favori.

La Trémoille l'aveugloit et l'égaroit en tout. Les Orléanois témoignoient un desir extrême de voir le souverain auquel ils avoient su se conserver; ce prix étoit dû à leur courage et à leur fidélité; on le leur avoit promis et ils avoient fait des préparatifs pour recevoir le roi. La Trémoille, qui l'éloignoit de ses généraux et même de ses courtisans, ne lui permit pas de se communiquer à ses peuples; il l'entraîna vers Sully, sous prétexte de voir reprendre cette place, qui appartenoit à La Trémoille.

Le roi tenoit toujours des conseils secrets avec ce jeune seigneur; la Pucelle va le trouver: « Sire, lui « dit-elle, c'est trop délibérer; le temps est venu d'agir, « il faut aller à Reims recevoir la couronne royale. » Cette proposition, faite par tout autre que la Pucelle, n'eût paru qu'une extravagance; il s'agissoit de traverser quatre-vingts lieues d'un pays occupé par les ennemis; mais la Pucelle avoit acquis le droit de faire respecter ses oracles, on avoit vu comment elle savoit se faire jour à travers les Anglois.

Elle montra peut-être encore plus de courage, en se jetant aux pieds du roi pour lui demander une faveur qui importoit au salut de l'État et à la gloire du prince: c'étoit qu'il voulût bien rendre ses bonnes graces au connétable. La Trémoille frémit de cette démarche, il feignit de se réconcilier avec Richemont; ce fut pour le mieux trahir. Le roi ne haïssoit personne, il ne faisoit

que se prêter aux sentiments qu'on lui inspiroit; il fit dire à Richemont qu'il lui pardonnoit; mais les intrigues de La Trémoille firent empoisonner cette grace par une nouvelle insulte. Le roi défendit au connétable de le suivre à Reims, parcequ'il avoit, disoit-il, besoin de lui pour couvrir l'Orléanois et le Maine contre les Anglois; du moins le prétexte avoit quelque chose d'honnête, mais l'évènement fit voir que ce n'étoit en effet qu'un prétexte : Richemont continua d'être traité en ennemi du roi, toutes les villes du parti royal lui fermèrent leurs portes comme auparavant, et toujours en vertu des ordres de la cour. Richemont retourna dans sa retraite de Parthenay. L'historien de Bretagne dit que La Trémoille tenta de l'y faire assassiner; le fait n'est pas avéré; quoi qu'il en soit, Richemont poussé à bout, sortit de Parthenay pour faire la guerre, non plus aux Anglois, mais à La Trémoille; il lui prit quelques places, qui furent reprises ou rendues, comme il arrive dans toute guerre; on ménagea entre eux une nouvelle réconciliation, aussi fausse que la première, mais qui fit cesser les hostilités ouvertes, non les haines ni les intrigues. On ne conçoit pas bien comment Richemont, dont l'ame étoit noble, les intentions droites, et qui montroit tant d'ardeur contre les ennemis de l'État, n'avoit pas mieux aimé se faire chef de bandes contre les Anglois, pour se venger du roi en le servant malgré lui, que d'augmenter les troubles du royaume, en faisant la guerre au favori du roi, ce qui ressembloit trop à faire la guerre au roi lui-même.

On partit pour Reims. Il faut avouer que cette entreprise étoit contraire aux lois de la prudence ordinaire

et à toutes les spéculations politiques. On n'avoit ni argent pour payer les troupes, ni vivres pour les nourrir, ni artillerie pour réduire les places ennemies qu'on rencontreroit sur sa route, ni ressource d'aucune espèce en cas de défaite; on marchoit sur la foi d'une villageoise de dix-sept ans, la fortune de Charles VII et du royaume étoit remise entre ses mains.

L'armée royale prit sa route par la Bourgogne [a]. Le duc, sans être encore ami de Charles VII, ne l'étoit déja plus des Anglois, il vouloit être neutre; encore un pas, il alloit être François; on peut même supposer dès-lors entre le duc de Bourgogne et les royalistes toutes les intelligences secrètes capables de détruire ou du moins d'affoiblir tout le merveilleux de la conduite de la Pucelle. Auxerre ferma ses portes; mais par un traité secret conclu avec La Trémoille, en gardant la neutralité, elle fournit des vivres. Les ennemis de ce favori dirent qu'il avoit reçu de l'argent pour permettre à cette ville bourguignonne de rester neutre, on spécifia même la somme deux mille écus; mais rien n'est moins prouvé. Ce traité étoit assez avantageux aux François pour que la ville d'Auxerre ne l'eût point acheté à prix d'argent; en même temps qu'ils tiroient de cette place le secours le plus nécessaire, les vivres, ils s'épargnoient les longueurs, l'embarras, l'incertitude d'un siége : ils ménageoient le duc de Bourgogne, soit pour le gagner, soit pour le rendre suspect aux Anglois.

La Bourgogne ainsi traversée sans obstacles et sans

[a] Monstrelet. Chronique de France. Histoire de la Pucelle. Procès manuscrit.

hostilités, on arriva devant Troyes, cette ville anti-royale, trop fameuse alors par le traité qui, neuf ans auparavant, avoit proscrit Charles VII et livré la France aux Anglois; on n'avoit pas pour la ménager les mêmes raisons qu'on avoit eues à l'égard d'Auxerre, mais on n'avoit pas plus de moyens pour la réduire. Jeanne assura qu'avant trois jours le roi y entreroit en vainqueur; l'archevêque de Reims lui dit d'un ton un peu incrédule : « Prenez-en sept, et si vous tenez parole, « nous nous estimerons fort heureux. » Jeanne, piquée de ce doute, court à l'assaut, on la suit, elle plante son étendard sur le bord des fossés, et s'écrie : *Qu'on m'apporte des fascines !* A la vue de cet étendard redouté, *le charme opère*, la terreur s'empare des assiégés, la garnison se retire, la ville se soumet, les habitants abjurent le traité de Troyes, prêtent serment à Charles VII, fournissent à l'armée royale des vivres en abondance.

On s'avance du côté de Chalons-sur-Marne, l'évêque et les principaux habitants viennent quelques lieues au devant du roi lui apporter les clefs.

Il restoit à soumettre Reims, où il y avoit une garnison bourguignone; les commandants assemblent le peuple, lui annoncent qu'ils vont solliciter un renfort dont la garnison avoit besoin ; ils l'exhortent à se bien défendre jusqu'à leur retour, et sortent à l'instant de la ville, emmenant avec eux la garnison. D'après une connivence si marquée, la ville se rend, Charles VII y est sacré et couronné, comme la Pucelle l'avoit promis.

Les habitants de Laon apportèrent leurs clefs, comme avoient fait ceux de Chalons; Senlis en fit autant; Compiègne ouvrit ses portes; Beauvais, en se rendant aussi,

chassa son évêque, Pierre Cauchon, diffamé pour son dévouement aux Anglois. Une multitude de places en Brie, en Champagne et sur la lisière de l'Isle de France et de la Picardie, suivit le torrent; la marche du roi fut un triomphe et un enchaînement de prospérités. Le duc de Bedford trembla pour Paris, il y appela le duc de Bourgogne, dont il tenta de réchauffer le zéle pour la cause autrefois commune. Le duc de Bourgogne promit de nouveaux secours et ne les fournit point. On fit renouveler aux habitants de la capitale le serment d'exécuter le traité de Troyes, qui alloit être universellement révoqué; on fit retentir les chaires d'imprécations contre ceux qu'on appeloit toujours les Armagnacs, c'est-à-dire contre les François, déplorables ressources, qui, en attestant la décadence du parti anglois, l'accéléroient encore.

L'Écosse s'étoit livrée à l'alliance des François, et avoit envoyé en France Marguerite Stuart pour épouser le dauphin Louis. Le connétable de Richemont, au moyen d'une tréve qu'il avoit faite avec La Trémoille, avoit obtenu la permission de servir le roi sans paroître devant lui, et faisoit une irruption en Normandie. Les divisions continuoient en Angleterre entre le duc de Glocestre et le cardinal de Winchestre son oncle, ils étoient opposés l'un à l'autre sur tous les objets du gouvernement.

Des intérêts étrangers eurent alors une influence accidentelle sur la querelle de la France et de l'Angleterre. L'inflexible Zisca et les Hussites, vengeurs de la foi violée par l'empereur Sigismond et de leurs compatriotes brûlés au concile de Constance, remplissoient la Bo-

hême de troubles et d'erreurs. Le pape Martin V publioit contre eux une croisade; il la publia sur-tout en Angleterre. On a cru que ce pape étant dans les intérêts de la France, n'avoit voulu que détourner vers un objet étranger l'argent et les troupes de l'Angleterre, pour favoriser par cette diversion le parti de Charles VII. Le duc de Glocestre et son oncle se partagèrent sur cet article comme sur le reste; le cardinal fut pour la croisade, c'étoit assez pour que le duc de Glocestre y fût contraire; d'ailleurs le duc de Glocestre n'avoit pas oublié que Martin V étoit le même pape qui avoit cassé son mariage avec Jacqueline de Hainaut. Enfin ce duc jugeoit que, dans les conjonctures où l'on se trouvoit alors, les affaires de France devoient seules occuper la nation angloise. Cependant le pape et le cardinal de Winchestre l'emportèrent pour la croisade: le parlement y donna son consentement; mais ce fut le duc de Glocestre qui finit par l'emporter, car le duc de Bedford changea la destination des troupes levées pour la croisade; au lieu d'aller en Bohême, elles vinrent en France. Alors le duc de Bedford fut en état de tenir la campagne; il vint présenter la bataille à Charles VII dans la plaine de Montépilloy, près Senlis; ou plutôt il vint tendre un piége à la précipitation françoise, qu'il eut soin d'irriter encore par des défis. Pour lui, il se garda bien de sortir de ses retranchements; toute l'espérance des Anglois étoit qu'on voudroit les y forcer, comme à Crécy, à Poitiers, à Azincourt; en effet Charles VII brûloit de les attaquer, il observoit ces retranchements, il les mesuroit des yeux, il approchoit à la portée du trait, il cherchoit le péril et la gloire; mais les

chefs françois acquéroient enfin quelque prudence, ils jugèrent qu'une bataille gagnée seroit inutile dans la conjoncture, et qu'une bataille perdue ruineroit de nouveau les affaires, qui étoient en train de se rétablir. Le roi céda malgré lui à leurs raisons et à leurs instances.

Paris fut le premier terme des succès de la Pucelle. Sa mission, dit-on, étoit remplie, elle se bornoit à délivrer Orléans et à faire sacrer le roi; mais c'eût été laisser son ouvrage imparfait, il falloit assurer à Charles la couronne qu'elle lui avoit mise sur la tête, il falloit du moins lui rendre sa capitale. Le duc de Bedford, pour prévenir ce coup, crut devoir opposer l'enthousiasme de la haine à l'enthousiasme du zèle, et vaincre par une crainte plus forte la crainte que la Pucelle inspiroit. Il osa faire publier que le doux, le clément Charles VII ne pouvoit oublier cette nuit où les Bourguignons l'avoient chassé de Paris et avoient massacré ses amis; qu'ayant conçu pour cette ville une haine implacable, il en avoit juré la perte; que s'il y rentroit en vainqueur, il égorgeroit tous les habitants, détruiroit tous les édifices, et feroit passer la charrue sur le sol où Paris avoit été. Charles pouvoit être mécontent de Paris; c'étoit assez, la moindre lueur accrédite la calomnie; celle-ci fut crue, et l'on se défendit avec la fureur forcenée qu'une telle idée devoit inspirer.

Des circonstances étrangères vinrent seconder la politique de Bedford. Les soldats françois étoient enivrés des succès de la Pucelle, mais les chefs en étoient jaloux, et les courtisans alarmés; des dispositions

perfides se formoient contre elle à la cour, on redoutoit l'ascendant que lui donnoient ses exploits et ses services : La Trémoille ne lui pardonnoit pas d'avoir osé choquer son crédit pour servir le connétable. Jeanne, née parmi le peuple, en avoit conservé la simplicité vertueuse ; intrépide à la cour comme aux combats, la même horreur de l'injustice qui l'avoit armée pour Charles VII contre les Anglois, lui faisoit toujours prendre la défense du pauvre, du foible et de l'opprimé. Chère au peuple, et dès-lors odieuse aux courtisans, elle faisoit profession d'aimer et de respecter ce peuple qu'on ne méprise que quand on n'a pas de quoi lui plaire. En voyant l'empressement avec lequel les François venoient se ranger auprès du roi, dès qu'ils pouvoient échapper à la tyrannie angloise, en contemplant son ouvrage dans cette heureuse révolution, ses yeux se remplissoient de larmes de joie, et tout l'orgueil qu'elle auroit pu concevoir se tournoit en tendresse : « Peuple aimable ! s'écrioit-elle, peuple excellent ! puissent tes « maîtres rendre ce qu'ils doivent à ton amour ! Tu fais « ton bonheur de mourir pour eux, je ferois le mien de « mourir pour toi. » Quoiqu'elle ignorât le manége des cours, quoiqu'elle ne comprît point ces petits intérêts, ces grandes haines, ces noirceurs puériles, ces finesses imbécilles, et les profondes combinaisons de l'art absurde de nuire, elle vit bien que les courtisans n'aimoient pas le roi, et qu'ils la détestoient; pour donner moins de prise à cette haine, elle ne voulut plus ouvrir aucun avis sur les expéditions militaires, sous prétexte que les deux objets de sa mission, la délivrance d'Orléans et le couronnement du roi, étoient remplis ; elle

attendit sur tout le reste les ordres du roi et les résolutions du conseil, montrant toujours la même ardeur dans l'exécution, sans qu'on pût démêler si elle approuvoit ou blâmoit les projets qu'on lui donnoit à exécuter.

Cependant on veilloit avec moins d'attention sur elle dans les périls où elle s'exposoit, on la suivoit de moins près aux assauts, on l'abandonnoit davantage aux hasard des événements, on paroissoit moins persuadé que le sort de l'État fût attaché à la conservation de sa personne. Dans cette attaque prématurée qu'on livroit alors à Paris, Jeanne s'étant avancée la première, selon son usage, sur le bord du fossé, crioit qu'on apportât des fascines, et l'on n'obéissoit point; elle reçut dans ce moment une si forte blessure, que, perdant tout son sang, elle resta couchée sur le revers d'une petite éminence qui la garantissoit des traits des assiégés: on la laissa dans cet état presque toute la journée, sans que personne songeât à la secourir; enfin, sur le soir, le duc d'Alençon vint lui-même lui annoncer le mauvais succès de l'attaque et la nécessité de lever le siége. Jeanne, humiliée de ce premier échec, alarmée de la mauvaise volonté qu'on lui avoit montrée, et peut-être blessée de l'abandon où elle étoit restée en cette occasion, demanda la permission de quitter la cour et la guerre, et fit présent de son armure à l'abbaye de Saint-Denys. Les Anglois ayant repris cette ville quelque temps après, enlevèrent cette armure, qu'ils portèrent en triomphe à Paris. Le roi retint la Pucelle, qui continua de le servir avec la même ardeur; mais son vœu secret étoit toujours pour la retraite. « Plût à Dieu, disoit-elle à l'archevêque de Reims, que

« j'eusse la liberté de renoncer aux armes, et de me « retirer auprès de mes parents pour les servir et garder « leurs troupeaux avec ma sœur et mes frères [a]! »

On retourna vers les bords de la Loire, et l'on mit le siége devant Saint-Pierre-le-Moûtier en Nivernois. Les François furent repoussés; mais Jeanne d'Arc étoit à leur tête, on vint lui proposer de se retirer: « J'étois « mourante, dit-elle, quand on m'entraîna de devant « les murs de Paris: je périrai ici, ou j'emporterai la « place [b]. » Cinq ou six hommes d'armes qui l'accompagnoient parurent prêts à se dévouer avec elle. Une telle résolution rend le courage aux troupes: on retourne à l'assaut, la place est prise.

La guerre se faisoit à-la-fois dans plusieurs provinces, Jeanne les parcourut toutes et se signala par-tout; elle avoit toujours la même valeur, plus de conduite peut-être, mais moins d'enthousiasme; le caractère de prophétesse et d'inspirée s'affoiblissoit en elle, c'étoit le fruit heureux ou malheureux des lumières qu'elle acquéroit, et de l'expérience anticipée qui naissoit de tant d'événements et de révolutions.

Elle battit, près de Lagny, un de ces chefs de bandes, que le malheur des temps avoit multipliés à l'excès; celui-ci, qu'on nommoit Franquet d'Arras, étoit distingué par sa valeur et par ses brigandages parmi tous ces brigands valeureux. Jeanne le fit prisonnier, et prétendoit qu'il fût traité comme un prisonnier de guerre ordinaire. Malgré les efforts qu'elle fit en sa

[a] Déposition du comte de Dunois. Procès manuscrit.
[b] Déposition du sieur Dolon.

faveur, il fut exécuté à Lagny; il l'avoit mérité; mais Jeanne d'Arc méritoit qu'on eût plus d'égard pour ses sollicitations, et qu'on ne jetât point sur sa conduite les apparences d'un manque de foi, dont les Anglois la punirent dans la suite, malgré son innocence. A mesure que les succès de Jeanne, plus affermis, rendoient ses secours moins nécessaires, la reconnoissance se refroidissoit. Ces dégoûts qu'on lui donnoit, cette diminution d'égards, amenoient le moment fatal qui alloit livrer aux Anglois cette illustre victime.

Une autre considération qui eût dû sauver Franquet du supplice, et qui sans doute avoit touché la Pucelle, c'est que Franquet étoit né sujet du duc de Bourgogne, et qu'il combattoit sous l'enseigne bourguignone. Or dans l'incertitude où flottoit alors le duc de Bourgogne, on devoit éviter tout ce qui pouvoit être pour lui un motif ou un prétexte de se lier plus étroitement avec les Anglois.

C'étoit dans cette vue qu'on n'avoit pas voulu étendre les conquêtes du côté de la Picardie et des Pays-Bas. Peut-être même en avoit-on trop fait, en prenant Compiégne et quelques autres places au nord de Paris. Compiégne entre les mains de Charles VII ôtoit aux ennemis la communication entre l'Isle de France et la Picardie; le duc de Bourgogne crut avoir intérêt de le reprendre, et il s'unit avec les Anglois pour cette expédition. Jeanne vint s'enfermer dans Compiégne; mais, moins heureuse dans la défense des places que dans l'attaque, elle fit une sortie qui ne réussit pas, et fut prise en couvrant la retraite.

Un archer anglois, plus hardi que les autres, osa la

saisir par le bras et la renverser de cheval. Le bâtard de Vendôme la fit prisonnière, et la remit à Jean de Luxembourg-Ligny, général des troupes bourguignones. Les François la virent prendre, et ne retournèrent point à la charge pour la délivrer!

S'il étoit prouvé que Flavy, gouverneur de Compiégne, lui eût fait fermer la barrière, lorsqu'elle voulut rentrer dans la ville, le nom de ce gouverneur seroit à jamais exécrable, comme celui de ce Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, qui n'eut pas honte d'employer les plus indignes manœuvres pour faire brûler vive une fille de dix-neuf ans, irréprochable, vertueuse, comblée de gloire, et qui avoit tant de droit à l'admiration de ses ennemis. Cet évêque, le plus furieux persécuteur de sa patrie, le plus vil esclave des Anglois, chassé de son siége comme ennemi public de la France, sollicita comme une grace cette occasion d'assouvir sa haine, il disputa cette proie à *frère Martin, vicaire-général de l'inquisition en France;* il réclama la Pucelle, comme ayant été prise dans son diocèse, ce qui étoit faux, car c'étoit dans le diocèse de Noyon. C'est une grande tache à la mémoire du bâtard de Vendôme et de Jean de Luxembourg-Ligny, d'avoir vendu cette fille aux Anglois; c'en est une pour le duc de Bourgogne, qui eut la curiosité de la voir dans sa prison, de ne l'avoir pas protégée; c'en est une pour l'université, alors soumise au joug anglois, d'avoir présenté requête pour la faire périr; mais c'est sur-tout une tache que les Anglois voudroient pouvoir effacer de leur histoire, que d'avoir livré cette illustre ennemie au supplice le plus cruel.

Jean de Luxembourg la leur vendit dix mille francs.

C'étoit le prix qu'Edouard III avoit payé pour avoir en sa puissance le roi Jean. La joie barbare que les Anglois firent éclater lorsqu'ils se virent maîtres du sort de la Pucelle, étoit l'aveu de la crainte qu'elle leur avoit inspirée. Pour leur échapper, elle sauta par une fenêtre de la tour où elle étoit gardée; la violence de sa chute lui ôta les moyens de se relever, elle resta sur la place; ses gardes accoururent, elle fut plus étroitement renfermée.

Charles VII ne fit point assez d'efforts pour la tirer de leurs mains, et jamais son indolence ne fut plus coupable. Il semble qu'il auroit pu aisément la racheter comme un prisonnier de guerre ordinaire, du moins lorsqu'elle étoit encore en la puissance du bâtard de Vendôme ou de Jean de Luxembourg; les auteurs ont dit qu'Agès Sorel redoutoit l'ascendant que la Pucelle avoit pris ou pouvoit prendre sur Charles VII, et qu'elle arrêta ou ralentit les démarches que ce prince vouloit faire en faveur de Jeanne. Si le fait est vrai, Agnès Sorel a déshonoré son amant, et ce crime efface le mérite qu'elle avoit eu autrefois d'engager Charles à régner.

Ce fut à Rouen qu'on instruisit le procès de la Pucelle; l'archevêché étoit alors vacant; le chapitre prêta territoire à l'évêque de Beauvais, qui ne pouvoit faire aucune fonction de juge dans un diocèse étranger sans cette permission. Il eut pour assesseurs les ecclésiastiques qu'on crut les plus dévoués aux Anglois.

L'évêque fit faire, au village de Donremy, des informations sur les mœurs de la Pucelle, pour tout le temps qui avoit précédé l'arrivée de cette guerrière à la cour de Charles VII; mais l'homme qu'il avoit envoyé à Don-

remy, n'ayant rapporté qu'un témoignage avantageux, l'évêque refusa de lui payer ses frais de voyage, et l'accabla d'injures.

Les réponses de Jeanne à ses juges furent d'une sagesse supérieure à son siècle, et d'une modération qu'on ne devoit guère attendre d'une enthousiaste. On lui fit jurer de dire la vérité, elle mit des restrictions à ce serment. « Vous pourriez, dit-elle, me demander ce que « je ne puis vous révéler sans parjure. »

On lui défendit de songer à se sauver : « Si je me sau« vois, dit-elle, on ne pourroit m'accuser d'avoir violé « ma parole, puisque je ne vous ai point donné ma foi. »

On lui demanda si le roi Charles avoit aussi des visions. « Envoyez-lui demander, répondit-elle. »

Si elle croyoit avoir bien fait d'avoir attaqué les remparts de Paris un jour de fête : (c'étoit le 8 septembre, jour de la Nativité de Notre-Dame.) « Il est juste, dit« elle, de respecter la solennité des fêtes; si j'ai péché, « c'est à mon confesseur à en juger.

« Vous dites que vous êtes mon juge, dit-elle à l'é« vêque de Beauvais; mais prenez garde au fardeau que « vous vous êtes imposé. »

On lui demanda si les bienheureux lui avoient annoncé l'irruption des Anglois en France; elle répondit que les Anglois étoient en France depuis long-temps lorsqu'elle avoit eu ses premières révélations. (Car elle soutint toujours la réalité de ses révélations.) Ce fut le seul tribut qu'elle parut payer aux erreurs de son temps.

Si elle avoit eu dès son enfance le desir de combattre les Bourguignons?

« J'ai toujours souhaité que mon roi recouvrât ses « États. »

Si les esprits célestes lui avoient promis qu'elle échapperoit?

« Cela ne touche point mon procès; voulez-vous que « je parle contre moi? »

De tous les reproches que les juges mêloient à leurs questions, le seul raisonnable, s'il eût été fondé, concernoit le supplice de Franquet d'Arras. « Il méritoit la « mort, dit la Pucelle, cependant je fis tous mes efforts « pour lui sauver la vie. »

On l'interrogea au sujet d'un enfant qu'elle avoit, disoit-on, ressuscité à Lagny. L'évêque de Beauvais espéra qu'en avouant ce miracle elle alloit se trahir [a], (car chaque question qu'on lui faisoit étoit un piége) elle répondit que cet enfant, qu'on avoit cru mort, avoit été porté à l'église; qu'il y avoit donné quelques signes de vie suffisants pour qu'on lui administrât le baptême; que ce prodige, si c'en étoit un, n'étoit dû qu'à Dieu.

C'étoit principalement de superstition que ses juges superstitieux vouloient la convaincre, et il faut convenir que, par sa persévérance sur l'article des révélations, elle leur fournissoit un prétexte; mais quand elle n'auroit pas eu ce tort contre elle-même, auroit-elle échappé à leur rage? Leur parti étoit pris, sa perte étoit résolue; son crime, c'étoit d'avoir vaincu les Anglois.

Ils lui demandèrent si elle changeoit souvent d'étendard? « Toutes les fois qu'il étoit brisé. »

Si elle les faisoit bénir, et avec quelles cérémonies? « Toujours avec les cérémonies ordinaires. »

Pourquoi elle y faisoit broder les noms de Jésus et

[a] Monstrelet. Pasquier. Histoire de la Pucelle.

de Marie? « C'est des ecclésiastiques que j'ai appris à « faire usage de ces noms sacrés. »

Si elle avoit fait croire aux troupes françoises que cet étendard portoit bonheur?

« Je ne faisois rien croire ; je disois aux soldats françois : entrez hardiment au milieu des Anglois, et j'y « entrois moi-même. »

Pourquoi à la cérémonie du couronnement de Charles, elle avoit tenu sa bannière levée à côté de ce prince?

« Il étoit bien juste qu'ayant partagé les travaux et « les périls, je partageasse l'honneur. »

Ces interrogatoires étoient quelquefois aussi ridicules que perfides, on sautoit d'un objet à un autre; à des questions captieuses, on en mêloit de burlesques, soit par une dérision barbare, soit pour embarrasser la Pucelle.

On lui demanda si les bienheureux qui lui apparoissoient avoient des boucles d'oreilles, des bagues? Vous « m'en avez pris une, dit-elle à l'évêque de Beauvais, « rendez-la-moi. »

S'ils étoient nus ou habillés?

« Pensez-vous que Dieu n'ait pas de quoi les vêtir? »

Si elle avoit vu des fées, et ce qu'elle en pensoit?

« Je n'en ai point vu, j'en ai entendu parler; je n'y « ajoute point foi. »

Si elle avoit eu autrefois une mandragore, et ce qu'elle en avoit fait?

« Je n'en ai point eu; on dit que c'est une chose dan- « gereuse et criminelle. »

Quelquefois les juges lui faisoient tous ensemble des

questions différentes. « Beaux pères, leur disoit-elle, « l'un après l'autre, s'il vous plaît. »

Quelquefois, excédée de la multitude de questions inutiles, déplacées, indécentes même, que l'évêque de Beauvais sur-tout affectoit de lui faire, elle disoit : « Demandez à tous les juges assistants si cela est du procès, et j'y répondrai. »

On discourut beaucoup devant elle sur la différence de l'église militante et de l'église triomphante, on la somma de reconnoître cette différence ; sans vouloir entrer dans ces distinctions, elle répondit qu'elle seroit toujours prête à se soumettre à l'église.

On la pressa de déclarer ce qu'elle pensoit du pape actuellement régnant : « Que je ne le connois pas, dit-« elle. »

Un de ses juges, moine Augustin, nommé Isembart, (il mérite qu'on le nomme), fut touché de compassion et saisi d'horreur, en voyant une fille de dix-neuf ans aux prises avec une troupe de théologiens qui alloient épuiser leur scolastique pour arracher à sa simplicité ignorante quelque hérésie qui pût servir à la faire brûler; il saisit le moment où on lui parloit du pape et de l'église, pour lui conseiller de s'en rapporter au jugement du pape et du conseil qui alloit se tenir à Bâle (1). Jeanne suivit cet avis, et fit son appel à l'instant. L'effet de cet appel étoit de dépouiller les juges, et de soustraire Jeanne à leur fureur. L'évêque de Beauvais en sentit la conséquence : « Taisez-vous de par le diable, » cria-t-il à Isembart, en lançant sur lui un regard fou-

(1) L'ouverture de ce concile se fit en effet six semaines après le supplice de la Pucelle, le 23 juillet 1431.

droyant. Ensuite parlant au greffier d'un ton plus bas pour n'être pas entendu de Jeanne, il lui défendit de faire mention de cet appel. Jeanne s'en aperçut · « Ah! « dit-elle, vous écrivez bien ce qui fait contre moi, et « vous ne voulez pas qu'on écrive ce qui fait pour moi. »

On eut recours au honteux expédient d'altérer ses réponses, pour les faire paroître criminelles ou pour y insérer l'aveu de quelque crime. Un des greffiers attesta dans la suite que l'évêque de Beauvais avoit exigé de lui cette infidélité, et sur son refus, s'étoit emporté à des menaces et à des injures; on lui associa un autre greffier, qui fit tout ce qu'on voulut. Un prêtre, nommé *l'Oyseleur*, fut mis dans la même prison que Jeanne, on lui permit de la voir; captif et malheureux comme elle, il gagna sa confiance. Jeanne étoit pieuse, et souffroit sur-tout de l'interruption de ses devoirs religieux; elle desiroit de se confesser, le prêtre s'offrit pour cet office, et fut accepté. C'étoit un espion aposté par l'évêque de Beauvais. Tandis qu'il recevoit la confession de la Pucelle, deux hommes cachés derrière une fenêtre que couvroit un rideau de serge, écrivoient ce qu'elle disoit. Ce lâche artifice ne produisit rien. L'innocente Jeanne n'avoit point de crimes à confesser. L'expédient d'altérer sa confession et ses réponses étoit beaucoup plus sûr.

Des témoins déposent qu'ils ont eu lieu de soupçonner que l'évêque de Beauvais, dans le dépit de ne pouvoir convaincre la Pucelle d'aucun crime, avoit voulu l'empoisonner. Il faut avouer que cette idée est peu vrai-semblable. C'eût été mal répondre aux vues des Anglois, et mal servir leur vengeance.

Jean de Luxembourg-Ligny, qui avoit si lâchement vendu cette respectable fille, eut la nouvelle lâcheté d'aller la voir dans la prison, accompagné des comtes de Warwick et de Staford. Par une lâcheté peut-être plus grande encore, il voulut lui persuader qu'il venoit pour traiter de sa rançon avec les Anglois. Sans daigner lui faire de reproches, elle se contenta de lui répondre: « Vous n'en avez ni la volonté ni le pouvoir. Je sais bien « que ces Anglois me feront mourir, croyant qu'après « ma mort ils gagneront le royaume de France, mais « ils n'auront pas ce royaume. »

Irrité de cette prophétie, Staford s'emporta jusqu'à tirer l'épée contre une femme sans défense; il alloit la tuer, si le comte de Warwich ne l'avoit retenu. Telles étoient alors les mœurs des grands et en France et en Angleterre. La Pucelle déclara qu'un très grand seigneur d'Angleterre l'avoit voulu violer dans sa prison. Nous n'avons point d'éclaircissement sur cette infame particularité. La manière dont quelques historiens s'expriment sembleroit indiquer le duc de Bedford. Il faut l'avouer, toute la conduite connue de ce prince semble réclamer contre un tel soupçon: cependant le trait suivant est attesté.

On fit visiter la Pucelle; l'objet de cette visite étoit l'opinion reçue, qu'une sorcière ne pouvoit être vierge, et cette opinion même nous avertit que le grand seigneur anglois désigné dans la plainte de la Pucelle, pouvoit avoir eu un motif plus exécrable que l'incontinence. Quoi qu'il en soit, le fait attesté est que le duc de Bedford vit cet examen d'une chambre voisine, par le moyen d'une ouverture pratiquée dans le mur.

Jeanne dans sa prison étoit changée de fers, et de plus attachée avec une chaîne pendant la nuit; ses gardes, ses juges ne cessoient de lui prodiguer l'insulte et l'outrage; le promoteur, qu'on nommoit *Bénédicité*, ne lui parloit jamais qu'en l'appelant hérétique, infame, etc.

Massieu, curé de Saint-Candide de Rouen, l'un des greffiers, étoit chargé de la conduire devant les juges; il lui permettoit de s'arrêter en passant devant la chapelle du château pour y faire sa prière. Le promoteur le sut, et reprocha durement à Massieu cette foible indulgence. « Truand, lui dit-il, qui te fait si hardi d'ap-« procher cette p..... excommuniée, de l'église, sans « licence? Je te ferai mettre en telle tour que tu ne ver-« ras ni lune ni soleil, d'ici à un mois, si tu le fais plus. »

Jeanne succomba enfin à l'horreur de sa situation, et fut dangereusement malade. Le duc de Bedford, le cardinal de Winchestre qui étoit alors en France, le comte de Warwick, lui donnèrent deux médecins, auxquels ils recommandèrent instamment d'employer toutes les ressources de leur art pour empêcher qu'elle ne mourût de sa maladie, ajoutant que le roi d'Angleterre l'avoit achetée trop cher pour n'avoir pas la satisfaction de la faire brûler; que l'évêque de Beauvais connoissoit sur ce point les intentions du roi, et que dans cette vue il pressoit avec la plus grande ardeur l'instruction du procès. Ces étranges aveux étoient assez inutiles, ils sont attestés par la déposition des médecins.

L'évêque de Beauvais, pour accélérer le jugement, vouloit faire donner la question à Jeanne, toute malade qu'elle étoit; il fit exposer à ses yeux l'appareil des tor-

tures. Jeanne protesta d'avance et jura de désavouer après la question tous les aveux contraires à la vérité, si la violence des douleurs en arrachoit de tels à sa foiblesse. La crainte qu'elle ne mourût à la question fut le seul motif qui la lui fit épargner.

Avant son jugement, on la conduisit à la place du cimetière de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen. Un docteur, nommé Guillaume Erard, prononça, sous le titre de *prédication charitable*, un discours rempli d'invectives contre elle et contre le roi de France. « C'est à toi, « Jeanne, que je parle, s'écrioit-il, et te dis que ton roi « est hérétique et schismatique. » Jeanne ne répondit rien sur ce qui ne concernoit qu'elle; quand elle entendit insulter le roi, elle interrompit le prédicateur: « Par ma « foi, sire, lui dit-elle, révérence gardée, je vous ose « bien dire et jurer sur peine de ma vie, que mon roi « est le plus noble chrétien de tous les chrétiens, et « n'est point tel que vous dites. »

Qui ne seroit touché de ce témoignage d'amour et de zèle pour un roi indifférent qu'elle avoit si bien servi, et qui la laissoit périr si misérablement!

On vouloit tirer d'elle un aveu. On la pressa d'abjurer. Elle dit qu'elle ne savoit point ce que ce terme signifioit; puis quand on le lui eut expliqué, elle se ressouvint du conseil d'Isembart. « Je m'en rapporte, dit-« elle, à l'Église universelle; qu'elle juge si je dois ab-« jurer. Tu abjureras présentement, lui cria Erard, ou « tu seras arse. » En même temps on lui montroit l'exécuteur, qui l'attendoit à l'extrémité de la place avec la charrette toute prête pour la conduire au bûcher. Le greffier s'approcha, et lui lut un modèle d'abjuration,

qui contenoit simplement une promesse de ne plus porter les armes, de laisser croître ses cheveux, et de quitter l'habit d'homme; il falloit signer cet écrit, ou mourir; elle signa : mais par une supercherie digne de ces monstres, il se trouva qu'elle avoit signé un autre écrit, où elle se reconnoissoit dissolue, hérétique, schismatique, idolâtre, séditieuse, invocatrice des démons, sorcière, etc. toutes les qualifications les plus incompatibles y avoient été accumulées. Ses persécuteurs étoient aussi insensés que méchants. Sur cet aveu escroqué, l'évêque de Beauvais prononça le jugement qui la condamnoit, selon le style de l'inquisition, à une prison perpétuelle, *au pain de douleur et à l'eau d'angoisse*. Le comte de Warwick reprocha aux juges la douceur de ce jugement; les Anglois trouvoient que ces hommes pervers n'avoient pas gagné l'argent qu'ils avoient reçu du roi d'Angleterre, puisque Jeanne échappoit au supplice : « Ne vous embarrassez pas, dit un « des juges, nous la rattraperons bien. »

L'écrit qu'elle avoit signé, contenoit, comme celui qu'on lui avoit lu, la promesse de quitter pour jamais l'habit d'homme. La nuit, les gardes enlevèrent les vêtements de femme qui étoient sur le lit de Jeanne, et y mirent un habit d'homme. Elle représenta aux gardes la défense qui lui avoit été faite de mettre un tel habit, ils lui repliquèrent brutalement qu'elle n'en auroit point d'autre. Elle prit le parti de rester au lit, elle y resta jusqu'à midi. Forcée enfin de se lever, du moins pour un moment, la pudeur lui fit prendre les seuls vêtements qui fussent à sa disposition. Des témoins apostés entrent aussitôt, et constatent la trans-

gression. Pierre Cauchon, transporté de joie du succès de son artifice, dit au comte de Warwick, en éclatant de rire: « c'en est fait, nous la tenons. » Elle est livrée, comme relapse, au bras séculier, et envoyée au bûcher. L'évêque de Beauvais voulut encore en ce moment l'obliger de se rétracter sur l'article des révélations: « Or « çà, Jeanne, lui dit-il, vous nous avez toujours dit « que vos voix vous disoient que vous seriez délivrée, « (nous avons vu pourtant qu'elle avoit refusé de ré- « pondre sur cet article) vous voyez maintenant comme « elles vous ont déçue; dites-nous-en la vérité. » Jeanne persista: « Soit bons, soit mauvais esprits, dit-elle, ils « me sont apparus. Quant à ma délivrance, l'état où « vous me voyez vous justifie, et je n'espère rien. » Cependant en allant au supplice, elle s'écrioit quelquefois: « Ah! Rouen, Rouen, seras-tu ma dernière de- « meure »! mot qui sembloit annoncer encore un reste d'espérance.

Plusieurs historiens ont trouvé beau de donner à Jeanne, au moment de sa mort, une constance plus qu'héroïque et un enthousiasme prophétique; ce n'étoit pas la peine d'altérer la vérité pour diminuer l'intérêt par cet étalage d'une insensibilité stoïque. Les monuments attestent que Jeanne eut dans ce terrible moment toutes les foiblesses de la nature, et elle n'en est que plus intéressante. Elle pleura beaucoup, mais ne se permit que de douces plaintes, sans emportement, sans bravades, sans injures. Malgré les imputations odieuses et les qualifications infamantes qu'on lisoit sur la mitre dont sa tête étoit couverte, et sur un grand tableau placé en face du bûcher, le peuple fon-

doit en larmes, et eût voulu la délivrer; le bourreau pleuroit et trembloit. L'évêque de Beauvais lui-même, ce tigre, se sentit attendri, lorsque Jeanne lui dit avec douceur: «Vous m'aviez promis de me rendre à l'Église, «et vous me livrez à mes ennemis»; il rougit d'avoir pu connoître la pitié, il dévora des pleurs, reste d'humanité que son cœur féroce n'avoit pu dépouiller entièrement, mais qu'il désavouoit. Quelques juges, honteux d'avoir prêté leur ministère à tant d'injustices, s'étoient retirés. Un d'eux, nommé André Marguerye, ayant ouvert un avis qui pouvoit sauver la Pucelle, (c'étoit de lui demander quels motifs l'avoient portée à reprendre l'habit d'homme) il pensa lui en coûter la vie. Ceux de ces mêmes juges qui laissèrent échapper quelques marques de repentir eurent peine à éviter eux-mêmes le supplice; deux d'entre eux furent arrêtés, et n'obtinrent leur grace qu'en se soumettant à la honte d'une rétractation publique. Après l'exécution, le bourreau vint trouver les deux religieux dominicains qui avoient assisté Jeanne à la mort; il leur dit en pleurant qu'il ne croyoit pas que Dieu lui pardonnât jamais le tourment qu'il avoit fait souffrir «à cette sainte fille», (ce furent ses termes) et que jamais il n'avoit tant craint de faire une exécution.

Un secrétaire du roi d'Angleterre cria tout haut: «Nous sommes tous perdus et déshonorés par ce sup-«plice affreux d'une femme innocente!»

Comme on vouloit qu'il ne pût rester aucun doute sur la mort de la Pucelle [a], on l'avoit élevée sur

[a] 14 juin 1431.

un échafaud de plâtre, afin qu'elle fût distinctement aperçue de tout le peuple. Cette précaution rendit ses tourments beaucoup plus longs, parceque les flammes ne pouvoient qu'à peine l'atteindre. Pendant toute la durée du supplice, à travers les cris de douleur que la violence des tourments lui arrachoit, on n'entendit sortir de sa bouche que le nom de *Jésus*. Le cardinal de Winchestre fit jeter ses cendres dans la Seine.

Charles VII fit revoir le procès, et réhabiliter la mémoire de Jeanne [a], réparation dont la gloire de cette guerrière n'avoit pas besoin, mais qui étoit nécessaire à la gloire de Charles lui-même.

Les juges qui avoient condamné la Pucelle devinrent un objet d'exécration pour les François et de mépris pour les Anglois; on les montroit dans les rues, on les évitoit avec horreur. Louis XI jugea que son père n'avoit pas assez fait en cassant leur sentence, il leur fit faire leur procès; la plupart étoient morts, mais il en restoit deux, qui subirent la peine du talion.

Jeanne d'Arc avoit été anoblie avec toute sa famille par Charles VII, elle l'étoit assez par ses exploits. Les lettres de noblesse comprennent également les mâles et les femelles à perpétuité. Ce privilége en faveur des femmes de la famille de Jeanne a subsisté jusqu'au commencement du dernier siècle. En 1608, Lude-le-Maire, qui descendoit par sa mère de la famille de Jeanne d'Arc, fit enregistrer ses lettres d'anoblissement. Six ans après, la noblesse fut bornée aux seuls descendants de mâle en mâle. Il faut présumer qu'on

[a] Jugement du 7 juillet 1456.

eut de bonnes raisons pour restreindre ainsi ce privilége; cependant comme il devoit son origine à la valeur d'une femme, il paroissoit assez naturel qu'il pût être communiqué par les femmes.

Avant le malheur de la Pucelle, les merveilles qu'elle avoit opérées avoient mis les révélations en crédit. Saintrailles menoit à sa suite un petit berger, nommé Guillaume, qu'on appeloit le *berger prophète*, et sur les avis duquel il formoit des entreprises, qui ne réussissoient pas toujours; il s'engagea par son conseil dans un combat contre Talbot, qui le fit prisonnier à son tour, et lui rendit gratuitement la liberté, comme il l'avoit reçue de lui après le combat de Patay: mais le berger, pris en même temps que Saintrailles, fut réservé pour amuser le peuple aux fêtes de l'entrée de Henri VI à Paris.

Deux femmes voulurent aussi prophétiser dans cette capitale; puisque Paris étoit entre les mains des Anglois, c'étoit pour les Anglois qu'il falloit qu'elles prophétisassent; mais elles étoient apparemment dans le parti de Charles VII, car elles furent prêchées publiquement au parvis de Notre-Dame. L'une des deux prétendit que Dieu lui étoit apparu en robe blanche, elle fut brûlée pour cette folie: c'étoit avant le supplice de la Pucelle, et vrai-semblablement pour y préparer.

La précaution qu'on avoit prise d'exécuter Jeanne d'Arc en plein jour et de la tenir élevée pour qu'elle fût bien vue de tout le peuple, n'empêcha pas qu'après sa mort il ne parût plusieurs fausses Jeannes d'Arc. Une entre autres avoit une ressemblance si marquée avec la Pucelle, ou joua si bien son personnage, qu'elle trompa

les frères mêmes de la Pucelle. On sait qu'à la faveur de cette imposture elle épousa un gentilhomme de la maison des Armoises ; elle reçut à Orléans les honneurs dus à la libératrice de la ville.

Une autre trompa encore la reconnoissance des Orléanois ; mais sa fourberie ayant été découverte, elle fut exposée, à Paris, aux regards du peuple sur une pierre de marbre, qui étoit alors au bas des grands degrès du palais.

Ces deux premières se disoient échappées au supplice par des moyens plus ou moins merveilleux.

Il en vint une troisième qui, en convenant du supplice et de la mort prétendoit avoir été ressuscitée. On dit que le roi prit la peine de la confondre lui-même, en lui demandant compte du secret réel ou chimérique qu'il disoit n'avoir été connu que de lui et de la Pucelle. Ce prétendu secret n'étoit point entré dans les instructions de cette femme, ce qui prouve que du vivant de la Pucelle, il n'en avoit pas été question [a] ; car si le roi eût déclaré, du vivant de Jeanne d'Arc, comme on le prétend, qu'elle avoit su par révélation un secret connu de lui seul, quelle femme eût osé prendre sur elle de jouer ce personnage ? Celle-ci, déconcertée par une question qu'elle n'avoit pas prévue, se jeta aux pieds du roi, lui demanda grace et l'obtint.

Ce que nous avons rapporté de Jeanne d'Arc, est le résultat de son procès combiné avec le récit des historiens. Ces deux sources, les seules où il soit possible de

[a] Histoire de la Pucelle d'Orléans, par l'abbé Lenglet. Pasquier, Recherches, l. 6.

puiser, se sentent sûrement beaucoup de l'enthousiasme qu'inspira de son temps cette fille singulière. La philosophie peut en retrancher ce qu'elle voudra, elle peut modifier les faits par les circonstances, et les témoignages historiques, par les vrai-semblances; elle peut partager plus également entre la Pucelle et les généraux de Charles VII, la gloire des exploits de ce temps, ou même n'attribuer qu'à ces derniers le plan et la conduite des opérations, et regarder la Pucelle comme n'ayant été qu'un instrument entre les mains de la politique; cet instrument du moins fut bien actif et bien efficace. Peut-être en tout, ce phénomène historique est-il inexplicable. La condition, le sexe, l'âge, les vertus, la piété, la valeur, la bonne conduite, les succès de ce vengeur inattendu de Charles VII, offrent un ensemble où le merveilleux domine, quelque effort qu'on fasse pour l'écarter ou pour l'affoiblir. S'il falloit absolument expliquer ce merverlleux, nous l'expliquerions par le vertueux et sublime enthousiasme qui animoit la Pucelle, par l'idée répandue parmi les François qu'elle étoit inspirée, et parmi les Anglois qu'elle étoit magicienne. Ce dernier point est prouvé par la lettre du duc de Bedford, que nous avons rapportée. On sent combien une pareille idée étoit naturelle dans le temps dont il s'agit, et quel effet prodigieux elle devoit produire.

Les Anglois triomphoient du supplice de la Pucelle; mais comment avoient-ils pu ne pas prévoir qu'une si lâche et si exécrable vengeance nuiroit plus à leurs affaires que la valeur même de la Pucelle? Ils furent battus de tous côtés, et comptèrent les jours par leurs

pertes; Flavy avoit fait lever le siége de Compiégne aux Bourguignons et aux Anglois réunis; Saintrailles les avoit battus à Germigny, Barbazan à la Croisette, près de Châlons en Champagne; Dunois surprit Chartres, et fit lever le siége de Lagny au duc de Bedford lui-même; les François allèrent piller la foire de Caen au centre des possessions angloises; le lord Willougby fut défait à Saint-Célérin sur la Sarte; « l'habileté supérieure « du régent, dit M. Hume [a], fut impuissante contre « l'inclination vive qui entraînoit tous les François à « rentrer sous l'obéissance de leur souverain légitime », ajoutons, et contre l'horreur qu'inspiroit le supplice de la Pucelle.

Ce fut en vain qu'on tenta de ranimer le parti anglois, en faisant couronner et proclamer roi de France à Paris le jeune Henri VI. Cette cérémonie annoncée depuis long-temps et toujours différée à cause du défaut d'argent, fut froide et languissante, dit le même M. Hume, « en comparaison de l'éclat qu'avoit eu le « sacre de Charles à Reims. » Ce qu'il y eut de plus remarquable dans cette cérémonie, ce fut l'entrevue de Henri VI avec la reine Isabelle de Bavière son aïeule. Cette femme, devenue étrangère à tout, se mit à une fenêtre de son hôtel de saint Pol pour voir passer son petit-fils; on avertit Henri VI, qui ne la connoissoit pas, que c'étoit là son aïeule, il la salua et passa sans s'arrêter; elle rendit le salut, versa quelques larmes, et se détourna. Ces larmes étoient-elles de tendresse, de repentir ou de dépit?

[a] Histoire d'Angleterre, Plantagen. Henri VI,

Le duc de Bedford, ce prince jusque-là si sage et si habile, après avoir commis une action atroce, en commit d'imprudentes. Devenu veuf de la sœur du duc de Bourgogne, il conclut si précipitamment un nouveau mariage avec Jacqueline de Luxembourg, sans en faire part à son beau-frère, que le duc de Bourgogne, déja mal disposé, crut pouvoir regarder cette conduite comme injurieuse à la mémoire de sa sœur; on voulut réconcilier ces princes et ménager entre eux une entrevue; l'orgueil de l'étiquette, l'embarras du cérémonial s'y opposèrent; le duc de Bedford crut avoir fait assez d'avances en allant chercher le duc de Bourgogne jusque dans ses États à Saint-Omer, il attendoit la première visite, comme fils, frère et oncle de rois; le duc de Bourgogne regardoit la qualité de prince du sang françois et la puissance d'un souverain comme supérieures à tous ces titres; il jugeoit d'ailleurs qu'on avoit une réparation à lui faire, et sur-tout il sentoit qu'on avoit besoin de lui. Le duc de Bedford auroit dû faire plus d'attention à ce dernier point; ils se séparèrent sans s'être vus. Ces divisions préparoient insensiblement la défection entière du duc de Bourgogne, et amenoient ce fameux traité d'Arras, qui ressuscita la France, en renversant du trône l'enfant étranger que la force y avoit placé. Tout le monde avoit besoin de la paix; la France, réduite encore au même état où elle s'étoit vue pendant la captivité du roi Jean, demandoit à respirer; les Anglois vouloient retenir sur son déclin la puissance prête à leur échapper; la raison, la justice, l'humanité, la patrie parloient au cœur de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne; de profondes réflexions sur

ses devoirs et sur ses intérêts; le temps, qui éteint les anciennes passions, qui en allume de nouvelles, qui change et les mouvements du cœur et les points de vue des objets, tout ramenoit Philippe à l'indulgence et à la paix. L'Europe entière, à qui les prétentions de l'Angleterre sur la France étoient souverainement désagréables et par leur injustice et par le trouble général qu'elles causoient, voulut concourir à cet heureux ouvrage. Tous les princes de la chrétienté eurent des ambassadeurs aux conférences d'Arras; le pape, et le concile de Bâle, alors assemblé, y avoient chacun son légat; c'étoit le moment peut-être de fonder sur des principes invariables la puissance pacifique d'un conseil amphictyonique, en établissant l'inaliénabilité et l'imprescriptibilité de tous les domaines respectifs, et en réglant chez toutes les nations monarchiques de l'Europe le droit de succession dans tous les cas. L'autorité spirituelle eût joint son ascendant sacré aux forces réunies de l'autorité temporelle pour cimenter l'édifice de la paix. Quelle supériorité l'Europe eût acquise sur le reste du monde! Quel triomphe pour le christianisme, dont l'esprit eût évidemment formé ce système de concorde et de justice! Quel plus beau titre pour cette religion divine que d'être ainsi la bienfaitrice de l'humanité! La guerre et la barbarie seroient restées le partage de l'erreur, tandis qu'on eût vu la paix reposer éternellement au sein de la vérité; ou si le spectacle du bonheur de l'Europe eût engagé à suivre son exemple, c'eût été pour la religion un triomphe de plus, et le plus doux à ses yeux.

L'Angleterre étoit bien éloignée de ces vues, elle ne

sut pas même sacrifier une partie de ses conquêtes pour conserver l'autre; elle voulut rester en possession de tout ce qu'elle avoit pris. Les François offroient de lui céder la Guyenne et la Normandie entières, mais l'une et l'autre province sous la suzeraineté de la France. Les légats du concile, ceux du pape, et tous les autres médiateurs, déclarèrent que ces offres leur paroissoient raisonnables et suffisantes; aussitôt les plénipotentiaires anglois se retirèrent du congrès. Dès lors l'Europe condamna les Anglois, et si elle eût fait un pas de plus, si elle se fût déclarée contre eux, si elle se fût unie pour les chasser de la France et les resserrer dans leur île, c'eût été le conseil amphictyonique, c'eût été la paix perpétuelle.

Quant au duc de Bourgogne, on peut dire qu'il pardonna en maître à son roi, en père à l'État, en héros au duc d'Orléans. Les Anglois, soit pour le retenir par les démonstrations d'une fausse confiance [a], soit pour avoir un reproche à lui faire sur sa défection, qu'il étoit aisé de prévoir, lui donnèrent des pouvoirs pour traiter en leur nom, comme s'ils eussent remis leurs intérêts entre ses mains, tandis que le cardinal de Wincestre, chef des plénipotentiaires anglois, avoit seul le secret de la négociation. Aussi le duc de Bourgogne ne fut-il point arrêté par une considération si foible; d'ailleurs quand la confiance qu'on lui montroit auroit été sincère, il ne la trahissoit point : les Anglois avoient rejeté les propositions que le duc de Bourgogne avoit acceptées pour eux, il devenoit libre de traiter pour lui-

[a] Monstrelet, vol. 2. Graft, p. 554 et suiv. Stowe, p. 373 et suiv.

qu'il étoit redevenu françois, et qu'il venoit d'abjurer, par le traité d'Arras, les erreurs du traité de Troyes. Les Anglois ne purent dissimuler leur ressentiment, et le firent éclater par de petits moyens. Le hérault fut logé par dérision chez un cordonnier, et mal accueilli par le conseil ; il eût été maltraité par le peuple, si le duc de Glocestre ne lui eût donné une escorte. Les Flamands qui se trouvoient à Londres furent insultés, quelques uns même furent massacrés, et le duc de Bourgogne eut tous les prétextes dont sa haine pour les Anglois et son zéle nouveau pour la patrie pouvoient avoir besoin.

La dénaturée Isabelle de Bavière mourut dix jours après la signature du traité d'Arras [a]. Si cette reine fut bien coupable, elle fut bien punie et par la juste exécration des François, et par le mépris ingrat des Anglois, qui la laissoient manquer de tout, comme elle avoit laissé manquer de tout le roi son mari, comme elle avoit privé de tout le roi son fils ; ils prenoient plaisir à lui répéter sans cesse que Charles VII n'étoit pas fils de Charles VI. Les succès de la France lui parurent plus insupportables encore que leurs outrages, elle ne put soutenir le spectacle de la paix, et mourut de la crainte de voir triompher son fils. Abandonnée à sa mort comme pendant sa vie, son corps fut porté du port saint-Landry à saint-Denis dans un misérable petit bateau, n'étant escorté que de quatre personnes ; ce fut là sa pompe funèbre. Sa mémoire, à jamais flétrie chez les François, n'a pu trouver un défenseur en Angleterre.

[a] 30 septembre 1435.

Le traité d'Arras fut aussi suivi de près de la mort du duc de Bedford [a], signe et principe de décadence pour les Anglois, qui perdoient en lui un des plus grands princes dont leur nation puisse s'honorer. Semblable en tout et peut-être supérieur à ce sage et habile comte de Pembrock qui avoit eu la régence sous Henri III [b] (1), l'Angleterre n'avoit point encore eu de général plus savant dans ses opérations, ni de ministre plus conciliant dans les affaires. Il exécutoit avec la même rapidité que Henri V ce qu'il avoit conçu avec plus de sagesse ; il traçoit des plans, il les suivoit, ses succès étoient le fruit de ses combinaisons ; il faisoit marcher ensemble la politique et la guerre, les négociations et les hostilités. Son expédition de Bretagne fut à-la-fois un exploit brillant et un grand coup d'État. Prudent, patient, sage, modéré, juste même, quoique chargé d'une cause injuste, il savoit diriger, persuader, calmer, ramener, dissimuler ; il avoit fallu toute sa dextérité pour retenir si long-temps le duc de Bourgogne dans le parti des Anglois, dont il brûloit de se détacher. Il est triste que tant de talents et même de vertus n'aient été employés qu'à faire le malheur des hommes. M. Hume dit que la mémoire du duc de Bedford est sans tache, si l'on excepte l'exécution barbare de la Pucelle d'Orléans ; malheureusement cette tache est ineffaçable, et il n'y a point de gloire qui n'en fût ternie. Apprenons à redouter les haines nationales et les préjugés qu'elles font naître, en voyant dans quelles

[a] 14 décembre 1435. [b] Monstrelet. Grafton. Hollingshed.
(1) Voyez 1re part., ch. 10.

fureurs elles ont pu entraîner un prince vertueux et même éclairé; gémissons sur un tel bourreau d'une telle héroïne; veillons sur nous-mêmes, et défions-nous des passions.

Le duc de Bedford fut enterré dans la cathédrale de Rouen; on lui érigea un tombeau. Rapin Thoiras raconte que Louis XI étant à Rouen à considérer ce monument, un courtisan françois proposa de le détruire, parcequ'il rappeloit la honte de la nation. « Respectons, dit le monarque, la cendre d'un ennemi qui, « s'il étoit en vie, feroit trembler le plus hardi d'entre « nous. Je voudrois que ce monument fût plus digne « encore du héros auquel il fut consacré. »

Le duc de Bedford eut pour successeur dans le titre de régent en France, le duc d'Yorck, fils de ce comte de Cambridge à qui Henri V avoit fait couper la tête; cet arrangement ne se fit point sans de violents débats et de longs délais, qui hâtèrent la ruine des Anglois en France; le temps approchoit où l'Angleterre alloit être déchirée à son tour, comme la France l'avoit été; il sembloit que celle-ci, en se pacifiant, renvoyât à sa rivale les discordes civiles; on en voyoit déja depuis long-temps de tristes avant-coureurs à Londres.

Le parlement d'Angleterre avoit fait aux dispositions testamentaires de Henri V des changements, sans autre motif apparent que le desir d'exercer des actes d'autorité; il n'avoit pas voulu qu'il y eût de régent en Angleterre, peut-être parceque c'étoit un régent qui gouvernoit la France, et il avoit changé le titre de régent d'Angleterre en celui de protecteur, que prirent aussi dans la suite Richard III et Cromwel. Henri V

avoit donné la régence de l'Angleterre au duc de Glocestre, parcequ'il avoit donné celle de la France au duc de Bedford, comme à l'aîné; le parlement anglois vit dans cette disposition un aveu de l'infériorité de l'Angleterre, et il donna le protectorat au duc de Bedford; mais comme, en l'absence de Bedford, il le laissoit au duc de Glocestre, l'intention de Henri V étoit remplie sous une autre forme, et le changement n'avoit rien de réel; enfin Henri avoit confié l'éducation de son fils au comte de Warwick, le parlement choisit, au lieu de Warwick, le cardinal de Wincestre (1), grand-oncle du jeune roi Henri VI. La division se mit, comme on l'a vu et comme on aura occasion de le voir encore, entre le duc de Glocestre et le cardinal de Wincestre; chacun d'eux étoit à la tête d'un parti dans le gouvernement anglois; le duc de Bedford avoit su les contenir par son ascendant: mais le duc de Bedford n'étoit plus.

Le duc d'Yorck son successeur n'arriva en France que pour être témoin des désastres de sa nation; elle avoit perdu dans le duc de Bedford son Nestor et son Ulysse, elle perdit son Achille dans le comte d'Arondel, qui mourut d'une blessure au talon, comme ce héros grec, dont on lui donnoit le nom et dont il avoit la valeur; il reçut cette blessure dans un petit combat, où Saintrailles avec six cents hommes tailla en pièces trois mille hommes que commandoit Arondel. La décadence des Anglois ne pouvoit être plus marquée, Paris même leur étoit enlevé, on en avoit chassé Willougby. Meaux,

(1) Il se nommoit Henri de Beaufort; il étoit fils légitimé de Jean de Gaunt, duc de Lancastre.

Saint-Denis, Pontoise, enlevés aussi aux Anglois, débouchoient les rivières qui approvisionnent la capitale. Tous les François étoient honteux d'avoir paru Anglois; empressés de prouver qu'ils n'avoient été que Bourguignons, ils affectoient de se tourner contre les Anglois mêmes au moment où ceux-ci étoient abandonnés par le duc de Bourgogne. Voilà ce que les Anglois auroient dû prévoir; comment ces ennemis, qui n'avoient eu de succès que par le duc de Bourgogne, et qui dans le temps de leur alliance avec lui [a], avoient toujours vu sa ferveur ou sa froideur être la mesure de leur prospérité ou de leur décadence, se flattoient-ils de se soutenir seuls dans un pays étranger contre cette même puissance de Bourgogne réunie aux François, déja victorieux sans ce secours? Quelle mauvaise honte, suite de l'ivresse des succès passés, leur avoit fait refuser la Guyenne et la Normandie avec la paix, pour courir à leur ruine? Reconnoissons encore ici cette orgueilleuse et farouche inflexibilité que la guerre inspire, et qui fait, des triomphes mêmes, la source infaillible des disgraces.

Pendant le siége de Pontoise, que Charles VII avoit fait en personne, le duc d'Yorck lui avoit présenté deux fois la bataille; mais le temps des grandes imprudences étoit passé pour les François. Charles réserva sa valeur pour l'assaut de Pontoise, où il monta des premiers, et où il combattit de sa main les plus vaillants des Anglois, tandis que le duc d'Yorck pilloit l'abbaye de Poissy, en se retirant vers la Normandie, pour la défendre contre le vainqueur.

[a] Monstrelet. Grafton. Hollingshed.

Les progrès des François n'étoient plus arrêtés que par les conférences qu'on ne cessoit de tenir pour la paix, tantôt à Arras, tantôt entre Calais et Gravelines, tantôt à Tours, et qui ne produisirent que des trèves et le mariage de Henri VI avec la célèbre Marguerite d'Anjou, fille de René, duc d'Anjou et roi de Sicile.

Le principal objet des François étoit de recouvrer la Normandie; tous leurs efforts furent heureux; la bataille de Fourmigny, où Thomas Kyrle ou Tyrrel fut défait et pris par le connétable de Richemont (1), ôta aux Anglois toute espérance de conserver cette province; Talbot même ne put qu'en retarder quelque temps la perte. Ce fut en vain que ce grand homme, à qui sa nation devoit les seuls succès qu'elle eût eus depuis la mort du duc de Bedford, épuisa toutes les ressources de son génie pour la défendre; il eut encore des succès de détail, il perça plus d'une fois les armées françoises pour introduire des convois dans les places assiégées; il acquit beaucoup de gloire, mais une gloire stérile pour sa nation, qui acheva de perdre courage, lorsque Talbot eut été tué avec son fils à la bataille de Castillon en Guyenne; il étoit allé dans cette province après la réduction de la Normandie, pour défendre ce qui restoit aux Anglois en France. Ce Talbot étoit l'Hector des Anglois. Vertueux, vaillant et malheu-

(1) Les François disent qu'à leur tour ils ne perdirent que six hommes dans cette bataille, où de la part des Anglois il y eut près de cinq mille morts et quatorze cents prisonniers. On sent que tout cela est impossible, et qu'il n'y a pas moyen de compter sur ces sortes de listes.

reux, il s'ensevelit sous les ruines de sa nation, qui, sans lui, auroit beaucoup plus tôt succombé.

La Normandie rentra sous la domination des François, environ trente ans [a] après la conquête qu'en avoit faite Henri V. La Guyenne eut quelque temps après le même sort, et ce fut pour toujours que ces deux provinces redevinrent françoises. Ainsi du sein de la proscription et de la pauvreté, Charles VII parvint à exécuter le grand ouvrage que Philippe-Auguste dans toute sa puissance et dans toute sa gloire, avoit laissé imparfait. La réduction de la Normandie ferma pour jamais, après plus de cinq siècles, la plaie que la foiblesse de Charles-le-Simple avoit faite à la France, lorsqu'il s'étoit vu forcé de céder aux barbares du nord cette fertile province. La réduction de la Guyenne acheva de réparer l'imprudence de Louis-le-Jeune et les suites funestes de son divorce avec Éléonore d'Aquitaine. Les autres provinces avoient encore été plus facilement recouvrées par Charles VII. Enfin il ne resta plus en France aux Anglois que Calais et ses dépendances.

Le duc de Bourgogne, depuis sa rupture avec eux, avoit tenté, mais sans fruit, de leur enlever cette dernière possession.

Voilà donc ce qu'avoit valu aux Anglois cette guerre si injustement entreprise par Édouard III, si injustement renouvelée par Henri V, la perte de la Guyenne et du Ponthieu, qu'ils possédoient paisiblement avant cette guerre! Ils conservèrent à la vérité la conquête

[a] 1450.

d'Édouard III, Calais, une seule ville, et ils perdirent deux provinces. Tel fut le résultat de tant de victoires, tel fut le prix du sang de tant de héros.

L'avantage définitif de cette guerre fut pour la nation qui n'avoit fait que se défendre; c'est ce qu'on doit toujours desirer et ce qui doit souvent arriver; mais que de maux cette nation n'avoit-elle pas soufferts, parceque deux rois étrangers avoient été injustes!

Outre ces vérités si favorables au système moral de cet ouvrage, il résulte encore des événements une autre vérité que nous avons annoncée d'avance, et dont la démonstration est présentement complète, c'est que les Anglois avoient dû leurs succès en France, sous Édouard III, aux d'Artois et aux d'Harcourt; sous Henri V, au parti Bourguignon. En général, dans l'état présent de l'Europe, aucune nation ne peut se promettre de grands avantages contre une autre qu'à la faveur des discordes civiles. Grande raison pour les rois et pour les peuples d'éviter ce fléau; grande raison d'éviter jusqu'aux guerres étrangères, qui, comme nous l'avons dit, amènent souvent les guerres civiles, soit en entretenant le goût des armes et l'habitude de la violence, soit en irritant le peuple par l'augmentation des impôts, source la plus féconde des séditions, soit en promettant aux rebelles un appui assuré dans l'ennemi étranger.

Les Anglois n'avoient pas été plus heureux en Écosse, ils avoient inutilement tenté d'empêcher l'alliance des François avec les Écossois, et le mariage du dauphin Louis avec Marguerite, fille de Jacques Ier. Ils avoient tenté ensuite d'enlever cette princesse dans son passage

en France, et n'y avoient pas mieux réussi ; ils firent une incursion en Écosse sous la conduite du comte de Northumberland, et furent battus à Popperden [a], par Guillaume de Douglas, comte d'Angus ; mais deux ans après [b], le roi d'Écosse fut cruellement massacré dans son lit pendant la nuit par son oncle Walter, comte d'Athol, escorté d'une troupe d'assassins. Le roi étoit logé avec la reine sa femme (1) dans le couvent des dominicains à Perth [c]; ses domestiques avoient été gagnés, et le roi ne fut défendu que par deux femmes. Une jeune dame de la maison de Douglas, attachée à la reine, entendit le bruit que faisoient les assassins en voulant enfoncer la porte de l'appartement; elle courut à cette porte pour en fermer les verrous, les domestiques les avoient enlevés ; elle opposa aux efforts des assassins la foible résistance de son bras, elle eut le bras coupé. Le roi, plein de valeur comme de vertus, saisit son épée, et tua quelques uns de ces assassins ; la reine, dont la tendresse animoit le courage, s'élance au-devant de leurs épées, et fait à son mari un rempart de son corps. Elle fut percée de plusieurs coups qui firent craindre pour sa vie; le roi en reçut vingt-huit, la plupart mortels, et tomba enfin, accablé par le nombre ; dans la suite, tous les assassins périrent au milieu des supplices, celui du comte d'Athol fut horrible (2) comme son crime.

[a] 1436. [b] 1438.

(1) Jeanne de Sommerset, petite-fille du duc de Lancastre, Jean de Gaunt.

[c] Buchanan. Rer. Scotic. l. 10.

(2) On commença par le promener nu dans Édimbourg, on lui

L'Angleterre profita de ce crime, sans y avoir eu part. Jacques laissoit un fils mineur, le gouvernement resta entre les mains de la veuve de Jacques, mère du jeune roi; elle prit le parti que la prudence lui dictoit, celui de conclure une trève, également utile à l'Écosse pendant la minorité de son prince, et à l'Angleterre au milieu des désastres qu'elle éprouvoit dans le continent.

L'heureuse révolution qui venoit de se faire en France, n'étoit pas uniquement due à la bonne conduite des François; au contraire, elle avoit été retardée quelque temps par les divisions de la cour de Charles VII. La Trémoille étoit toujours en faveur, et le connétable de Richemont toujours son ennemi. La Trémoille recherchoit pour son fils Françoise, fille de Louis d'Amboise, seigneur de Thouars; Richemont la demandoit pour son neveu Pierre de Bretagne: l'amitié de Louis d'Amboise pour le connétable le faisoit incliner davantage vers cette alliance. Deux amis du connétable et de Louis d'Amboise, André de Beaumont, seigneur de Lezay, et Antoine de Vivonne, étoient suspects à La Trémoille comme détournant Louis d'Amboise de son alliance. La Trémoille proposa au connétable une entrevue paur terminer leurs différents, et prendre des arrangements sur ce nouvel objet de rivalité. Le roi appuya le projet de l'entrevue; Richemont craignit quelque piége, et refusa de s'y trouver. La Trémoille

donna ensuite l'estrapade, on lui mit sur la tête une couronne de fer ardent. On lui déchira les entrailles, on les brûla. On le tenailla, enfin on lui arracha le cœur, et on le jeta au feu; puis on décapita, on écartela son cadavre.

en proposa une autre à d'Amboise, Lezay et Vivonne, qui l'acceptèrent. La Trémoille justifia les défiances de Richemont en faisant arrêter ces trois seigneurs. Vivonne et Lezay furent décapités sans aucune forme de procès, La Trémoille ne fit grace de la vie qu'à celui dont il demandoit la fille pour son fils; il eut assez d'empire sur Charles VII pour l'engager à consacrer ces violences par des arrêts de condamnation, qui ne parurent qu'un an après la mort de Vivonne et de Lezay, et qui les accusoient, ainsi que Louis d'Amboise, d'une conspiration contre le roi et La Trémoille. L'arrêt de Louis d'Amboise déclaroit que le roi, *pour certaines causes*, lui remettoit la peine de mort. Ces *certaines causes* n'eurent point lieu. Le crime de La Trémoille produisit l'effet qu'on en devoit attendre, il révolta. Marguerite de Rieux, femme de Louis d'Amboise, alla remettre sa fille au connétable; Françoise épousa Pierre de Bretagne, qui fut duc dans la suite, et la guerre se ralluma plus que jamais entre le connétable et le favori. Celui-ci combloit la mesure; Charles VII, prince naturellement juste et bon, ouvrit les yeux sur tant d'iniquités et de violences qu'on osoit commettre sous son nom, il cessa d'aimer la Trémoille, mais il n'osoit encore le sacrifier; et ce favori, n'étant plus soutenu par l'inclination, étoit encore défendu par l'ascendant qu'il avoit pris. Les courtisans, qui tous détestoient La Trémoille, jugèrent qu'il étoit temps d'agir, et que le roi avoit besoin d'être aidé. Ils formèrent contre La Trémoille une conspiration dont le connétable étoit l'ame, et dans laquelle ils firent entrer Charles d'Anjou, comte du Maine, beau-

frère du roi. La reine, Marie d'Anjou, instruite du projet, se contenta de n'y pas entrer, et se réserva d'apaiser le roi; la reine de Sicile, mère de Marie-d'Anjou, y entra. De Beuil, propre neveu de La Trémoille, se chargea de l'exécution, tant le favori étoit détesté, même de ses proches! La cour étant à Chinon, les conjurés, introduits dans le château par Gaucourt, qui en étoit gouverneur, et par Frétal, son lieutenant, enfoncent les portes de l'appartement de La Trémoille : celui-ci, ayant voulu se mettre en défense, reçut un coup de dague dans le ventre; mais on n'en vouloit point à sa vie, on le chargea de fers, et on l'enferma dans le château de Montrésor, d'où il ne sortit qu'en payant une forte rançon. Les conjurés eux-mêmes vont rendre compte au roi de ce qu'ils ont fait; le roi fut quelque temps incertain de ce qu'il devoit faire, la reine le détermina au parti de la clémence, il finit même par donner une approbation authentique à l'action des conjurés. Le comte du Maine prit, dans la faveur du roi, la place de La Trémouille; et le fit oublier. Le connétable de Richemont fut rappelé auprès du roi, qui s'étonna de ne le point haïr; ce connétable, après la mort du duc de Bretagne son frère, et des trois fils de ce frère, fut duc de Bretagne, et n'en conserva pas moins l'épée de connétable : « Elle « a honoré ma jeunesse, dit-il, je veux que ma vieil« lesse l'honore. »

C'est ainsi que le connétable de Richemont, général habile, politique utile, homme vertueux, mesuroit pourtant les services qu'il daignoit rendre à son roi sur les sacrifices qu'il en obtenoit ou qu'il en arrachoit, ne

voulant point souffrir de rivaux daus la faveur; des sujets plus chers et plus obligés encore à l'obéissance formèrent contre ce bon roi une ligue criminelle, dans le temps qu'il n'étoit occupé qu'à délivrer la France du joug des Anglois. C'est cette ligue qu'on appelle *la Praguerie* (1). Le motif de la conjuration étoit aussi coupable que la conjuration même. Charles avoit voulu rétablir l'ordre et la discipline dans les troupes, il avoit voulu, par pitié pour son peuple, réprimer des brigandages dont malheureusement les grands de sa cour profitoient, ils se révoltèrent. Des princes du sang, les ducs d'Alençon, de Bourbon, de Vendôme étoient du complot. Un instant de mécontentement y fit entrer Dunois; un regard du roi le fit rentrer dans son devoir. La Trémoille, ce favori alors disgracié, se joignit aux rebelles; ce fut peut-être le salut de Charles VII, il en fut servi avec d'autant plus de zéle par le connétable de Richemont, ennemi de La Trémoille. Le projet de la ligue n'alloit pas à moins qu'à déposer Charles VII pour mettre le dauphiu sur le trône. Les conjurés espéroient de régner sous le nom de ce prince, qui n'avoit alors que seize ans. Il venoit d'épouser Marguerite Stuart, princesse qu'il rendit si malheureuse et qui mourut à vingt ans, déja lasse de la vie (2). Le fond de perversité que le dauphin déploya dans la suite sur le trône étoit déja dans son cœur. Déja ennemi secret et jaloux de son père, il saisit cette occasion de

(1) On ignore la véritable étymologie de ce nom. L'auteur de l'Histoire de Louis XI croit que c'est une allusion à la guerre des Hussites en Bohéme.

(2) Son dernier mot fut : « Fy de la vie, qu'on ne m'en parle plus. »

lui nuire; le duc d'Alençon, le plus factieux de tous les sujets de ce temps, l'ayant enlevé au roi, son père, le dauphin ne sentit que le plaisir d'être délivré du comte de Perdriac, son gouverneur, et de se voir à la tête d'un parti. Cet orage pouvoit devenir dangereux, si Charles VII eût laissé aux Anglois le temps de le grossir; mais animé de ce courage qu'inspire l'indignation, et assisté de son connétable (1) et du comte de Dunois, il poussa si vivement les ligués de province en province, qu'il les força de venir à ses pieds lui ramener son fils et implorer sa clémence.

Ces orages s'élevèrent plus d'une fois à la cour de Charles VII. Ils étoient excités par l'esprit inquiet et jaloux du dauphin, par l'insolence des favoris, par l'ambition des grands, par le mécontentement des princes; ils étoient entretenus par la facilité même de Charles VII; ils furent toujours apaisés promptement par sa vigilance et par sa bonté.

Des discordes bien plus acharnées déchiroient l'Angleterre sous le régne du foible Henri VI, despotiquement gouverné par la reine Marguerite d'Anjou, femme que son courage et son orgueil destinoient à de grandes fautes, de grands malheurs et de grandes ressources. Ce fut sous ce régne qu'éclata la fameuse querelle des deux Roses. Cette querelle aura trop d'influence sur les événements qui vont suivre, elle marque trop sensiblement la différence des deux nations rivales, quant à la constitution et à l'ordre successif; elle a

(1) Lorsque Richemont vint joindre le roi à Amboise : « Je ne crains « plus rien, dit le roi en l'embrassant, puisque j'ai mon connétable. »

fourni d'ailleurs à l'Europe trop d'intérêts et de points de vue nouveaux, à la France trop d'occasions d'exercer sa vengeance ou de signaler sa modération, pour qu'on puisse se dispenser d'en rapporter ici et l'objet et les principales révolutions.

Il faut d'abord rappeler la postérité d'Édouard III, en écartant les enfants, tant mâles que femelles, qui n'ont point laissé d'enfants, ou qui sont étrangers à la querelle de Lancastre et d'Yorck.

Édouard III eut quatre fils; le prince de Galles, dit le prince Noir; le duc de Clarence; le duc de Lancastre; le duc d'Yorck.

Nous ne parlons pas ici du duc de Glocestre, parceque ses droits ne venoient qu'après ceux de Lancastre et d'Yorck.

Le prince Noir eut pour fils Richard II, qui mourut sans postérité.

Le duc de Clarence ne laissa qu'une fille, nommée Philippe ou Philippine, qui épousa Edmond de Mortemer, comte de La Marche, dont elle eut Roger; celui-ci fut père d'Edmond II, qui mourut sans enfants, aussi bien qu'un frère qu'il avoit eu; mais Anne, leur sœur, avoit épousé le comte de Cambridge, second fils du duc d'Yorck; et leur tante Elisabeth, sœur de Roger, avoit épousé Henri Piercy, comte de Northumberland.

Le duc de Lancastre fut père, aïeul et bisaïeul des rois Henri IV, Henri V et Henri VI.

Le duc d'Yorck eut deux fils, le comte de Rutland, duc d'Yorck après lui, tué à la bataille d'Azincourt, et le comte de Cambridge, mari d'Anne de Mortemer,

dont le fils fut duc d'Yorck après la mort du comte de Rutland son oncle, et disputa le trône à Henri VI.

D'après la loi salique et les usages françois, à la mort de Richard II, la branche de Clarence n'ayant point d'héritier mâle, la branche de Lancastre devoit l'emporter, comme aînée de celle d'Yorck dans l'ordre de masculinité.

Mais si, à travers toutes les irrégularités de la succession en Angleterre, on peut démêler un usage qui fasse loi, cet usage étoit favorable à la succession par femmes. Ainsi la branche d'Yorck, étant issue de celle de Clarence par la maison de Mortemer, reprenoit de ce côté le droit d'ainesse qu'elle n'avoit point par elle-même.

Le droit d'Yorck étoit donc supérieur au droit de Lancastre, et paroissoit incontestable, autant qu'un droit héréditaire peut l'être quand il n'est point fixé par une loi invariable. Le duc de Lancastre, Henri IV, n'avoit régné que parcequ'il avoit été l'instrument dont la nation s'étoit servi pour déposer Richard II. Il avoit toujours eu des remords sur son usurpation, et à sa mort, en jetant un dernier regard sur cette couronne qui lui échappoit, il dit à son fils : « Voilà une couronne à laquelle nous n'avons droit ni vous ni moi. » Henri V lui répondit : « Mon épée me conservera ce « que la vôtre vous a acquis. »

Les droits de Mortemer et d'Yorck, quoique foiblement défendus, faisoient déja verser le sang le plus illustre. Le duc de Glocestre, fils d'Édouard III, et qui mourut en prison à Calais en 1397, avoit d'abord offert à Roger de Mortemer de le placer sur le trône avant de

vouloir s'y placer lui-même. L'entreprise, même pour Roger, étoit prématurée. Roger étoit l'héritier présomptif, reconnu pour tel par Richard II lui-même; mais tant que Richard vivoit, il n'avoit point de droits.

Lui seul en avoit à la mort de Richard; les Piercy moururent pour cette cause, qui étoit aussi la leur, puisque leur chef avoit épousé une Mortemer; et au défaut de la branche d'Yorck, les droits de la maison de Piercy eussent encore précédé ceux de Lancastre.

Sous Henri V, le comte de Cambridge, beau-frère des derniers Mortemer, périt sur l'échafaud pour cette même cause qui devenoit la sienne.

Richard, duc d'Yorck, son fils, avoit à le venger et à renverser du trône le fils de son bourreau. Il n'avoit ni pu, ni osé rien tenter pendant la vie du duc de Bedford; mais depuis la mort de ce grand prince, tout paroissoit tendre à une révolution; des divisions funestes la préparoient depuis long-temps. Le duc de Glocestre, frère de Bedford, et le cardinal de Wincestre, son oncle, n'avoient cessé de troubler par leurs querelles le conseil de régence établi en Angleterre; ils s'étoient plus d'une fois accusés l'un l'autre de trahison, dans divers parlements, et quoique ces accusations eussent toujours été jugées frivoles, le cardinal avoit plus d'une fois pris la précaution de se faire accorder par le roi Henri VI, alors enfant, et qui fut superstitieux toute sa vie, un pardon indéfini de toutes les atteintes qu'il pouvoit avoir portées aux lois; il semble qu'un ministre eût pu être condamné sur un pareil pardon. Ce même cardinal n'ayant pu, par les espions dont il entouroit le duc de Glocestre, acquérir contre ce prince la moindre

preuve d'un crime d'état, voulut le pousser à bout, en couvrant d'opprobre la duchesse sa femme; elle aimoit la magie et consultoit des nécromanciens, on l'accusa d'avoir envoûté le roi, folie qui, pour être ridicule, n'en eût pas été moins criminelle; la duchesse expliqua toutes ses relations avec des magiciens par le desir de trouver des philtres pour ranimer la tendresse de son mari [a]; condamnée par un tribunal suspect, elle subit toute l'humiliation de la pénitence publique et toute la rigueur d'une prison perpétuelle, après qu'elle eut été pendant trois jours traînée, nu-pieds et tête nue, une torche à la main, dans les rues de Londres, à la vue de tout le peuple, depuis la prison jusqu'à l'église de Saint-Paul. Telle fut la destinée de la tante du roi.

Les ennemis du duc de Glocestre s'étoient flattés que le ressentiment d'un tel outrage le jetteroit dans la révolte; il sut triompher de lui-même pour triompher d'eux, sa fidélité resta inviolable.

Ces divisions avoient l'influence la plus sensible sur les affaires du continent. Le cardinal et le duc se partageoient sur les intérêts généraux de la nation, comme sur ceux de leur ambition particulière. Le duc de Glocestre ne respiroit que la guerre et ce qu'il appeloit la gloire du nom anglois; le cardinal de Wincestre étoit pour la France et pour la paix. Le duc avoit voulu marier Henri VI avec une fille du comte d'Armagnac; le cardinal avoit fait conclure le mariage du roi avec Marguerite d'Anjou, et en faveur de ce mariage, l'Angle-

[a] Stowe. Hollingshed. Grafton.

terre, au lieu d'exiger une dot, avoit cédé la province du Maine à Charles d'Anjou, oncle de la princesse. L'implacable Marguerite d'Anjou ne pardonna jamais au duc de Glocestre l'opposition qu'il avoit mise à son mariage; elle arriva en Angleterre, ennemie du parti de Glocestre et protectrice de celui de Wincestre. Le jeune Suffolck, de qui le cardinal s'étoit servi pour négocier le mariage, devint le favori de la reine; elle le combla de bienfaits avec une profusion qui porta quelque atteinte à la réputation de cette princesse.

La manie des ambitieux est de vouloir détruire leurs ennemis, et c'est par-là qu'ils parviennent souvent à se détruire eux-mêmes. N'ayant pu rendre le duc de Glocestre coupable, on voulut le perdre innocent; on le fit arrêter sur un de ces prétextes qui ne manquent jamais à la haine [a], et quelques jours après, on le trouva mort dans la prison, comme le précédent duc de Glocestre son grand-oncle, et comme ces malheureux rois Édouard II et Richard II. Le peuple, qui l'aimoit et qui ne l'appeloit que *le bon duc Humfroy*, le plaignit, voulut le venger, et depuis ce moment la paix n'habita plus en Angleterre.

Un tribunal, présidé par Suffolck, fit le procès aux domestiques du duc de Glocestre, c'est-à-dire les condamna, pour diffamer la mémoire du duc. Suffolck crut faire bénir sa clémence, en se contentant de les faire suspendre au gibet et en faisant couper la corde pendant qu'ils respiroient encore. C'étoit donner au peuple le spectacle consolant d'une grace inattendue;

[a] *Ibid.*

mais le mérite d'une si foible indulgence ne put balancer l'horreur qu'inspiroit la mort du duc de Glocestre. Les auteurs de cette mort furent punis par leur crime même. Le duc d'Yorck, attentif aux mouvements de la nation, vit d'un côté qu'on l'avoit délivré d'un concurrent qui, ayant le droit apparent et la faveur populaire, l'auroit toujours écarté du trône; il vit d'un autre côté la haine publique poursuivre dans Marguerite et dans Suffolck les bourreaux du duc de Glocestre; le cardinal de Wincestre avoit suivi son ennemi au tombeau, il étoit mort tourmenté de ces terreurs, juste châtiment des ames criminelles. Marguerite entretenoit Henri VI dans une dévotion pusillanime qui lui faisoit abandonner les rênes de l'État, et c'étoit elle qui s'en emparoit (1). Le duc d'Yorck alors éleva ses vues, et les porta jusqu'à la couronne; il s'attacha, comme le duc de Glocestre, à mériter l'amour du peuple, et prépara les esprits par des moyens adroits à la révolution qu'il méditoit.

Le parti de la reine et de Suffolck s'appeloit en Angleterre *le parti françois;* Marguerite en effet parut toujours attachée aux intérêts de la France sa patrie, et le duc de Suffolck, pour lui plaire, alla quelquefois jusqu'à trahir la sienne. Le duc de Buckingham (1) en avertit le roi, en présence du duc de Suffolck, qui, sans être retenu par le respect dû au roi, fondit, l'épée à la main, sur Buckingham, comme si l'insolence suppléoit à la fidélité. La nation enfin se souleva contre ce

(1) Le P. d'Orléans dit que Henri VI savoit mieux prier Dieu qu'elle, mais qu'elle savoit mieux gouverner que lui.

(2) De la maison de Stafford, alliée à la maison d'Angleterre.

favori, les communes l'accusèrent; la reine fut obligée de l'abandonner : Suffolck eut la tête tranchée sans aucune forme de procès; crime contre la liberté, trop souvent commis dans ce pays libre.

Le duc de Sommerset (1), qui remplaça Suffolck dans la faveur de Marguerite [a], le remplaça aussi dans la haine de la nation, et fut mis pour un temps à la tour de Londres sur l'accusation des communes; il avoit succédé au duc d'Yorck dans la régence de France, qui avoit été injustement enlevée à ce prince. L'Angleterre reprochoit à Sommerset la perte de la Normandie, arrivée pendant sa régence, et qu'on attribuoit à ses intrigues ou du moins à sa négligence; c'étoit une raison pour que la reine fût sa protectrice. Cependant tout fermentoit, il s'élevoit de tous côtés des mouvements que le duc d'Yorck étoit soupçonné d'exciter du fond de l'Irlande, où on l'avoit honorablement relégué à titre de gouverneur. Un foulon voulut soulever le comté de Kent, il fut pris et exécuté à Cantorbéry. Un autre séditieux, nommé Cade, fut quelque temps plus habile et plus heureux. De concert avec le duc d'Yorck, qui vouloit sonder les dispositions du public à l'égard de la maison de La Marche, il prit le nom de Mortemer, et voulut passer pour fils de Jean de Mortemer, décapité pour trahison au commencement du régne de Henri VI,

(1) Petit-fils du duc de Lancastre, Jean de Gaunt, mais d'une branche cadette de cette maison de Lancastre. Jean de Beaufort son père étoit fils d'une troisième femme du duc de Lancastre, et étoit né avant le mariage de cette femme avec le duc, mais il avoit été déclaré légitime, ainsi que ses frères et sœur, par acte du parlement.

[a] Cotton. Hall. Stowe. Grafton.

mais qui n'étoit pas de la branche royale. Cade, soldat intrépide, avoit servi sous le duc d'Yorck, et s'étoit attaché à sa fortune; il battit le lord Stafford, il alarma la cour, il la chassa de Londres, il entra dans cette capitale, y fit trancher la tête au lord Say, trésorier; il commit encore d'autres violences, et comme l'histoire offre sans cesse pour moralité les injustices tôt ou tard punies par l'indignation qu'elles excitent, les bourgeois de Londres, qui avoient d'abord accueilli les rebelles, voulurent les chasser; il se livra entre ces deux partis un grand combat, dont le succès, quoiqu'indécis, répandit le découragement parmi les rebelles; on leur offrit une amnistie, ils l'acceptèrent; Cade fut abandonné, on mit sa tête à prix, et ce prix fut gagné par un Alexandre Eden, qu'on fit gouverneur de Douvres. Dès-lors on affecta de regarder le duc d'Yorck comme un ennemi public, quoiqu'on n'eût acquis contre lui ni preuve, ni indice; on rassembla les milices sur les côtes, pour s'opposer à sa descente, s'il vouloit revenir d'Irlande avec une armée, comme on s'y attendoit. Le duc écrivit au roi pour se plaindre de ces précautions injurieuses; il en reçut une réponse équivoque et honnête, d'après laquelle il crut devoir hâter l'exécution de ses projets. Quoique l'entreprise de Cade eût mal réussi, le duc d'Yorck en avoit tiré l'avantage de connoître que le nom de Mortemer étoit aimé et le gouvernement haï. Le duc osa passer seul en Angleterre et braver de près une autorité qui, sur de moindres soupçons, avoit immolé l'oncle du roi; il débarqua sans opposition, malgré la vigilance des shérifs, prit des mesures secrètes à Londres avec ses amis, à la tête desquels étoient le comte de

Salisbury et son fils, ce fameux Richard Nevil, comte de Warwick (1), qui mérita le surnom de *King-Maker, Faiseur de Rois* [a]. Par leur conseil, il se retira dans le pays de Galles, où il se vit appuyé de tout le crédit de la maison de La Marche; de là, il écrivit au roi pour l'engager à satisfaire son peuple en sacrifiant le duc de Sommerset; il en reçut une réponse si satisfaisante, que, dans l'impossibilité d'y prendre la moindre confiance, sa réplique fut de marcher vers Londres à la tête d'une armée; il en trouva les portes fermées contre son espérance. Le roi, campé aux environs avec des forces supérieures, contenoit cette capitale; il envoya deux évêques demander au duc d'Yorck les raisons de son armement: « Ces raisons, répondit le duc d'Yorck, sont « qu'un traître tel que le duc de Sommerset jouit non « seulement de la liberté, mais encore de la faveur. » — « Ayez moins de défiance, répliqua le roi, je vous ai « déja dit que le duc de Sommerset seroit jugé selon les « lois; j'ajoute que dans ce moment on le conduit par « mon ordre à la tour de Londres. Êtes-vous content? » C'en étoit plus que le duc d'Yorck n'en demandoit; il sentoit le piége que cachoit une telle condescendance; mais quel prétexte prendre pour continuer la guerre civile, lorsque l'ennemi public étoit livré à la justice de la nation? Le duc d'Yorck prit le parti de s'abandonner à la fortune, il posa les armes, parut devant le roi, s'y porta pour accusateur du duc de Sommerset; celui-ci,

(1) Richard Nevil étoit devenu comte de Warwick par son mariage avec la fille du dernier comte de ce nom, mort en France pendant le cours des guerres entre les deux nations.

[a] Grafton. Hall. Rymer. Cotton. Stowe.

que, sur la parole du roi, le duc d'Yorck croyoit prisonnier à la tour de Londres, entre tout-à-coup dans la tente du roi : « Je viens, dit-il, me défendre contre « mes accusateurs, et les accuser à mon tour. » Le résultat de cette violente et frauduleuse conférence fut qu'au lieu du duc de Sommerset, ce fut le duc d'Yorck qui resta prisonnier.

Il attendoit à tout moment le sort du duc de Glocestre ; mais si Marguerite étoit entreprenante, elle étoit éclairée ; en voyant les maux que cette première injustice avoit entraînés, elle sentit qu'une injustice nouvelle rendroit la guerre civile absolument inévitable ; non seulement elle laissa vivre le duc d'Yorck, mais après avoir pris la vaine précaution de le lier par de nouveaux serments de fidélité, elle le renvoya libre : elle sentoit enfin le besoin de ménager tout le monde. Henri VI étoit attaqué, comme autrefois notre infortuné Charles VI, d'une maladie qui ne le laissoit jouir de sa raison que par intervalles. L'autorité pouvoit être contestée à Marguerite, au moins pendant les accès de la maladie du roi, par un peuple qui lui contestoit tout, jusqu'à la légitimité de son fils, que les uns disoient seulement n'être pas fils de Henri, et que les autres disoient entièrement supposé. Marguerite montra bien dans la suite qu'elle étoit sa mère.

Dans ces conjonctures, on alla jusqu'à persuader à Marguerite et à Sommerset que le moyen de regagner la confiance publique seroit d'admettre dans le conseil le duc d'Yorck et ses deux amis, Salisbury et Warwick. Dès qu'ils y furent entrés, ils furent les maîtres, au point qu'ils osèrent faire arrêter Sommerset jusque

dans la chambre de la reine. Le roi ayant recouvré sa santé, le fit sortir de prison.

Calais étant la seule place qui restât en France aux Anglois, le gouvernement de cette place étoit un grand objet d'ambition et de rivalité à la cour de Henri VI. Le duc d'Yorck l'avoit enlevé au duc de Sommerset, qui le réclama dès qu'il fut libre. Henri, pour ne point aigrir l'un des deux rivaux par une préférence marquée, se nomma lui-même gouverneur de Calais, comme dans la suite en France la reine Anne se fit *surintendante des mers*, pour refuser cette dignité au grand Condé; le duc d'Yorck prit ce refus pour un outrage, il arma de nouveau avec ses deux amis, et livra la bataille de Saint-Albans [a], où le roi, blessé d'un coup de flèche à la gorge, fut fait prisonnier et où le duc de Sommerset fut tué. Le duc d'Yorck, après sa victoire, fut déclaré par Henri VI lui-même protecteur du royaume que ce roi imbécille ne pouvoit plus gouverner, et ce fut encore un exemple qui autorisa dans la suite Cromwel à prendre ce titre de protecteur. Le duc d'Yorck en fut dépouillé par les intrigues de Marguerite; après diverses négociations, sans bonne foi et toujours suivies de ruptures, parceque tout traité n'étoit qu'un piége, il reprit les armes pour ne les plus quitter.

Le comte de Salisbury battit l'armée royale à Bloreheath [b]; Marguerite répara cet échec en dissipant sans combat l'armée d'Yorck, en réduisant le duc et ses amis à la fuite par un mélange de menaces et de promesses, qui intimida une partie de cette armée et

[a] 1455. [b] 1459.

séduisit l'autre [a]. Alors le parlement déclara le duc d'Yorck et ses adherents coupables de haute trahison, et leurs descendants, jusqu'à la quatrième génération, incapables de recueillir aucune succession. A peine cet arrêt ridiculement insensé étoit-il rendu, que le comte de La Marche, fils aîné du duc d'Yorck, èntroit en triomphe dans Londres à la tête d'une nouvelle armée avec Salisbury et Warwick; la reine fut battue à Northampton [a], où elle faisoit toutes les fonctions de général, tandis que Henri attendoit dans sa tente la victoire ou la captivité. Ce fut la captivité.

Henri alors fut gouverné par ses vainqueurs comme il l'avoit été par sa femme, et le parlement déclara les Yorkistes bons et fidéles sujets. Marguerite, toujours amie des François et de leurs alliés, alla se mettre avec son fils sous la protéction du roi d'Écosse.

La France parut vouloir prendre sur l'Angleterre les mêmes avantages que l'Angleterre avoit eus sur elle dans le temps des factions des Armagnacs et des Bourguignons. Telle est la réaction perpétuelle de la politique machiavelliste, et c'est ainsi que la guerre produit toujours la guerre. De concert avec l'Écosse, les François envoyèrent deux escadres sur les côtes d'Angleterre, l'une pilla Sandwich, l'autre brûla quelques villages dans le comté de Cornouaille. Ce fut plutôt une insulte qu'une invasion. Les Écossois de leur côté entrèrent dans les comtés septentrionaux de l'Angleterre, malgré des tréves, qui n'étoient observées alors que quand on ne croyoit par pouvoir les rompre. Dans le

[a] Stowe. Grafton. Hollingshed. Polyd. Virg. [b] 1460.

cours de ces expéditions, Jacques II, roi d'Écosse, assiégeant le château de Roxboroug, fut tué de l'éclat d'un canon qui creva [a]. Marie de Gueldres sa veuve continua le siége et emporta la place. Tant la continuité des guerres avoit rendu guerrières jusqu'aux femmes et aux reines !

Des trois souverains qui fixoient alors l'attention de l'europe et faisoient sa destinée, Henri VI consumoit sa vie dans les langueurs et dans les fers. Jacques II étoit emporté d'un coup de canon, Charles VII mouroit de faim (1), soit dans la crainte d'être empoisonné par son fils, soit par le dégoût d'une vie que ce fils remplissoit d'amertume. Annibal avoit été moins ardent à susciter des ennemis aux Romains, que le dauphin à soulever les voisins de la France contre un père qui l'aimoit. Il avoit épousé, sans le consentement paternel, Charlotte de Savoie, dans l'intention de se faire un appui du duc de Savoie contre le roi, et de déconcerter les projets de Charles, qui vouloit faire du second mariage de son fils le sceau d'une paix avec l'Angleterre ou d'une alliance avec l'Écosse. La retraite de Louis dans le Dauphiné, la prolongation affectée de son séjour dans cette province, séjour aussi funeste aux habitants qu'injurieux à son père, les cris des Dauphinois opprimés, obligèrent Charles VII à mettre le Dauphiné *sous sa main*, et à chasser le prince de cet asile. Louis se retira dans les Pays-Bas sous la protec-

[a] 1460.

(1) Quelques auteurs modernes ont répandu des doutes sur ce fait, rapporté par le continuateur de Monstrelet et le chroniqueur de Saint-Denis, écrivains contemporains.

tion du duc de Bourgogne, qu'il arma contre le roi, et qui, pressé par Charles VII de lui renvoyer son fils, fit demander avec hauteur à Charles s'il vouloit ou non s'en tenir au traité d'Arras. Le dauphin portoit par-tout le trouble et la discorde; comme il étoit ennemi de son père, il mit la division entre le duc de Bourgogne et le comte de Charolois son fils; il imagina de faire une ligue offensive et défensive avec le duc de Milan François Sforce, uniquement parceque ce duc étoit alors dans des intérêts contraires à ceux de la France. Il entretenoit indirectement des intelligences avec l'Angleterre, et comme Charles VII étoit favorable à Henri VI et à Marguerite, c'étoit avec le parti d'Yorck que traitoit le dauphin. On voit du moins que le duc d'Alençon, lorsqu'il conspiroit avec les Anglois yorkistes pour leur livrer la Normandie, leur promettoit les secours du dauphin, et c'étoit par une suite de ses liaisons avec le dauphin que le duc d'Alençon conspiroit. C'étoit pour la seconde fois qu'il se brisoit à cet écueil, il avoit été l'ame de *la Praguerie*. Pareil au rebelle d'Artois, comme lui fils et petit fils de princes morts pour la patrie (1), il avoit, comme lui, servi l'État avec gloire avant de le trahir. Prisonnier à la bataille de Verneuil et maître de recouvrer sa liberté en traitant avec les Anglois et le parti bourguignon, il avoit préféré les fers à l'infidélité; il devint infidèle en s'attachant au dauphin. De là cette défense qui empoisonna les dernières années de Charles VII et qui lui donna la mort; Charles croyoit

(1) Son aïeul avoit été tué à la bataille de Crécy, son père à celle d'Azincourt.

tous ses officiers, tous ses serviteurs vendus aux fureurs du dauphin : « A qui me fier, disoit-il, quand « mon fils et les princes de mon sang me trahissent [a] » ? Henri VI apprit la conspiration du duc d'Alençon; « comment, dit-il, les princes françois peuvent-ils tra« hir un prince si généreux ? » Puis faisant un retour sur lui-même, « hélas ! ajouta-t-il, ceux de mon pays « ne me traitent pas mieux. » La différence étoit grande, le duc d'Yorck avoit des droits au trône, et il avoit été opprimé ; les droits de Charles VII étoient sans concurrence et son gouvernement étoit juste, la rebellion n'avoit pas même un prétexte.

Le duc d'Alençon fut le premier exemple d'un prince du sang solennellement condamné à mort, *en présence et en personne*, par le roi dans sa cour des pairs ; le comte d'Artois, le roi de Navarre, les ducs de Bretagne n'avoient été jugés que par contumace. Charles, aussi clément que juste, fit grace de la vie au duc d'Alençon, mais il le tint enfermé pendant tout son règne ; on peut croire que le dauphin Louis, parvenu au trône, s'empressa de lui rendre la liberté et de le réhabiliter, cela étoit presque juste, il étoit son complice ; mais le plaisir d'offenser la mémoire du roi son père entroit pour beaucoup dans les motifs de Louis ; on peut en juger par l'empressement avec lequel il abolit aussi l'arrêt rendu par Charles VII contre le comte d'Armagnac (1),

[a] *Ibid.*

(1) Jean V, comte d'Armagnac, petit-fils du fameux Bernard d'Armagnac, connétable de France, tué en 1418 par la faction des Bourguignons.

coupable des plus grands crimes envers la nature et la patrie. Il avoit séduit sa propre sœur, en avoit eu plusieurs enfants, l'avoit ensuite épousée, en produisant une fausse dispense du pape; il n'en avoit pas moins une autre femme en même temps, et ce bigame incestueux n'en avoit pas moins réclamé, comme tonsuré, le privilége de cléricature, pour décliner la juridiction laïque, et être renvoyé devant les juges ecclésiastiques, grande source d'impunité dans ces temps d'ignorance. Non moins coupable envers la patrie, il portoit le trouble dans tous ses domaines, faisoit élire des évêques à main armée, arrêtoit le cours de la justice, commettoit toute sorte de violences, ranimoit contre l'autorité du roi les restes éteints de l'ancienne faction des Armagnacs, et surtout entretenoit avec les Anglois des correspondances plus que suspectes.

Tels étoient les amis du dauphin, il suffisoit d'avoir déplu au roi son père pour avoir droit à ses faveurs; mais Charles VII ne haïssoit que les méchants.

Le préjugé le plus fort contre l'innocence du fameux Jacques Cœur, condamné aussi sous Charles VII, se tire de ses liaisons avec le dauphin, dont il sembla toujours rechercher l'appui contre Charles VII; ils avoient été unis par leur haine commune pour Agnès Sorel, qu'on accusa même Jacques Cœur d'avoir empoisonnée; il se lava de cette accusation, mais il ne put se laver du crime d'avoir étalé le luxe le plus insolent aux regards de son maître, qui manquoit de tout, et du peuple, qui étoit malheureux. Il étoit bien difficile d'ailleurs que l'argentier-général fût sans re-

proche, lorsqu'un financier (1), subordonné à lui, et dont les déprédations n'avoient pas dû lui échapper, avoit mérité une condamnation capitale (2). Louis XI fit revoir le procès de Jacques Cœur, et tout opposé qu'étoit ce prince à l'administration de Charles VII, tout ami de Jacques Cœur, tout ennemi du comte de Dammartin-Chabannes, qui avoit présidé à la condamnation de Jacques Cœur, et qui avoit eu part à sa confiscation, Louis ne trouva pas de quoi faire réformer ce jugement; il y eut cependant sous Charles VIII une transaction entre les Chabannes et les héritiers de Jacques Cœur, au sujet de la confiscation de ce ministre, dont l'industrie et les richesses furent d'ailleurs utiles à la France.

Nous venons de dire tout ce que les vrai-semblances communes offrent de plus fort contre lui, mais nous ne devons pas dissimuler qu'un savant, qui a fait une étude particulière du procès de cet homme célèbre et de tous les faits qui le concernent, le représente non seulement comme innocent, mais comme une des plus illustres et des plus respectables victimes que la foiblesse ait jamais sacrifiées à la haine et à l'envie. Charles VII, selon M. Bonamy, fut redevable à Jacques Cœur de l'ordre qui régna dans ses finances, de la sup-

(1) Jean de Xaincoins, ou de Saincoins, Florentin, receveur-général des finances. Il fut banni, et ses biens confisqués.

(2) M. Bonamy dit, d'après du Cange, que l'argentier du roi n'étoit pas le surintendant des finances, mais l'homme chargé des dépenses de la maison du roi, et auquel on remettoit pour cet objet une somme annuelle, dont il comptoit à la chambre des comptes. Il paroît cependant que Jacques Cœur avoit l'administration des finances du royaume.

pression des abus qui s'étoient iutroduits dans la fabrication des monnoies, du rétablissement du commerce, que les guerres contre l'Angleterre avoient entièrement détruit, et auquel il sut donner une étendue et une activité inconnues jusqu'à lui. Jacques Cœur ne fut pas moins utile à son maître que les Dunois, les La Hire, les Saintrailles, les Chabannes, et ces héros sans doute auroient été moins heureux dans leurs exploits, s'ils n'eussent été secondés par les soins vigilants de Jacques Cœur, et par son intelligence pour l'approvisionnement des armées qu'ils commandoient. Peut-être auroit-on pu lui objecter que le commerce qu'il faisoit avec les finances de l'État, il le faisoit pour son propre compte, et qu'il n'enrichissoit que lui; on ne voit pas cependant que ce reproche lui ait été fait. Ce commerce étoit immense, il en faisoit plus à lui seul que tous les marchands de l'Europe ensemble. Il avoit en propre une douzaine de navires, qui étoient sans cesse en mouvement; il avoit enlevé aux Génois et aux Vénitiens le commerce de l'Egypte et des Échelles du Levant. L'immensité de ses richesses fit croire qu'il avoit le secret de la pierre philosophale; ce secret, suivant Borel, lui avoit été communiqué dans son enfance par Raimond-Lulle. Ses richesses et sur-tout sa faveur excitèrent l'envie, son luxe irrita. « Ce fut là son plus grand « crime, dit La Thaumasière, ses richesses donnèrent « envie à des vautours de cour d'en poursuivre la con-« fiscation. » Pour le perdre dans l'esprit du roi, on commença par lui imputer la mort d'Agnès Sorel. Agnès étoit bien éloignée d'un tel soupçon, elle l'avoit nommé un de ses exécuteurs testamentaires; il fut avéré qu'elle

n'avoit pas été empoisonnée, qu'elle étoit morte en couche, et que son enfant avoit vécu six mois après elle. Jeanne de Vendôme, qui s'étoit portée pour accusatrice de Jacques Cœur, fut condamnée à lui faire amende honorable; mais il succomba sous d'autres accusations.

Il avoit, disoit-on, fait sortir de l'argent du royaume.

Il est clair que, par la balance du commerce, il arrivoit tantôt que l'argent sortoit, et tantôt qu'il entroit.

Il avoit renvoyé à Alexandrie un esclave chrétien, qui s'étoit réfugié en France, et qui à son retour en Égypte avoit abjuré le christianisme.

Jacques Cœur répondoit qu'il avoit ignoré que cet esclave fût chrétien; que d'ailleurs la bonne foi du commerce avoit exigé qu'il renvoyât un esclave fugitif à son maître qui le réclamoit, et que tel avoit été l'avis de tous les négociants qu'il avoit assemblés exprès à Montpellier pour les consulter sur cette affaire.

Il avoit vendu des armes aux mahométans, qui les avoient employées avec succès contre les chrétiens.

Il répondoit qu'il ne les avoit vendues qu'avec la permission du pape. On lui donna des commissaires, « qui furent en même temps, dit M. Bonamy, ses en« nemis, ses geoliers et ses juges. » On a encore la liste des gens de la cour auxquels il avoit prêté de l'argent sans intérêt. Cette liste est longue (1), et tous ces débiteurs regardant la condamnation de Jacques Cœur comme une quittance pour eux, travaillèrent à sa

(1) Elle contient des évêques, des maréchaux de France, des chevaliers, des chambellans, échansons, secrétaires du roi, maîtres des requêtes, etc.

perte; ils furent bien secondés par les juges et par le gouvernement.

A peine Jacques Cœur étoit-il arrêté, que le roi avoit déja prélevé sur ses biens cent mille écus, et ses nombreuses terres étoient destinées d'avance à ses juges. On le transféra sans raison dans une multitude de prisons différentes; les juges parurent se refuser avec affectation aux preuves de son innocence. Il avoit allégué des permissions des papes Eugène IV et Nicolas V pour la vente des armes faite aux infidèles; il avoit dit que si ces permissions ne se trouvoient pas à Montpellier ou à Aigues-Mortes entre les mains de ses facteurs, elles se trouveroient infailliblement à Rome. Elles ne se trouvèrent ni à Montpellier ni à Aigues-Mortes; on le condamna sur ce fondement, et après la condamnation, elles se trouvèrent à Rome, où l'on n'avoit pas voulu envoyer. Il alléguoit le privilége de cléricature, et son évêque le réclamoit; au lieu d'admettre ses lettres de tonsure, qu'il offroit de produire, on aimoit mieux interroger des barbiers pour savoir si en le rasant, ils lui avoient fait la tonsure ou s'ils en avoient aperçu des vestiges: enfin on vouloit le perdre, et on le perdit; ses débiteurs furent quittes, et ses juges partagèrent ses dépouilles; on déclara qu'il avoit encouru la peine de mort; mais à la prière du pape, le roi lui remit cette peine, et se contenta de le bannir. On le retint moitié libre, moitié prisonnier chez les cordeliers de Beaucaire, sans doute pour tirer de lui les éclaircissements nécessaires au sujet de ses facteurs et des fonds qui devoient lui rentrer. Il fit savoir son sort à un de ses facteurs, nommé Jean de Village, qui lui étoit resté fidèle. Celui-

ci vint se loger chez les cordeliers de Tarascon, ville située sur la rive gauche du Rhône, vis-à-vis de Beaucaire, et par des intelligences pratiquées entre les cordeliers de ces deux villes, il trouva le moyen d'enlever Jacques Cœur, pour lequel il avoit préparé un navire tout armé, qui le porta en sûreté à Rome. Jean de Village rendit à Jacques Cœur le compte le plus exact de ses fonds et de leur emploi; ils partagèrent le profit. La plupart des facteurs de Jacques Cœur étoient des hommes distingués par les talents, plusieurs d'entre eux parvinrent à de grands emplois, ou acquirent une grande fortune par des travaux utiles, ce qui prouve que Jacques Cœur avoit le mérite d'un homme d'État, celui de se connoître en hommes. Quelques uns de ses facteurs se piquèrent, comme Jean de Village, d'une fidélité inviolable envers un bienfaiteur et un ami malheureux, la remise qu'ils lui firent de ses fonds adoucit la rigueur de son sort.

La prise récente de Constantinople par Mahomet II répandoit alors la terreur dans l'Europe. Calixte III, à son exaltation, avoit juré de faire la guerre aux Turcs, et de ne rien négliger pour reprendre cette capitale de l'empire grec; abandonné par tous les princes chrétiens, il ne fut presque secondé que par ce même Jacques Cœur, condamné pour avoir fourni des armes aux infidèles. Cet homme, propre à tout et capable de tout, se mit à la tête des troupes de l'Église, mais en traversant l'Archipel, il tomba malade dans l'île de Chio, et y mourut. Jean d'Auton, historien de Louis XII, et qui avoit vécu avec les enfants de Jacques Cœur, dit qu'il y est enterré dans l'église des cordeliers. Sa femme,

Macée de Leodepard, étoit morte de chagrin dans le cours de son procès. L'histoire du second mariage de Jacques Cœur dans l'île de Chypre, et de sa seconde fortune plus grande que la première, et des deux filles qui naquirent de ce second mariage, et qu'il maria et dota richement, n'est qu'une fable impossible. Les dates ne s'accordent point avec cette histoire, puisque l'arrêt de Jacques Cœur est du 29 mai 1453, et qu'il mourut en 1455. L'obituaire de Saint-Étienne de Bourges lui donne le titre de *capitaine-général de l'Église contre les infidèles*, et Charles VII, auquel il recommanda ses enfants en mourant, déclare dans des lettres du 5 août 1457, « que Jacques Cœur étoit mort en exposant sa « personne à l'encontre des ennemis de la foi catho- « lique. »

Les enfants de Jacques Cœur, sur-tout son fils aîné, archevêque de Bourges, ne cessèrent de solliciter la réhabilitation de sa mémoire et la restitution de ses biens. Dès le vivant de Jacques, ils avoient voulu faire casser l'arrêt, leurs moyens de cassation avoient été rejetés *comme impertinens et contraires à l'honneur et autorité du roi;* mais le roi, touché des malheurs de Jacques Cœur et de sa famille, rendit à ses enfants une partie de la confiscation, et ils renoncèrent au reste; mais lorsqu'au commencement du règne suivant, ils virent le comte de Dammartin-Chabannes tombé à son tour dans la disgrace, ils lui redemandèrent la part qu'il avoit eue de la dépouille de leur père, et sollicitèrent de nouveau la révision du procès. Cette affaire fut appointée au parlement. Geoffroi Cœur, resté seul des enfants de Jacques, se saisit par voies de fait des biens

du comte de Dammartin, et Louis XI parut se déclarer pour lui contre le comte; mais celui-ci s'étant sauvé de la Bastille, et ayant pris parti contre Louis XI dans les troubles civils, fit Geoffroi Cœur prisonnier, fit trembler Louis XI lui-même. A la paix, le comte de Dammartin fut rétabli dans ses biens, Geoffroi Cœur fut abandonné, mais le procès continua; il dura plus et que Louis XI et que Geoffroy Cœur et que le comte de Dammartin. Enfin les héritiers des deux contendants terminèrent, sous Charles VIII, ce différent par une transaction du 3 septembre 1489. Ils partagèrent les biens de Jacques Cœur, et la terre de Beaumont est encore aujourd'hui possédée à titre héréditaire par des descendants de Germaine Cœur, fille de Geoffroi et petite-fille de Jacques Cœur.

Au reste, dans cette petite guerre, moitié de plume, moitié d'épée, entre les Cœurs et les Chabannes, on peut voir l'image de toutes les guerres, où les hostilités ne font que fatiguer et qu'épuiser, sans rien décider, jusqu'à ce qu'elles viennent aboutir à un traité, violé, s'il est injuste; respecté, s'il contient une transaction, c'est-à-dire, si de part et d'autre on a su faire des sacrifices à la paix.

Quant à la transaction particulière des héritiers de Jacques Cœur et du comte de Dammartin, elle avoit un grand inconvénient, c'est qu'on n'avoit pu transiger sur les biens, sans transiger en même temps sur l'honneur de ces deux hommes célèbres.

Tous ces fameux procès, dont le régne de Charles VII est l'époque, annoncent dans l'État quelques désordres inséparables des conjonctures où Charles VII s'étoit

trouvé ; ils annoncent aussi de l'attention à réparer ces désordres. La condamnation de deux hommes, tels que le duc d'Alençon et le comte d'Armagnac, montre à-la-fois l'affermissement de l'autorité royale à travers tant de troubles, et l'inflexible équité de Charles VII : sa clémence est d'ailleurs connue. *Il détestoit les délateurs, et pardonnoit volontiers*, c'est le témoignage que lui rend un auteur contemporain.

M. le président Hénault, si souvent cité pendant sa vie et si digne de l'être après sa mort, a porté sur ce prince un jugement sévère. « Charles VII, dit-il, ne « fut en quelque sorte que le témoin des merveilles de « son régne [a]. » Ce mot paroît autorisé à quelques égards par un des surnoms qui furent donnés à ce prince : on l'appela *le bien servi;* on l'appela aussi *le victorieux*, et il nous semble qu'il eut part à ses victoires ; il nous semble qu'il mérita les services de ses sujets, et qu'il sut les récompenser. On peut lui reprocher des moments, de longs moments de découragement et de langueur, la mollesse trop souvent mêlée aux travaux de la guerre et de la politique, des fêtes déplacées, parmi les plus importantes affaires et les périls les plus pressants ; La Hire put lui dire : *on ne sauroit perdre son royaume plus gaiement :* mais tout fut réparé, il étoit toujours aisé de rappeler ce grand roi à la gloire et au devoir.

De tous nos rois, Charles VII est celui auquel Henri IV a le plus ressemblé, quoiqu'il se piquât davantage d'imiter François Ier. Charles VII et Henri IV, tous deux

[a] Abrégé chronologique, Charles VII.

élevés durement, formés par le malheur, exercés par la pauvreté, proscrits dans leur jeunesse, eurent leur royaume et tous les cœurs à conquérir; tous deux triomphèrent et de leurs sujets et de l'ennemi étranger; Mayenne fut pour Henri IV ce que le duc de Bourgogne avoit été pour Charles VII; Catherine de Médicis ce qu'avoit été Isabelle de Bavière; mais du moins Catherine n'étoit que la belle-mère de Henri IV. Charles VII étoit fils d'Isabelle, et le seul fils qui lui restât. Charles VII et Henri IV eurent ce mélange de qualités brillantes et de foiblesses aimables qui fait les caractères intéressants. Tous deux voulurent le bonheur public, et y travaillèrent; tous deux furent chéris de leur peuple, tous deux eurent des amis. Si Tanneguy du Châtel fut un ami moins utile que Sully, ce fut peut-être un ami plus tendre. Charles VII et Henri IV, pendant que leur gloire remplissoit l'Europe, et que leur royaume les bénissoit, étoient les plus malheureux des hommes dans leur maison, l'un par son fils, l'autre par sa femme.

Quel spectacle que celui d'une cour qui attend un mauvais roi! L'intrigue s'éveille, le vice triomphe, son affreuse joie annonce ses affreuses espérances; la vertu va souffrir, déja elle se tait et se cache. Le premier moment de la mort de Charles VII annonça Tibère arrivant après les belles années d'Auguste. « Nous avons « perdu notre maître, disoit le brave Dunois; que « chacun songe à se pourvoir. » Chacun n'y songeoit que trop. Tandis que le peuple, qui ne sait rien dissimuler, pleuroit son père et son ami, personne à la cour n'osoit plus se vanter d'avoir aimé Charles VII, la

crainte de déplaire au prince ombrageux qui s'avançoit avoit glacé tous les cœurs, on n'osoit pas même rendre au roi mort les derniers devoirs, on négligeoit jusqu'aux soins de sa pompe funèbre. Du Châtel seul, indigné de ce lâche abandon, se chargea de tout, fit les frais des obséques (1), ne les réclama point, et n'en fut remboursé que dix ans après. Une disgrace fut le fruit de son zéle, il s'y étoit attendu, et l'avoit desirée, content de n'être rien quand son ami n'étoit plus. Le comte de Dammartin, qui en saisissant le Dauphiné par l'ordre de Charles VII n'avoit fait que son devoir, fut mis à la Bastille.

Louis XI témoigna aussi son ressentiment aux officiers de son père, qui, par tendresse ou par devoir, s'étoient crus obligés d'user d'une sorte de violence pour lui faire prendre ou la nourriture ou les remédes nécessaires; ils avoient, disoit-il, manqué à la majesté royale. Ces incroyables indécences étoient les préludes du régne de Louis XI.

Celui de Charles VII est l'époque de plusieurs changements assez considérables dans l'administration. Le concile de Bâle, si conforme à l'esprit du concile de Constance et si contraire à l'esprit de la cour de Rome; la pragmatique-sanction, formée des décrets du concile

(1) Dunois y contribua aussi pour apaiser d'indécentes contestations que les moines de Saint-Denis élevoient à tout moment au sujet de leurs droits, et qui avoient fait abandonner le corps au milieu de la marche. Le Tanneguy du Châtel dont il est ici question est le neveu de celui qui avoit sauvé Charles VII, alors dauphin, de la fureur des Bourguignons, et qui fut accusé de l'assassinat du duc de Bourgogne à Montereau.

de Bâle, rétablirent l'ancienne discipline et consacrèrent les libertés de l'Église. Nos canonistes appellent tous la pragmatique le *palladium* de la France contre les entreprises de Rome; Louis XI la révoqua, parcequ'elle étoit l'ouvrage de son père, et elle resta, parcequ'elle étoit sage et juste. Louis XI le reconnut lui-même, et fit céder sur ce point sa haine pour la mémoire d'un père à ses propres intérêts mieux consultés. En effet, anéantir cette loi sans rien mettre à la place, c'étoit livrer la France à l'avidité italienne, c'étoit consacrer toutes les extorsions dont le clergé de France avoit tant gémi, sur-tout pendant le séjour des papes dans Avignon et pendant le cours du grand schisme d'Occident. Lorsque François Ier abolit la pragmatique, il y substitua le concordat, il régla et borna les prétentions du pape, et accrut la puissance royale, en revendiquant la nomination aux bénéfices.

Le concile de Bâle ne fut qu'une longue guerre entre le pape Eugène IV et les pères du concile. La France étoit pour le concile, l'Angleterre fut pour le pape, parceque le concile de Bâle avoit refusé de ratifier le traité de Troyes. Le concile l'emporta, il déposa Eugène, mit en sa place Amé ou Amédée VIII, duc de Savoie, qui, ayant quitté le trône, vivoit en habit d'ermite dans la solitude de Ripailles. L'ambition revint le séduire sous cette nouvelle forme, il accepta la tiare et forma un nouveau schisme sous le nom de Félix V. La France reconnut Félix, l'Angleterre continua de reconnoître Eugène; mais à la mort de celui-ci, Thomas de Sarzane ayant été élu, la France détermina Félix à l'abdication, et toute l'Église reconnut Sarzane, qui prit le nom de

Nicolas V. Le grand objet de contestation entre Eugène et le concile de Bâle étoit la supériorité du concile sur le pape, décidée à Bâle comme à Constance.

Charles VII est le premier de nos rois et le premier souverain de l'Europe qui ait eu un corps perpétuel de troupes réglées, tenues sous le drapeau en paix comme en guerre, assujetties à une discipline exacte et formées par des exercices assidus.

Les incursions continuelles des Anglois en France sous les régnes précédents; la nécessité de garantir le peuple de leurs ravages, la haine et la crainte qu'inspiroient ces mortels ennemis du nom françois, firent naître à Charles VII l'idée de cet établissement utile et dangereux, dont il ne vit que l'utilité. L'expulsion de ces mêmes Anglois facilita son entreprise, qui n'eût pas même pu être formée dans le temps où ils possédoient une partie de la France, encore moins dans le temps où ils y dominoient; il falloit des temps paisibles avec le souvenir des temps orageux; il falloit l'ascendant que donne la victoire pour tenter une révolution qui alloit changer la constitution de tous les États, donner à l'Europe une face nouvelle, emporter par-tout la balance du côté de l'autorité absolue, et asservir les peuples pour les défendre.

On se rappelle que, dans l'origine, les nations germaniques étoient purement militaires et ne connoissoient d'autre profession que celle des armes. Lorsque le gouvernement civil fut formé, ou plutôt lorsqu'il y eut un gouvernement, les moyens de servir l'État étant devenus plus nombreux, les professions se multiplièrent. Si celle des armes fut toujours la première, elle

ne fut plus la seule, la défense de l'État dans chaque nation ne fut plus confiée qu'à une portion déterminée de la nation. Le système féodal avoit pourvu à cet objet important d'une manière bien imparfaite. L'espéce de service militaire qu'il avoit introduite n'étoit propre ni aux grandes entreprises ni aux mesures concertées. Le peu de durée de ce service, le défaut de discipline, les devoirs mêmes des vassaux, trop peu constants, trop arbitrairement partagés entre le seigneur immédiat et le souverain, ne formoient qu'une anarchie militaire dont il ne pouvoit rien résulter de grand ni d'utile. Aussi ne voyoit-on que des incursions au lieu d'opérations, l'attaque et la défense étoient également dépourvues de principes; la guerre étoit un fléau et n'étoit point un art. D'ailleurs, dans les guerres civiles, l'autorité n'avoit point de forces certaines à opposer à la rebellion; les vassaux se partageoient à leur gré entre les diverses factions, et si quelques principes de la féodalité étoient favorables au souverain, l'intérêt des vassaux lui étoit le plus souvent contraire. Nous avons vu des rois belliqueux, tels que Henri II et Richard I en Angleterre, et Philippe Auguste en France, frappés de l'insuffisance du service féodal, chercher à le remplacer par des troupes réglées qui dépendissent d'eux plus particulièrement; mais ces troupes, levées pour le besoin présent de chaque guerre, et retenues sous le drapeau en temps de guerre seulement, étoient toujours licenciées à la paix, parcequ'alors les subsides cessoient, et que les rois n'étoient pas assez riches pour entretenir des troupes réglées en temps de paix. D'ailleurs des nations encore libres ne l'auroient pas souf-

fert; les grands auroient senti qu'on cherchoit à se passer d'eux, en suppléant ainsi au service féodal; les moindres citoyens auroient pu sentir aussi combien cette institution pouvoit devenir funeste à la liberté. On souffroit ces troupes mercenaires pendant la guerre, parcequ'alors la nécessité forçoit la loi, et que le salut du peuple devenoit la loi suprême. De là ces bandes d'aventuriers, ressource équivoque pendant la guerre, fléaux certains pendant la paix, qui mettoient l'État en danger, après l'avoir défendu. Le fruit principal que les rois avoient prétendu en tirer, étoit d'avoir à leurs ordres des troupes plus dociles, plus dépendantes, dont ni l'obéissance ni le temps de service ne fussent bornés par les lois féodales. Ce fruit étoit perdu de plusieurs manières par l'effet du licenciement à la paix.

1° Ces soldats, qui n'avoient d'autre métier que la guerre, ne trouvant plus à exercer ce métier, désertoient le royaume ou se faisoient brigands. Dans le premier cas, l'État les perdoit; dans le second, il étoit forcé de les combattre;

2° Quelque guerre civile venoit-elle à s'allumer, c'eût été le moment de leur plus grande utilité, s'ils fussent toujours restés sous le drapeau, c'étoit le moment au contraire où la liberté qu'ils avoient recouvrée pouvoit les rendre dangereux, parcequ'alors ils choisissoient le maître auquel ils vouloient se vendre, et grossissoient aussi souvent le parti des rebelles que celui du souverain;

3° Si la guerre se rallumoit avec l'étranger, ces aventuriers, sans patrie, étoient aussi disposés à servir l'en-

nemi qu'à revenir sous les drapeaux du maître qui les avoit renvoyés.

Ces inconvénients, éprouvés tant de fois pendant le cours de nos discordes civiles et de nos longues guerres contre les Anglois, avoient disposé les esprits au changement que Charles VII vouloit faire; l'avantage d'avoir un corps de troupes exercées, aguerries, prêtes à repousser les Anglois à chaque invasion, parut l'emporter sur tous les inconvénients qui pouvoient résulter de cette nouveauté. D'ailleurs, la puissance de Charles VII, considérablement augmentée par l'éclat de son régne, par la gloire de ses succès, sur-tout par la réunion des domaines qui avoient appartenu aux Anglois, pouvoit le mettre plus aisément au-dessus de quelques légères contradictions. Ce fût donc sans inquiétude et sans résistance qu'on vit Charles VII, lorsqu'il licencia ses troupes en 1445, après l'expulsion des Anglois, conserver un corps de neuf mille hommes de cavalerie et de seize mille d'infanterie, les distribuer dans les différentes places du royaume, nommer des officiers pour les commander et les discipliner. Les plus distingués d'entre les nobles, les plus grands seigneurs de la cour briguèrent l'honneur d'entrer dans cette milice nouvelle, tant la gloire de Charles VII imposoit à la nation, tant la noblesse devenoit docile aux volontés du souverain! La milice féodale perdit insensiblement sa réputation, elle devint un objet de raillerie et de mépris pour des soldats accoutumés à une discipline régulière, et il ne nous est plus resté qu'une foible image de cette ancienne milice dans la convocation très rare du ban et arrière-ban.

« En ôtant aux nobles, dit M. Robertson, la direction « de la force militaire de l'État, Charles VII porta un « coup terrible à l'aristocratie féodale et la blessa pro- « fondément dans le principe même de sa force. »

Il paroît que, loin d'augurer mal d'un tel changement, la nation crut avoir acquis par-là une supériorité nouvelle sur sa rivale; mais les innovations les plus heureuses ne peuvent procurer aucun avantage durable. Qu'une nation se charge de sa propre défense; que tout citoyen soit soldat pour la patrie, ou qu'on entretienne des troupes réglées; que ces troupes soient plus ou moins nombreuses, plus ou moins exercées; qu'elles soient levées pour le besoin du moment à chaque guerre, ou conservées en tout temps; qu'on parvienne enfin à entretenir toujours, au milieu même de la paix, des armées immenses et ruineuses; toutes ces variations laissent toujours deux nations rivales au même point relatif, parceque l'une se régle sur l'autre et fait les mêmes efforts. Tout ce qui en résulte, lorsque ces efforts sont excessifs, c'est l'épuisement de toutes les nations, c'est l'oppression du peuple dans chaque État, c'est la nécessité de l'accabler d'impôts pour entretenir des troupes, et d'entretenir des troupes pour lever des impôts. Voilà ce que produit la guerre; c'est elle qui, tenant les esprits dans une fermantation perpétuelle, fait sacrifier toutes les vues lointaines, toutes les prévoyances de l'avenir, tous les intérêts de l'intérieur au desir de se procurer la supériorité du moment sur l'ennemi étranger.

Charles VII n'avoit point vu dans l'avenir tous les abus possibles d'une institution alors utile; ses inten-

tions étoient pures, il ne vouloit point attaquer, il ne vouloit qu'avoir une défense toujours prête. Pour entretenir ses compagnies d'ordonnance et ses francs-archers, il rendit la taille universelle et perpétuelle. Personne n'en murmura, on connoissoit sa modération et sa justice; la nation, qui sentoit comme lui la nécessité d'assurer la défense commune, vit dans cet arrangement une précaution prise par un père, plutôt qu'un tribut imposé par un maître; elle n'eut point pour lors à se repentir de sa confiance; jamais cette imposition ne fut augmentée sous Charles VII; il n'en fut pas de même sous Louis XI. Observons qu'elle prend sa source dans les guerres contre les Anglois. Une nation monarchique fait rarement la guerre sans qu'il en coûte au-dedans à la liberté et à la propriété.

Ce régne est aussi l'époque des premières alliances de la France avec les Suisses.

Charles VII étendit ses soins sur les divers objets du gouvernement; il fit des réglements utiles pour prévenir les abus et les déprédations dans la perception des finances. L'année 1453 est remarquable par le fameux édit pour la rédaction des coutumes, pour l'abréviation des procès, pour la réformation de la justice dans tous ses points; Charles VII institua le parlement de Toulouse et la cour des aides de Montpellier.

L'Europe étoit, pour ainsi dire, en travail alors. La chevalerie tomboit, la guerre devenoit systématique, l'attaque et la défense des places se perfectionnoient, l'artillerie faisoit des progrès; Malatesta, prince de Rimini, inventoit le mortier et les bombes, ou du

moins l'usage des *engins volans*, qui en produisoient les effets, découverte ou abandonnée ou négligée depuis, et qui n'a reparu en France qu'en 1634. La destruction de l'empire d'Orient et la prise de Constantinople faisoient refluer les sciences vers le midi et le couchant de l'Europe; l'imprimerie découverte, multiplioit, éternissoit les monuments du génie, la navigation s'étendoit, le commerce devenoit familier à des nations jusque-là toutes militaires; les richesses de Jacques Cœur, comme nous l'avons dit, étoient dues en partie à un commerce inconnu jusqu'à lui; les Portugais commençoient à chercher une route vers les Indes Orientales par l'extrémité méridionale de l'Afrique. Tout annonçoit un nouvel ordre de choses; tout tendoit aux découvertes, aux jouissances, à la communication des biens et des lumières; le système de guerre auroit dû y perdre, les passions et la cupidité le soutinrent.

Charles VII fut supérieur à tous les princes de son temps; son gouvernement fut long-temps proposé pour modéle, ainsi que celui de saint Louis et de Charles V; la France dans tous ses malheurs rappeloit les principes et les lois de ces princes justes, comme l'Angleterre sous la tyrannie des Normands redemandoit les lois d'Édouard le Confesseur; on regrettoit dans Charles VII cette magnificence décente qui imposoit à l'étranger sans fouler le citoyen; cette économie qui, retranchant toute dépense superflue et n'appliquant les revenus de l'État qu'aux besoins de l'État, trouvoit des ressources pour soulager les misères particulières et des moyens pour prévenir la misère publique; cet amour de l'ordre

qui rend l'administration juste; cet amour de l'humanité qui rend l'autorité paternelle; ce respect pour ses engagements, qui lui a mérité ce témoignage de l'histoire, *que sa parole étoit parole de roi, et tenue pour loi.*

Si l'on considère Charles VII dans ce qui concerne la rivalité des deux nations, il a plus ôté aux Anglois, que la démence de Charles VI ne leur avoit donné; il a eu sur Henri VI la même supériorité que Henri IV et Henri V avoient eue sur Charles VI. Le contraste de la fortune de Charles VII et de celle de Henri VI mérite d'être observé. Henri VI au berceau, conquérant de la France, roi de l'Angleterre, tyran de l'Irlande, étoit le plus puissant souverain de l'Europe; ce bonheur, qu'il n'avoit pu sentir, lui fut vendu bien cher dans la suite. Sa vie fut un tissu d'humiliations et de disgraces. Charles VII à vingt ans, n'étoit qu'un banni au milieu de son royaume; il finit par être le plus heureux des vainqueurs et le plus grand roi de son temps.

CHAPITRE XI.

Louis XI en France, et encore Henri VI en Angleterre.

(Depuis l'an 1461 jusqu'à l'an 1471.)

La rivalité de la France et de l'Angleterre, qui avoit été jusqu'ici le principal objet de l'Europe, va se ralentir, et quand elle paroîtra se ranimer par intervalles, elle ne sera plus qu'un accessoire à d'autres intérêts et à d'autres querelles. L'Angleterre, trop occupée chez elle par la querelle des deux Roses, va perdre de vue sa rivale, et les passions de Louis XI, ouvrant à la France une source nouvelle de rivalité avec les maisons de Bourgogne et d'Autriche, la France ne s'occupera plus de l'Angleterre que relativement à ce dernier objet.

Nous avons laissé la rose blanche d'Yorck triomphante, et la rose rouge de Lancastre dans l'oppression [a]. Le duc d'Yorck vient au parlement, il se place sous le dais, pose la main sur le trône, n'ose encore

[a] Stowe, p. 409 et suiv. Hall, fol. 169 et suiv. Graft, p. 505 et suiv. Hollingshed, p. 655 et suiv. Cotton, p. 665 et suiv.

s'y asseoir. L'archevêque de Cantorbéry lui demande s'il a été rendre ses respects au roi; le duc rougit et répond, après un moment de silence: « Je ne connois « point de roi à qui je doive des respects. » C'étoit la première fois qu'il parloit si clairement de ses prétentions au trône ; jusque-là il n'avoit parlé que des abus du gouvernement, et ses plaintes mêmes excluoient l'idée d'une réclamation.

Il envoya au parlement un mémoire, où il exposoit ses droits ; ils eussent été incontestables dans un pays où l'ordre successif auroit été réglé ; mais on opposoit au duc d'Yorck le silence de la maison de Mortemer lorsque celle de Lancastre étoit montée sur le trône; la sanction du parlement, qui avoit consacré cette révolution ; soixante ans de possession acquise par les Lancastres ; trente ans de possession acquise par Henri VI personnellement. Le duc d'Yorck répondoit que le silence de la maison de Mortemer avoit été forcé ; que si le parlement avoit eu autrefois de bonnes raisons pour transporter la couronne à la maison de Lancastre, il en avoit aujourd'hui de meilleures encore pour la rendre au descendant de la maison de Mortemer; qu'il n'y avoit ni possession ni prescription contre les droits de la nature. Le parlement, chargé de juger ce grand procès, fit une transaction entre les contendants; il conserva la couronne à Henri VI pour sa vie, et nomma le duc d'Yorck son successeur, quoique Henri VI eût un fils. C'étoit le même arrangement qui s'étoit fait entre le roi Étienne et Henri II, et cet arrangement avoit eu lieu au préjudice du fils d'Étienne.

Le duc d'Yorck resta maître de la personne de Hen-

ri VI, auquel il étoit indifférent d'être gouverné par sa femme ou par son ennemi. Le duc fit ordonner par Henri VI à Marguerite de revenir à Londres, bien sûr qu'elle désobéiroit, et bien résolu, sur cette désobéissance, de la faire traiter en ennemie de l'État. Marguerite apporte elle-même sa réponse à la tête de dix-huit mille hommes; elle défait le duc d'Yorck et le comte de Rutland son second fils, dans leurs propres États, à la bataille de Wakfeild [a], où ils périrent tous les deux, et fait exposer leurs têtes sur les murs d'Yorck avec celle du comte de Salisbury, qui, ayant été blessé et pris, fut décapité. [a] On mit par dérision une couronne de papier sur la tête du duc d'Yorck; le comte de Rutland avoit été massacré de sang-froid après la bataille, comme le premier prince de Condé le fut dans la suite après la bataille de Jarnac, atrocités communes dans les guerres civiles, où toutes les passions cruelles sont en mouvement. Rutland étoit dans l'âge le plus tendre et encore sous la conduite d'un gouverneur. Ce gouverneur, nommé Robert Aspalle, voyant la bataille perdue, avoit retiré son éléve de la mêlée, ils rencontrent le baron de Clifford; « Quel est cet enfant? demande Clifford d'un ton farouche : l'enfant et le gouverneur tombent à ses genoux; — c'est le comte de « Rutland, s'écrie le gouverneur; ayez pitié de son innocence, et respectez le sang de vos rois. — C'est le « sang de mon ennemi, répliqua Clifford, son père a « tué le mien (1) : si je tenois la race entière, je l'exter-

[a] 1460.
[b] Polyd. Virg. p. 510 et suiv. Hollingshed. Grafton.
(1) A la bataille de Saint-Albans.

« minerois comme celui-ci » ; en même temps il lui plonge un poignard dans le sein.

Il restoit pour la vengeance de ces princes le comte de La Marche, fils aîné du duc d'Yorck, et Warwick. Le comte de La Marche avoit pour lui le charme de l'affabilité, l'intérêt des graces, de la jeunesse, du malheur, et la gloire imposante de Warwick ; ce général lui tenoit lieu de père. Marguerite eut l'honneur de vaincre Warwick à la bataille de Barnet (1) [a], et de mettre Henri VI en liberté, c'est-à-dire dans sa dépendance. Si elle eût marché droit à Londres, la guerre étoit peut-être finie.

Le comte de La Marche, cherchant à joindre Warwick, débuta par une victoire [b]; il battit à la croix de Mortemer, dans le comté d'Héreford, les troupes de Lancastre, et fit prisonnier Owen Tudor. Ce gentilhomme gallois, auquel on a contesté la noblesse, avoit épousé Catherine de France, fille de Charles VI, veuve de Henri V, mère de Henri VI. Il mourut sur un échafaud ; sa race monta sur le trône.

Édouard, vainqueur, exécute ce que Marguerite avoit négligé, il marche vers Londres, Warwick le présente au peuple, il est proclamé ; c'est Édouard IV.

Il affermit ses succès ; secondé de Warwick, il abat le parti de Lansastre à la bataille de Towton [c], où Marguerite avec une armée supérieure fut mise en déroute.

Cette bataille de Towton est une des plus sanglantes

(1) Ou seconde bataille de Saint-Albans.

[a] 1461. [b] *Idem*. [c] *Ibid.*

et des plus acharnées que la querelle des deux roses ait produites. Elle dura deux jours. La perte fut grande des deux côtés, on la fait monter en tout à trente-six mille hommes; les historiens ne parlent que de rivières et de ruisseaux teints de sang, que *de ponts de cadavres* sur lesquels on les traverse. Édouard avoit donné l'ordre affreux de passer tout au fil de l'épée, sans faire de prisonniers. Voilà les guerres civiles.

Nous omettons une multitude de combats moins importants, mais toujours très meurtriers, dans l'un desquels fut tué ce Clifford, assassin du comte de Rutland.

Marguerite ne perdoit jamais le courage et trouvoit toujours des ressources. Le seul intérêt de régner sous le nom de son mari lui avoit fait tout entreprendre, l'intérêt de faire régner son fils fut encore plus puissant sur son ame [a]. La tendresse maternelle, source de tant de force et de foibleese, l'élevant au-dessus d'elle-même, fit de cette ambitieuse une héroïne intéressante. Elle n'avoit plus de parti en Angleterre, il lui restoit à soulever les ennemis de ce royaume; elle obtint un asile en Écosse, c'étoit tout ce que cet État pouvoit faire pour elle pendant la minorité de son roi; il fallut même qu'elle achetât cette faveur, en cédant à l'Écosse l'importante place de Berwick.

La France pouvoit fournir des secours plus efficaces. Depuis le mariage de Henri VI avec Marguerite d'Anjou, le parti de Lancastre, comme nous l'avons dit, s'appeloit en Angleterre *le parti françois;* les Yorckistes

[a] 1461.

au contraire avoient toujours montré beaucoup de zèle contre la France. Louis XI devoit donc être l'ennemi d'Édouard et de la rose blanche ; mais ce système ayant été celui de son père, il étoit à craindre qu'il ne s'en écartât ; les conjonctures servirent les intérêts de Marguerite. Louis XI avoit mis tout en feu dans son royaume par cet acharnement même à détruire en toutes choses l'ouvrage de son père, à destituer arbitrairement tous ses officiers, à mettre de la violence et de la fourberie par-tout où son père mettoit de la raison et de la franchise. Tous les princes, tous les grands étoient ennemis de Louis XI. Ils formèrent dans la suite contre lui cette *ligue du Bien-Public* dont le malheur public fut le fruit ; les ducs de Bourgogne et de Bretagne (1) en furent les chefs ; ils avoient depuis long-temps, du moins Louis les en soupçonnoit, des intelligences avec le parti d'Yorck ; cette raison disposa Louis favorablement pour Marguerite, qui vint à Paris implorer ses secours. Louis étoit avare, Marguerite n'en put tirer qu'une somme de vingt mille écus. Pierre de Brézé, sénéchal de Normandie, la servit mieux. Enflammé pour elle de ce zèle de chevalier qu'Isabelle, femme d'Édouard II, avoit autrefois inspiré à Jean de Hainaut (1), il lui fournit des troupes de l'aveu du roi, et s'embarqua lui-même avec elle pour l'Angleterre. De nouvelles disgraces y attendoient cette reine infortu-

(1) Ce duc de Bretagne étoit François II, dernier duc de la maison de Dreux, père d'Anne de Bretagne, neveu du connétable de Richemont.

(2) Voyez 1re part., ch. 15.

née [a]. Repoussée des premières côtes où elle voulut aborder, battue par la tempête, séparée de Brézé, qui ne la rejoignit qu'avec peine à Berwick, s'étant sauvée du naufrage dans une barque de pêcheur, elle alla perdre la bataille d'Hexam [b]. Peu de temps après, Henri VI, que le parlement venoit de déclarer usurpateur, après l'avoir si long-temps reconnu pour roi, tomba entre les mains du vainqueur, qui l'enferma dans la tour de Londres, vicissitudes ordinaires de la guerre, qui en prouvent l'inutilité. Voici qui en prouve l'atrocité. On lia ce malheureux roi sur un cheval, on le conduisit ainsi à Londres, où on l'abandonna aux outrages de la populace, et le comte de Warwick lui-même n'eut pas honte de l'insulter dans cet état.

Pendant que Henri entroit dans sa prison, Marguerite errante, abandonnée, dépourvue de tout, se cachoit dans les bois, s'enfonçoit dans les déserts, insensible à ses dangers, tremblante pour son fils qu'elle tenoit entre ses bras; des voleurs la dépouillent, et prenant querelle entre eux pour le partage du butin, lui laissent la liberté de s'échapper avec son fils. A quelque distance de là, elle rencontre un autre voleur; la fatigue, l'épuisement ne lui permettent plus de fuir; son courage lui fournit une de ces ressources qui n'appartiennent qu'aux grandes ames, elle s'avance vers cet homme avec une majesté qui l'étonne, elle remet le prince dans ses mains : « tiens, mon ami, lui dit-elle, « sauve le fils de ton roi. » Cet homme saisi d'une pitié respectueuse à la vue d'une telle infortune, flatté d'ail-

[a] 1461. [b] 1462.

leurs du grand personnage dont il se voit chargé, répond à cette sublime confiance par une noble fidélité; il oublie que sa fortune pourroit être le prix d'une délation, il porte le prince, il aide à marcher à la reine, et les conduit tous deux au bord de la mer, où ils s'embarquèrent pour l'Écluse.

Le duc de Sommerset ayant été pris à la bataille d'Hexham, eut la tête tranchée. Il étoit fils de celui qui avoit été tué à la première bataille de Saint-Albans, et il lui avoit succédé dans la faveur de la reine. Il lui restoit deux frères, qui s'enfuirent dans les Pays-Bas avec Holland, duc d'Exeter; celui-ci avoit épousé une sœur d'Édouard IV, mais étant petit-fils d'une Lancastre, il avoit préféré la rose rouge à la rose blanche. Ils souffrirent toutes les horreurs de la misère. Philippe de Comines raconte qu'il rencontra dans les Pays-Bas un mendiant [a], nu-pieds, couvert de haillons et prêt à mourir de faim, c'étoit le duc d'Exeter. Ces seigneurs, ayant tout à craindre, n'avoient osé se faire connoître à la duchesse de Bourgogne, quoiqu'elle fût petite-fille d'une Lancastre. Le besoin pressant les ayant forcés de se découvrir, ils vécurent quelque temps d'une petite pension qu'elle leur fit donner.

Les malheurs du parti de Lancastre étoient trop grands pour ne pas refroidir le foible intérêt que la France et l'Écosse avoient pu y prendre. Louis XI se mit à traiter avec Édouard, et Marguerite alla mettre son fils sous la protection du duc de Bourgogne (1), prince beaucoup

[a] Mémoires de Philippe de Comines, l. 3, c. 4.

(1) C'étoit encore Philippe-le-Bon; l'infante de Portugal, son épouse, descendoit du duc de Lancastre, fils d'Édouard III.

plus généreux que Louis XI. Le duc ne put que donner un asile à ces infortunés ; mais bientôt des révolutions nouvelles leur envoyèrent un défenseur qu'ils n'attendoient pas.

Édouard IV voulant faire une alliance solide avec Louis XI, demandoit en mariage Bonne de Savoie, sœur de la reine de France. Warwick négocioit cette affaire à la cour de Louis, il réussit, et les articles furent arrêtés ; mais pendant que la politique formoit ces nœuds en France, les passions en ordonnoient autrement en Angleterre. Cet Édouard IV, fait pour triompher de toutes les femmes, quand même il n'eût pas été roi, céda aux charmes d'une de ses sujettes, dont l'adroite vertu sut déterminer ce prince à l'épouser. Tout fut imprévu et romanesque dans cette aventure. Jacqueline de Luxembourg, veuve du duc de Bedford, avoit épousé en secondes noces un simple gentilhomme, nommé Richard Woodville ou Videville, comme Catherine de France, veuve de Henri V, avoit épousé Owen Tudor, comme la veuve de Louis XII épousa dans la suite Charles Brandon. Édouard étant à la chasse du côté de Grafton, où demeuroit Richard Videville, crut ne pouvoir se dispenser de rendre une visite à la veuve du duc de Bedford ; il trouve chez elle une jeune femme qui, se jetant à ses pieds, implore sa justice ou sa clémence, c'étoit Élisabeth, fille de Richard Videville et de Jacqueline ; elle étoit veuve du chevalier Jean Gray, tué au service de Henri VI, et dont les biens avoient été confisqués pour son attachement au parti de Lancastre [a] ; sa veuve, qui se trouvoit ruinée

[a] Hall, fol. 193. Fabian, fol. 216.

par cette confiscation, profita de l'occasion que la fortune lui présentoit, et ses espérances ne furent point trompées. Cette scène inattendue frappa Édouard; les larmes, l'éloquence, la beauté d'Elisabeth le touchèrent, il l'aima, et n'ayant pu la vaincre, il l'épousa. Cette alliance n'obtint ni l'approbation du peuple, ni le consentement de la duchesse d'Yorck, mère du roi. Cette princesse fit faire opposition au mariage par une maîtresse d'Édouard, nommée Elisabeth de Lucy, laquelle alléguoit une promesse de mariage, qu'elle ne put produire.

Le nouveau système d'union avec la France, et le projet de mariage avec Bonne de Savoie, étoient l'ouvrage du comte de Warwick, il y prenoit tout l'intérêt d'un inventeur; lorsqu'il rendit compte du succès de sa négociation, il trouva que ce succès étoit devenu inutile. Louis XI put être blessé de ce manque de foi de la part d'un prince qui avoit traité avec lui, il put regretter une alliance propre à terminer ou à suspendre les querelles des deux nations rivales : mais quel tyrannique orgueil pouvoit persuader au comte de Warwick que ses services, tout importants qu'ils étoient, lui eussent donné le droit de forcer les inclinations de son maître, et qu'Édouard n'eût pu satisfaire son cœur sans l'aveu d'un sujet? Warwick éclata, menaça, offensa, fut humilié, prépara sa vengeance. Il vit tout son crédit passer à la maison des Videville. Richard, père de la reine, fut créé lord, comte de Rivers; les frères de la reine furent comblés de biens et d'honneurs. Édouard IV, tant que Warwick l'avoit conduit, avoit paru un héros, il ne fut qu'un roi foible sous les

nouveaux favoris qui le gouvernoient. Warwick lutta long-temps contre la disgrace, tantôt comblé de faveurs équivoques, tantôt en butte à des traits de colère promptement suivis de réconciliations trompeuses. Warwick enfin se déclara, il tendit à Marguerite cette même main qui avoit mis son mari dans les fers, il irrita contre Édouard le ressentiment de Louis XI, qui se contenta cependant de le haïr, sans lui nuire, étant trop occupé chez lui par ses passions et ses intrigues pour se livrer aux affaires du dehors; mais Warwick porta un coup funeste à Édouard, en soulevant contre lui son propre frère, le duc de Clarence, auquel il donna sa fille aînée, qu'Édouard avoit tenté de séduire, parcequ'elle étoit belle, et parcequ'elle étoit fille de Warwick.

Édouard voyant qu'il alloit avoir contre lui Warwick et la France, prit le parti de traiter avec les ducs de Bourgogne et de Bretagne; il donna Marguerite sa sœur en mariage au comte de Charolois, qui fut dans la suite le duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire, l'implacable ennemi de Louis XI. Ces alliances étrangères restèrent stériles; les querelles intestines et de la France et de l'Angleterre furent trop vives pour pouvoir se mêler; il n'y a qu'un intérêt foible qui puisse s'unir comme accessoire à un intérêt plus fort. La querelle des deux roses en Angleterre, la rivalité naissante de Louis XI et du comte de Charolois en France, étoient de ces intérêts principaux qui occupent entièrement une nation, et ne lui laissent plus d'activité pour les intérêts étrangers. Ainsi Marguerite n'eut guère d'autre ennemi qu'Édouard, ni d'autre appui que Warwick. La récon-

ciliation de Marguerite avec Warwick fut ménagée par Louis XI, mais elle fut encore plus l'ouvrage des conjonctures et des besoins mutuels.

Il restoit une fille au comte de Warwick, il la donna au prince de Galles, fils de Marguerite. De ce mariage et de celui du duc de Clarence, il résulta une grande complication d'intérêts. Warwick réunissoit les deux roses dans sa famille; beau-père à-la-fois du prince de Galles et du duc de Clarence, il avoit un égal intérêt aux succès de la maison de Lancastre et à ceux de la maison d'Yorck, il n'avoit d'ennemi que le seul Édouard. Le duc de Clarence, en quittant le roi son frère pour le comte de Warwick, avoit espéré le trône; mais quand il vit que la réconciliation de Warwick avec Marguerite avoit pour but le rétablissement de la maison de Lancastre, il devint très froid sur les projets du comte, et le roi son frère, qui le faisoit observer, profitant de son mécontentement, le ramena peu-à-peu à son parti, mais ce fut long-temps un secret entre eux. Voilà tout ce que le roi fit pour sa propre défense, il s'endormit ensuite au sein des voluptés, laissa ses favoris et ses ministres exercer sous son nom toutes les injustices capables de le rendre odieux, et dédaigna stupidement la colère d'un homme tel que Warwick; il donna plus stupidement encore sa confiance au lord Montaigu, frère de Warwick, après l'avoir précédemmeut enveloppé dans la disgrace de son frère. La révolution n'attendoit plus que Warwick; avant même qu'il arrivât, son nom seul et *l'ours blanc* de Warwick, pris pour enseigne par cinq cents paysans à peine enrôlés,

avoient gagné la bataille de Bambury [a]; les vainqueurs ayant surpris à Grafton le comte de Rivers et un de ses fils (c'étoient le père et le frère de la reine), leur avoient fait trancher la tête [b]. Warwick paroît, il surprend Édouard et le fait prisonnier, les deux rois sont en sa puissance; mais tandis qu'il court à Londres pour délivrer Henri VI, il apprend qu'Édouard a échappé à ses gardes et qu'il est à la tête d'une armée; on ménage entre Édouard, Warwick, et Clarence qui n'avoit pas encore quitté le parti de Warwick, une conférence, qui se passe en reproches et ne fait qu'aigrir les esprits. Warwick et Clarence courent rassembler leurs amis que l'espérance d'une réconciliation avoit dispersés, et cependant ils font marcher une armée sous la conduite de Robert de Wèles; Édouard se saisit du baron de Wèles, père de Robert, l'oblige d'écrire à son fils pour l'engager à poser les armes, et sur le refus de Robert, il fait trancher la tête au vieux de Wèles; Robert, battu près de Stafford, est aussi décapité. Warwick et Clarence, restés sans armée, retournent chercher des secours en France; mais lorsqu'ils croient débarquer à Calais, Vaucler, à qui Warwick avoit confié la garde de cette place en son absence, fait tirer le canon sur eux; pour comble d'embarras, la duchesse de Clarence fut surprise, dans ce moment-là même, des douleurs de l'enfantement; elle accoucha sur mer d'un fils qui porta dans la suite, comme son aïeul maternel, le nom de comte de Warwick, et dont nous

[a] 1469.
[b] Stowe. Hollingshed. Hall. Fabian. Grafton. Philippe de Comine.

verrons la destinée. On eut peine à obtenir que l'enfant fût porté à la ville pour y recevoir le baptême et qu'on en fît venir les secours dont la mère avoit besoin. Cependant Vaucler fit faire, sous main et peut-être à tout événement, des excuses au comte de Warwick, sur sa conduite, dont il promit de lui dire les raisons dans un temps plus favorable. Warwick aborda en Normandie, il trouva Louis XI un peu plus zélé pour la cause de Lancastre, depuis que le nouveau duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire (1), par son mariage avec la sœur d'Édouard IV, étoit devenu le défenseur de la cause d'Yorck. Louis combloit d'égards Marguerite et son fils, il avoit voulu que le jeune prince de Galles fût un des parains de Charles VIII, qui venoit de naître. Le comte de Warwick obtint de Louis quelques secours, il s'embarque, et trouve le passage fermé par une flotte nombreuse que le duc de Bourgogne tenoit en mer pour l'enlever. Cette flotte se dissipe à sa vue, soit saisie d'une terreur panique, soit poussée par les vents contraires; Warwick reparoît en Angleterre, Montaigu lui livre l'armée royale dont il avoit le commandement, le roi Édouard s'enfuit dans les Pays-Bas à travers mille dangers, sa femme va chercher sa sûreté dans l'asile de Westminster, où elle accoucha de son fils aîné, qui fut dans la suite Édouard V. Henri VI remonte sur le trône aux acclamations du même peuple qui avoit insulté à son malheur. Édouard

(1) Charles-le-Téméraire étoit, comme le comte de Warwick et comme le duc d'Exeter, Holland, allié aux deux maisons rivales; il descendoit, par sa mère, de la maison de Lancastre, et avoit épousé une Yorck, sœur d'Édouard IV.

erra quelque temps dans les États de son beau-frère [a], le nouveau duc de Bourgogne, qui l'avoit averti de son danger, et dont il avoit un peu trop négligé les avis, il implora ses secours et dévora ses froideurs. Charles, vivement poursuivi alors par Louis XI, avoit besoin de toutes ses forces, et craignoit d'attirer sur lui les armes de l'Angleterre, tandis qu'il résistoit avec peine à celles de la France. Vaincu cependant par les sollicitations de sa femme et d'Édouard, il consentit à secourir son beau-frère le plus secrétement qu'il fut possible.

Édouard rentre en Angleterre, le malheur lui a rendu le courage et la prudence; il traite plus que jamais et toujours en secret avec le duc de Clarence son frère, qui trahit Warwick, comme Montaigu avoit trahi Édouard. Ce monarque heureux et chéri est introduit dans Londres par ses amis, ses créanciers et ses maîtresses; Warwick est défait et tué avec le lord Montaigu son frère à la bataille de Barnet [b]; l'archevêque d'Yorck, leur frère, mourut de douleur, après avoir langui dans les fers; la comtesse d'Oxford, leur sœur, est réduite à vivre du travail de ses mains; son mari enfermé dans une citadelle, y reste douze ans. Henri est encore précipité du trône, et pour jamais.

Marguerite connut enfin le découragement, elle trembla pour son fils, elle le cacha dans un monastère. Les principaux seigneurs de son parti vinrent ranimer son courage et ses espérances; ils lui persuadèrent qu'un prince né pour régner n'avoit à choisir qu'entre

[a] 1469. [b] 14 avril 1471.

le sceptre et la mort, maxime qui a perdu bien des princes et troublé bien des États. Marguerite se remit à la tête de son parti presque détruit, et, avec quelques foibles secours qu'elle avoit arrachés à l'avarice de Louis XI, elle fit une descente en Angleterre, accompagnée du prince de Galles, qui commençoit à être en état de s'armer pour sa cause [a]; elle tenta la fortune à Tewkesbury, ce fut le dernier de tant de revers : Édouard est vainqueur [b]; on lui amène après la bataille le prince de Galles prisonnier : « Jeune téméraire, « lui dit arrogamment Edouard, qui t'a inspiré l'au« dace d'entrer, les armes à la main, dans ce royaume? — J'ai cru, répondit le prince de Galles avec une fer« meté modeste, pouvoir prendre les armes pour faire « rendre à mon père un trône qui n'appartient qu'à « lui. » On feignit de trouver de l'insolence dans cette réponse, pour autoriser Édouard à violer un serment qu'il avoit fait de sauver la vie au prince de Galles. « Il manque de respect »! s'écrie Richard, duc de Glocestre, second frère d'Édouard, et que nous verrons bientôt fonder sur le crime les plus affreuses espérances; Édouard, indigné, ou voulant le paroître, d'une réponse qu'il eût dû estimer, frappe avec son gantelet le prince de Galles au visage, ce fut l'arrêt du vaincu; le duc de Glocestre, le duc de Clarence et d'autres tigres s'élancent sur le prince de Galles, qui tombe percé de coups. Marguerite fut trouvée mourante sur le champ

[a] 1471.

[b] Philippe de Comines, l. 3, c. 7. Hall, fol. 221 et suiv. Habingt, p. 453 et suiv. Hollingshed, p. 688 et suiv. Polyd. Virg. p. 530 et suiv.

de bataille; elle ne revint à la vie que pour pleurer son fils, son mari et sa liberté. Enfermée à la tour de Londres, elle y gémit quatre ans, au bout desquels Louis XI se détermina enfin à payer la rançon d'une reine de son sang. Marguerite, ayant tout perdu, s'étoit laissé traîner dans la captivité par les Anglois, se laissa mettre en liberté par les François, également insensible aux rigueurs de l'une et aux douceurs de l'autre; elle passa le reste de sa déplorable vie à regretter ce fils, le principe de son grand courage et l'objet de tous ses travaux.

On trouva Henri VI mort dans sa prison, soit de chagrin, quoiqu'il en parût peu susceptible, soit par un nouveau crime du duc de Glocestre; cette seconde opinion est la plus vrai-semblable et la plus générale.

Les Sommersets et le duc d'Exeter étoient revenus en Angleterre offrir leurs services à Marguerite; les deux premiers, ayant été pris à la bataille de Tewkesbury, eurent la tête tranchée (1), comme leur frère l'avoit eue après la bataille d'Hexham. En eux périt la race masculine de Sommerset, qui descendoit du duc de Lancastre, troisième fils d'Édouard III. Marguerite, leur cousine (2), avoit porté leurs droits dans la maison de Tudor, par son mariage avec Edmond, fils d'Owen

(1) Du moins l'aîné de ces deux derniers Sommersets, nommé Edmond, comme son père, et devenu duc de Sommerset depuis la mort de Henri son frère aîné, décapité après la bataille d'Hexham, eut la tête tranchée, comme son père et son frère; mais, selon plusieurs auteurs, Jean, son frère puîné, fut trouvé sur le champ de bataille, parmi les morts, à Tewkesbury.

(2) Elle étoit fille de Jean de Beaufort, duc de Sommerset, frère aîné d'Edmond, père des trois derniers Sommersets.

Tudor et de Catherine de France, veuve du roi Henri V. Marguerite eut pour fils Henri Tudor, comte de Richemont, qui seroit infailliblement tombé entre les mains d'Édouard, si le comte de Pembrock, oncle de Henri et frère d'Edmond, ne se fût embarqué avec lui pour la France après la bataille de Tewkesbury; la tempête les jeta sur les côtes de Bretagne, et le duc les retint prisonniers; mais s'il les priva de la liberté, il les garantit aussi des périls dont cette liberté même eût été la source, et leur prison devint pour eux un asile nécessaire contre la persécution de leurs tyrans.

Le duc d'Exeter avoit été laissé pour mort à la bataille de Barnet, il guérit, se cacha, et du fond d'une retraite ignorée, il implora la clémence du vainqueur, dont il étoit le beau-frère. N'ayant pu obtenir son pardon, et craignant de mettre ses amis en danger, il les quitte et disparoît entièrement, ne prenant conseil que de son désespoir. Deux ans après, il fut trouvé mort sur le rivage de la mer, dans le comté de Kent.

Henri VI, pour qui tant d'infortunés mouroient ou souffroient, eut quelques vertus de tempérament; son humanité, qui malheureusement n'étoit en général que de la foiblesse et de la douceur sans lumières, alloit jusqu'à ne consentir jamais qu'avec une extrême répugnance au supplice des plus grands criminels; d'ailleurs, il n'eut point de caractère; il ne mérite d'être remarqué que comme un exemple déplorable des vicissitudes humaines et de l'inconstance du sort. Mais s'il fut incapable de goûter les faveurs que la fortune lui prodigua dans son enfance, il ne paroît pas qu'il ait senti les malheurs dont elle sembla vouloir l'accabler

dans l'âge mûr, la nature vint à son secours, en lui faisant le triste don de l'insensibilité. Le P. d'Orléans [a] parle des miracles opérés au tombeau de ce prince, comme d'un fait qui n'admettroit point de doute; il paroît regretter que le projet de la canonisation de Henri ait été abandonné. Henri VI pouvoit être un saint, mais ce n'étoit pas un roi; notre Louis IX avoit su être l'un et l'autre.

Le jeune Édouard, prince de Galles, fils de Henri VI, arraché aux espérances de la nation par le fer du barbare Glocestre, promettoit des vertus et montroit du courage; il paroît que l'ame ardente de sa mère eût vivifié en lui les vertus douces de son père. Nourri parmi les dangers et les malheurs, la sensibilité eût pu en faire un bon roi. Son dernier mot à son tyran annonçoit de la grandeur sans orgueil et de la modestie sans foiblesse.

Marguerite, que nulle femme, dit le P. d'Orléans, ne surpassoit en beauté, et que si peu d'hommes égaloient en courage, la sublime Marguerite fut peu regrettée des Anglois; ses passions pouvoient lui avoir attiré ses revers; mais observons combien l'équité des jugements publics devoit alors être altérée par l'esprit de parti. Les Anglois haïssoient sur-tout dans Marguerite son attachement fidèle à la France, sa patrie, sentiment dont il seroit injuste de faire un crime à cette princesse.

C'est sous le régne de Henri VI qu'on voit en Angleterre le premier exemple de dettes contractées sur des

[a] D'Orléans, Révolutions d'Angleterre.

sûretés parlementaires. En France, la première constitution des rentes sur la ville est de 1522, sous François Ier. C'est de part et d'autre une confiance qui honore le gouvernement. On voit sur quoi cette confiance est fondée, dans les États où la nation a part au gouvernement; dans les États monarchiques, elle est fondée sur cette maxime, que *la parole des rois est inviolable, comme leur personne est sacrée* : voilà le principe.

CHAPITRE XII.

Édouard IV en Angleterre, et encore Louis XI en France.

(Depuis l'an 1471 jusqu'à l'an 1483.)

Édouard avoit été rétabli par les secours du duc de Bourgogne son beau-frère, il voulut lui témoigner sa reconnoissance, ou plutôt il voulut témoigner sa haine à Louis XI; il se lia par de nouveaux traités avec le duc de Bourgogne et le duc de Bretagne, et annonça une expédition en France. Les Anglois s'empressèrent de fournir aux frais de cette entreprise avec une ardeur qui montroit des dispositions de haine toujours subsistantes.

Le grand talent d'Édouard étoit de plaire aux fem-

mes; elles firent par amour pour lui ce que les hommes faisoient par haine pour la France. Édouard ne négligeoit rien d'ailleurs pour échauffer ce zéle; il affectoit une popularité, à laquelle il savoit qu'on ne résiste point; il alloit lui-même rendre visite aux citoyens riches, leur représenter les besoins de l'État, solliciter leurs dons, et les recevoir en personne pour ôter jusqu'au desir de les faire trop légers. Une femme lui offrit une somme assez forte; « je voudrois faire davantage, « lui dit-elle, pour le plus vaillant des princes et le plus « aimable des hommes. » Édouard l'embrassa, elle fut si charmée de cette faveur, qu'elle doubla la somme à l'instant.

Indépendamment du zéle de rivalité, les Anglois se portoient avec plaisir à une guerre contre Louis XI, devenu odieux à l'Europe, qui lui imputoit la mort du duc de Guyenne son frère. L'intérêt de ce prince, toujours traité en ennemi par Louis XI, avoit servi de prétexte à tous le mouvements dont ce régne avoit été agité.

Charles (c'étoit le nom de ce frère de Louis XI) n'avoit d'abord que le Berry pour apanage, la ligue du Bien-Public força Louis XI de lui donner la Normandie, qu'il reprit à la première occasion; forcé encore de lui promettre la Champagne et la Brie, il gagna les domestiques et les favoris de Charles, qui lui persuadèrent de se contenter de la Guyenne. C'étoit la première fois que cette province étoit donnée en apanage à un prince françois, depuis la confiscation qui en avoit été faite sur les Anglois, du temps de Charles VII. Les enfants de Charles VI avoient porté le titre de ducs de Guyen-

ne, peut-être un peu prématurément, la meilleure partie de cette province étant encore alors entre les mains des Anglois.

On avoit proposé le mariage du duc de Guyenne frère de Louis XI, avec Marie de Bourgogne, fille unique de Charles-le-Téméraire; et Louis XI, au lieu de voir, dans ce projet, l'établissement avantageux d'un frère, et la succession de Bourgogne rapprochée de la couronne, n'y voulut voir que l'agrandissement d'un rival de puissance. Le duc de Guyenne mourut empoisonné avec la dame de Montsoreau, sa maîtresse, par une pêche qu'ils avoient partagée; la voix publique accusa (1) Louis XI de ce crime; le duc de Bourgogne s'arma pour venger le prince qui avoit dû être son gendre; ce fut dans ce projet qu'Édouard voulut le seconder. Le duc de Bretagne François II s'y associa aussi; le roi d'Aragon, Jean, prit ce temps pour fondre sur la Catalogne et le Roussillon; le duc d'Alençon, toujours ennemi de ses maîtres, cabaloit alors contre Louis XI, dont il avoit été le complice du temps de Charles VI. Le connétable de Saint-Pol, général de Louis XI par sa place, traitoit par esprit d'intrigue avec tous les partis, et les trahissoit tous. Il vouloit passer pour une puissance et jouer un rôle principal parmi ces troubles. Il s'étoit emparé de Saint-Quentin

(1) Brantôme raconte que le fou du roi l'entendit s'en accuser lui-même dans ses prières, conte un peu suspect; mais on voit par une lettre du roi lui-même, qu'il entretenoit vers le temps de la mort du duc de Guyenne un commerce particulier avec le moine bénédictin Jean Faure de Versois, abbé de Saint-Jean-d'Angely, qui avoit donné le poison, et qui étant poursuivi pour ce crime, fut trouvé étranglé dans la prison la veille du jugement.

au nom du roi, et le gardoit pour lui-même; fier de la possession de cette importante place qu'il promettoit tour-à-tour de remettre au roi de France, au roi d'Angleterre, au duc de Bourgogne, il se faisoit rechercher et redouter de tous ces princes. Tel étoit l'esprit de fraude et d'infidélité que Louis XI, par ses exemples, avoit su inspirer, même à ses sujets [a].

Les alliés firent entre eux le partage de la France qu'ils ne devoient point conquérir, ridicule commun dans l'Histoire, et dont la répétition est bien étonnante. Édouard s'embarqua pour Calais. Cette conquête, dont les Anglois étoient si jaloux, qui leur avoit tant coûté à faire, ne leur c[illegible]toit guères moins à conserver; ils y exerçoient une a[illegible]orité assez précaire et souvent combattue. Tant qu[illegible]Warwick en avoit eu le gouvernement, Calais n[illegible]oit pas eu d'autre maître que lui; cette place av[illegible] été pour Warwick un asile assuré dans ses méco[illegible]ntements et ses disgraces, jusqu'au moment où V[illegible]cler, qu'il y avoit placé de sa main, lui en refusa [illegible]ntrée. Après la mort de Warwick, Édouard voul[illegible] donner ce gouvernement à un frère d'Élisabeth [illegible]eville sa femme, ennemi capital de Warwick; l[illegible] garnison rejeta ce gouverneur, et en nomma un q[illegible]l fallut bien nommer après elle.

Édouard [illegible]ploya trois semaines à passer ses troupes dans le con[illegible]ent, non qu'elles fussent assez nom[illegible]reuses pou[illegible]xiger tout ce temps, mais les vaisseaux [illegible]transpo[illegible]manquoient; la querelle des deux roses ayant [illegible]centré dans l'intérieur de l'Angleterre tous

[a] Comines, l. 4, ch. 5, 11. Hall, p. 227 et suiv.

les soins d'un gouvernement toujours mobile, la marine avoit été fort négligée. Cette expédition si lente, fut encore plus stérile; les alliés ayant mal concerté leurs opérations, crurent avoir à se plaindre les uns des autres, ils se refroidirent et se divisèrent.

Édouard IV prit d'abord à l'égard de la France le ton menaçant d'Édouard III et de Henri V; il redemanda comme eux avec de grandes bravades *son royaume de France.* Louis XI se montra bien supérieur à lui par sa modération; il accueillit le héraut, le combla de présents, et sans témoigner ni colère ni foiblesse: « Dites à votre maître, lui dit-il, que le duc « de Bourgogne et le connétable de Saint-Pol le trom« pent, et qu'il ne tardera pas à s'en apercevoir. »

Louis XI s'étoit encore ménagé sur Édouard IV un autre avantage qui étoit plus de son caractère, il corrompoit à prix d'argent les ministres de ce prince. Philippe de Comines [a] nous apprend qu'il en coûtoit seize mille écus par an au roi pour cette basse intrigue, que tous les souverains s'interdiroient, s'il leur étoit donné de connoître leurs véritables intérêts.

Ce qui peut paroître plus singulier, c'est que ces ministres donnoient quittance des pensions qu'ils recevoient; Hastings, grand-chambellan d'Édouard, fut le seul qui fit difficulté d'en donner, ne voulant pas, disoit-il, qu'on trouvât son nom à la chambre des comptes de Paris.

Lorsqu'Édouard, mal secondé par ses alliés, commençoit à se convaincre de la vérité de l'avis que Louis XI

[a] Philippe de Comines, l. 4, c. 8.

lui avoit fait donner, il arriva qu'un gentilhomme françois qui avoit été fait prisonnier par les Anglois fut renvoyé sans rançon, et chargé de faire à Louis, de la part des ministres d'Édouard, des compliments vagues en apparence, mais que Louis ne crut pas sans objet; il imagina que le roi d'Angleterre desiroit d'entrer en négociation, mais qu'il ne vouloit pas faire les premières démarches. Louis XI, que ces sortes de considérations n'arrêtoient jamais, voulut bien ménager sur ce point la vanité d'Édouard; il employa, selon son usage, dans cette affaire, un de ces hommes intelligents, mais sans caractère public, et qu'il pouvoit toujours désavouer au besoin; cet homme réussit, et l'Angleterre fit sa paix particulière avec la France. Les plénipotentiaires d'Édouard furent ces mêmes ministres que Louis avoit gagnés; mais, s'ils se vendoient à ce prince, ils ne lui vendirent pas leur maître, et les conditions de cette paix furent très avantageuses à Édouard; on le dédommagea des frais de son armement, Louis XI s'engagea de plus à lui payer une pension annuelle de cinquante mille écus [a], et ce fut alors qu'il paya de plus cinquante mille autres écus pour la rançon de Marguerite d'Anjou. On arrêta le mariage du dauphin Charles avec Élisabeth, fille d'Édouard, à laquelle on promit un douaire immense. Les promesses étoient toujours ce qui coûtoit le moins à Louis XI. Ce mariage ne se fit point. Les deux rois s'engagèrent à se secourir mutuellement dans leurs discordes civiles; c'est encore ce qu'ils ne firent point.

[a] Lettres du 29 août 1475, dans Rymer, t. 12, p. 20, 21.

l'entrevue ; Louis XI croyoit alors qu'il lui faudroit du temps et peut-être le secours des femmes pour pénétrer les secrets du roi d'Angleterre. Quand il eut vu, par le résultat de la conférence, avec quelle facilité on lisoit dans cette ame tout ouverte, et quand il eut su tout ce qu'il vouloit savoir, il ne parla plus du voyage de Paris. Le lord Hovard, un de ces ministres d'Édouard pensionnés par Louis XI, dit à Louis : « Le roi d'An« gleterre n'est point du tout éloigné de la proposition « que vous lui avez faite d'aller à Paris. » Louis ne répondit rien. Hovard répéta ce qu'il avoit dit, croyant simplement n'avoir pas été entendu ; Louis, forcé alors de s'expliquer, allégua des affaires qui demandoient encore pour quelque temps sa présence sur la frontière, et il engagea par de nouveaux présents les ministres d'Édouard à lui faire agréer ses raisons ou ses défaites ; en même temps, pour hâter le départ de ce prince, il entra dans les détails d'attention et de générosité les plus opposés à son caractère ; il envoya au camp d'Édouard trois cents chariots chargés de vin, il fit ouvrir à l'armée angloise les portes d'Amiens, et ordonna aux aubergistes de traiter les soldats à ses dépens. Les politiques jugèrent que Louis XI avoit craint le goût qu'Édouard IV pourroit prendre pour la France, et qu'il s'étoit souvenu qu'un pareil séjour d'Édouard III dans ce royaume avoit contribué à lui inspirer l'envie d'en faire la conquête [a] ; peut-être Louis XI n'avoit-il craint que la représentation et la dépense, deux choses qui lui étoient également désagréables. Édouard partit,

[a] Mémoires de Philippe de Comines, l. 4, ch. 10.

aussi content des procédés de Louis, que Louis l'étoit de son départ.

Ces deux rois ayant ainsi fait la paix sans avoir fait la guerre, Louis alla former de nouvelles intrigues, Édouard se replongea dans les voluptés, tous deux diversement malheureux et diversement funestes à leurs peuples.

Le calme paroissoit rétabli en Angleterre par la destruction du parti de Lancastre; cet État croyoit pouvoir porter ses vues au dehors, et recommençoit à les tourner du côté de la France; l'Angleterre vouloit tenir la balance entre Louis XI et les ducs de Bourgogne et de Bretagne. Ce plan, constamment suivi, eût pu affoiblir la monarchie françoise; mais Édouard avoit trop d'indolence pour le suivre. Cependant il observoit toutes les révolutions que les fourberies de Louis XI et les fureurs du duc de Bourgogne pouvoient faire naître, et tâchoit d'en profiter. Charles-le-Téméraire, qui avoit besoin de combattre, comme Louis XI de tromper, n'avoit fait une tréve avec la France que pour aller faire la guerre d'un autre côté. L'indépendance des Suisses blessoit son orgueil; la valeur naissante du duc de Lorraine, René II, lui faisoit ombrage; il vouloit augmenter ses États et les faire ériger en royaume. Ces chimères ambitieuses le perdirent; les Suisses le défirent aux journées de Granson et de Morat, puis à celle de Nancy, où cet homme de sang fut tué.

Il couroit depuis long-temps à sa perte. A Nancy, devenu plus farouche par le malheur, incapable de prudence et de conseil, guidé par un désespoir aveugle, il osa combattre une armée de plus de vingt mille

hommes, avec douze cents hommes abattus et découragés. Le perfide Campobasse, son indigne confident, qui traitoit de sa vie avec tous ses ennemis, lui enleva, dès le commencement de la bataille, la moitié de cette petite troupe, et le laissa entouré d'assassins. Charles ne put échapper à tant de périls; on le trouva mort dans un ruisseau à demi glacé, où son cheval s'étoit embourbé.

Le duc de Lorraine, son vainqueur, qui avoit commandé les Suisses dans cette bataille, lui fit de magnifiques obsèques: « Bian cousin, dit-il, en lui jetant de « l'eau bénite, vos ames ait Dieu, vous nous avez fait « moult de maux et de douleurs. » C'est la seule oraison funèbre que méritent les conquérants.

Charles avoit pris Annibal pour modèle. Son fou, jugeant plus sainement que bien des philosophes de toute cette ardeur martiale, voyoit toujours le ridicule des revers à côté de la gloire des succès: « Monsei- « gneur, lui disoit-il en fuyant avec lui à la bataille « de Granson, nous voilà bien Annibalés. » Charles, après avoir été repoussé des remparts de Beauvais par des femmes, montroit son arsenal à un ambassadeur de France: « Vous allez voir, lui dit-il, les clefs des principales villes du royaume. — Où sont celles de « Beauvais? lui dit son fou. »

Marie de Bourgogne, fille de Charles-le-Téméraire, seule héritière de ses vastes États, avoit été demandée en mariage par tous les princes ambitieux, et promise à tous par son père. Nous avons vu que Louis XI avoit mieux aimé empoisonner le duc de Guyenne son frère, que de souffrir qu'il épousât cette princesse; il avoit

interdit le même avantage au comte d'Angoulême, père de François Ier. Édouard IV, de son côté, n'avoit pas voulu que le duc de Clarence, après la mort de sa première femme, fille du comte de Warwick, épousât cette même Marie de Bourgogne, et pendant qu'il s'opposoit ainsi à l'élévation de son frère, il n'avoit pas honte de proposer pour une si importante alliance, Antoine Videville, comte de Rivers, frère à la vérité de la reine d'Angleterre, mais simple gentilhomme, que les bienfaits du roi avoient seuls tiré de l'obscurité.

Si Louis XI, soit par une politique jalouse à l'égard des princes de son sang, soit par une haine aveugle pour Charles-le-Téméraire, n'avoit pas voulu, du vivant de ce prince, faire entrer dans sa famille Marie de Bourgogne, plaignons et excusons les passions; mais du moins, après la mort de son rival, Louis XI est inexcusable de n'avoir pas fait épouser cette princesse au dauphin son fils, pour réunir à la couronne, par ce moyen doux et raisonnable, les deux Bourgognes et les Pays-Bas. En préférant de faire cette réunion par la voie des armes, en irritant, en combattant, en trompant Marie, en soulevant ses peuples contre elle, en sacrifiant par de lâches infidélités les ministres de cette princesse à des factieux qui, sans être touchés de ses cris et de ses larmes, leur firent trancher la tête à sa vue, il l'obligea de chercher un défenseur contre la persécution. L'honneur de ce choix tomba sur Maximilien d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric III. De là cette rivalité funeste des maisons de France et d'Autriche, dont l'ancienne rivalité de la France et de l'Angleterre ne fut plus qu'un accessoire.

Louis XI et Maximilien recherchèrent également l'amitié d'Édouard IV. Louis XI, qui disposoit alors du conseil anglois, l'emporta d'abord sur son rival; Édouard se laissa entraîner dans l'alliance de la France, par l'offre de partager la succession de Bourgogne, et par l'espérance de se former, du côté de Calais, un arrondissement composé de l'Artois, de la Flandre et du Brabant. Louis comptoit peu sur les secours d'Édouard, et ne les desiroit point; il vouloit seulement l'empêcher d'en fournir à Maximilien. Édouard en effet n'en fournit à personne; son indolence naturelle suffisoit pour l'engager à cette inaction; Louis y ajouta la précaution de l'occuper dans son île, en soulevant contre lui le roi d'Écosse Jacques III.

Si le roi d'Écosse eût été capable de connoître ses intérêts, au lieu de troubler la paix chez ses voisins, il eût songé à l'établir chez lui. Trois favoris odieux l'avoient rendu l'oppresseur de ses frères et de son peuple. Il avoit sacrifié à ses soupçons jaloux un de ses frères, nommé Jean. Un autre de ses frères, le duc d'Albanie, après avoir souffert mille outrages et couru mille dangers, s'échappa d'une prison où les favoris le tenoient renfermé, il vint à Londres implorer la protection d'Édouard; le duc de Glocestre, frère d'Édouard, ramène en triomphe à Edimbourg le duc d'Albanie, tandis que les seigneurs écossois, profitant des conjonctures, arrêtent les trois favoris dans la chambre même du roi d'Écosse, et les font étrangler en présence de l'armée royale, qui ne s'y opposa point, et qui secondoit les seigneurs; l'injustice et les violences de Jacques III firent perdre en cette occasion à l'Écosse,

l'importante place de Berwick, que Marguerite lui avoit remise, et le château de Dunbar, que le duc d'Albanie livra aux Anglois, pour y avoir sous leur protection un asile contre son frère. Le duc d'Albanie vint ensuite en France, où, selon quelques auteurs, il fut tué d'un éclat de lance dans un tournoi, par le duc d'Orléans, qui fut depuis le roi Louis XII.

Édouard IV n'avoit point ignoré les intrigues de Louis XI auprès du roi d'Écosse, il se plaignoit d'ailleurs de ce que le dauphin n'épousoit point sa fille, comme le traité d'Amiens l'y obligeoit; Louis XI avoit alors d'autres vues, il vouloit réparer en partie la faute qu'il avoit faite de manquer pour son fils le mariage de Marie de Bourgogne; il vouloit lui faire épouser Marguerite d'Autriche, fille de cette princesse et de Maximilien, à laquelle on auroit donné en dot une partie de la succession de Bourgogne; mais par une politique digne de Louis XI, ce n'étoit point de ses parents qu'il vouloit obtenir Marguerite, c'étoit de leurs sujets révoltés. Marie de Bourgogne étoit morte d'une chute de cheval; Maximilien étoit non seulement sans crédit dans les États qui avoient appartenu à sa femme, mais encore il y fut long-temps détenu prisonnier, et fut obligé de laisser ses enfants entre les mains des Gantois, qui prétendoient disposer de leur sort sans son aveu. Édouard, dans ses projets de vengeance contre Louis XI, vouloit et devoit s'unir avec Maximilien; mais Maximilien, sans ressources pour lui-même, étoit hors d'état de servir un allié. D'ailleurs si Édouard avoit à se plaindre de Louis XI, c'étoit seulement sur ses intrigues en Écosse; car, quant au mariage projeté du dauphin

avec la fille d'Édouard, étoit-ce à Édouard à se plaindre d'une infidélité sur cet article, après celle dont il avoit donné l'exemple à l'égard de Bonne de Savoie, belle-sœur de Louis XI?

Tandis qu'Édouard, partagé ainsi entre la colère et la mollesse, formoit sans cesse des entreprises qu'il n'exécutoit jamais, un monstre domestique lui préparoit de nouveaux crimes et à l'Angleterre de nouvelles horreurs. Le duc de Glocestre qu'on accusoit d'avoir plongé dans le sein de Henri VI le poignard encore fumant du sang du prince de Galles, voyant la branche de Lancastre presque entièrement éteinte, crut qu'il étoit temps de porter ses coups sur les princes de la maison d'Yorck, et de renverser toutes les barrières qui lui fermoient le trône; il s'attacha d'abord à aigrir Édouard contre le duc de Clarence leur frère, et il y réussit tellement, qu'Édouard fit noyer Clarence dans un tonneau de Malvoisie; on ne sait pas bien la raison du choix de ce genre de mort, soit de la part du bourreau, soit de la part de la victime [a]. Mais on sait qu'un des principaux motifs qui déterminèrent Édouard à ce fratricide, fut une prophétie qui désignoit pour son successeur quelqu'un dont le nom commençoit par la lettre *G*. étoit-ce *George*, duc de Clarence, étoit-ce le duc de *Glocestre* Richard (1)? Celui-ci eut l'adresse de tour-

[a] Stowe, p. 430.

(1) Si le duc de Glocestre, comme il y a beaucoup d'apparence, étoit l'auteur de cette prédiction, il semble qu'il se mettoit lui-même en danger par cette équivoque de la lettre G. Vrai-semblablement on avoit soin de dire alors qu'il s'agissoit du nom de baptême; et lorsque, par la mort de Clarence et d'Édouard, et par la foiblesse de

ner les soupçons contre le premier, qu'il accusoit de préparer en secret l'accomplissement de cette prophétie.

Édouard mourut quelques années après; on ne crut point le duc de Glocestre innocent de sa mort; mais Édouard laissoit deux fils et plusieurs filles, dont il confia même, en mourant, la tutele au duc de Glocestre; il restoit aussi des enfants du duc de Clarence. Tant d'obstacles n'arrêtèrent point un tyran aussi téméraire que dénaturé, Glocestre fit périr les deux princes (1), et enferma leurs sœurs, après les avoir fait déclarer bâtardes, sur un de ces faux prétextes qui ne manquent jamais aux grands scélérats : il écarta plus facilement encore les enfants du duc de Clarence; il se mit la couronne sur la tête, et prit le nom de Richard III.

Tel fut le sort d'Édouard IV et de sa race, c'étoit pour son assassin qu'il avoit vaincu, et toute la fortune d'Yorck passa au destructeur des deux maisons ennemies.

Édouard étoit aimable, ce fut sa plus grande qualité; c'en est une toujours desirable, toujours nécessaire; mais il vaudroit mieux être juste, il ne le fut point; il régit avec foiblesse un royaume conquis avec gloire. Il eut des talents militaires, il eut du moins des succès éclatants. Elève de Warwick, il en fut le vainqueur. On crut quelque temps qu'il égaleroit la vigueur

leurs enfants, le duc de Glocestre s'approcha du trône, la même prédiction, différemment interprétée, lui fut encore utile.

(1) Telle est du moins l'opinion la plus commune et la plus vraisemblable, quoique l'esprit de parti, alors si général, ait fourni à Richard des apologistes qui ont nié quelques uns de ses crimes et pallié les autres.

d'Édouard III et de Henri V ; la mollesse l'énerva et le perdit, il ne fut rien sur le trône, et on le rendit cruel et dénaturé, parcequ'il n'étoit rien. Son ennemi dirigea sa politique extérieure, des femmes gouvernèrent ses affaires domestiques. Son dévouement aveugle à la famille de sa femme fut moins l'effet de l'amour que de la pusillanimité. Les voluptés lui enlevèrent promptement jusqu'à ses avantages extérieurs ; appesanti par un embonpoint excessif, il devint incapable de tout, et mourut dans la décrépitude à quarante-deux ans. Nous avons annoncé le sort des deux fils qu'Édouard laissa ; nous parlerons plus particulièrement du sort d'Elisabeth, l'aînée de ses filles ; les autres filles, soit mariées, soit religieuses, n'eurent point sur les affaires publiques d'influence qui nous oblige de nous occuper d'elles ; elles étoient six, sans compter Elisabeth, mais quatre seulement survécurent à leur père. Édouard eut aussi des enfants naturels.

Qui croiroit que, sous ce prince indolent, chez un peuple libre et qui possédoit la grande charte, on vit ériger un office *d'assassin général*, comme l'appellent quelques historiens? C'étoit une espèce d'inquisiteur politique, chargé de connoître seul du crime de trahison, de prononcer sans appel et de faire exécuter à l'instant ses sentences. Jacques Tyrrel osa se charger de ce coupable emploi. C'étoit le fruit des discordes civiles et de la continuité des guerres étrangères. La durée de la guerre, rendant à la longue une nation toute martiale, introduit dans le gouvernement civil les pratiques du gouvernement militaire. De là un despotisme incurable et le renversement de toutes les lois.

Louis XI les renversoit en France avec plus de hauteur encore. Son prévôt Tristan faisoit au moins pour lui ce que Tyrrel faisoit pour Édouard. C'étoit de part et d'autre un exécuteur des vengeances personnelles du prince. « La présence de Tristan, disent les auteurs, « étoit un arrêt de mort. » On compte jusqu'à quatre mille victimes immolées secrétement et sans procès par ce ministre du despotisme.

Louis XI est le héros des politiques machiavellistes, c'est lui qui a principalement introduit la fraude dans la politique moderne. Il a été le modèle de Ferdinand-le-Catholique, qui mettoit sa gloire à tromper; de Charles-Quint, le plus grand et le plus illustre des princes machiavellistes; de tant de souverains et de ministres, qui, entraînés par ces exemples, ont cru que la fraude étoit de l'essence de la politique. Le machiavellisme n'est que l'esprit de guerre appliqué aux opérations du cabinet, c'est l'art infaillible de multiplier et de perpétuer les guerres tant civiles qu'étrangères. Nous avons vu tout le bien qu'avoit produit la politique noble, sublime et vraie de saint Louis, politiqne décriée par tous les auteurs machiavellistes; voyons ce qu'a produit cette politique étroite, fausse et vile, mais tant vantée, de Louis XI. Cet examen est important dans un ouvrage dont le but est de prouver aux hommes, par l'histoire, que leur intérêt est d'être bons et justes.

Je prends Louis XI à l'instant de son couronnement. Jusque-là, des tracasseries, des factions, des révoltes contre son père, des conjurations contre l'État, avoient formé toute sa politique; cette politique n'avoit pas été heureuse.

Chassé du Dauphiné, fugitif dans les Pays-Bas, sa seule consolation avoit été de troubler la cour du duc de Bourgogne son bienfaiteur, comme celle du roi de France son père. Voilà le sujet; voici le roi.

Étant allé à Reims pour la cérémonie du sacre, il jure aux Rémois de ne point établir d'impositions nouvelles, il promet même une diminution sur les anciennes. Quel est l'effet de ces promesses? le renouvellement du bail des gabelles et des autres exactions avec une surcharge considérable; mais aussi quel est le fruit de cette infidélité? La révolte de Reims, d'Alençon, d'Angers, d'Aurillac et de plusieurs autres villes en différentes provinces.

On se rappelle que La Trémoille, dans le temps de sa faveur auprès de Charles VII, avoit voulu marier Louis son fils avec Françoise, fille aînée de Louis d'Amboise, vicomte de Thouars; que, pour se venger des refus de Louis d'Amboise, il l'avoit fait arrêter, condamner sous prétexte d'une conjuration chimérique, et lui avoit à peine fait grace de la vie; que Françoise d'Amboise, échappée à la tyrannie du favori, avoit épousé Pierre de France, qui depuis avoit été duc de Bretagne. Louis d'Amboise ne méritoit ni d'être arrêté ni d'être condamné; mais par les désordres de sa vie, il mérita d'être interdit, il le fut. Louis de La Trémoille, après la disgrace de son père et l'interdiction de Louis d'Amboise, avoit épousé Marguerite d'Amboise, sœur puînée de la duchesse de Bretagne; la duchesse, devenue veuve sans enfants, s'étoit consacrée à la pénitence et à la piété, elle avoit renoncé au monde et aux secondes noces; ainsi Louis de La Trémoille,

qui n'avoit eu aucune part aux violences de son père, alloit être le seul héritier des grands biens de la maison d'Amboise. Louis d'Amboise, qui détestoit le fils par le souvenir des injustices du père, cherchoit tous les moyens de le frustrer de sa succession, il vouloit forcer la duchesse de Bretagne sa fille à se remarier; Louis XI, par un de ces caprices que nous verrons plus d'une fois présider à sa conduite, appuyoit le projet de Louis d'Amboise, et cherchoit à nuire à la maison de La Trémoille. Sous prétexte d'un pélerinage, il fait un voyage en Bretagne, et Louis d'Amboise le suit. A leur sollicitation, la duchesse douairière de Bretagne est retenue prisonnière à Nantes, elle paroît devant son père et devant le roi; mais le duc de Bretagne François II voulut être présent à l'entrevue. La duchesse persista dans son vœu; prières, menaces, rien ne put la fléchir. Sur son refus, Louis d'Amboise entreprit de l'enlever, Louis XI y consentit, mais le duc de Bretagne la prit sous sa protection, et déclara qu'il ne souffroit pas qu'on fît dans ses États la moindre violence à la veuve d'un de ses prédécesseurs; ce fut une des sources de la haine de Louis XI contre le duc de Bretagne. Louis XI fit casser l'interdiction de Louis d'Amboise, et celui-ci pour se venger de la duchesse de Bretagne sa fille et de Louis de La Trémoille son gendre, fit le roi son héritier. Après la mort de Louis d'Amboise, Louis XI se mit en possession de ses biens; Louis de La Trémoille osa les réclamer, et l'évidence de ses droits étoit telle, qu'il gagna sa cause contre le roi dans des tribunaux dépendants du roi, à qui cette aventure don-

na, dans le commencement de son règne, une réputation facheuse d'injustice et d'avidité.

Le duc de Bourgogne Philippe-le-Bon, avoit été le protecteur de Louis XI, alors dauphin, contre Charles VII son père. Il assista au sacre de ce prince qu'il avoit protégé, et qui parut pousser jusqu'à l'excès les témoignages de sa reconnoissance; mais à travers ses perfides caresses, Philippe démêla son caractère inquiet et jaloux; et présagea son ingratitude: « Cet « homme, dit-il, ne régnera pas long-temps en paix. » Il avoit même dû s'apercevoir que la paix n'avoit pu subsister un moment à sa cour et dans ses États, pendant le séjour que ce même homme y avoit fait.

La puissance du duc de Bretagne et sur-tout celle du duc de Bourgogne étoient énormes, Louis XI voulut les abaisser; ce fut la grande affaire de son règne, le grand objet de sa politique, c'est, si l'on veut, l'excuse de ses fourberies; mais cette puissance n'étoit-elle pas la même sous Charles VII? celle du duc de Bourgogne n'étoit-elle pas parvenue à son comble par le traité d'Arras? n'étoit-elle pas dès-lors également incommode à la royauté, également menaçante pour l'État? Cependant Charles VII sut entretenir la paix pendant vingt-cinq ans avec les ducs de Bourgogne et de Bretagne, il sut même tourner leurs forces contre l'ennemi commun, les Anglois. Louis XI fut toujours en guerre avec ces mêmes princes, parcequ'il ne cessa de leur nuire, de les irriter, de les réunir par les moyens mêmes qu'il prenoit pour les diviser.

Il n'étoit pas assez fort pour les accabler, et ils étoient trop éclairés sur leurs intérêts pour se diviser,

il falloit donc les ménager; c'étoit le parti qu'avoit pris Charles VII.

L'impatience dė Louis XI est d'autant plus condamnable, que de son temps le remède étoit à côté du mal; ces grandes puissances touchoient à leur fin; la maison de Bretagne qui, du temps de Charles VII, abondoit en princes, étoit réduite, sous Louis XI, à François II, qui n'avoit que des filles. Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, dont le régne répond à celui de Charles VII, avoit un fils, mais ce fils, sous Louis XI, n'avoit qu'une fille; c'étoit une raison de plus de ménager ces princes; au lieu de les attaquer, il falloit rechercher leur amitié, préparer, par des négociations habiles et des procédés honnêtes, des alliances qui pussent réunir leurs États à la couronne, ou du moins les rapprocher du trône. Louis XI au commencement de son régne avoit un frère, et sur la fin de son régne un fils, qui pouvoient servir à ce dessein; mais il fut l'ennemi et de son frère et de son fils et du repos de ses sujets et du sien, plus encore que des ducs de Bretagne et de Bourgogne. Il haïssoit ces ducs, parcequ'ils étoient puissants; et il les combattit, parcequ'il les haïssoit; voilà toute sa politique. Quel en fut le fruit? Il manqua la succession de Bourgogne, qui fut portée dans la maison d'Autriche, et la succession de Bretagne eût échappé à la France comme celle de Bourgogne, si la politique de Charles VIII et de Louis XII n'eût corrigé celle de Louis XI.

C'est faire trop d'honneur à Louis XI que de le regarder comme un politique machiavelliste, il ne fut que l'esclave de ses passions et le jouet de ses caprices.

Un politique machiavelliste n'aime ni ne hait, il ne voit que ses intérêts, il les suit sans acception de personnes ni de moyens, il y sacrifie tout ; Louis XI sacrifia tout à la haine, manqua tous les avantages politiques pour courir après de petites vengeances, et se priva de la paix pour le seul plaisir de vivre en guerre.

Tel est le résultat de sa politique, considérée en général dans son principe et dans ses succès ; suivons-la dans quelques détails des moyens qu'elle employoit.

Louis XI, comme nous l'avons dit, affectoit la plus tendre reconnoissance pour le duc de Bourgogne Philippe-le-Bon, son bienfaiteur ; la première preuve qu'il lui en donne, est de vouloir établir dans les États du duc la gabelle, qui, depuis Philippe de Valois, étoit regardée en France comme un fléau. Le duc rejeta sans détour la proposition ; il chargea même le seigneur de Chimay d'en porter ses plaintes au roi. Le roi refuse audience, Chimay l'attend sur son passage et le force de l'écouter. « Quel homme est donc le duc de Bourgo-« gne? dit Louis XI avec colère, est-il autre ou d'autre « métal que ne sont les autres princes et seigneurs de « mon royaume? — Oui, sire, reprit Chimay, le duc de « Bourgogne voirement est autre et d'autre métal que « les autres princes de votre royaume, ni des pays en-« viron, car il vous a gardé, porté, et soutenu contre « la volonté du roi Charles votre père que Dieu absolve, « auquel il en déplaisoit, ce que d'autres princes n'eus-« sent voulu ni osé faire. » Le roi se tut; le comte de Dunois s'étonna de la liberté avec laquelle Chimay avoit osé parler à ce monarque si fier. « Si j'eusse été cin-« quante lieues loin, répondit Chimay, et que j'eusse

« pensé que le roi m'eût voulu dire ce qu'il m'a dit de
« monseigneur mon maître, je fusse retourné pour lui
« dire ce que je lui ai répondu. »

Voilà comment Louis XI traitoit ses amis, et comment il s'en faisoit traiter. Voici comment il traitoit ses ennemis; il avoit toujours haï le comte de Charolois, fils du duc de Bourgogne, et qui fut dans la suite ce fameux Charles-le-Téméraire: il l'avoit brouillé avec son père. Le duc de Bourgogne étoit vieux, et toute sa puissance, cette puissance que Louis XI vouloit affoiblir, alloit passer au comte de Charolois. On n'imagineroit jamais le remède qu'inventa la politique de Louis XI; ce fut de donner au comte, qui ne l'en prioit pas, la lieutenance de roi, comme on disoit alors, c'est-à-dire le gouvernement de la Normandie, de la province la plus riche du royaume, et qui, par sa situation, donnoit la main d'un côté à la Picardie et aux Pays-Bas, de l'autre à la Bretagne. Ajoutons qu'alors un lieutenant de roi ou gouverneur exerçoit une autorité sans bornes dans la province qui lui étoit confiée. Il est vrai que dans le même temps Louis XI donnoit le même gouvernement au duc de Bretagne; les politiques disent que c'étoit pour mettre la division entre le duc de Bretagne et le comte de Charolois. Si ce sont là les savantes profondeurs, les sublimes finesses du machiavellisme, voilà un art bien respectable et bien utile. Le duc de Bretagne et le comte de Charolois n'en furent point les dupes, ils virent l'intention de Louis XI, et s'unirent entre eux de l'alliance la plus étroite.

Dans le même temps encore où Louis XI donnoit au comte de Charolois le gouvernement de Normandie, et

où sa haine lui prodiguoit les démonstrations d'amitié, il soulevoit contre lui les Liégeois, et le comte de Charolois le savoit très bien.

Louis cabale, intrigue, négocie, promet, menace, se plaint, il attaque le duc de Bretagne, il lui envoie une liste de reproches, dont le plus grave et le plus remarquable étoit, que le duc avoit saisi le temporel de l'évêque de Nantes, « attentat inoui dans la chrétienté, dit « le roi, les évêques allant devant les ducs, et ne pouvant « être leurs sujets. » Un pareil aveu de l'indépendance du clergé n'auroit jamais dû échapper à un souverain. Le roi vouloit mettre le clergé dans ses intérêts; voyons ce qu'il y gagna. Trahi par le cardinal Balue, son ministre, et par l'évêque de Verdun, d'Haraucourt, il ne peut obtenir du pape, ni qu'il nomme des commissaires pour les juger, ni qu'il permette aux juges ordinaires de les punir. L'archevêque de Tours refuse même d'abandonner à la justice séculière quelques prêtres complices du cardinal et de l'évêque.

Dans le même temps que Louis flattoit ainsi le clergé par une déclaration favorable aux prétentions les plus outrées de ce corps, il le révoltoit par la révocation de la pragmatique, décret toujours cher à l'église gallicane, dont il consacroit les libertés.

La seule politique de Louis XI sur tous les objets d'administration fut de renverser toujours l'ouvrage de son père, de destituer arbitrairement tous les officiers nommés par Charles VII, ce qui produisit deux effets: l'un, de soulever contre lui ces officiers, leurs parents et leurs amis; l'autre d'alarmer et d'effaroucher la nation, aux vœux de laquelle il fut obligé d'accorder,

en 1467, la fameuse loi de l'inamovibilité. Ainsi je vois sa politique toujours ou trompée ou punie. Il remplissoit les cours étrangères d'espions, et la sienne de délateurs, sûr moyen d'être trompé à grands frais.

A cette irrégularité d'administration, à ce caprice de conduite, il joignoit l'indocilité la plus opiniâtre, l'orgueil de ne jamais demander de conseils et de n'en vouloir point recevoir (1). Le duc d'Orléans, père de Louis XII, crut que son âge, son expérience, ses malheurs, ses services, son rang de premier prince du sang, son zéle pour l'État et pour le trône, l'autorisoient à faire au roi quelques représentations sur le renversement des lois; le roi, blessé de cette liberté, outragea si durement ce vénérable vieillard, qu'il en mourut de douleur; ce qui ne contribua pas à diminuer le nombre des ennemis de Louis XI, et jeta Dunois dans la ligue du Bien-Public.

Les princes de la maison d'Anjou n'étoient pas plus contents de Louis. Il feignoit de vouloir les aider à recouvrer le royaume de Naples, tandis que sous main il traversoit leurs démarches et rompoit leurs mesures. S'il eut un principe fixe, ce fut celui d'empêcher l'agrandissement des princes du sang, même au-dehors, et d'être l'ennemi de sa maison, sans excepter son fils, ni son frère.

Il falloit un apanage à ce frère, il lui donna le Berri, en lui promettant des domaines plus considérables, bien résolu de ne lui en point donner d'autre. Quel fut

(1) « Ce petit cheval, disoit Brézé, est plus fort qu'il ne paroit, il « porte le roi et tout son conseil. »

tiles violences, exercées sur des gens sans nom, ne sont pas d'un ami du peuple.

Est-ce un roi populaire ou même un roi politique qui pousse l'indécence de la barbarie jusqu'à daigner assister aux exécutions de justice, jusqu'à exciter par sa présence le bourreau à faire son devoir, jusqu'à l'animer du geste et de la voix? Un homme ayant été condamné au fouet pour un propos peut-être innocent, mais capable de répandre l'alarme dans Paris : *Battez fort, crioit le Roi au bourreau, et n'épargnez point ce paillard, car il a bien pis desservi* (mérité). Ne suffiroit-il pas d'un pareil trait pour avilir le plus grand prince?

Le trait suivant décèle une ame étroite et bassement vindicative. L'évêque de Paris, Guillaume Chartier, avoit déplu à Louis XI pour avoir eu quelques intelligences avec les chefs de la ligue du Bien-Public; cet évêque, frère du célèbre Alain Chartier, étoit d'ailleurs un homme d'un mérite distingué; il mourut, et l'on décora sa tombe d'une épitaphe honorable. Louis fit attacher auprès de ce monument une inscription qui désavouoit les éloges que l'épitaphe donnoit au mort.

La connoissance des hommes, premier talent d'un roi politique, manqua entièrement à Louis XI. Sa seule régle, en arrivant au trône, fut de destituer ceux que son père avoit mis en place, et de rechercher ceux que le même Charles VII avoit ou négligés comme inutiles, ou écartés comme dangereux, ou punis comme coupables. Il commença par persécuter les du Châtel et les Chabannes, auxquels il fut obligé de revenir dans la suite, et qui le servirent avec le même zèle qu'ils avoient servi Charles VII; et il prostitua sa confiance

au cardinal Balue, au comte de Melun, au duc d'Alençon, au comte d'Armagnac, au duc de Nemours, au connétable de Saint-Pol, etc., qui tous le trahirent.

Il ne connoissoit pas mieux le prix du moment et de l'occasion. Au milieu des plus grands avantages, on pouvoit toujours l'arrêter, en lui proposant une négociation; non qu'il aimât la paix, mais il aimoit l'intrigue : un ennemi trompé étoit plus pour lui qu'une province conquise. Il avoit surpris le duc de Bretagne par une manœuvre adroite, dont le duc de Bedford avoit autrefois donné l'exemple. Il avoit fait filer par différents chemins des soldats déguisés, qui, se rassemblant tout-à-coup sur les frontières de la Bretagne, formoient une armée en état de faire la loi; le duc, qui n'avoit pas pourvu à sa défense, alloit succomber, lorsqu'il proposa de négocier. Louis perdit le temps d'agir et le donna au duc, qui en fit un bon usage; ce dernier irrita contre Louis XI le comte de Charolois, alarma le duc de Bourgogne, sollicita le secours des Anglois, rassembla les mécontents en France, attira le duc de Berri en Bretagne, et la ligue du Bien-Public éclata.

Nous avons vu par combien d'injustices et d'imprudences Louis XI avoit provoqué cette ligue et disposé les esprits à la révolte. Une dernière intrigue de ce prince avoit comblé la mesure. Par le traité d'Arras, les places de la Somme avoient été engagées au duc de Bourgogne pour quatre cent mille écus; ces engagements, entre des princes machiavellistes, sont des aliénations à perpétuité; entre des particuliers, ce seroient des ventes à faculté de *réméré*. Louis XI, en gagnant

les ministres du duc de Bourgogne, l'avoit fait consentir au rachat : le moyen étoit mauvais, mais l'objet étoit juste. Le comte de Charolois fut mécontent, il étoit alors dans la disgrace de son père, et les intrigues de Louis XI y avoient contribué. Le comte faisoit son séjour à Gorkum dans les Pays-Bas; il y étoit arrivé depuis quelques jours, lorsqu'on y arrêta un homme chargé par Louis XI d'une commission secrète; c'étoit le bâtard de Rubempré, personnage suspect, aventurier décrié; il cachoit sa marche avec beaucoup de mystère; on l'avoit vu rôder autour de la maison du comte, en examiner attentivement les dehors, et il s'étoit réfugié dans une église, lorsqu'il s'étoit vu découvert. Le comte de Charolois publia que la mission de cet homme étoit de l'enlever. Louis XI nia toujours qu'il eût eu ce dessein, mais il avoua qu'il avoit voulu faire enlever Romillé, vice-chancelier de Bretagne, qui négocioit alors en Angleterre; c'étoit confesser une mauvaise action pour se justifier d'un crime. De quel droit vouloit-il faire arrêter le ministre du duc de Bretagne? On observa de plus qu'il n'étoit pas naturel de se placer entre le Rhin et la Meuse pour enlever un homme à son passage d'Angleterre en Bretagne. Louis XI répondoit qu'il étoit averti que le ministre breton, en quittant l'Angleterre, devoit aller voir le comte à Gorkum. Ainsi, de son aveu même, c'étoit une insulte qu'il vouloit faire à-la-fois au duc de Bretagne et au comte de Charolois. Celui-ci envoya au duc de Bourgogne son père une relation de l'événement, avec le détail des circonstances qui prouvoient que c'étoit contre lui, comte de Charolois, que le complot étoit formé. On observa

que, dans le même temps, Louis XI avoit, à Hesdin, avec le duc de Bourgogne une entrevue sans objet apparent, et que, sous prétexte de prendre possession des places de la Somme, qu'il venoit de racheter, il tenoit une armée formidable sur les frontières des Pays-Bas. On jugea qu'il avoit voulu enlever à-la-fois le père à Hesdin et le fils à Gorkum, et que, s'il n'avoit rien tenté dans l'entrevue d'Hesdin, c'étoit parcequ'il attendoit des nouvelles du bâtard de Rubempré. Le duc, qui se voyoit sans défense à l'extrémité de ses États, quitta précipitamment Hesdin et se hâta de rentrer dans le centre des Pays-Bas. L'idée du projet d'enlever à-la-fois les deux princes prévalut, sur-tout parmi les ennemis de Louis XI. Ce prince s'en plaignit comme d'une calomnie, mais il y avoit trop donné lieu. Cette aventure réconcilia le duc de Bourgogne avec son fils, et fortifia la ligue du Bien-Public. Si cette ligue n'eut pas l'effet que le peuple en attendoit, si le bien public n'y gagna rien, Louis XI y perdit les places de la Somme, qui retournèrent à la maison de Bourgogne.

Quelques opérations de cette guerre du Bien-Public montrent évidemment le vide et le néant de la politique de Louis XI. Il signala, aussi bien que son père, sa valeur à Montlhéry; mais ni l'un ni l'autre ne sut, ni avant, ni pendant, ni après la bataille, ce qui se passoit dans l'armée ennemie; tous deux crurent avoir perdu la bataille. De quoi servoient donc à Louis XI les espions qu'il entretenoit? Ils ne le servirent pas mieux pendant le siége de Paris. Cette ville, bien approvisionnée, se défendoit vaillamment contre les princes ligués; Louis XI, toujours inquiet et impatient, se hâta de signer

les traités de Conflans et de Saint-Maur-des-Fossés, après avoir pris la précaution de protester contre. Le lendemain ce furent les assiégeants qui demandèrent des vivres aux assiégés; la disette étoit dans leur camp et alloit dissiper leur armée, si le siége eût duré encore deux jours; on n'en savoit rien dans la ville.

On a trop loué l'adresse avec laquelle Louis sut désarmer et désunir la ligue du Bien-Public; tout son art fut de faire des promesses qu'il ne vouloit pas tenir, et dont la violation fit renaître des troubles qui remplirent le reste de son régne; d'ailleurs, si sa prudence dissipa cet orage, son imprudence l'avoit formé. Un de ses confidents lui demandoit ce qui avoit pu le réduire à recevoir des conditions aussi dures que celles qui lui avoient été imposées par les traités de Conflans et de Saint-Maur; il répondit : « La jeunesse de mon frère de « Berri, la prudence de beau-cousin de Calabre, le sens « de beau-frère de Bourbon, la malice du comte d'Ar- « magnac, l'orgueil grand de beau-cousin de Bretagne, et « la puissance invincible de beau-frère de Charolois. » Voilà ce que dit Louis XI. Un grand homme n'auroit dit qu'un mot : *Ce sont mes fautes;* mais un grand homme ne les eût pas faites.

Plus Louis XI étoit dissimulé, plus il affectoit de franchise; il vint trouver le comte de Charolois dans son camp pour conférer avec lui. Paris le vit partir, et fut sans inquiétude; les soldats bourguignons disoient en riant : « Voilà pourtant le roi au pouvoir de notre « prince. » Le comte de Charolois, pour répondre à ce procédé, reconduisit le roi jusque sous les murs de Paris; toute l'armée bourguignonne trembla pour lui

et désespéra de le revoir. Comparez cette sécurité d'un côté, ces alarmes de l'autre, et jugez de la réputation des deux princes.

Les fourbes croient trop aisément qu'on est toujours leur dupe, et cette erreur les rend souvent dupes eux-mêmes; après mille infidélités, Louis XI vient trouver à Péronne le comte de Charolois, devenu duc de Bourgogne. Il y porte des paroles de paix, il est reçu comme un ami. En même temps, on apprend que les Liégeois, à son instigation et sur ses promesses, viennent, en se révoltant de nouveau, de commettre les plus atroces et les plus barbares insolences. La colère du duc de Bourgogne à cette nouvelle n'eut plus de bornes, et la vie de Louis XI fut en danger. Il faut plus de prudence quand on se permet tant de perfidies. Un machiavelliste se remet rarement entre les mains de son ennemi, et ne s'y met jamais au moment où il l'outrage. Louis s'étoit pris au piége qu'il avoit tendu lui-même; la mine avoit joué plus tôt qu'il n'avoit voulu, et il en éprouvoit toute la violence. Incertain de son sort, observé de trop près pour pouvoir songer à la fuite, il avoit devant les yeux la tour où l'infortuné Charles-le-Simple étoit mort dans les fers d'Herbert, comte de Vermandois. Si le duc de Bourgogne eût dit un mot, Louis XI auroit eu le sort de Charles-le-Simple, il en auroit peut-être aujourd'hui la réputation. Le duc de Bourgogne imagina une autre vengeance; il força Louis XI d'assister et de contribuer de sa personne et de ses armes à la destruction des Liégeois, ses complices (1); on veilloit sur lui, on con-

(1) Charles IX força de même, en 1573, Henri IV, alors roi de Navarre, à servir au siége de la Rochelle, contre les Rochellois ses amis.

noissoit sa valeur; il fallut qu'il cueillît toutes les palmes de cette honteuse et funeste victoire; il fallut qu'il triomphât, à force d'exploits, et du désespoir de ses amis et des défiances de son tyran.

Nous avons dit quelle fut la conduite de Louis XI à l'égard de Marie de Bourgogne, après la mort de Charles-le-Téméraire. Dans quels principes de politique cette conduite peut-elle recevoir la moindre excuse?

Pour terminer ce portrait, aux inconséquences du caprice, à l'audace du machiavellisme, joignons toute la pusillanimité de la superstition, la crainte d'entendre parler d'affaires le jour des Innocents, la disposition à se parjurer sur toutes sortes de reliques, excepté sur la croix de saint Lo, parcequ'elle avoit la vertu de faire périr misérablement le parjure dans l'année; la permission qu'il demandoit à ses reliques de commettre les crimes qu'il croyoit utiles; ses foiblesses honteuses dans ses maladies; ses petits efforts pour dérober à ses sujets le spectacle de sa décadence et pour s'en déguiser à lui-même le sentiment; cette espérance de tromper les yeux, en couvrant son cadavre d'habits superbes dans les cérémonies publiques, en étalant une pompe qu'il avoit trop méprisée autrefois. Représentons-nous à ses derniers moments ce tyran invisible, caché au fond de son palais, environné de tout l'appareil de la terreur, défendu par une enceinte redoutable de fer et de grillages, consumé par la crainte que son affoiblissement ne le fît mépriser, plus jaloux de son autorité à mesure qu'elle lui échappoit, punissant jusqu'aux violences salutaires qu'on exerçoit sur lui pour l'empêcher de se nuire, déchiré de remords, tourmenté

de soupçons, dégradé par la superstition, craignant et faisant trembler toute sa cour, menaçant ses médecins, qui le mettoient à leurs pieds en le menaçant lui-même; demandant, en pleurant, la vie à l'ermite de Calabre, désespéré de l'affreuse nécessité de mourir, et mourant tous les jours par degrés dans des convulsions de frayeur plus horribles que la mort même.

Il fut mauvais fils, mauvais père, mauvais mari, frère injuste, peut-être dénaturé, ennemi implacable, faux ami, allié infidèle, mauvais roi, et, quoi qu'on en dise, mauvais politique.

Nous sommes bien éloignés de disputer à un roi qui eut si peu de vertus les talents qui pourroient lui en tenir lieu; nous avons loué sa valeur; il eût aussi beaucoup d'esprit, mais il l'appliqua trop à de petites choses et le consuma trop en petits efforts; sa politique n'étoit qu'une finesse artificieuse, qui pouvoit exceller dans les détails, mais qui saisissoit rarement un ensemble, et qui manquoit, presque toujours par sa faute, les grands objets. Si Louis XI avoit employé, pour réunir à sa couronne la succession de Bourgogne, la moindre partie de l'art qu'il prodigua pour gagner un ministre, pour corrompre un sujet, pour surprendre une place, pour exciter ou fomenter une révolte, il auroit pu vivre en paix, et il auroit épargné à ses successeurs trois siècles de guerre; ou plutôt il n'avoit pas besoin d'art pour cela, tout se faisoit de soi-même, on offroit au dauphin la main de Marie de Bourgogne. En la refusant, pour le seul plaisir de lui ravir ses États, il s'exposoit à voir naître en France une nouvelle maison de Bourgogne, ou à voir passer cette succession à une

maison étrangère, ce qui arriva; il s'exposoit même à la voir passer à la maison d'Angleterre, ce qui seroit peut-être arrivé, si Édouard IV n'eût eu, à l'égard du duc de Clarence, son frère, cette politique inquiète et jalouse que Louis XI avoit à l'égard du duc de Berri.

Ce fut Louis XI qui inspira cette politique à Édouard. Il l'avertit qu'on traitoit à la cour de Bourgogne du mariage du duc de Clarence avec Marie, il lui représenta cette intrigue comme un attentat contre son autorité et comme une conspiration contre sa personne. Édouard, déja disposé par les insinuations du duc de Glocestre à perdre le duc de Clarence, consulta Louis XI sur le parti qu'il avoit à prendre. Louis XI répondit par ce vers de Lucain :

Tolle moras: semper nocuit differre paratum.

Et cette réponse, aussi énigmatique que celle de Tarquin aux envoyés de son fils, fut aussi cruellement interprétée. Ce conseil n'étoit peut-être que d'un tyran, mais il auroit pu être d'un ennemi.

On a nommé Louis XI *le Tibère de la France*, on a eu raison. Il en eut les principes (1), le caractère, les mœurs, les talents; il eut quelquefois, comme Tibère, le masque de la raison et de la modération; il a dit, comme Tibère, des mots dignes d'un sage, et fait quelques actions d'un homme juste. Une pauvre femme s'étant jetée à ses pieds pour se plaindre de ce que, selon l'usage du temps, on refusoit d'enterrer son mari, par-

(1) « *Qui nescit dissimulare, nescit regnare :* Qui ne sait pas dissi-« muler, ne sait pas régner », seule leçon que Louis XI ait donnée à Charles VIII son fils, qui heureusement n'en abusa pas.

cequ'il étoit mort insolvable : « Je n'ai point fait les « lois, dit-il, et je ne puis en dispenser. » Beau mot de la part d'un prince absolu. Il paya les dettes de cet homme et le fit enterrer. Trait d'humanité joint à un trait de justice.

On a de lui quelques lois et quelques établissements utiles, tels que celui des postes, dont la première invention est due à l'Université de Paris. Il créa les parlements de Bordeaux et de Dijon, les universités de Bordeaux et de Bourges; il établit une cour des aides à Montpellier; il institua l'ordre de Saint-Michel; il donna plus de solidité à l'alliance de la France avec les Suisses. Il voulut établir le même poids et la même mesure dans toute l'étendue du royaume. Si nous le considérons dans son moment de rivalité avec Édouard IV, il fut moins aimable, aussi vaillant, plus habile et plus appliqué.

CHAPITRE XIII.

Charles VIII en France; Édouard V ou Richard III en Angleterre.

(Depuis l'an 1483 jusqu'à l'an 1485.)

L'HISTOIRE du régne d'Édouard V n'est que celle des moyens employés par son oncle Richard pour le détrôner et le perdre, ainsi que le duc d'Yorck son frère. Arrêtons-nous à considérer quelques uns de ces moyens par lesquels Richard s'éleva au trône, c'est un tissu de perfidies qu'il est utile de développer. Des philosophes ont cru qu'en dévoilant le crime on instruisoit les tyrans à le commettre, n'apprend-on pas plutôt aux peuples à s'en défier? Les tyrans ne prennent de leçons que de leur perversité naturelle, les peuples ont toujours besoin d'être défendus de la séduction; en connoissant les piéges que tend la tyrannie ou l'ambition, ils peuvent plus aisément les éviter.

Pendant la vie d'Édouard IV, Richard, duc de Glocestre, avoit paru attaché à la reine et au parti des Videvilles, ce qui lui avoit procuré les moyens de perdre le duc de Clarence son frère, dont la haine pour

les Videvilles éclatoit en toute occasion. Le zéle que le duc de Glocestre témoignoit aussi pour les princes ses neveux, lui en procura la tutéle, avec la qualité de protecteur du royaume.

Les Videvilles avoient intérêt de veiller à la sûreté des jeunes princes, et d'éclairer la conduite du protecteur; mais les Videvilles étoient haïs: quand il en fut temps, Richard se servit des dispositions du peuple pour abattre ce parti, qui le gênoit; il fit trancher la tête au comte de Rivers, frère de la reine, et à quelques seigneurs, amis des Videvilles, toujours *sans aucune forme de procès*. (Nous sommes las de répéter cette formule, et nous avertirons quand la justice aura repris son cours.) Le roi eut beau les reconnoître pour de fidéles sujets, *ses bons parents et amis*, cette déclaration ne put les sauver. La reine douairière, voyant le danger qui la menaçoit, se retira dans l'asile de Westminster avec le duc d'Yorck, son second fils; l'aîné étoit en la puissance de Richard, qui affectoit de lui prodiguer les respects dus à la majesté royale; il falloit arracher le duc d'Yorck des bras de sa mère; Richard épuisa, pour y réussir, toutes les ressources de la séduction et de la terreur; ni ses protestations, ni la garantie des plus grands seigneurs, ni les serments des prélats trompés, qui assuroient que cette défiance étoit aussi injuste qu'injurieuse à Richard, rien ne put la persuader; elle ne se rendit enfin qu'à la menace qu'on lui fit de la tirer par force de son asile avec son fils, elle le confia au seul primat: « Je le mets, dit-elle, « sous votre garde, sous la garde de la religion; vous « en répondrez à sa mère devant Dieu et devant les

« hommes [a]. » Les deux princes étant ainsi remis au duc de Glocestre, mille bruits se répandirent contre eux dans le public; l'opposition d'Élisabeth de Lucy au mariage de leur père, et la prétendue promesse de mariage faite à cette femme, furent rappelées: « Les princes « étoient bâtards, leur père même l'étoit, ainsi que le « duc de Clarence, et il n'y avoit que le duc de Glocestre qui ressemblât au duc d'Yorck tué à la bataille de « Wakfeild »; c'étoit diffamer la duchesse d'Yorck, mère du duc de Glocestre, mais c'étoit servir celui-ci. Ces allégations n'avoient été d'abord que des bruits sourds, elles furent bientôt des déclamations publiques, répétées dans des sermons et des harangues; mais il restoit aux princes de puissants appuis parmi les grands; ces appuis furent renversés les uns après les autres. A la tête du parti des princes étoit le lord Hastings, chambellan du roi, qui s'obstinoit à ne point pénétrer les desseins du protecteur, tant ils lui paroissoient hors de vrai-semblance! Les confidents du protecteur travaillèrent à engager Hastings dans le parti de leur maître, d'abord par des insinuations détournées, ensuite par des propositions plus directes; il fut sourd ou inflexible, et sa perte fut résolue. Richard assemble le conseil; ce jour-là il montre à tous les membres, et nommément au lord Hastings, une affabilité qui n'étoit pas dans son caractère, il entame de longues délibérations concernant la cérémonie du couronnement d'Édouard V, qu'il affectoit toujours de préparer, et sortant tout-à-coup de l'assemblée sur quelque pré-

[a] Sir Thomas Morus, p. 491.

texte, il demande que ces délibérations soient continuées en son absence; il revient une heure après, la pâleur sur le front, la fureur dans les yeux: « Milords, « s'écrie-t-il d'une voix tremblante de colère, quelle « peine méritent ceux qui conspirent contre la vie d'un « protecteur du royaume? » Son air, son ton, ses crimes passés qui reviennent à la mémoire, ses projets qui commencent à se manifester, glacent de crainte tout le conseil; on se regarde, on se tait; Hastings seul, toujours éloigné de toute défiance, répond au nom de l'assemblée que ces conspirateurs, quels qu'ils soient et s'ils existent réellement, méritent d'être traités comme des traîtres. « Eh bien replique Richard, toujours du « même ton, c'est ma belle-sœur, et elle a des complices. « —Qui dites-vous, Milord? la reine douairière? — Oui, « et Jeanne Shore, son agente. » Cette Jeanne Shore, bien loin d'être l'agente de la reine douairière, étoit son ennemie, parcequ'elle avoit été la concubine d'Édouard IV; mais elle étoit alors la concubine du lord Hastings; le silence continuoit: « Voyez, dit Glocestre « en découvrant son bras gauche qui prenoit moins de « nourriture que l'autre, mais qu'on savoit avoir tou- « jours été dans cet état, voyez l'effet des enchante- « ments de ces deux femmes. » La grossièreté de cet artifice révoltoit et faisoit trembler. « Si elles sont cou- « pables, dit enfin le lord Hastings, il faut les punir. « Si? repliqua Richard avec une feinte indignation, tu « oses douter de ce que j'atteste, tu es leur complice. » Tandis que Hastings s'étonne, se justifie, commence à s'alarmer, Richard frappe sur une table, et la salle est remplie de soldats; Hastings et tous les seigneurs du parti

« l'avoit jugé digne de gouverner ; mais il exhortoit ce « même peuple à reporter son hommage au roi légitime, « et il alloit en donner l'exemple. » Ses amis lui répondirent : « Nous n'attendions pas moins de votre vertu ; « ce procédé généreux est digne de vous, mais il n'est « plus de saison. La voix publique rejette vos neveux. « Votre refus leur seroit inutile. Un étranger en profi- « teroit. Il n'y a plus que vous qui puissiez conserver le « trône à votre race, en le prenant pour vous-même. »

Richard parut se rendre à cette raison, et il consentit de régner. Bientôt après les princes disparurent ; on croit qu'ils moururent étouffés par les ordres et sous les yeux de ce même Tyrrel, que sa commission sanguinaire, sous Édouard IV, désignoit pour l'exécuteur de tous les crimes politiques. Un autre Tyrrel (1) avoit autrefois délivré l'Angleterre d'un tyran [a] ; celui-ci mettoit l'Angleterre sous le joug du tyran le plus féroce. Robert Brakembury, gouverneur de la tour de Londres, avoit refusé de souiller ses mains du régicide, qu'on croit avoir été commis, à son refus, par Tyrrel. Celui-ci, sous le règne suivant, avoua ce crime, mais ce fut dans des circonstances qui peuvent faire regarder son aveu comme extorqué. Nous expliquerons ces circonstances en leur lieu.

Lorsque, sous Charles II, on fit des réparations à la partie de la tour de Londres où les jeunes princes avoient été enfermés, on y trouva des os d'un ou de plusieurs petits squelettes humains ; on jugea que c'é-

(1) Il avoit tué Guillaume-le-Roux d'un coup de flèche à la chasse, en voulant tirer un cerf. Voyez tom. 1[er], ch. 3.

[a] Sir Thomas Morus.

toient ceux d'Édouard V et du duc d'Yorck son frère, ou de l'un des deux.

Richard III espéroit trouver de l'indulgence pour ses crimes dans un prince aussi peu scrupuleux que Louis XI, il lui envoya des ambassadeurs; Louis XI alors mourant et n'ayant plus rien à ménager, refusa de les recevoir: « Je n'en reçois, dit-il, que des princes « légitimes, non des usurpateurs et des assassins. » Exemple noble et conforme aux véritables intérêts des souverains!

De crime en crime, voilà Richard roi, voilà en apparence des crimes heureux; voyons s'ils le furent jusqu'au bout.

Richard régne avec toute la violence que promettoit son caractère; il renouvelle l'horrible commission donnée à Tyrrel par Édouard IV, il verse des flots de sang, il abat les têtes qui lui font ombrage, il révolte les cœurs. On murmure, on cabale, on se souléve, on tourne les yeux vers ce comte de Richemont, réfugié en Bretagne, seul Anglois qui reste (1), même par femme, de la race de Lancastre.

La Bretagne étoit alors un des grands objets de la politique de l'Europe; le vieux duc François II descendoit au tombeau, et n'avoit que des filles; l'aînée, qui resta seule dans la suite, fut la fameuse Anne de Bretagne. Il pouvoit la faire impératrice, en la mariant au nouveau rival de la France, Maximilien, veuf alors de Marie de Bourgogne. Il pouvoit la faire reine de Fran-

(1) Nous disons le seul Anglois, car plusieurs souverains de l'Europe descendoient de la branche de Lancastre.

ce, en la mariant à Charles VIII; il l'eût faite encore reine de France, en la mariant au duc d'Orléans, qui fut dans la suite Louis XII, mais qui n'étoit alors qu'un mécontent. Il pouvoit la faire reine d'Angleterre, en la mariant à Richard III, qui devint veuf vers ce temps, ou à son rival le comte de Richemont, qui fut dans la suite Henri VII. Il pouvoit, sans confondre ainsi sa petite souveraineté dans une grande monarchie, former une nouvelle maison de Bretagne, en donnant sa fille à quelque seigneur particulier, qui lui auroit dû sa grandeur. Ce dernier parti eût peut-être été le plus noble; celui de s'unir à la France étoit le plus raisonnable; mais le plus héroïque et le plus romanesque eût été de donner la princesse de Bretagne à un proscrit, tel que le comte de Richemont, en détrônant un tyran tel que Richard. Tous ces projets occupoient tour-à-tour l'esprit hardi, mais inconstant, de Landais, qui, de fils d'un tailleur, étoit devenu favori et premier ministre du duc de Bretagne. Si pour être un homme d'État, il suffit d'enfanter des projets vastes, de méditer des renversements, des détrônements, de donner à l'Europe de grandes secousses et de grands spectacles, Landais fut un homme d'État. Il eut, par sa fortune et par son caractère, assez de conformité avec ce fameux Albéroni, dont nos pères ont vu l'étonnante élevation et l'éclatante disgrace. La disgrace de Landais fut bien plus terrible. Les seigneurs bretons, indignés de son insolence, l'arrêtèrent dans l'appartement du duc de Bretagne, et le livrèrent à la justice. Pendant que le duc s'informoit de l'état du procès, et déclaroit qu'il faisoit grace à Landais en tout événement, ces seigneurs faisoient pen-

dre Landais publiquement, et le duc seul l'ignoroit. Toutes les puissances de l'Europe avoient recherché la faveur de cet homme pour obtenir la main de la princesse de Bretagne. Ce grand objet de politique renouveloit l'ancienne rivalité de la France et de l'Angleterre, et donnoit plus d'ardeur à la rivalité naissante des maisons de France et d'Autriche. Louis XI, qui avoit mieux aimé arracher par violence quelques lambeaux de la succession de Bourgogne, que de la recueillir tout entière par le mariage de son fils avec l'héritière de cette maison, avoit aussi négligé d'assurer à Charles VIII, par des traités d'alliance, la succession de Bretagne; il vouloit tout devoir à la fraude ou à la force. Maximilien, qui, après avoir enlevé à la France l'héritière de Bourgogne, cherchoit encore à lui enlever l'héritière de Bretagne, fut certainement, sur ces deux articles, supérieur en politique à Louis XI; et Charles VIII, ou la dame de Beaujeu, qui par leurs négociations et par leurs armes rompirent les mesures de Maximilien, furent encore supérieurs à Louis XI; cependant on cite Louis XI comme un prince politique, et l'on ne parle ni de Maximilien ni de Charles VIII. Tels sont les jugements machiavellistes des hommes, tel est leur respect stupide pour la dissimulation et les voies détournées, qui faisoient toute la politique de Louis XI.

Elles ne lui procurèrent, comme nous l'avons vu, aucun avantage solide; qu'on rassemble tous les petits succès qu'il a pu avoir dans la politique, on n'y trouvera rien d'équivalent à la réunion de la Bretagne, et on trouvera qu'il manqua par sa faute la plus riche succession de l'Europe, celle de la Bourgogne.

La France avoit plus d'intérêt de réunir la Bretagne à la couronne, que l'Angleterre n'en avoit d'acquérir cet État étranger. L'expérience avoit montré que ces provinces, éloignées et séparées par des mers, n'étoient jamais possédées qu'avec inquiétude, ni conservées qu'avec peine. Mais une politique modérée étoit peu à l'usage de ces temps-là, et l'Angleterre eût tourné ses vues vers l'alliance de la princesse Anne, et l'acquisition de la Bretagne, si l'intérêt plus pressant de réunir les deux roses n'eût donné l'idée d'un autre mariage.

Les partisans du comte de Richemont vouloient que son retour procurât à sa patrie le bienfait d'une paix solide, ils proposoient de lui faire épouser la princesse Elisabeth, fille aînée d'Édouard IV, afin d'unir par cette alliance les droits d'Yorck à ceux de Lancastre. Richard, pour rompre ces mesures, offroit lui-même sa main à Elisabeth, qui la refusoit avec horreur comme celle du meurtrier de sa famille; elle se réservoit, disoit-elle, au vainqueur de ce monstre. Dans le temps où Richard faisoit à Elisabeth cette proposition, sa première femme vivoit encore. Cet obstacle embarrassoit peu Richard, c'étoit l'affaire d'un crime de plus. En effet cette princesse mourut quelque temps après; sa mort fut attribuée au poison ou aux mauvais traitements qu'elle éprouvoit.

Tous ces crimes ne restoient pas impunis, Richard étoit en proie aux remords, il voyoit la haine universelle, il en prévoyoit les effets. Les historiens nous peignent ses agitations de manière à nous faire connoître ce que c'est que le bonheur des méchants (1). Cet

(1) *Quàm invisa sit singularis potentia, et miseranda vita eorum qui se metui quàm amari malunt.* Corn. Nep. in Dion. cap. 9.

homme intrépide vivoit dans les convulsions de la frayeur, il sembloit livré aux furies, ou poursuivi par les ombres d'Édouard IV et de ses fils. Souvent dans la nuit, il s'élançoit de son lit, l'épée à la main, en poussant des cris affreux, comme s'il eût été entouré d'assassins. Le tyran qui a dit : *Oderint, dum metuant* (1), n'avoit pas songé que la crainte, aussi bien que la haine, est un sentiment réciproque, et que le tyran a toujours à craindre tous ceux qui le craignent (2).

L'orage grossissoit et s'approchoit. Dans l'Angleterre, hors de l'Angleterre, on s'armoit contre Richard; le duc de Bretagne prenoit en main la cause du comte de Richemont, soit par l'horreur que lui inspiroient les crimes de Richard, soit par l'espérance d'obtenir de la reconnoissance du comte, lorsqu'il l'auroit placé sur le trône, ce comté même de Richemont, ancien patrimoine de la maison de Bretagne, donné autrefois par Guillaume-le-Conquérant à Alain Fergeant, comte de Bretagne, pour prix de ses services et pour sa part de la conquête, et redonné depuis, par Édouard III, à Jean V, duc de Bretagne. Le duc de Buckingham, qui avoit tant contribué à mettre la couronne sur la tête de Richard, n'aspiroit plus qu'à l'en arracher, l'ingratitude, les hauteurs, les fureurs de Richard l'avoient révolté. On voulut engager le duc de Buckingham à réclamer cette couronne pour lui-même, comme descendant d'une fille du duc de Glocestre, mort à Calais, en 1397, lequel étoit le dernier des fils d'Édouard III; il sentit que ses droits ne pouvoient passer avant ceux des maisons de Lancastre et d'Yorck, qui descen-

(1) Qu'ils haïssent, pourvu qu'ils craignent.

(2) *Necesse est ut multos timeat, quem multi timent.*

doient des frères aînés de ce duc de Glocestre, et il aima mieux avoir le mérite de contribuer à la réunion de ces deux maisons : mais cet infortuné seigneur n'ayant pas eu l'adresse de concerter ses démarches avec celles du comte de Richemont qu'il vouloit servir, fut prévenu et accablé par la célérité de Richard ; ses soldats effrayés l'abandonnèrent. Resté avec un seul domestique, réduit à chercher son salut dans la fuite et dans les déguisements, trahi par un de ses gardes-chasse, chez lequel il s'étoit caché, il fut pris déguisé en paysan. Richard lui fit trancher la tête ; la haine publique n'en fut que plus forte contre Richard.

Cependant le crime sembloit toujours triomphant [a]. Richemont s'étant embarqué pour l'Angleterre avec les secours que le duc de Bretagne lui avoit fournis, une tempête dissipa sa flotte. Landais, dont les seigneurs bretons n'avoient pas encore fait justice alors, le voyant malheureux, l'abandonna, et se mit à traiter avec Richard. Le comte de Richemont alloit être livré à son ennemi ; le duc de Bretagne avoit des principes d'honneur qui répugnoient à cette indignité, mais Landais agissoit sous son nom, sans prendre ses ordres, et le duc, alors malade et toujours inappliqué, ignoroit tout. Le comte de Richemont, averti du danger, s'échappe de Vannes à la faveur d'un déguisement ; Landais le fait poursuivre, et le comte n'arrive sur les terres de France qu'une heure avant les émissaires de Landais. Richemont implore la protection de Charles VIII, qui se fait un devoir de la lui accorder. Le duc de Bretagne appre-

[a] D'Argentré.

nant l'évasion du comte, et sachant que les intrigues de Landais l'avoient rendue nécessaire, eut la justice d'être indigné de la conduite de son ministre, et la foiblesse de n'oser le lui témoigner; il se contenta d'envoyer au secours du comte de Richemont tous les Anglois restés en Bretagne, et de permettre à ses propres sujets d'aller servir le comte.

Henri, comte de Richemont, part des ports de France avec quatre mille hommes pour aller faire la conquête de l'Angleterre; c'étoit compter sur les dispositions des Anglois; une armée est toujours assez nombreuse, lorsqu'elle marche contre un tyran détesté; l'art de régner est de gagner les cœurs des sujets; l'art de vaincre est d'avoir les cœurs des soldats; l'amour est le grand mobile de tout, et tous les tyrans sont insensés. Richard marche contre Richemont avec des forces supérieures, mais bientôt affoiblies par des défections qu'il étoit aisé de prévoir. Richard s'étoit aveuglé au point de croire que Stanley lui seroit fidèle au préjudice du comte de Richemont, dont ce lord avoit épousé la mère; Stanley n'attendoit qu'un moment décisif pour se ranger sous les drapeaux du comte.

Quelques jours avant la bataille, Henri se promenoit autour de son camp, occupé des réflexions que l'état encore incertain de sa fortune lui suggéroit; la nuit le surprit, il s'égara, et resta caché dans un village sans oser demander son chemin de peur d'être reconnu. Le lendemain au matin, en arrivant au camp, il trouva toute son armée dans le tumulte et dans les alarmes, on craignoit qu'il n'eût été enlevé par un parti ennemi, et déja chacun songeoit à soi; l'arrivée du comte calma

les esprits, il rassura ses amis en les trompant; il ne s'étoit absenté, disoit-il, que pour avoir des conférences particulières avec des chefs de l'armée de Richard, qui avoient exigé le secret, et qui ne vouloient se déclarer qu'au moment de la bataille. Les armées ennemies furent en présence à Bosworth, lieu devenu célèbre par cette journée décisive [a] qui termina enfin la querelle des deux roses. Richard, à qui la fureur rendoit son intrépidité, voulut combattre, la couronne sur la tête, soit pour braver son ennemi, soit pour mourir (s'il le falloit) avec les marques de la royauté; les deux compétiteurs se rencontrèrent dans la mêlée; Richard s'élança sur Henri avec tant de violence, que d'un seul coup il tua le porte-étendard de Henri et renversa un autre de ses officiers. Henri ne put se défendre de quelque trouble à l'approche de ce formidable ennemi [b]; mais considérant qu'il étoit devenu nécessaire de vaincre ou de mourir, il s'avança, l'épée à la main, avec une ardeur égale à l'impétuosité de Richard; on se jeta en foule entre eux deux, et ils furent séparés. Dans les détails de cette journée, Henri parut montrer plus de conduite, Richard plus de vigueur; celui-ci succomba sous la haine générale plus que sous les efforts de son rival; on servoit Richard à regret, on combattoit avec joie pour Henri; la victoire ne fut pas incertaine: mais Richard ne pouvoit être impunément vaincu, il fit de sa main un carnage horrible de ses sujets, et si chacun de ses soldats eût imité son féroce courage, la victoire étoit à lui. Enfin, quand il vit tout désespéré,

[a] 22 août 1485. [b] Hollingshed. Thomas Morus.

il se jeta dans le bataillon le plus épais des ennemis, tendant la gorge aux épées et aux lances; on le vit tomber percé de coups, ce fut le signal de la paix. Le sort de l'Angleterre fut changé, Richemont fit cesser le carnage; la couronne de Richard, trouvée sur le champ de bataille, fut mise à l'instant sur la tête de son rival, qu'on proclama roi sous le nom de Henri VII. Il accomplit, non sans beaucoup de répugnance, la promesse qu'il avoit faite à son peuple d'épouser Elisabeth, fille d'Édouard IV, et la querelle de Lancastre et d'Yorck parut éteinte; mais elle vivoit toujours dans le cœur du roi. Henri avoit pour le nom d'Yorck une haine invincible, il étoit jaloux de devoir sa couronne aux seuls titres des Lancastres, il ne pouvoit souffrir que son mariage avec Elisabeth fût compté parmi ses droits. Nourri dans l'oppression et dans la captivité, il étoit peut-être naturel qu'il conservât quelque ressentiment des maux dont sa jeunesse avoit été accablée; il eût été plus juste et plus noble de sacrifier ce ressentiment au bien public: ce fut l'exemple que donna, quelque temps après en France, le généreux, le bienfaisant Louis XII; « le roi de France, dit-il, ne venge point les « injures du duc d'Orléans. — Vous voilà sauvé », dit encore plus finement à un de ses ennemis, l'empereur Adrien, nouvellement parvenu à l'empire. Henri VII n'imita point ces exemples, il épargna le sang, mais il ne pardonna point.

La malheureuse Elisabeth se ressentit de cette aversion opiniâtre de Henri pour le nom d'Yorck; sa tendresse et sa soumission constantes ne purent vaincre les froideurs de son mari; ce fut une des plus grandes

injustices de Henri VII, prince dont la sagesse et l'équité méritèrent, à quelques égards, l'estime de l'Europe et les hommagas de sa nation.

L'exécration publique suivit Richard au tombeau, son cadavre fut outragé par le peuple, sa mémoire est restée en horreur; ce fut, dit un historien, un être solitaire, séparé des hommes par la fierté farouche et insociable de son caractère; il fut uniquement ambitieux, et ne connut aucun sentiment humain. Il est une ambition légitime qui peut tomber dans un cœur vertueux; l'homme de bien peut desirer un rang et un pouvoir qui lui donnent les moyens de rendre heureux ses semblables. Richard aimoit la domination pour la domination même, pour n'éprouver aucune résistance à ses caprices et à ses fureurs; il aimoit à écraser, à fouler aux pieds les hommes; il aimoit à nuire, quelquefois même sans intérêt, sentiment monstrueux qui n'est pas assez rare. Tous les crimes de violence, de fourberie et d'impudence étoient à son usage; si dans la multitude de ceux qu'on lui attribue, il y en a quelques-uns qu'il n'ait pas commis, il a mérité du moins qu'on les lui imputât; il lui manqua d'être vil comme Jean-sans-Terre, il ne le fut point; scélérat intrépide et altier, il eut une énergie effrayante, une sorte d'élévation et de grandeur, si ces mots pouvoient être prostitués au crime; une valeur presque surnaturelle, toutes les sortes de courage et de l'esprit et du cœur, des talents distingués, à quelques égards, même pour le gouvernement: tout en lui, jusqu'à ses vices, avoit de l'éclat; il étoit également impossible et de ne le pas haïr et de le mépriser. Laissons cependant les politiques machia-

vellistes estimer sa dissimulation profonde, sa taciturnité mystérieuse et impénétrable (1), qualités dont un bon prince a rarement besoin.

Son extérieur sombre, farouche et menaçant annonçoit la férocité de son ame; il avoit, dit-on, des choses monstrueuses dans la constitution physique comme dans le caractère, une taille contrefaite, un bras desséché, un regard affreux, une physionomie bizarre. Sa naissance, selon les historiens, fut accompagnée de circonstances singulières; il étoit né avec des dents, il avoit fallu ouvrir le ventre à sa mère pour qu'il vînt au monde. Des auteurs philosophes ont soupçonné de l'exagération dans tout le mal qu'on a dit de lui; ils ont cru que le desir de plaire à Henri VII, son ennemi et son vainqueur, avoit pû porter quelque atteinte à la vérité; mais qu'on adoucisse tant qu'on voudra les couleurs de ce portrait, Richard sera toujours un prince affreux, ses crimes lui restent; on lui redemandera toujours le sang de Henri VI, du prince de Galles son fils, du duc de Clarence, du roi Édouard V, du duc d'Yorck. D'ailleurs nous suivons des historiens qui, s'ils ont diffamé Richard III, n'ont pas fort ménagé Henri VII.

Le nom de *Sanglier*, donné à Richard de son vivant, semble confirmer ce qui a été dit de sa figure et de son humeur. Le peu de confiance qu'il fut capable d'accorder, il le plaça mal. Catesby, Ratcliffe et Lovel, ses fa-

(1) « Jamais il ne dit à deux une chose qu'il suffisoit de dire à un, « jamais il ne prévint le temps de la dire. » (D'Orléans, Révolutions d'Angleterre, l. 7.) Ces traits pourroient ne peindre que de la prudence.

voris, partageoient avec lui la haine publique. Les chansons satiriques du temps disoient que « le chat, « le rat et le loup désoloient l'Angleterre sous le régne « du sanglier. »

Tous les tyrans ne sont pas détrônés, mais tous sont punis par la haine qu'ils inspirent et par la crainte qu'ils éprouvent. Les décrets éternels qui réglent les destinées humaines nous sont inconnus; tantôt le crime est foudroyé avec éclat, tantôt il semble prospérer, et son châtiment est réservé à une autre vie, mais le méchant tremble dès celle-ci; et qu'importe qu'il éblouisse par une fausse apparence de bonheur, si son ame est tourmentée et si sa vie est empoisonnée? On voit si la vie de Richard fut heureuse, sa mort fut violente comme son caractère. Si l'on veut que ce ne soit point un malheur pour un héros de mourir avec gloire dans une bataille, c'est du moins un malheur pour un roi de perdre le trône et la vie par les mains de ses sujets. Si l'état de paix est le seul qui convienne à des hommes, s'il faut avoir la paix avec ses voisins, il faut sur-tout l'avoir avec ses enfants et avec soi-même.

Les favoris de Richard III furent entraînés dans sa chute. Catesby, le principal ministre de ses violences, ayant été pris à Bosworth, fut exécuté à Leicester, Ratcliffe fut proscrit, Tyrrel décapité, Lovel vécut quelque temps fugitif. Étant revenu ensuite dans le royaume pour y exciter des troubles, il fut défait par Henri VII à la bataille de Stoke, près de Newark sur la Trent, en 1487, et il disparut. Les uns disent qu'il fut tué dans la bataille, d'autres qu'il se noya dans la Trent en voulant se sauver; mais, suivant une tradi-

tion assez générale, il traîna une longue vie, caché, comme on le raconte de Sabinus, au fond d'un souterrain; cette tradition paroît confirmée par une découverte dont parle le célèbre M. Carte. Vers le commencement du siècle actuel, des ouvriers travaillant à des réparations dans une maison qui avoit appartenu à ce seigneur, trouvèrent dans une chambre souterraine un vieillard immobile, assis dans une grande chaise où il sembloit dormir; aussitôt qu'ils y touchèrent, le corps tomba en poussière.

Richard III avoit épousé Anne, l'une des filles de ce fameux comte de Warwick, tué à la bataille de Barnet, en 1471; elle étoit veuve de ce jeune Édouard, prince de Galles (fils de Henri VI), si indignement massacré par Richard après la bataille de Tewkesbury. Elle fut malheureuse et le méritoit bien, on ne daigna pas même la plaindre, on ne lui pardonna jamais de s'être jetée d'elle-même dans les bras du meurtrier de son premier mari; l'ambition seule avoit pu lui faire rechercher une pareille alliance : quelle femme auroit pu aimer Richard III?

Elle en eut un fils, qui eut le titre de prince de Galles et qui mourut dans l'enfance. Un auteur, nommé Buck, dit que la mort de ce jeune prince fit mourir sa mère de douleur; mais la foule des historiens impute, comme nous l'avons dit, la mort de la reine Anne à son mari.

Richard laissa un bâtard encore dans l'enfance, auquel cependant il avoit déja donné le gouvernement de Calais. Après la mort du prince de Galles, son fils, il avoit désigné pour son successeur le comte de Lincoln, son neveu, fils d'une de ses sœurs et du duc de Suffolck-la-Poole.

couronne. Henri IV, à la vérité, étoit un usurpateur; mais après une possession de plus d'un demi-siècle, après tant d'actes du parlement en faveur de la maison de Lancastre, il paroît que Henri VI n'avoit pas plus de tort de vouloir conserver la couronne, portée, accrue et illustrée par son père et par son aïeul, que, parmi nous, Louis-le-Débonnaire n'avoit eu tort de recueillir la succession de Pepin-le-Bref et de Charlemagne. D'un autre côté, les titres de la maison d'Yorck, comme représentant la maison de La Marche et le premier duc de Clarence, second fils d'Édouard III, étoient incontestables, et d'après le droit commun, il n'étoit pas absurde de les soutenir imprescriptibles, du moins tant que la nation restoit partagée; les horreurs des deux roses étoient donc un fléau inévitable, d'après le défaut de loi. Aucun des contendants n'avoit tort, parcequ'aucun droit n'étoit fixé; mais l'Angleterre avoit tort d'être sans loi sur un objet de cette importance.

Cette querelle avoit eu sur la France et même sur l'Europe une influence inappréciable; non seulement elle avoit facilité les victoires de Charles VII et la restauration de la France, mais encore en épuisant l'Angleterre, en la forçant à une longue inaction, nécessaire pour réparer ses pertes, elle laissa le temps à d'autres intérêts de se former, à d'autres puissances de s'élever; des rivalités nouvelles attirèrent l'attention, exercèrent la politique, l'Angleterre ne reparut plus au premier rang, son ascendant avoit cessé; ce n'étoit plus cette rivale unique de la France; on la verra désormais moins turbulente, moins formidable, se contenter d'être importante par son influence sur les querelles

étrangères et sur les rivalités nouvelles. Ce second rôle valoit bien le premier.

Pendant que la nation angloise servoit les crimes de Richard ou s'armoit enfin pour les punir, les François, dans les États de Tours, tenus sous la minorité de Charles VIII, s'appliquoient à réparer les désordres de l'administration despotique de Louis XI. La dame de Beaujeu, à qui ce prince, par son testament, avoit laissé le gouvernement du royaume, ne craignoit rien tant que d'être soupçonnée, d'après ce choix même, de vouloir élever Charles VIII, son frère, dans les principes du régne précédent; elle se hâta d'ouvrir les prisons, de rappeler les exilés, d'effacer les traces du despotisme et de la violence; elle tourna d'abord ses vues vers le peuple, et chercha les moyens de le soulager. Avant de diminuer la recette, on commença par diminuer la dépense; on paya et l'on renvoya honorablement dans leur patrie six mille Suisses qui étoient alors au service de la France; on réforma aussi quelques troupes nationales, et l'on se vit en état de remettre au peuple un quartier des impositions échues.

Les ministres ou favoris, qui, dans les dernières années de Louis XI, avoient eu sa confiance, avoient mérité la haine publique. Olivier-le-Daim fut pendu; Doyac fut fouetté, eut les oreilles coupées et la langue percée. Le médecin Cottier fut enveloppé dans cette disgrace, il fut dépouillé de ses terres et condamné à une restitution de cinquante mille écus. Content d'être échappé du naufrage à ce prix, il fit représenter sur la porte de sa maison un abricotier, avec cette devise : *à l'abri-Cottier*.

Tous ces actes de sévérité furent faits en vertu des lois et conformément au vœu de la nation. Ainsi la mémoire de Louis XI fut traitée avec justice, comme il avoit traité lui-même injustement celle de Charles VII.

Mais ce n'étoient là que les préliminaires de la réforme dont la France avoit besoin. Les États-Généraux s'assemblèrent à Tours en 1484. Leurs opérations sont exposées d'une manière satisfaisante dans la relation manuscrite de Jean Masselin, official de Rouen, qui n'a été bien connue que par la nouvelle Histoire de France. Masselin avoit été le témoin de tout ce qu'il rapporte, il avoit joué lui-même un rôle considérable dans cette assemblée.

Les cabales nouvelles dont le royaume étoit alors agité venoient se réduire à deux factions principales, celle de la dame de Beaujeu, et celle du duc d'Orléans, qui fut dans la suite Louis XII : toutes deux cherchoient à se rendre le peuple favorable, mais les États songeoient sérieusement à le soulager. Ils travailloient avec beaucoup d'ordre et de zèle à proportionner les subsides aux vrais besoins ; ils évitoient avec soin le reproche de manquer au roi et d'abuser de la foiblesse de son âge, pour le dépouiller des prérogatives essentielles de la royauté, mais ils réprimoient avec le même soin les vexations des grands et les rapines des financiers ; on pouvoit opposer l'ordre, la tranquillité, la décence de ces États et l'utilité de leurs opérations, au tumulte de ces assemblées orageuses du parlement d'Angleterre, qui, depuis plus d'un siècle, n'offroient que l'image de la discorde et de la fureur, où la salle retentissoit de démentis et de défis, et étoit couverte de

gantelets; où toutes les factions étoient tour-à-tour écrasées et triomphantes; où l'autorité royale étoit tantôt insolemment bravée, tantôt lâchement trahie, tantôt bassement flattée; d'où enfin il n'émanoit que des décrets et des bills d'*atteinder*, ridiculement contradictoires les uns aux autres.

Pierre de Luxembourg, évêque du Mans, fut chargé, par le duc d'Orléans et les princes et les grands de son parti, d'encourager les États de Tours à poursuivre leur ouvrage. « Ces princes vous exhortent, dit-il, à « révoquer tant de pensions et de gratifications prosti« tuées sous le régne précédent. Commencez par les « leurs, réduisez-les, supprimez-les, ils seront con« tents, pourvu que le résultat de vos opérations soit le « soulagement du peuple. Armez-vous de courage, et « chassez hardiment de la cour ces hommes durs et « impitoyables, engraissés du sang des malheureux. »

Ces discours étoient beaux, on chargea l'évêque de remercier les princes du zéle qu'ils montroient pour la cause publique, mais on ne prit point le change sur le principe intéressé de ces sentiments généreux.

Les États partagèrent en cinq chapitres les matières dont ils s'occupoient. On y trouve le tableau le plus fidéle de l'administration de Louis XI; nous n'avons exposé dans le chapitre précédent que sa politique extérieure.

Dans le premier chapitre, intitulé: *de l'État de l'Église*, ils demandent le rétablissement plein et entier de la pragmatique, qu'ils représentent comme le fondement de nos libertés, et ils supplient le roi de respecter les immunités du clergé.

Dans le second, qui a pour titre : *de l'État de la Noblesse*, cet ordre, qui est qualifié *le nerf de l'État*, se plaint de l'abus qui s'étoit introduit sous le dernier régne, de convoquer presque toutes les années le ban et arrière-ban ; la noblesse demande qu'on réserve ces convocations pour les occasions où l'État est en danger.

Elle se plaint aussi d'être troublée par le gouvernement dans son droit de chasse, aussi ancien, dit-elle, que la monarchie, « et ont été faites merveilleuses exé« cutions par commissaire et gens de petit état ; dont « se sont ensuivis plusieurs maux, et entre autres, « grands dégâts de blés par les bêtes fauves, aux« quelles on n'osoit toucher, et étoient les bêtes plus « franches que les hommes. »

Louis XI confioit les plus importantes places du royaume à des étrangers ; c'étoit une suite du plaisir qu'il prenoit à corrompre les ministres et les généraux de ses ennemis. Il falloit bien qu'en les attirant à son service il les plaçât. Les États rapportent plusieurs exemples de trahisons que la France avoit éprouvées de la part de ces étrangers, non moins infidéles à leur nouveau maître qu'au premier ; ils supplient le roi « de « ne donner les charges de gouverneurs, de sénéchaux « et de baillifs, qu'aux gentilshommes les plus consi« dérables dans les différentes provinces, parcequ'ils « sont plus intéressés à empêcher les pillages des gens « de guerre, et plus attentifs à se précautionner contre « les ennemis. »

Le troisième chapitre, intitulé : *du Commun* ou du Tiers-État, entre dans de plus grands détails sur les causes de l'épuisement du royaume : les États mettent au nom-

bre de ces causes les sommes *merveilleuses et innumérables* que l'annate faisoit passer à Rome, depuis la suspension de la pragmatique, sous Louis XI. Ils s'étendent sur les diverses vexations de la cour de Rome, principalement sur les taxes imposées au profit des légats. Sous le régne de Louis XI, disent-ils, « on en a compté « jusqu'à trois ou quatre qui ont donné de merveil« leuses évacuations à ce pauvre royaume, et voyoit« on mener après eux des mulets chargés d'or et d'ar« gent. »

Une autre source de malheurs plus féconde encore, ce sont les pillages des gens de guerre, mal disciplinés alors. C'est une chose révoltante, disent les États, de voir que les gens de guerre, payés par le peuple pour le défendre, soient précisément ceux qui le pillent et qui l'outragent... « Quand un pauvre laboureur a toute « la journée labouré à grand'peine et sueur de son « corps, et qu'il a cueilli le fruit de son labeur, dont il « s'attendoit vivre, on vient lui en enlever la meilleure « partie pour le donner à tel qui le battra peut-être « avant la fin du mois, qui l'obligera de coucher par « terre, et qui viendra déloger les chevaux occupés du « labourage pour loger les siens : et quand le pauvre « homme a payé avec bien de la peine la quote-part de « la taille, à laquelle il étoit imposé, pour stipendier « les gens d'armes et qu'il espère se conforter avec ce « qui lui est demeuré, espérant que ce sera pour vivre « le reste de l'année et pour ensemencer sa terre, vient « une volée de gens d'armes, qui mangera et dégastera « ce peu de bien que le pauvre homme avoit réservé « pour vivre.... et à la vérité, si n'étoit Dieu qui con-

« seille les pauvres et leur donne patience, ils cher« roient en désespoir. »

Les États n'exagéroient point ; nous voyons que du temps de Louis XI les soldats disoient en jurant aux habitants de Paris : « Les biens qui sont à Paris ne aussi « la ville n'appartiennent point à ceux qui y sont de« meurants, mais à nous gens de guerre qui y sommes ; « et voulons bien que vous sçachiez que, malgré vos « visages, nous porterons les clefs de vos maisons, et « vous en bouterons dehors vous et les vôtres » ; et quand les bourgeois se plaignoient à Louis XI d'être pillés au-dedans par la garnison, tandis qu'ils étoient ravagés au-dehors par les ennemis, Louis leur reprochoit encore d'avoir caché leur argent, de peur qu'il ne fût pris, soit par l'ennemi, soit par le roi, soit par les soldats. Telle étoit la tyrannie que produisoit, sous un mauvais roi, cet établissement des troupes réglées perpétuelles fait sous un bon roi.

Tout cela, continuent les États de Tours, n'est pourtant rien encore en comparaison du fardeau des subsides : « la tristesse et la déplaisance innumerable, les « larmes de pitié, les soupirs et les gémissements de « cœur désolé, à peine pourroient suffire ni permettre « l'explication du fardeau accablant des impôts, l'énor« mité des maux qu'ils ont occasionnés, et l'injuste « violence et rançonnements qui ont été faits en levant « et ravissant iceux subsides.... Qui eût jamais pensé « ni imaginé voir ainsi traiter ce peuple jadis nommé « françois ! Maintenant le pouvons nous appeler peuple « de pire condition que serf, car un serf est nourri, et « ce peuple a été assommé par des charges importa-

« bles. » Les paroisses, qui, du temps de Charles VII, n'étoient taxées qu'à quarante ou tout au plus soixante livres de taille, l'étoient sous Louis XI à mille livres, et les provinces qui l'étoient à mille sous Charles VII, payoient des millions sous Louis XI. La Normandie, du temps de Charles VII, n'étoit chargée que de deux cent cinquante mille livres, elle en payoit sous Louis XI douze cent mille, sans compter les petites tailles, les gabelles et autres impositions, qui toutes ensemble pouvoient encore être évaluées à trois cent mille livres; aussi ce fléau, disent les députés, a répandu la désolation dans cette province naturellement fertile: une partie de ses habitants s'est réfugiée en Angleterre ou en Bretagne; d'autres en plus grand nombre sont morts de faim et de misère; quelques uns ont égorgé par pitié leurs femmes et leurs enfants, et se sont poignardés eux-mêmes. « Plusieurs hommes, femmes et enfants, « par faute de bêtes, ont été contraints de labourer, la « charrue au cou; d'autres labouroient de nuit pour « crainte qu'ils ne fussent pris de jour et appréhendés « pour les dites tailles. »

La manière de percevoir l'impôt n'est pas moins accablante que l'impôt même: lorsque les habitants d'une paroisse ont, avec beaucoup de peine, payé leur quote-part, ils ne sont point encore à l'abri des vexations: souvent on les emprisonne jusqu'à ce qu'ils aient payé pour les habitants d'une paroisse voisine: ils n'en sont pas même quittes pour cette double charge; avant de leur rendre la liberté, on les oblige encore de payer les frais de sergent, de greffier, de geolier, sans parler du dommage qui résulte pour eux et pour l'État de la perte du temps et du défaut de culture.

Les États ne se bornoient point à montrer les maux du royaume; ils en indiquoient le remède. Ils proposoient au roi, 1° de réunir au domaine tout ce qui en avoit été séparé. Le domaine, disoient-ils, est le vrai patrimoine de la couronne, son usage naturel est d'acquitter les dettes de l'État; le roi ne peut, sans injustice, en aliéner aucune portion.

2° De supprimer les offices inutiles, de réduire les gages des autres.

3° De retrancher ou du moins de modérer les pensions: « Qu'il plaise, disoient les députés, qu'il plaise « à messeigneurs qui prennent des pensions sur l'État « de se contenter du revenu de leurs seigneuries, sans « prendre aucunes pensions; ou du moins, s'ils pensent « ne pouvoir s'en passer, qu'elles soient raisonnables, « modérées et supportables, eu égard aux afflictions et « misère du pauvre peuple; car ces pensions ne se « prennent point sur le domaine du roi, il n'y pourroit « suffire, mais elles tombent toutes entières sur le Tiers-« État, et il n'y a si pauvre laboureur qui ne contribue « à les acquitter: d'où il est souvent arrivé que le pau-« vre laboureur est mort de faim, lui et ses enfants, « parceque la substance dont ils devoient se nourrir « est prise pour les dites pensions; et n'est point à dou-« ter que au paiement d'icelles, il y a telle pièce de « monnoie qui est partie de la bourse d'un laboureur, « duquel les enfants mendient aux portes de ceux « qui touchent ces pensions; et souvent les chiens sont « nourris du pain acheté des deniers du pauvre labou-« reur, dont il devoit vivre. »

4° Les États proposent de réformer la milice, et

d'assujettir à la plus exacte discipline les troupes qu'il paroîtra nécessaire de conserver.

Les dépenses ruineuses et superflues étant retranchées, disent les députés, il sera moins difficile de pourvoir aux nécessaires. Nous savons que l'état de la maison du roi, de la reine, les voyages des ambassadeurs, les gages des officiers civils et militaires, entraînent de la dépense : c'est à cela que les revenus du domaine doivent être employés ; et s'il est prouvé qu'ils ne puissent y suffire, le peuple françois, qui s'est toujours fait gloire d'offrir à son roi et ses biens et sa vie, toutes les fois que des besoins réels l'ont exigé, fournira libéralement et avec plaisir tout ce qui aura été consenti et réglé par les États, mais, ajoutent les députés, jusqu'à ce qu'on nous ait clairement montré le contraire, nous demeurerons convaincus que le domaine de la couronne, auquel on a joint les gabelles, est plus que suffisant pour acquitter toutes les charges nécessaires de l'État.

On conclut donc « que toutes tailles et autres impo-« sitions arbitraires soient tollues et abolies, et que « désormais, en suivant la naturelle franchise de « France, aucunes tailles ni autres impositions équi-« valentes ne puissent être levées dans le royaume sans « la participation et le consentement libre des États-« Généraux. »

Dans le quatrième chapitre, intitulé : *de la Justice*, ou *de la Police générale du royaume*, on se plaint de la vénalité qui s'étoit déja introduite dans les juridictions subalternes ; on propose de remettre à cet égard les élections en vigueur ; « car justice ne peut être exercée,

« sinon par des gens justes » ; on se plaint encore de la multiplication des offices, on propose de supprimer ceux qui sont superflus, et l'on ne permet à personne de posséder à-la-fois plus d'un office royal.

On parcourt ensuite différentes branches de l'administration, on s'éléve contre les évocations et les commissions extraordinaires, on observe que les cours supérieures n'ont pu se préserver de la corruption générale : on se plaint que les procédures y sont trop longues et trop dispendieuses, que l'ordre du tableau n'y est point observé pour les audiences, que le secret y est mal gardé, que les épices y deviennent de jour en jour plus fortes et plus ruineuses ; tous ces abus dérivent du peu d'attention qu'on apporte au choix des magistrats.

La justice criminelle n'avoit été sous Louis XI qu'un tissu de violences tyranniques : la nation demande qu'un tel désordre soit réparé, que les délateurs et les calomniateurs soient punis, que la conduite des juges iniques soit recherchée. L'époque à laquelle on renvoie presque toujours est le régne de Charles VII, c'est l'administration de ce prince qu'on propose pour modéle.

Dans le cinquième chapitre, intitulé : *de la Marchandise*, on réclame la liberté si nécessaire au commerce ; on se plaint des entraves qui, depuis la mort de Charles VII, y ont toujours été mises. Les États demandent l'abolition des nouveaux droits, nommément de celui d'un écu qu'on avoit mis sur chaque piéce de vin qui traversoit la Picardie ; ils demandent, à l'égard des anciens droits, une énonciation si claire, que les juges

des lieux puissent décider sur-le-champ, sans écritures et sans procès, les contestations qui s'élèveront entre les commis et les marchands.

La multitude des foires est représentée comme préjudiciable à l'État, parcequ'elles font sortir l'argent du royaume pour des ouvrages manufacturés chez l'étranger. On demande que le nombre de celles de Lyon soit diminué, qu'on transporte même dans quelques autres villes les foires qui seront conservées, parceque la situation de Lyon sur la frontière du royaume favorise les fraudes, et dérobe les coupables aux poursuites de la justice.

Les États supplient le roi de n'établir que sur les frontières du royaume les bureaux où se perçoivent les droits « d'imposition foraine et des hauts passages » ; ils recommandent de ne point affermer ces droits à des partisans, mais de les faire régir par des hommes d'une probité reconnue, qui soient soumis à la juridiction ordinaire des lieux où les bureaux seront établis.

Ils exposent que, malgré les contributions qui se lèvent pour l'entretien des ponts-et-chaussées, les réparations les plus indispensables sont négligées; qu'il en a coûté la vie à un grand nombre d'hommes et de bêtes de charge; que plusieurs bourgs ont été abandonnés, parcequ'il n'étoit plus possible d'y aborder.

Ils supplient le roi de renouveler les ordonnances de Charles V et de Charles VII, par lesquelles il est défendu à tout officier de justice ou de finance de faire le commerce ou de s'associer aux profits des commerçants.

Des débats auxquels donnèrent lieu certaines de-

mandes de la nation, relatives à la réformation des finances, amenèrent la proposition de communiquer aux députés les états de recette et de dépense ; on peut croire que les premiers étoient très diminués et les seconds très enflés. « Quant aux états de recette, je ne « relèverai pas, disoit Masselin lui-même dans une « harangue faite devant les princes, toutes les infidé- « lités que nous y avons aperçues au premier coup- « d'œil, un jour entier ne pourroit y suffire; je me con- « tenterai d'en citer un petit nombre d'exemples. Le do- « maine de la Normandie, province dont je suis député, « n'est évalué dans ces rôles qu'à vingt et une mille « livres. Il y a dans cette assemblée des gens qui en of- « frent quarante mille livres, et qui sont prêts à donner « caution. Le domaine des deux Bourgognes (1), qu'on « sait valoir quatre-vingt mille livres, n'est porté qu'à « dix-huit mille ; il en est ainsi de toutes les autres pro- « vinces : elles ont toutes ici leurs députés ; qu'on les « interroge, et l'on poura juger de la bonne-foi de ceux « qui ont rédigé ces rôles. »

Quant à la dépense, Masselin observe que le premier article, qui concerne les frais de la garderobe et de la table du roi, monte à des sommes incroyables ; les États proposent sur cet article, comme sur tous les autres, l'exemple de Charles VII ; ils observent que tout doit avoir des bornes, et que le maître du monde entier pourroit se ruiner par un faste et un luxe effrénés. La garde de Louis XI étoit trois fois plus nom-

(1) Louis XI, depuis la mort de Charles-le-Téméraire, avoit conquis le duché et le comté de Bourgogne. Le comté de Bourgogne ou la Franche-Comté ne resta point à la France.

breuse que celle de Charles VII. « Le nombre des officiers « tant de la maison du roi que de ses finances est pareil« lement augmenté ; ils ont d'ailleurs des gages deux ou « trois fois plus forts. Autrefois un seul trésorier à six « cents livres de gages percevoit tous les revenus du « duché et du comté de Bourgogne ; ce trésorier avoit « un clerc, auquel on donnoit deux cents livres pour « ses écritures et ses voyages. Aujourd'hui, continue « Masselin, il y a un trésorier à deux mille neuf cents « livres de gages ; un receveur général aux mêmes ap« pointements ; un receveur particulier à douze cents « livres, et un contrôleur à six cents : ainsi une partie « considérable des revenus de la province est en pure « perte. »

Quant à la diminution des troupes, article sur lequel le connétable Jean de Bourbon avoit fait quelques difficultés, voici le résultat du discours de Masselin.

« La France, quand elle n'auroit aucunes troupes « mercenaires, ne pourroit jamais être regardée com« me un État sans défense : elle porte dans son sein une « noblesse vaillante et aguerrie, elle nourrit un peu« ple immense et naturellement belliqueux, qui se fait « un plaisir et un devoir de verser son sang pour son « roi. Pendant bien des siècles elle s'est contentée de « ses défenseurs naturels (1), et alors elle a fait la loi à « l'Europe. Ces armées de mercenaires, dont on nous « vante aujourd'hui l'utilité, doivent leur première in-

(1) Pour employer utilement ces défenseurs naturels, il eût fallu trouver un autre moyen que le service féodal, dont nous avons montré les inconvénients.

« stitution à des tyrans soupçonneux (1), qui croyoient « n'avoir pas d'autre moyen de se dérober à la ven- « geance publique, et qui souvent ont été punis par « ceux-mêmes auxquels ils avoient confié la défense de « leur personne. Qu'on ne vienne donc plus nous dire « qu'ils sont les bras du corps politique, et qu'en eux « repose le salut de l'État. Il repose dans l'amour des « sujets pour leur roi. Un État est heureux et tranquille, « lorsque tous ses ordres font des vœux pour la conser- « vation de leur chef. Mais puisqu'on ne veut point re- « noncer à l'usage des troupes mercenaires, nous de- « mandons du moins qu'on ne conserve quedouze cents « lances, comme sous le régne de Charles VII. Nous « offrons aussi de payer la même somme que le royaume « payoit à ce grand roi, c'est-à-dire douze cent mille « livres, à condition même que cette contribution n'au- « ra lieu que pour deux ans, au bout desquels les États « seront de nouveau assemblés; et nous demandons que « dès ce moment on fixe, par une déclaration irrévoca- « ble, le temps et le lieu de cette assemblée. Nous som- « mes intimement persuadés que, si l'on prend le parti « de retrancher les dépenses superflues, cette somme de « douze cent mille livres, jointe au produit du domai- « ne, et des aides et gabelles, sera plus que suffisante « pour subvenir à toutes les dépenses nécessaires, et « qu'on pourra même réserver une partie considérable « de cette somme pour les besoins extraordinaires.

(1) Masselin ne parle ici ni de Charles VII, ni de Philippe-Auguste, ni de Henri II, roi d'Angleterre, ni de Richard I[er]. Tous ces princes, auxquels le titre de *tyrans soupçonneux* conviendroit mal, n'ont fait que renouveler cet usage. Masselin parle de la première institution, qui peut en effet avoir eu l'origine qu'il lui donne.

« Voici sur quoi nous nous fondons : Charles VII « avoit bien moins de revenu que n'en a aujourd'hui « Charles VIII, puisqu'il ne possédoit ni l'Anjou ni le « Maine, ni les deux Bourgognes, ni l'Artois, ainsi « qu'une grande partie de la Picardie, ni la Provence, « ni le Roussillon, ni même le Dauphiné dont il avoit « abandonné les revenus au dauphin son fils. Charles VII « avoit plus de charges que n'en a aujourd'hui Char- « les VIII, puisqu'il avoit des fils et des filles, et qu'il « payoit des pensions au roi René d'Anjou et au comte « du Maine ; cependant Charles VII eut la cour la plus « brillante de l'Europe ; il recouvra par la force de ses « armes presque tout son royaume, nommément deux « des plus grandes provinces, la Normandie et la Guyen- « ne, et laissa, en mourant, d'immenses trésors. »

Un petit incident qui arriva dans l'assemblée, dévoila d'une manière imprévue l'infidélité des généraux des finances, dans leurs états de dépense. Masselin s'étoit plaint, au nom des députés, de ce qu'on portoit sur le rôle de la dépense un article de douze cents livres pour les travaux qu'il avoit fallu faire à la salle d'assemblée ; il avoit soutenu que ces frais n'auroient pas dû excéder trois cents livres ; si l'on ose nous tromper ainsi, disoit-il, sur un objet exposé à tous les yeux et dont tout le monde est en état de juger, que doit-on penser des objets plus importants et moins connus ? L'entrepreneur de la salle, qui étoit présent, sentit que le soupçon d'infidélité pourroit se partager entre lui et les rédacteurs des rôles de dépense, il éleva la voix pour se justifier. « Les États se plaignent, dit-il, qu'on ait porté la « dépense à douze cents livres ; c'est moi qui ai fait les

« préparatifs ; mais il a fallu les faire deux fois, d'abord « à Orléans, où l'assemblée avoit été indiquée, ensuite « ici. Les frais des préparatifs de ces deux salles ne « montent qu'à cinq cent soixante livres, dont une « partie m'est encore due : je suis prêt à fournir tous « les mémoires des ouvriers. » On vit par ce discours que Masselin n'avoit pas été trop rigoureux en ne portant qu'à trois cents livres les frais d'une seule salle.

Tous les débats finirent, moyennant un octroi de trois cent mille livres que les États ajoutèrent à la somme de douze cent mille livres, qu'ils avoient d'abord offerte.

On avoit encore eu la mauvaise foi de ne faire monter le revenu du domaine, en y comprenant les aides et gabelles, qu'à la somme de sept cent cinquante-cinq mille livres. Les députés offrirent, en se chargeant de la régie, de le faire monter à dix-neuf cent mille livres. On ne voulut pas accepter leurs offres.

L'esprit de justice avoit présidé à toutes les opérations des États, tant qu'il n'avoit été question que de l'imposition générale ; l'esprit d'intérêt vint le saisir, lorsqu'il fut question de la répartition ; chaque province exagéroit sa pauvreté pour faire tomber sur ses voisins la plus grande partie du fardeau ; mais du choc des contradictions sortirent la vérité et la justice ; la répartition fut équitable, tout le monde se plaignit et tout le monde fut content.

Avant la dissolution des États, Masselin prononça encore un discours plein de maximes dignes d'être mises dans tous les temps sous les yeux des rois.

« Un roi, dit-il en substance, doit vivre comme un

« père au milieu de ses enfants, et demander souvent « avec une tendre émotion : en quel état est mon peu- « ple?

« S'il apprend que ce peuple est accablé d'impôts, « ou qu'il paye une somme, même modique, mais dont « l'État peut absolument se passer, il doit sur-le-champ « en décharger le peuple, c'est un devoir et non une « grace; à moins qu'on ne veuille abuser des mots, et « traiter aussi de grace la conduite d'un homme robuste, « qui, rencontrant sur son passage un homme plus foi- « ble, s'abstient de l'outrager. »

Les troubles de la régence sous Charles VIII, les guerres de Flandre, de Bretagne et d'Italie, qui remplirent presque tout son règne, donnèrent lieu à diverses augmentations de taille : sur la fin de ce règne, elle montoit à deux millions cinq cent mille livres; c'étoit plus du double de la somme réglée par les États. Charles VIII se proposoit, aussitôt que ses dettes seroient payées, de la réduire à la somme de douze cent mille livres, que ces mêmes États lui avoient volontairement offerte, et de réserver cette somme pour la défense du royaume, quand il seroit attaqué. « Quant à lui, dit « Philippe de Comines, il vouloit vivre de son domaine; « ce qu'il pouvoit bien faire, car le domaine est grand, « et en y comprenant les aides et gabelles, il passe un « million de francs.

Cette relation des États de Tours, l'un des plus curieux monuments de notre histoire, prouve deux points très importants pour cet ouvrage; l'un, que l'administration de Louis XI n'ayant été que violence au-dedans, comme elle n'étoit que fourberie au-dehors; que ce

prince, de tous nos rois le plus opposé à saint Louis, et qui fait époque dans le système de guerre, comme saint Louis dans le système de paix, ayant détruit tout ordre et renversé toute loi, il fallut, à sa mort, remonter, pour ainsi dire, tous les ressorts du gouvernement; l'autre, que les vrais principes d'une bonne administration étoient dès-lors bien connus en France; que si l'on n'y faisoit pas tout le bien qu'on y pouvoit faire, ce n'étoit pas faute de lumières; que la nation n'étoit pas moins éclairée que l'Angleterre sur ses intérêts domestiques; qu'elle eut même en cette occasion sur sa rivale, l'avantage d'avoir rétabli le calme sans orages, ce qui n'est guère arrivé à l'Angleterre dans ses révolutions les plus heureuses.

Concluons de là que le mal ramène le bien par l'indignation même qu'il excite, et qu'en voulant asservir un peuple, on ne fait souvent que l'éclairer, en lui rendant ses intérêts plus sensibles et plus chers.

CHAPITRE XIV.

Charles VIII en France; Henri VII en Angleterre.

(Depuis l'an 1485 jusqu'en 1498 et 1509.)

Le comte de Richemont, couronné sous le nom de Henri VII, commence une nouvelle race parmi les rois d'Angleterre, c'est la race de Tudor. Tout ce qu'on sait de son origine, c'est que Catherine de France, fille de notre roi Charles VI, veuve de Henri V et mère de Henri VI, avoit épousé en secondes noces un Gallois, nommé Owen Tudor, dont la noblesse étoit assez douteuse. De ce mariage étoient nés Edmond, comte de Richemont, et Jasper ou Gaspard, comte de Pembrock. Richemont avoit épousé Marguerite de Sommerset, de la maison de Lancastre; le fils d'Edmond et de Marguerite fut Henri, comte de Richemont, issu de la maison royale d'Angleterre par sa mère; mais on voit qu'avec cet avantage, il étoit possible que le roi Henri VII ne fût pas gentilhomme. Quelques écrivains ont regardé cette singularité comme un des inconvénients qu'entraîne la succession par les femmes; plût à Dieu qu'elle n'en en-

traînât point d'autres! un bon roi seroit toujours assez noble.

Selon quelques auteurs, Owen Tudor étoit un brasseur; selon d'autres, c'étoit un tailleur qui, en habillant la reine Catherine, étoit parvenu à lui plaire. Quand son petit-fils fut parvenu au trône, Owen Tudor fut non seulement un gentilhomme gallois, mais un descendant des anciens princes de Galles et des anciens rois bretons.

Les droits de Henri VII au trône d'Angleterre n'étoient pas sans difficulté; il les tenoit, comme nous l'avons dit, de sa mère; elle étoit fille de Jean de Beauford, duc de Sommerset, frère aîné de celui qui avoit été tué en 1456, à la première bataille de Saint-Albans. Les Sommersets étoient Lancastres, descendus de mâle en mâle du duc de Lancastre, troisième fils d'Édouard III; mais celui dont cette branche de Sommerset tiroit son origine étoit un bâtard adultérin, né d'une maîtresse de Lancastre, pendant la durée d'un des premiers mariages de ce duc [a]. Le duc de Lancastre, devenu veuf, avoit épousé la mère de Sommerset (c'étoit Catherine Swineford, veuve d'un chevalier du Hainaut), et il avoit fait légitimer les enfants qu'il avoit eus de cette femme; mais on observe que parmi les priviléges spécifiés avec soin dans la patente de légitimation, il n'est pas question du droit de succéder au trône, ce qu'on regarda comme une exclusion tacite; on observa encore que dans tous les réglements faits pour la succession sous les rois de la maison de Lancastre, la branche de Som-

[a] Bacon. Polyd. Virg.

merset avoit toujours été négligée, ce qui sembloit prouver qu'on la regardoit comme incapable de succéder. Cependant les efforts continuels d'Édouard IV et de Richard III pour se rendre maîtres de la personne de Richemont, annonçoient assez que ses droits donnoient de l'inquiétude.

Autre objection, si l'on veut, contre les droits de Henri VII. Sa mère étoit vivante; et l'excluoit, dans le cas même où la branche de Sommerset, dont elle étoit l'unique rejeton, eût pu succéder; mais cette objection étoit foible, Marguerite de Sommerset cédoit ses droits à son fils.

Il y a dans la politique des bagatelles importantes dont on est averti par le sentiment, et qu'un prince qui veut plaire ne néglige jamais. Une de ces bagatelles, mal-à-propos négligée, pensa être contraire à Henri VII dès son avénement. Le peuple fut mécontent de voir ce prince faire son entrée dans un carrosse fermé, qui le déroboit aux regards, au lieu que tous ses prédécesseurs avoient fait leur entrée à cheval.

Au premier parlement que tint Henri VII, on vit sensiblement le ridicule de ces proscriptions arbitraires et de ces bills d'*Attainder*, prodigués dans des temps de trouble au gré de la tyrannie, et accordés aux conjonctures. La plupart des membres de ce parlement étoient dans le cas de l'*Attainder*, et le roi lui-même avoit été déclaré traître et rebelle par un acte très authentique du parlement. Il y avoit des formalités à remplir pour faire lever l'*Attainder*; mais le roi les jugeoit humiliantes pour la majesté royale, et refusoit de s'y soumettre: on leva cette difficulté, en décidant que le trô-

ne purgeoit tout *Attainder*. Ainsi un vrai rebelle, s'il étoit heureux, s'il parvenoit au trône, étoit absous par cette loi. En même temps on portoit un bill d'*Attainder* contre la mémoire de Richard III; mais puisqu'il étoit mort, tout *Attainder* étoit inutile, et puisqu'il avoit régné, tout *Attainder* étoit purgé. Contradictions et embarras de toutes parts, faute d'une loi fixe qui réglât la succession. En effet, comme nous l'avons observé, tous ces princes qui se proscrivoient ainsi tour-à-tour avoient au trône des droits à-peu-près égaux; il en faut pourtant excepter ceux qui, comme Richard III, y montoient par le crime.

Il n'y eut point de rivalité en Angleterre entre Henri VII et ce comte de Lincoln-Suffolck que Richard III avoit désigné son successeur. La nation avoit voulu réunir les deux maisons, et les droits d'Elisabeth d'Yorck, femme du Lancastre Henri VII et fille d'Édouard IV, passoient avant ceux du comte de Lincoln, qui ne descendoit que d'une sœur du même Édouard IV.

Il n'y eut pas non plus de rivalité au-dehors entre Charles VIII et Henri VII. Nous en avons dit la raison. L'Angleterre avoit besoin de la paix pour réparer ses pertes, et Henri VII sentoit ce besoin de sa nation. D'un autre côté, Charles VIII avoit des projets qui demandoient que la France fût en paix avec l'Angleterre. Le règne de ce prince en effet est rempli par deux expéditions principales, l'une et l'autre étrangères à l'Angleterre; celle de Bretagne, et celle de Naples. Nous dirons seulement la part que Henri VII prit ou parut prendre à l'une et à l'autre.

Nous avons parlé des troubles qu'avoient fait naître

en Bretagne l'imbécillité du vieux duc François II, l'insolence de Landais son ministre, l'insolence peut-être plus grande encore des seigneurs qui firent périr ce ministre, le desir qu'avoit le duc de venger son favori, et sur-tout d'échapper à ses tyrans. Ces troubles avoient donné au conseil de France l'idée de conquérir la Bretagne; on pouvoit, sans prendre tant de peine, se contenter de réunir cette province à la couronne par le mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne; mais on avoit alors en France des vues plus ambitieuses, on espéroit que Charles VIII soumettroit la Bretagne par les armes, et qu'il acquerroit les comtés d'Artois et de Bourgogne par un mariage qu'on projetoit entre ce prince et Marguerite d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien et de Marie de Bourgogne. L'empereur consentoit à ce mariage et à ces conditions, mais il ne disoit pas tout son secret à la France. Tandis qu'il paroissoit uniquement occupé du mariage de sa fille, il épousoit, par procureur, cette même Anne de Bretagne que Charles VIII opprimoit, et par-là il devenoit le défenseur de cette princesse contre la France, comme il l'avoit été de Marie de Bourgogne. D'un autre côté, la France, tandis qu'elle déchiroit la Bretagne, étoit ellemême divisée. La dame de Beaujeu persécutoit le duc d'Orléans, qu'elle avoit, dit-on, trop aimé; le duc d'Orléans, forcé de chercher un asile en Bretagne, s'attachoit à la princesse Anne, prenoit sa défense, perdoit pour elle la liberté à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier. Cet échec étoit la perte de la Bretagne; la situation de la princesse Anne étoit digne de pitié; son père mort, ses amis dans les fers, son mari ne pouvant ou

n'osant la défendre; la Bretagne alloit passer sous la domination de la France; mais l'Angleterre pouvoit-elle le souffrir?

Elle ne le devoit, ni dans les principes de la politique commune, qui veut toujours empêcher l'aggrandissement d'un rival, ni dans ceux d'une politique plus juste et plus noble, qui s'oppose toujours aux conquérants. Henri VII en eut une qui lui fut particulière, ce fut de préparer toujours la guerre et de ne la faire jamais. Une telle conduite, si elle avoit pour principes la justice et la prudence, ne mériteroit que des éloges, elle entretiendroit cet état de paix que nous cherchons; mais chez Henri, elle avoit pour principal motif l'avarice. Son artifice ordinaire, à l'égard de sa nation, étoit de profiter contre elle du desir qu'elle témoignoit de faire la guerre. Ou il faisoit naître ce desir, ou il l'animoit, du moins il paroissoit toujours prêt à le remplir; il se faisoit donner de l'argent, et quand il l'avoit reçu, il trouvoit le moyen d'éviter la guerre. Par-là il rendoit à sa nation un service important, mais qu'elle étoit peu disposée à reconnoître; elle ne voyoit point la paix qu'il lui procuroit, elle ne voyoit que l'argent qu'il lui avoit extorqué. Ce fut ainsi que Henri traita l'affaire de Bretagne. Lorsque Charles VIII accabloit le duc, celui-ci demanda au roi Henri VII le prix des services qu'il avoit rendus au comte de Richemont et des efforts qu'il avoit tentés en sa faveur; Charles VIII, de son côté, allégua les efforts plus puissants et plus heureux par lesquels il avoit porté Richemont sur le trône, pendant que la foiblesse du duc de Bretagne laissoit ce même Richemont exposé aux trahisons de Landais, qui l'avoient

contraint de chercher un asile en France. Richemont, devenu l'arbitre de ses protecteurs, répondit que le roi de France et le duc de Bretagne étoient les deux princes auxquels il avoit les obligations les plus solennelles, et que, pour leur témoigner sa reconnoissance, il vouloit les réconcilier. Des négociations furent entamées, mais sans suspendre les hostilités, et rien ne résistoit à Charles; l'inquiétude et l'impatience des Anglois avertirent Henri qu'il étoit temps de s'armer; il en convint, l'argent fut fourni et les négociations continuèrent, Henri offrant toujours sa médiation quand sa nation avoit donné des secours; elle murmura, elle l'accusa de collusion avec Charles VIII, dont les progrès devinrent enfin si rapides et si pressants, que Henri VII sentit la nécessité de les arrêter; il envoya six mille hommes en Bretagne, mais sans rien dépenser de l'argent que le parlement lui avoit donné, car il vendit ces secours à la princesse, et comme elle n'avoit pas d'argent pour les payer, il se fit donner des places de sûreté, et il gagna encore les intérêts qu'il exigea de la princesse jusqu'au remboursement.

Elle ne crut point avoir acheté trop cher des services dont elle ne pouvoit se passer; ils furent efficaces, puisqu'ils accélérèrent le traité par lequel Anne de Bretagne devint reine de France. En effet, Charles VIII, voyant que l'Angleterre agissoit puissamment et qu'il n'étoit plus au pouvoir de Henri VII de la tenir dans l'inaction, jugea qu'il falloit renoncer au projet de conquérir la Bretagne; refroidi d'ailleurs sur l'alliance de Maximilien, depuis la découverte de ses vues sur cette même Bretagne, il prit le parti de lui renvoyer sa fille

et de lui prendre sa femme. Mais la princesse refusoit avec effroi sa main à son persécuteur ; il fallut que son amant la priât de se donner à son ennemi ; on fit sortir le duc d'Orléans de sa prison pour cette négociation, il possédoit le cœur de la princesse, elle n'épousoit l'empereur que par politique ; le duc d'Orléans la persuada, elle comprit que, ne pouvant se marier pour elle-même, il falloit qu'elle se mariât pour ses sujets, elle se soumit ; mais en montant sur un des premiers trônes du monde, elle sentit seulement qu'elle étoit sacrifiée.

Les Anglois attribuèrent ce changement à la terreur de leurs armes, ils triomphèrent d'avoir forcé Charles VIII à être juste envers la princesse ; mais la jalouse inquiétude avec laquelle ils virent cette union qu'ils ne pouvoient empêcher, les détermina encore à la guerre, sous le prétexte, non plus de défendre Anne de Bretagne, mais de venger Maximilien. Toute proposition d'une guerre avec la France est agréable à l'Angleterre, dit un auteur anglois qui, par ce mot, paroît accuser sa nation d'être celle qui met le plus de passion dans cette rivalité si funeste à toutes les deux. Henri consentit volontiers à la guerre, dans une autre vue que ses sujets ; la vengeance de Maximilien n'étoit rien pour lui, et quant à l'honneur de la nation, il le mettoit à rétablir l'État par la paix, non à l'épuiser par la guerre ; mais il vouloit forcer Charles VIII à remplir envers lui les engagements pris par Anne de Bretagne ; les Anglois, encore trompés par ce faux zèle, donnèrent de l'argent pour cette guerre, et elle ne se fit point ; Henri se mit à négocier, il voulut seulement, pour l'honneur

de ses menaces et de ses promesses, et pour apaiser les cris de sa nation, que le traité fût conclu en France, après qu'il auroit investi Boulogne; en effet, il descendit à Calais, mit le siége devant Boulogne; le traité d'Étaples arrêta ces fausses hostilités; Charles ratifia les promesses de la reine sa femme, y joignit celle de payer à Henri VII les arrérages échus de la pension de cinquante mille écus que Louis XI avoit accordée à Édouard IV. Henri VII se fit payer de plus les frais de la guerre qu'il n'avoit pas faite. Charles VIII avoit si bien compté sur cette paix d'Étaples avant qu'elle fût conclue, qu'il n'avoit fait aucune démarche pour s'opposer au siége de Boulogne, preuve de collusion qui frappa les Anglois, et les indisposa contre leur roi.

Dans ce traité d'Étaples, et en général dans l'affaire de Bretagne, Henri VII paroît avoir des avantages sur Charles VIII; il les devoit à cet esprit de paix, qui le distingua parmi tous les rois de sa nation, et qui le rendant, comme saint Louis, l'arbitre de ses voisins, lui valut le titre de *Salomon de l'Angleterre*. Ne s'armant qu'à propos, il ne s'armoit jamais en vain; le poids qu'il mettoit dans la balance l'emportoit sûrement; il choisissoit les intérêts qu'il devoit embrasser, la cause qu'il devoit défendre, et pendant que Charles VIII, prince *si bon, qu'il n'est point possible*, disoit Philippe de Comines, *de voir meilleure créature*, persécutoit une princesse qu'il fut trop heureux d'épouser, Henri VII prenoit la défense de cette princesse, forçoit Charles VIII à lui rendre justice; c'est que Charles VIII, comme dit encore Philippe de Comines, *étoit peu entendu*, et que Henri VII l'étoit beaucoup; l'un suivoit aveuglément le système de

guerre adopté alors, et le plan de haine que lui avoit tracé son père ; l'autre, s'élevant au-dessus des préjugés de son temps et de sa nation, chercha dans un système de paix le bonheur public et sa fortune particulière ; mais ses motifs n'étoient pas assez purs, l'avarice les empoisonna ; il ne fit que trafiquer de la paix et de la guerre, vendant, comme on l'a dit avant nous, la guerre à ses sujets et la paix à son rival.

Lorsque Charles VIII, qui ne pouvoit concevoir d'autre gloire que celle des armes, s'engagea dans cette brillante et funeste expédition de Naples, Henri VII, fidèle à ses principes, l'entretint toujours dans la crainte d'une ligue de l'Europe, prête à se former contre la France; il alloit toujours ou provoquer cette ligue, ou la seconder, il alloit joindre ses armes à celles des princes d'Italie ; par-là, il se rendoit redoutable et nécessaire, il se faisoit payer sa pension par Charles VIII, et il parvenoit encore à tirer quelques subsides de son peuple, déja si souvent trompé par un tel stratagème.

Des troubles domestiques détournèrent quelquefois des affaires étrangères les regards de Henri. La querelle des deux roses, plutôt assoupie qu'éteinte, jetoit encore des étincelles, il les enflammoit par sa haine imprudente pour les restes de la maison d'Yorck [a]. Si son amour pour la paix eût été sincère, il auroit commencé par l'entretenir mieux chez lui.

Il restoit de la branche d'Yorck, le comte de Warwick, fils du duc de Clarence, que Henri VII retenoit

[a] Bacon. Polyd. Virg.

prisonnier ; le comte de Lincoln, le duc de Suffolck et leurs frères, qu'il mécontentoit en toute occasion ; le premier, issu des Yorcks de mâle en mâle, les autres, sortis du sang d'Yorck par Élisabeth leur mère, sœur d'Édouard IV, du duc de Clarence et de Richard III. Nous ne parlons point des femmes, telles que la duchesse douairière de Bourgogne, veuve de Charles-le-Téméraire ; les filles d'Édouard, dont Henri VII avoit épousé l'aînée ; la comtesse de Salisbury, fille du duc de Clarence, et qui épousa Richard de La Poole (1) ; la princesse Anne, sœur des comtes de Lincoln et de Suffolck. Tous ceux qui tenoient à cette race opprimée étoient autant d'ennemis ou secrets ou déclarés de Henri VII. Sa belle-mère, la veuve d'Édouard IV, le haïssoit, parcequ'il maltraitoit sa fille et qu'il affectoit de méconnoître les droits qu'il tenoit d'elle. Ces conjonctures parurent favorables aux aventuriers, ils voulurent tenter la fortune, en prenant le nom de quelque prince chéri et malheureux. Le bruit courut qu'une victime étoit échappée au cruel Richard, que le jeune duc d'Yorck, second fils d'Édouard IV, vivoit caché dans un coin de l'Angleterre. Un prêtre d'Oxford, nommé Simon, imagina de présenter, sous le nom du duc d'Yorck, un jeune écolier qu'il élevoit et qu'il jugea propre à jouer un tel personnage. Ce jeune homme se nommoit Lambert Simnel ; il étoit fils d'un menuisier,

(1) Selon Rapin Thoiras, Grégorio Léti et quelques autres, ce Richard de La Poole étoit de la maison de la Poole-Suffolck ; c'étoit le frère du comte de Lincoln et du duc de Suffolck : ils avoient en effet un frère nommé Richard, qui leur survécut et qui mourut à la bataille de Pavie, en 1525.

selon M. Smollett; d'un boulanger, selon tous les autres. Vers le même temps, un autre faux bruit se répandit que le comte de Warwick, fils du duc de Clarence, s'étoit échappé de la tour de Londres; Simon alors changea sa fable, et son élève fut le comte de Warwick, imposture encore plus aisée à détruire que l'autre. Warwick avoit vécu quelque temps à la cour d'Édouard IV, bien des gens le connoissoient; il étoit difficile d'ailleurs que Simnel ressemblât également aux deux princes dont il jouoit le rôle tour-à-tour, et sur-tout il étoit maladroit et dangereux de le faire passer pour un prince qui pouvoit paroître à tout moment, soit qu'il fût en prison, soit qu'il fût libre. Tous ces obstacles n'arrêtèrent point Simon; il fit embarquer Simnel pour l'Irlande, où il séduisit sans peine des ennemis du gouvernement qui vouloient être séduits, il fut couronné à Dublin [a]. Des Yorkistes anglois, le comte de Lincoln à leur tête, commencèrent à se déclarer pour lui; on crut que la reine douairière avoit eu des intelligences avec lui, on en jugea par la cruelle ingratitude dont Henri VII paya ses bienfaits; elle n'avoit rien négligé pour le porter sur le trône, afin d'y placer sa fille, Henri la fit enfermer et confisqua ses biens, toujours sans aucune forme de procès. On peut croire que l'effet de cette violence ne fut pas d'affoiblir le parti de Simnel. Henri crut que, pour le détruire, il suffiroit de montrer Warwick au peuple; mais ce fut sur Henri qu'on rejeta l'imposture, on vit Warwick et l'on nia que ce fût lui, on avoit résolu de croire à Sim-

[a] Bacon.

nel; il fallut en venir aux armes. Henri VII fut vainqueur à la bataille de Stoke [a], près de Newarck; le comte de Lincoln y fut tué, Simnel tomba entre les mains de Henri, qui, pour toute punition, le rapprocha de sa condition originaire. Simnel servit d'abord dans la cuisine du roi comme marmiton, ensuite dans ses chasses en qualité de fauconnier, et parut content de son sort. Henri recevant, quelque temps après cette bataille, des députés irlandois, les fit servir à table par le roi qu'ils avoient adopté; le peuple se dégoûta de son fantôme, quand il le vit ainsi avili. Si la comtesse de Flandre, Jeanne, fille de l'empereur Baudouin, avoit eu cette politique indulgente [b], elle auroit évité le soupçon affreux d'avoir fait pendre son père pour ne lui pas rendre ses États, et le temps auroit achevé d'éclaircir la vérité (1).

L'adroite vengeance que Henri VII avoit prise de Simnel calma pour un temps les esprits, mais il opprima trop les mécontents; il chercha trop à multiplier les coupables pour remplir ses coffres par les amendes et les confiscations; cette vengeance n'étoit plus ni adroite, ni noble, elle irrita, et bientôt un nouvel aventurier vint réclamer la couronne.

Celui-ci prétendoit être le duc d'Yorck, second fils d'Édouard IV; il se nommoit Perkin Warbeck, étoit réputé fils d'un juif nommé Osbeck; Édouard IV avoit eu des liaisons avec sa mère, il fut le parrain de Warbeck, et ce fut, dit-on, la ressemblance de ce jeune

[a] 1487. [b] Bacon.
(1) Voyez 1re part., ch. 2.

homme avec Édouard qui le fit juger propre à représenter le duc d'Yorck; on prétend que la duchesse douairière de Bourgogne, sœur d'Édouard IV, retirée dans les Pays-Bas, qui lui avoient été assignés pour son douaire, prit la peine d'instruire elle-même Perkin en secret, qu'elle le fit ensuite voyager, dirigeant toujours sa marche, et que, quand elle jugea la conjoncture favorable, elle le fit paroître en Irlande, pays dévoué à la maison d'Yorck, ou plutôt ennemi de quiconque régnoit en Angleterre. Cette princesse étoit si passionnée pour le sang d'Yorck, dont elle sortoit, et si implacable ennemie du nom de Lancastre, qu'elle haïssoit jusqu'à la reine d'Angleterre, sa niéce, pour avoir épousé un Lancastre; on appeloit la duchesse de Bourgogne la Junon persécutrice de Henri VII. Dans le desir général qu'elle avoit de lui nuire, elle avoit déja favorisé Simnel, quoiqu'elle sût bien qu'il n'étoit qu'un imposteur [a].

Charles VIII, alors mécontent de Henri VII, s'empressa d'envoyer des ambassadeurs à Perkin pour lui faire des invitations de se rendre à sa cour; il s'y rendit, et y reçut tous les honneurs dus au titre qu'il prenoit. La paix d'Étaples obligea bientôt Charles VIII de l'abandonner; mais toutes les sollicitations de Henri ne purent obtenir de Charles qu'il le lui livrât. Perkin se retira en Flandre auprès de la duchesse douairière de Bourgogne, qui feignit de ne l'avoir jamais connu, affecta des doutes, parut examiner avec d'autant plus de scrupule, qu'elle sentoit qu'on pouvoit lui repro-

[a] Polyd. Virg.

cher d'avoir un peu légèrement reconnu Lambert Simnel pour ce qu'il vouloit être; elle ne se rendit enfin, disoit-elle, qu'à la démonstration et à l'évidence; alors elle reconnut Perkin pour son neveu, pour le fils et l'héritier d'Édouard IV. L'archiduc Philippe-le-Beau, souverain des Pays-Bas, sollicité par Henri VII de lui livrer Perkin, parut d'intelligence avec la duchesse de Bourgogne pour soutenir cet aventurier; mais le prince qui appuya le plus ouvertement les projets de Warbeck, fut le roi d'Écosse Jacques IV, fils de Jacques III. Son père, plus malheureux encore que ne l'avoit été Richard III en Angleterre, périt, comme Richard, dans une bataille contre ses sujets révoltés, qui avoient à leur tête son propre fils, âgé de seize ans. Les rebelles s'étoient emparés de la personne de ce jeune prince, et combattoient en son nom contre son père; après avoir vaincu et tué Jacques III, ils proclamèrent son fils roi sur le champ de bataille, et cet enfant, en montant sur le trône, parut triompher d'un père mort. Jacques II, son aïeul, avoit été tué de l'éclat d'un canon à la bataille de Roxborough, en 1460; on se rappelle la fin plus déplorable encore de son bisaïeul, assassiné par son oncle et ses domestiques (1) : on ne verra point cette fatalité de la maison de Stuart se démentir dans la suite.

L'Écosse, comme nous avons eu plus d'une occasion de l'observer, étoit, par sa situation, la rivale née de l'Angleterre, et cette rivalité rentroit dans celle de l'Angleterre et de la France; l'Écosse, selon qu'elle étoit se-

(1) Voyez le chapitre 10.

condée ou négligée de la France, vivoit en guerre ou en paix avec l'Angleterre. Charles VIII, alors engagé dans son expédition de Naples, craignant toujours d'y être traversé par la jalousie des Anglois, crut devoir les occuper dans leur île, et ne regarda point comme une infraction du traité d'Étaples de recommander Perkin à Jacques IV. La duchesse de Bourgogne entra aussi en négociation avec l'Écosse sur cet article; Jacques IV prit Perkin sous sa protection, et le mena lui-même en Angleterre à la tête d'une armée; il ravagea le Northumberland [a]. Perkin, soit horreur naturelle pour la destruction, soit sensibilité affectée pour gagner le cœur des Anglois, parut s'attendrir sur le sort des malheureux qu'on égorgeoit et qu'on pilloit; il conjura, les larmes aux yeux, son protecteur d'épargner ses sujets. « Vos sujets! lui répondit le roi d'Écosse avec un souris « railleur, rien n'est encore à vous; vous êtes trop ten« dre et trop généreux pour ce qui ne vous appartient « pas. Henri VII est bien heureux d'avoir en vous un si « bon intendant. » Perkin vit qu'il falloit se corriger de cette humanité déplacée, il laissa faire tout le mal qu'on voulut, et ne songea plus qu'à en profiter.

Cependant le roi d'Écosse, voyant marcher contre lui l'armée angloise, se hâta d'emporter en Écosse le butin immense qu'il avoit fait; cette irruption, qui n'avança en rien les affaires de Warbeck, fut presque également utile et au roi d'Écosse, qu'elle enrichit, et au roi d'Angleterre, à qui elle procura un subside considérable. Les Anglois d'ailleurs ne firent rien pour Warbeck, par

[a] Bacon, p. 615 et suiv. Polyd. Virg. p. 596 et suiv.

la raison même qu'il entroit chez eux sous les auspices des Écossois, leurs ennemis; mais ce subside que Henri avoit obtenu, et qui le consoloit si aisément des maux que ses sujets avoient soufferts, pensa lui être plus funeste que l'expédition de Jacques et de Perkin. Les Anglois jugèrent qu'il obtenoit trop de subsides, et qu'il les employoit trop peu; il y eut un soulévement général dans la province de Cornouaille; un forgeron, nommé Joseph; un avocat, nommé Flammock, étoient à la tête des révoltés; le lord Audeley se joignit à eux, ils osèrent livrer bataille à l'armée royale [a]; c'étoit à Blackeath, entre Eltham et Greenwick; ils furent défaits, le lord Audeley fut pris et décapité; Joseph, Flammock et tous ceux qui furent pris avec eux furent pendus. Cette sévérité procura quelques partisans à Warbeck.

L'année suivante, le roi d'Écosse, ayant ramené Warbeck en Angleterre, fut repoussé jusque dans ses États, où il perdit la forteresse d'Ayton; mais le desir de profiter du subside accordé pour la guerre d'Écosse engagea Henri, selon sa méthode ordinaire, à rechercher la paix; il ne voulut pas la demander, de peur qu'on ne la lui vendît plus cher; il engagea l'ambassadeur d'Espagne, qui négocioit à Londres le mariage de Catherine d'Aragon avec le prince de Galles, Arthur, à la proposer au nom de ses maîtres, Ferdinand et Isabelle. On disputa sur les conditions; Henri vouloit qu'on lui livrât Perkin; le roi d'Écosse offroit seulement de l'abandonner, et il obtint qu'on se contentât

[a] 22 juin 1497.

de cette offre. Le roi d'Écosse dit à Perkin qu'il avoit fait pour lui ce qu'il avoit pu; qu'il étoit entré deux fois à main armée sur les terres angloises; que les Anglois n'ayant fait aucun effort pour soutenir sa cause, cette inaction annonçoit assez leurs dispositions; que les vœux de l'Écosse étoient pour la paix; qu'un asile hors de l'Écosse, au choix de Perkin, et où il seroit conduit en toute sûreté, étoit désormais tout ce qu'il pouvoit attendre de son amitié. Perkin demanda d'être conduit en Irlande, pays toujours dévoué au nom d'Yorck, depuis que le duc d'Yorck, père d'Édouard IV, en avoit eu le gouvernement. Jacques tint sa parole, et Perkin fut remis entre les mains des Irlandois. La paix entre les deux monarques fut signée à Ayton, elle fut affermie peu de temps après par le mariage de Jacques IV avec Marguerite, fille aînée de Henri VII, alliance qui porta dans la suite la couronne d'Angleterre dans la maison de Stuart, pour combler les malheurs de cette maison.

Henri n'ignora pas que le roi d'Écosse avoit appuyé la cause de Warbeck, à la sollicitation de Charles VIII. Pour s'en venger, il entra dans la ligue des puissances d'Italie contre la France, mais il n'y mit que son nom. Ce prince, qui ne faisoit jamais la guerre pour lui-même, la faisoit encore moins pour des alliés; il ne vouloit qu'inquiéter Charles VIII, et depuis le traité d'Étaples, il n'y eut aucune hostilité réelle entre la France et l'Angleterre. Perkin n'eut plus d'autre ressource que le zéle des Irlandois et le mécontentement des Anglois. Si les rois de France et d'Écosse continuèrent de l'aider de quelques secours, ce ne fut que sous main et sans

fruit; il n'en fit pas moins une descente en Angleterre. Un tailleur, nommé Skelton; un notaire, nommé Astley, et quelques banqueroutiers, formoient son conseil; trois mille Anglois se joignirent à lui; il voulut forcer Exeter, il fut repoussé avec perte, et après avoir erré d'asile en asile, sans pouvoir en trouver de sûr dans ce pays ennemi, il fut pris; on le mit à la tour de Londres, après l'avoir promené à cheval dans les rues pour lui faire essuyer les insultes du peuple. Le roi eut la curiosité de le voir d'une fenêtre, mais Warbeck ne put obtenir de paroître devant lui; on promit la vie à cet aventurier, à condition qu'il s'avoueroit pour tel: il fit sa déclaration, qui fut imprimée et publiée, mais qui étoit superflue pour ceux qui ne le croyoient pas le duc d'Yorck, et qui parut insuffisante aux autres; Ferdinand et Isabelle eux-mêmes montrèrent des doutes sur cette déclaration, et ces doutes furent mortels à Warbeck, ainsi qu'au comte de Warwick, dont l'existence parut aussi les inquiéter. Ils vouloient bien donner leur fille au prince Arthur, mais ils vouloient que les droits de ce prince à la couronne fussent à l'abri de toute contestation, et ils n'osoient s'en flatter tant qu'il resteroit un rejeton mâle (ou réel ou supposé) de la maison d'Yorck. Henri ne chercha qu'un prétexte pour les satisfaire, peut-être même ne fit-il que supposer les prétendues inquiétudes de Ferdinand et d'Isabelle, pour avoir une occasion de se délivrer des siennes. Quoi qu'il en soit, on commença par donner à Warbeck plus de liberté, dans l'espérance qu'il en abuseroit; on lui permit de voir le comte de Warwick, dans l'espérance qu'ils conspireroient ensemble. Cet infor-

tuné Warwick, privé de l'air et de la lumière, étoit élevé dans une telle ignorance, qu'il ne savoit pas même le nom des animaux domestiques de l'usage le plus commun. Perkin fut son maître; il l'instruisit du droit général que tout homme avoit à la liberté, et des droits particuliers qu'il avoit au trône. Il fut aisé à Perkin d'entraîner Warwick; son ignorance aidoit à le séduire.

Sous prétexte de commisération pour les deux prisonniers, on leur permettoit des conversations avec les domestiques du lord Digby, lieutenant de la tour, et cette permission étoit un nouveau piége. Quelques uns de ces domestiques parurent se laisser gagner [a]; ils devoient tuer leur maître, s'emparer des clefs et s'enfuir avec les deux prisonniers; ils furent arrêtés au moment de l'exécution, et, sur leur déposition, Perkin fut pendu, Warwick fut décapité, deux domestiques du lord Digby furent aussi exécutés comme complices.

Pendant que cette trame s'ourdissoit, on avoit pris soin de la justifier. On avoit voulu montrer un danger imminent et faire sentir la nécessité d'éteindre jusqu'au nom de Warwick; on avoit produit sous ce nom un nouvel aventurier, nommé Wilford, fils d'un cordonnier. Un moine augustin, nommé Patrick, avoit prêché publiquement pour lui; le moine et son pupille furent pris; Wilford fut pendu, on fit grace au moine, dont on pouvoit encore employer l'éloquence à de pareils usages. Tel est du moins le récit des historiens contraires à Henri VII; il faut avouer qu'il suppose bien

[a] Stowe. Baker, Speed. Biondi. Hollingshed. Bacon. Th. Morus.

des crimes. On aura rendu Perkin et Warwick coupables pour les punir; on aura sacrifié deux domestiques innocents du lord Digby, ou, si l'on veut qu'ils se soient réellement laissé séduire, on les aura du moins mis dans le cas, en leur ordonnant de feindre d'abord qu'ils étoient séduits; enfin on aura sacrifié Wilford non moins inhumainement.

D'autres auteurs plus favorables à Henri VII, en convenant qu'il peut avoir desiré de perdre Warbeck et Warwick pour dissiper les inquiétudes de Ferdinand et d'Isabelle, ou les siennes, ne voient d'ailleurs aucune liaison entre l'affaire de Wilford et celle de Warwick; ils regardent Wilford comme un imposteur que Henri crut devoir envoyer au supplice, parceque ces tentatives, devenues trop fréquentes, avoient besoin d'être réprimées par un exemple; il pardonna, disent-ils, au moine Patrick, parcequ'étant naturellement porté à la clémence, il ne se déterminoit pour la rigueur que dans le cas d'une nécessité indispensable. Il est affreux, disent ces auteurs, de tourner contre lui sa bonté en preuve de perfidie. Quant aux deux domestiques envoyés au supplice, pourquoi voudroit-on les croire innocents, pendant que ce supplice même prouve qu'ils étoient coupables? pourquoi supposer qu'ils avoient été apostés pour attirer les deux prisonniers dans le piége, au hasard d'y tomber eux-mêmes? où sont les preuves de ces horreurs?

Warbeck, disent les mêmes auteurs, étoit très coupable; la grace qu'on lui avoit accordée étoit conditionnelle et relative à sa déclaration, on avoit supposé qu'il n'exciteroit plus de troubles; il avoit déja

essayé d'en exciter dans une autre occasion, il s'étoit sauvé de sa prison, et, prêt à être repris, il s'étoit réfugié dans le monastère de Shyne. Le prieur, homme respecté, lui avoit obtenu encore une fois sa grace; le roi s'étoit contenté d'exiger qu'il confirmât sa déclaration. Après tant d'indulgence, il forme de nouveaux complots, il y entraîne le simple Warwick, il gagne des domestiques étrangers qui doivent forcer sa prison en assassinant leur maître; il méritoit le supplice.

Celui du comte de Warwick n'est pas si aisé à justifier. Un écrivain juste et sage, mais qu'un esprit conciliateur porte un peu trop à l'apologie, dit « qu'il est « bien peu de princes qui, en pareille occasion, ne « sacrifiassent leur concurrent, le pouvant faire avec « justice. » Mais quelle justice y a-t-il à faire périr son concurrent, parcequ'il a des droits, et qu'on le tient en sa puissance? Quelle justice y avoit-il à imputer au malheureux Warwick la crédulité à laquelle on l'avoit disposé par l'ignorance? Henri est inexcusable. Qu'importe ce que d'autres machiavellistes auroient fait en sa place? Si l'on vouloit justifier les crimes des princes par l'exemple, il n'y a rien qui ne devînt légitime. Appelons crime ce qui est crime; la politique se chargera trop de le commettre, ne nous chargeons jamais de l'excuser.

Quelques auteurs, même modernes, tels que messieurs Carte et Smollett, persistent dans le doute si Perkin étoit un imposteur. Ce doute paroît résolu aujourd'hui par l'opinion générale; mais il n'étoit pas sans quelques lueurs de vrai-semblance.

On pourroit demander d'abord pourquoi Simnel et

Perkin avoient pris le nom du duc d'Yorck, et pourquoi personne ne prenoit celui d'Édouard V, son frère aîné, lequel, pour avoir été quelque temps sur le trône, n'étoit pas plus connu que le duc d'Yorck, ayant toujours été en la puissance de Richard III, qui avoit intérêt de le tenir caché. Il falloit qu'il y eût quelque tradition qui annonçât le duc d'Yorck comme échappé seul à la cruauté de Richard, et qui avertît les imposteurs de préférer ce nom à celui d'Édouard V.

Mais Perkin étoit-il ce duc d'Yorck? comment avoit-il échappé au fer des assassins, et qu'étoit-il devenu depuis ce moment jusqu'à celui où il reparut? c'est sur quoi le temps nous a dérobé le détail des preuves ou des allégations de Perkin; nous savons seulement qu'elles firent illusion alors à plusieurs souverains et à beaucoup d'Anglois. Il est vrai qu'il faut compter pour rien le suffrage de la duchesse douairière de Bourgogne en faveur de Perkin, puisqu'elle avoit auparavant reconnu de même Simnel, soit pour son neveu le duc d'Yorck, soit pour son autre neveu le comte de Warwick. Cette princesse ne songeoit qu'à venger le nom d'Yorck des mépris de Henri VII, elle n'écoutoit que la haine.

« Mais comment la reine douairière, veuve d'É-« douard IV, eût-elle travaillé à faire monter sur le « trône le comte de Richemont, si elle n'eût pas été « sûre de la mort du duc d'Yorck? »

C'est que le sort du duc d'Yorck étoit incertain; c'est qu'il falloit opposer à Richard III un prince qui eût et de l'expérience et de la faveur; c'est que le peuple anglois vouloit éteindre la querelle des deux roses, ce

pour réprimer et punir cette inquiétude qui portoit les Irlandois à embrasser la défense des Simnel, des Perkin, de tous les aventuriers, convoqua un parlement à Dublin, où il fit passer le fameux statut qu'on appelle encore *l'acte de Poynings*, et qui fait époque dans l'histoire de l'Angleterre, comme monument de sa domination en Irlande. Cet acte porte que tous les statuts du parlement d'Angleterre feront loi en Irlande, et que le parlement d'Irlande ne pourra s'assembler qu'avec la permission du roi d'Angleterre, et après qu'on aura rendu compte au roi des motifs de la convocation du parlement.

Quelle qu'ait été la conduite de Henri VII dans l'affaire de Perkin et de Warwick, il avoit mérité qu'on le soupçonnât de toutes les perfidies dont nous avons parlé. M. Hume, qui lui est favorable sur l'article de Perkin, avoue que si ces soupçons n'étoient fondés sur aucune preuve, ils l'étoient sur l'opinion qu'on avoit prise universellement de son caractère; en effet, cet horrible usage d'aposter des traîtres pour attirer dans le piége ceux qu'il vouloit perdre ne lui étoit que trop familier; il mettoit en œuvre avec beaucoup d'artifice les délateurs et les espions, la plus lâche espéce d'assassins, que le nom seul d'un bon roi met en fuite, et qu'un tyran dédaigne, s'il n'est lui-même vil et lâche. Richard Ier, tyran sublime, Richard III, tyran féroce, ne les accueilloient point; il est honteux pour le Salomon anglois de les avoir employés. Pour éloigner d'eux la défiance, il les marquoit du sceau de sa haine. De concert avec eux, il les proscrivoit, les emprisonnoit, les faisoit excommunier publiquement, et les récom-

pensoit sous main; il gagnoit les confesseurs, et les plus secrètes pensées lui étoient révélées. Il vendoit aux uns leur pardon, il confisquoit les biens des autres; il voulut perdre le lord Stanley, frère de celui auquel il devoit la couronne; les richesses de Stanley étoient son vrai crime, celui qu'on lui imputa n'étoit pas plus punissable, c'étoit son zèle pour le nom d'Yorck, c'étoit d'avoir dit que rien ne lui feroit porter les armes contre Warbeck, s'il le croyoit véritablement le duc d'Yorck. Les moyens qu'on employa pour convaincre Stanley d'un tort si léger, furent infames. Clifford, espion ordinaire de Henri, se jetant aux pieds de ce prince en plein conseil, s'accusa d'avoir eu des intelligences avec Warbeck et ses amis, parmi lesquels il nomma Stanley; le conseil frémit, le roi fit éclater une feinte colère contre Clifford, et le menaça de le faire pendre, si l'accusation se trouvoit fausse. Clifford, avec l'ingénuité de Sinon, confirma ce qu'il avoit avancé. Stanley, arrêté sur cette déposition, avoua le propos que nous venons de rapporter; sur cet aveu, il eut la tête tranchée, et tous ses biens furent confisqués, au grand scandale et au grand effroi de l'Angleterre. Pour peu que la vie de Henri VII fût plus remplie de pareils traits, il faudroit marquer sa place entre Jean-sans-Terre et Richard III.

Quand on vit à quel usage Henri employoit ses espions, chacun craignit d'en trouver un dans son ami, chacun renferma ses secrets au fond de son ame, un silence de terreur et de mort annonça un roi tyran et un peuple esclave, mais qu'y gagna la tyrannie? La liberté s'ouvrit une nouvelle route; « il arriva de cette défiance

« universelle, dit un historien moderne [a], que ce « qu'on n'osoit dire à ses amis les plus intimes, fut « confié au papier dans des libelles et des satires très « vives contre les juges, le conseil, et le roi lui-même. Il fut tellement irrité de ces plaisanteries, qu'il fit exé« cuter, comme traîtres, cinq hommes du peuple, qui « avoient été pris en distribuant ces papiers. »

L'avarice, seul principe de ces violences de Henri, les ramenoit de temps en temps sous des formes différentes. Tantôt, pour l'assouvir, Henri renversoit toutes les lois; tantôt, par un art bien connu des tyrans, il poussoit jusqu'à l'abus l'exécution des lois mêmes, et remettoit en vigueur, sans proclamation nouvelle, des lois tombées en désuétude. Le comte d'Oxford, qui avoit beaucoup contribué à le placer sur le trône, le recevoit un jour dans une de ses maisons avec une magnificence convenable; le roi, qui remarquoit tout, aperçut un plus grand nombre de gens de livrée qu'une vieille loi somptuaire, alors oubliée, ne permettoit d'en avoir. « Tous ces domestiques sont-ils à vous? dit Hen« ri VII au comte. Sire, répondit le comte, ils ne me ser« vent que dans des occasions telles que celle-ci. Milord, « répliqua Henri, je suis très reconnoissant de la ma« gnifique réception que vous me faites; mais que pen« seriez-vous de moi, si je laissois violer les lois en ma « présence? Mon procureur-général vous parlera. » Le procureur-général parla, et pour le faire taire, il fallut, par composition, payer quinze mille marcs. Comment un peuple libre et qui faisoit lui-même ses lois avoit-il

[a] M. Smollett.

permis que les amendes et les confiscations fussent au profit du prince? N'étoit-ce pas lui donner un intérêt d'être injuste et violent, et lui fournir les moyens d'égorger les sujets avec le fer des lois, quand il ne pourroit les opprimer au mépris des lois? Comment même ce peuple, auteur de ses lois et maître de les changer, avoit-il admis et conservé la confiscation?

Au reste, nous avons rapporté le fait du comte d'Oxford, comme le rapporte la foule des historiens; mais nous ne devons pas dissimuler que M. Hume le présente sous un jour bien différent; on a eu tort, selon lui, de citer ce fait comme un trait de rapacité; on auroit dû plutôt y voir une attention louable à extirper un abus ancien, mais dangereux. Ces domestiques ou clients étrangers étoient, pour les seigneurs auxquels ils s'attachoient, des ministres de débauches et de violences, des complices dans les révoltes, des agents dans les intrigues et les cabales, des témoins prêts à déposer en leur faveur dans les tribunaux; ils servoient leurs patrons au préjudice des lois, d'autant plus impunément, qu'ils n'étoient pas connus pour leur appartenir. On avoit fait contre cet abus une multitude de réglements, toujours inefficaces; Henri VII crut nécessaire de faire un exemple. Sa conduite, considérée sous ce point de vue, change de face; mais l'honnêteté ne demandoit-elle pas que le roi prît une autre occasion (1),

(1) « Quoi! mon fils! au milieu d'une fête qu'il vous donne »! dit la reine Anne d'Autriche à Louis XIV, qui vouloit faire arrêter à Vaux le surintendant Fouquet, et qui ne le fit arrêter que quelque temps après à Nantes.

et cette amende, qui tourne au profit du roi, ne fait-elle pas toujours de la peine?

Henri voloit beaucoup, mais il ne laissoit point voler; il pouvoit dire, comme le duc de Milan Jean Galeas Visconti : « Je veux qu'il n'y ait que moi de voleur dans « mes États. » Il tenoit un registre fidèle de ses extorsions, il en régloit lui-même chaque article, ses ministres ne faisoient qu'en compter avec lui; on attribuoit d'abord ces rapines au cardinal Morton, archevêque de Cantorbéry; Morton mourut, et les rapines continuèrent: le registre fut tenu par Empson et Dudley, qui se chargèrent de le remplir. Bacon dit avoir vu un de ces livres de compte, tenu par Empson; chaque page étoit paraphée de la main du roi. Entre autres articles, on y trouvoit celui-ci :

« *Item*, reçu d'un tel cinq marcs pour un pardon, « sous condition que, s'il n'est pas entériné, l'argent « sera rendu, ou la partie autrement satisfaite. »

C'étoit Empson qui avoit ainsi rédigé cet article; le roi, qui n'aimoit pas à rendre, avoit apostillé l'article de sa main, en ces mots : *autrement satisfaite.*

Empson et Dudley étoient des praticiens exercés dans toutes les subtilités de la chicane; ils épuisoient leur art funeste pour enrichir leur maître par l'abus cruel des *mitigations;* ils accusoient indifféremment un innocent ou un coupable, pourvu qu'il fût riche ou dans l'aisance, et quand ils l'avoient mis en danger par les détours d'une procédure infernale, ils lui faisoient acheter de la meilleure partie de son bien, cette *mitigation,* qui n'étoit proprement ni absolution ni rémission; ils étoient presque toujours juges et parties dans ces déci-

sions iniques; la haine étoit au comble, elle étoit encore redoublée par la crainte. On voyoit Henri, aussi heureux qu'injuste, réussir dans tous ses projets : un historien moderne ne craint point de dire qu'aucun roi d'Angleterre ne fut plus haï de ses sujets.

Le respect que le bonheur inspire peut être détruit par le moindre revers; Henri VII n'en eut point, mais son régne n'étant point fondé sur l'amour, ne fut jamais paisible; on regretta les Yorcks, les restes de ce sang devinrent plus chers. Malgré la mort du comte de Warwick et celle du comte de Lincoln, il y avoit encore des mâles issus de cette race, au moins par femmes; la maison de La Poole-Suffolck comptoit encore plusieurs mâles; le comte de Suffolck étoit l'aîné, il tua un homme dans une querelle; Henri lui donna ou lui vendit sa grace, mais il l'obligea de la demander publiquement, action louable, si c'eût été un hommage rendu à l'humanité, plutôt qu'une insulte faite à un ennemi; mais toute la conduite de Henri prouve que, s'il eut raison dans le fait, il eut tort dans le motif, qui n'étoit que d'humilier et d'avilir un descendant d'Yorck. Suffolck sentit vivement cet outrage et beaucoup d'autres, il se retira dans les Pays-Bas, auprès de sa tante la duchesse douairière de Bourgogne, protectrice assurée de tous les ennemis de Henri VII. Ce prince craignit de voir renaître tous les embarras que lui avoit causés Warbeck; il eut recours à ses artifices ordinaires, il fit dénoncer comme ennemis de l'État et excommuniés publics le comte de Suffolck et un Robert Curson, qui avoit quitté le gouvernement d'une place pour aller dans les Pays-Bas jouer le rôle de mécontent auprès de

la duchesse et du comte de Suffolck. Ce Curson étoit un espion de Henri VII, qui, après avoir surpris le secret de la conspiration et découvert les complices, alla tout révéler à son maître, auprès duquel il parut reprendre avec éclat la faveur qu'il n'avoit point perdue. Le peuple jugea qu'il avoit moins servi le roi que trahi la nation, il ne le vit jamais qu'avec horreur, et le flétrit de cet odieux nom de traître. On arrêta, sur les dépositions de Curson, une foule de gens du plus haut rang, du nombre desquels étoit Guillaume de La Poole, frère du comte de Suffolck, et même Guillaume de Courtenay, comte de Devonshire, qui étoit beau-frère du roi, ayant épousé la princesse Catherine, fille d'Édouard IV et sœur de la reine. Ce fut alors que Tyrrel subit son supplice, qui du moins expia le meurtre d'Édouard V et peut-être celui du duc d'Yorck; les autres complices restèrent en prison jusqu'à la mort de Henri VII.

Le comte de Suffolck perdit un appui dans la duchesse douairière de Bourgogne, qui mourut vers ce temps, il en retrouva un dans l'archiduc Philippe; mais tout réussissoit à Henri VII, il falloit que tous ses concurrents tombassent entre ses mains. Isabelle de Castille, belle-mère de Philippe, étoit morte. Philippe et Jeanne d'Aragon sa femme s'étant embarqués pour aller des Pays-Bas en Espagne prendre possession des États d'Isabelle, furent jetés par une tempête sur les côtes d'Angleterre; Henri se piqua de les traiter en princes, et de traiter avec eux comme avec des prisonniers; il les força de renoncer à un acte qui accordoit aux Flamands la pêche sur les côtes de l'Angleterre:

il abusa bien plus encore de ses avantages sur l'article du comte de Suffolck. « Vous vous êtes sauvé sur mes « terres, dit-il un jour à Philippe, souffrirez-vous que « je périsse sur les vôtres? [a] Philippe lui ayant de- « mandé avec étonnement l'explication de ce discours: « je veux parler, répliqua Henri, de ce fou de Suffolck, « qui commence à mêler les cartes, lorsque les autres « sont ennuyés du jeu. » Cet homme ne seroit rien sans votre protection, prétendez-vous la lui conserver? « Je « croyois, dit Philippe, que votre bonheur vous avoit « élevé au-dessus de ces craintes; mais puisque le séjour « de cet infortuné dans mes États vous déplaît, il en « sortira. » Henri déclara qu'il falloit qu'il n'en sortît que pour revenir en Angleterre. « Vous le livrer! s'é- « cria Philippe, l'honneur le permet-il? Ne craignez « rien, répondit Henri VII en tyran consommé, je prends « sur moi toute la honte. Je dois vous entendre, dit « Philippe, je suis entre vos mains, votre bonheur a tout « fait, je réclame cependant encore la loi de l'honneur, « qui doit commander en maître aux souverains les plus « heureux; Suffolck vous sera remis, mais j'exige votre « parole d'honneur que sa vie sera en sûreté. » Henri la donna. D'après cette conversation, ils écrivirent l'un et l'autre à Suffolck qu'il pouvoit revenir, que sa paix étoit faite avec Henri VII par la médiation de Philippe; Suffolck revint, et fut mis aussitôt à la tour de Londres, où il passa le reste de ses jours, Henri VII n'ayant respecté que la parole qu'il avoit donnée de ne point attenter à la vie de cet infortuné.

(1) Bacon, p. 633.

C'est ainsi que, malgré la confusion des deux roses et la réunion des deux maisons, cette funeste querelle étoit toujours prête à renaître, lorsqu'une administration injuste ramenoit le mécontentement. La France avoit l'œil sur tous ces mouvements, et souvent elle les dirigeoit par des ressorts cachés, elle accorda une protection constante, mais assez stérile, à la maison de Suffolck.

Pendant que Henri VII tenoit Philippe en sa puissance, il fit avec lui un traité qui pouvoit devenir très préjudiciable à la France. Philippe, en partant pour l'Espagne, avoit donné le gouvernement des Pays-Bas à sa sœur Marguerite d'Autriche; c'étoit cette même Marguerite que Charles VIII avoit dû épouser et qu'il avoit renvoyée à l'empereur Maximilien son père, en lui enlevant Anne de Bretagne; le ressentiment qu'elle avoit conservé de cette injure la disposoit à s'unir avec les ennemis de la France; Henri VII, alors veuf d'Elisabeth d'Yorck, la demanda en mariage et l'obtint. C'étoit pour lui un moyen de disposer des Pays-Bas et de les tourner contre la France en cas de rupture; mais il étoit dans la destinée de Marguerite d'être veuve sans avoir de mari. Elle l'étoit alors de Charles VIII qu'elle n'avoit point épousé; elle l'étoit du prince Jean, infant d'Espagne, fils unique de Ferdinand et d'Isabelle, qu'elle alloit épouser, lorsqu'au milieu d'une tempête qui fit craindre pour sa vie, elle fit, dit-on, cette épitaphe badine que tout le monde sait:

Cy gît Margot, la gentil' damoiselle,
Qu'a deux maris, et encore est pucelle.

A peine étoit-elle arrivée en Espagne et avoit-elle épousé l'infant, que celui-ci mourut. Elle épousa, il est vrai, Philibert duc de Savoie, avec lequel elle vécut trois ans, mais dont elle n'eut point d'enfants et qui n'étoit pas en état d'en avoir.

Au moment où elle alloit épouser Henri VII, ce roi mourut d'une goutte remontée dans la poitrine. Il eut en mourant ce repentir tardif et infructueux qui trouble les derniers moments des mauvais princes, et qui venge leurs peuples sans rien réparer; il fit des aumônes et quelques fondations pieuses, il ordonna qu'on rendît le fruit de ses extorsions; on peut croire que cet article de son testament ne fut point exécuté; Henri VIII son fils s'empara de son trésor, qui montoit à dix-huit cent mille livres sterling, somme effrayante pour le temps; des fêtes, des plaisirs, des libéralités excessives l'eurent bientôt épuisée! On s'étonna que le grand-trésorier Surrey, si économe sous l'avare Henri VII, fût devenu si prodigue sous le fastueux Henri VIII : Surrey étoit courtisan.

On ne peut nier que Henri VII ne fût un prince habile; mais peut-il échapper au reproche de l'avoir trop été? Plein d'estime pour la politique machiavelliste de Ferdinand-le-Catholique, il se piqua trop de l'imiter; ses vues furent encore moins élevées, un sentiment sordide les rétrécit et les dégrada; sa politique se réduisit presque à l'avarice; il enrichit ses sujets par le commerce, pour les dépouiller ensuite; il ne voyoit dans l'intérêt national que l'intérêt du fisc. Il prit part à ces mouvements, à ces découvertes, à cette fermentation du génie européen qui s'élançoit vers des terres

nouvelles. Le Vénitien Cabot fit pour lui ce que le Génois Colomb et le Florentin Améric Vespuce avoient fait pour Ferdinand et Isabelle, ce que Gama plus heureux avoit fait pour sa patrie; Sébastien Cabot, dès 1496, avoit aperçu la Floride, dont l'Espagnol Jean Ponce de Léon ne prit possession qu'en 1512; le même Cabot découvrit dans la suite l'Amérique septentrionale. Elliot et Ashurt, marchands de Bristol, continuèrent l'ouvrage de Cabot; les Portugais Gonzalès et Fernandès travaillèrent aussi pour Henri VII. Christophe Colomb l'avoit préféré à Ferdinand et à Isabelle; mais Barthélemy Colomb, son frère, qu'il avoit envoyé à Londres pour faire ses propositions, ayant été pris par des pirates, ne put être présenté à Henri VII qu'après l'engagement pris par Christophe avec le roi catholique; il étoit naturel que ces hardis navigateurs s'adressassent par préférence à la nation qui avoit la marine la plus florissante; la réputation personnelle de Henri VII pouvoit aussi les attirer; il la devoit, comme nous l'avons dit, à son système de paix, qui le rendoit l'arbitre de tous ses voisins, et qui le mettoit toujours en état de faire pencher la balance du côté qu'il vouloit. Si, pour engager les princes à ne point troubler la terre, il faut leur présenter un intérêt plus sensible que celui du bien public, voilà l'avantage de la paix, celui de faire la loi à ceux qui font la guerre. Au lieu de leur répéter cette maxime de tyrans, funeste aux tyrans mêmes : *Divisez pour commander*, il faut leur dire : *Soyez conciliateurs, et vous êtes les rois du monde*. Henri VII fut avide, injuste, fourbe, odieux à ses sujets, sur-tout aux grands et aux riches, mais il fut fidèle à la

paix, et il est illustre, parceque cette qualité seule le rendit utile à son pays et respectable aux étrangers.

Il est illustre, mais il ne fut point heureux, il ne méritoit pas assez de l'être; l'avarice et la crainte partagèrent son ame, il amassa sans jouir, il porta vingt-quatre ans la couronne, sans en être jamais possesseur paisible, il n'en sentit que le poids, et fut toujours troublé par la peur qu'elle ne lui échappât; ce triste sentiment le rendit quelquefois cruel, quoique la cruauté répugnât à son caractère; il réussit à tout, excepté à vivre content; il vit tous ses ennemis à ses pieds, mais son ennemi le plus redoutable étoit dans son cœur.

« Il n'avoit, dit le P. d'Orléans [a], ni favoris, ni « maîtresses; il aimoit en roi tout ce qu'il aimoit. » Cependant il aimoit trop l'argent, et ce n'étoit pas en roi qu'il l'aimoit.

Charles VIII n'eut avec Henri VII qu'un seul trait de conformité, même assez éloigné; Henri fut l'éléve du malheur. Charles fut l'éléve de la nature; la politique inquiéte d'Édouard IV et de Richard III avoit tenu le comte de Richemont expatrié pendant ses plus belles années; la politique jalouse de Louis XI avoit écarté de la cour l'enfance du dauphin Charles; Louis le faisoit nourrir loin de ses yeux au milieu des forêts; Louis se souvenoit de tout le mal qu'il avoit fait lui-même à son père, il en craignoit autant de la part de son fils; mais ce fils, qui n'avoit pas ses talents, avoit encore moins ses vices; Charles n'avoit pas non plus les rares talents

[a] Le P. d'Orléans, Révolutions d'Angleterre, Henri VII.

ni les énormes défauts de Henri VII; il ne fut ni imposant, ni utile, il fut même funeste à son peuple par cette guerre de Naples où il alla s'engager, où il embarqua ses successeurs, et qui hâta le développement et la communication d'une maladie horrible et honteuse; mais personnellement il fut doux, il fut bon, ses sujets l'aimoient, ses domestiques l'idolâtroient; deux de ses officiers, l'un archer de sa garde, l'autre sommelier, moururent de douleur de l'avoir perdu; il laissa des regrets à tout le monde, même à la femme qu'il avoit épousée malgré lui et malgré elle, et qui alloit épouser son amant. Charles VIII n'est pas un roi qu'on doive citer, mais c'est un homme dont on doit garder le souvenir.

Henri VII mourut à cinquante-trois ans, en possession de toute sa gloire; Charles VIII mourut à vingt-sept ans, n'ayant pu encore acquérir toute la sienne.

La vue des palais qui commençoient à décorer l'Italie, et la comparaison que Charles VIII en avoit faite avec ce que l'on connoissoit alors de plus magnifique en France, lui avoient inspiré le goût des bâtiments. Il faisoit bâtir à Amboise, lieu de sa naissance. Il comptoit enrichir ce château des meubles précieux, des statues et des tableaux qu'il avoit rapportés d'Italie, il avoit même amené avec lui, de cette heureuse contrée, des architectes et des peintres. Un jour, il voulut voir une partie de paume qui se faisoit dans les fossés du château, la porte étoit trop basse, le roi, en entrant, se donna un coup à la tête. Comme il ne se plaignit d'aucune douleur, on ne prit point de précautions pour prévenir les suites de ce coup. Après être resté quelque

temps dans cette galerie, il s'en retournoit avec la reine, lorsqu'il tomba à la renverse sans connoissance et sans mouvement : « Toute personne entroit en ladite « galerie qui vouloit, dit un ancien historien, et le « trouvoit on couché sur une pauvre paillasse, dont « jamais il ne partit jusqu'à ce qu'il eût rendu l'ame, et « y fut neuf heures. Trois fois la parole lui revint, et à « toutes les fois il disoit : Mon Dieu, la glorieuse Vierge « Marie, monseigneur saint Claude, monseigneur saint « Blaise, me soient en aide. Ainsi départit de ce monde, « dans la vingt-huitième année de son âge, si puissant « et si grand roi et en si misérable lieu, qui tant avoit « de belles maisons et en faisoit une si belle, et si ne « sut à ce besoin finer d'une pauvre chambre. »

Charles VIII, par son mariage avec Anne de Bretagne, réunissoit à sa couronne cette importante province; Henri VII, par son mariage avec Élisabeth d'Yorck, confirmoit ses droits au trône, ou peut-être en acquéroit de nécessaires.

Charles VIII ne laissa point d'enfants; Henri VII laissa un fils, Henri VIII, qui lui succéda, et deux filles : Marguerite, reine d'Écosse, et Marie, dont on verra le sort dans la suite.

Charles VIII, qui avoit été obligé de faire justice des ministres de son père, n'eut point de ministre odieux; il est rare qu'un bon roi en ait de tels.

A la mort de Henri VII, on fut obligé de sacrifier Empson et Dudley à la haine publique. On remarque qu'ils s'étoient tellement retranchés dans la lettre de la loi, tandis qu'ils en violoient évidemment l'esprit, qu'on ne put les condamner pour le mal qu'ils avoient

fait, et qu'on fut obligé de leur supposer un projet, chimérique et impossible, de révolte contre le nouveau roi. S'il est en effet des moyens de mettre sous la protection des lois le brigandage et la tyrannie, soit des princes, soit des ministres, c'est un abus bon à prévenir ou à réformer dans toute législation; mais un abus beaucoup plus grand est de condamner, même un coupable, pour un crime qu'il n'a pas commis. C'est le comble de l'horreur, quand la justice calomnie pour punir.

Le règne de Henri VII est célèbre en Angleterre pour la législation. Ce fut alors qu'on fit la loi qui ordonne que tout meurtrier soit poursuivi, à la requête du roi, dans l'an et jour. On ne commençoit autrefois les poursuites qu'après ce terme, ce qui entraînoit l'impunité, parceque les parents et amis du mort composoient avec le criminel. C'étoit un reste de l'usage que les Saxons avoient autrefois apporté de la Germanie, et qui fut long-temps commun à toutes les nations d'origine germanique.

On prit des mesures pour faire rendre la justice aux pauvres sans frais; on fit une loi contre le rapt; on borna le droit d'asile dont le clergé jouissoit et abusoit; il fut défendu aux shérifs de condamner à l'amende sans assignation préalable donnée à l'accusé. On cassa les anciennes substitutions, et il fut permis à la noblesse d'aliéner ses terres, ce qui diminua les fortunes des barons et augmenta les possessions des communes, deux objets que la politique de Henri VII s'étoit vraisemblablement proposés. On fit aussi divers réglements pour le commerce, mais qui se sentent de l'esprit prohibitif, si décrié de nos jours.

La législation de Charles VIII n'a rien de remarquable. Dans l'ordre judiciaire, l'établissement du grand conseil ; dans l'état militaire, l'institution de la compagnie des Cent-Suisses et l'introduction des Lansquenets ou infanterie allemande, concurremment avec les Suisses dans nos armées, sont à-peu-près tout ce que ce régne offre de nouveautés dans l'administration intérieure.

CHAPITRE XV.

Louis XII en France; Henri VIII en Angleterre.

(Depuis l'an 1509 jusqu'à l'an 1515.)

Si Henri VII avoit eu les vertus de Louis XII, ou si Louis XII avoit eu le système de paix de Henri VII, l'idée d'un bon roi auroit été parfaitement remplie. Mais Louis XII, né pour faire le bonheur du monde, opposa d'abord des préjugés à ses propres penchants: Trop convaincu, trop plein de ses droits au Milanez et au royaume de Naples, trop obstinément occupé de ces deux objets, trop tard détrompé de la gloire des armes, il eut besoin d'être rappelé à la paix par le spectacle des maux de son peuple.

Quoique Louis XII ait plus régné du temps de Henri VII que du temps de Henri VIII, nous ne l'avons point opposé à Henri VII, parcequ'il n'eut avec lui ni guerre, ni débat politique. L'Italie entraînoit Louis XII, l'Angleterre occupoit assez Henri VII.

De toutes les guerres que fit Louis XII, il n'y a que celle de la ligue de Cambrai qui appartienne à notre sujet, par la part qu'y prit l'Angleterre sous Henri VIII. Cette ligue de Cambrai étoit un monstre en politique[a]. Le pape, l'empereur, le roi de France, toutes les grandes puissances, mais aussi les puissances les plus essentiellement ennemies et rivales, s'étoient unies, malgré l'opposition éternelle des intérêts, malgré l'incompatibilité même des caractères et les haines personnelles, pour perdre la république de Venise, parceque cette république s'étoit agrandie de quelques places aux dépens de tous ses voisins, en profitant habilement de leurs divisions. Les Vénitiens étoient les alliés nécessaires de la France en Italie, parcequ'ils étoient les seuls qui n'eussent pas d'intérêts contraires aux siens, et qu'à l'ombre de cette protection étrangère ils pouvoient espérer quelque accroissement de puissance; mais Louis XII étoit alors possesseur du Milanez et les Vénitiens lui retenoient quelques places de ce duché, comme ils en avoient pris à l'empereur, qui se disoit maître de toute l'Italie; au pape Jules II, qui auroit voulu l'être; à Ferdinand-le-Catholique, qui avoit conquis le royaume de Naples; à tous les autres souverains d'Italie. Chaque puissance, en entrant dans cette

[a] L'abbé du Bos, Ligue de Cambrai.

ligue de Cambrai, se proposoit de reprendre son bien et de se détacher aussitôt de la ligue. Louis XII seul y portoit des intentions plus droites, et peut-être moins saines : il vouloit corriger et humilier les Vénitiens, il suivoit son ressentiment et sa colère; les autres n'avoient été dépouillés que par des ennemis, lui seul l'avoit été par de faux amis, il vouloit s'en venger. Cette guerre fut semblable en beaucoup de choses à celle que Louis XIV fit à la Hollande en 1672. Le ressentiment plus que l'intérêt politique les fit naître l'une et l'autre; elles furent toutes deux préparées avec le même secret; des puissances plus essentiellement ennemies de la France que de chacune de ces républiques s'unirent contre elles à la France. Louis XIV conquit la Hollande en une campagne, comme Louis XII dépouilla et réduisit Venise par la bataille d'Aignadel; enfin la Hollande souleva toute l'Europe contre Louis XIV, et finit par être la seule puissance ennemie de ce prince, qui ne perdit rien à la paix de Nimègue. Venise avoit su de même détacher de la ligue de Cambrai toutes les puissances de l'Europe pour les réunir contre la France, et Louis XII fut forcé enfin de revenir à l'alliance des Vénitiens, qui, après tout, lui avoient été aussi fidèles que des alliés pouvoient l'être dans la politique commune, mais qui avoient été plus fidèles encore à leur intérêt et au système de la balance de l'Italie.

Ce système de la balance étoit alors le grand objet de la politique extérieure. Arrêtons-nous à considérer ce pas important que faisoit l'Europe vers le système de paix que nous osons proposer aux hommes.

Le système politique de l'Europe en général est le résultat des relations qui, unissant les différentes cours ou les différents États, ne forment de l'Europe entière qu'une vaste famille, dont l'intérêt général est le même, quoiqu'il se subdivise en une multitude d'intérêts qui paroissent contraires, parcequ'on les entend mal. De cette unité de l'intérêt général, résulte l'unité du but qu'on se propose. Ce but, trop rarement atteint, est de maintenir la tranquillité publique, d'arracher le foible à l'oppression, d'opposer des barrières à l'ambition du fort; en un mot, d'empêcher les conquêtes, et, s'il se pouvoit, les guerres. Mais, par un effet naturel de la foiblesse des vues humaines et de la force des passions, il arrive souvent que les moyens mêmes qu'on emploie pour prévenir les guerres sont précisément ceux qui les produisent. De tous ces moyens, qui sont peut-être susceptibles de beaucoup plus de variété qu'on ne pense, celui qui paroît avoir été le plus souvent et le plus universellement employé jusqu'à nos jours est le fameux système de la balance ou de l'équilibre. On n'en aperçoit presque aucune trace parmi nous avant Louis XI. Dans les premiers temps, chaque État marche isolé, uniquement occupé de ses intérêts propres, affermissant et perfectionnant avec lenteur et difficulté sa constitution intérieure, n'ayant ordinairement à combattre que lui-même, ou que des ennemis directs, dont la querelle n'est épousée par aucune puissance indifférente. Quand la politique commence à se former, on s'allie d'abord, et en temps de guerre seulement, avec ceux de ses voisins qui ont actuellement les mêmes ennemis, par conséquent le même intérêt

manifeste et présent. C'est cet intérêt qui indique les alliés, et les alliances se forment d'elles-mêmes par la force de cet intérêt; dans ces alliances, bien loin de tendre à l'équilibre, on tend toujours à la supériorité, parcequ'on veut triompher de ses ennemis; et si l'équilibre naît des efforts mêmes qu'on fait de part et d'autre pour se procurer la supériorité, c'est contre l'intention de toutes les puissances. On ne connoît pas encore cette politique prévoyante qui, pendant la paix, s'attache à prévenir les guerres, en rapprochant toutes les puissances de l'égalité, ou qui, dans la guerre, vient au secours du plus foible, ou au secours de tout le monde, en offrant sa médiation, sans autre intérêt que l'intérêt général de maintenir l'équilibre et d'empêcher la prépondérance d'une puissance sur une autre. Nous n'avons vu, par exemple, aucune puissance indifférente, excepté le pape, intervenir dans cette longue et funeste querelle de la France et de l'Angleterre, soit sous la première époque, soit sous les cinq premiers Valois. Toutes les alliances que nous avons vu former de part et d'autre dans le cours de cette querelle étoient indiquées par un intérêt particulier, direct et présent. Sous Louis XI, les ressorts de la politique commencent à s'étendre au-dehors, et les diverses puissances influent, quoique assez légèrement encore, les unes sur les autres. Louis XI se mêle de la querelle de l'Aragon et de la Castille, et il y gagne les comtés de Roussillon et de Cerdagne; il s'unit d'une alliance étroite avec les Sforces et avec la république helvétique. La rivalité de ce prince et du duc de Bourgogne ouvre de nouvelles sources à la politique extérieure. L'Anglois reparoît

sur la scène, non plus comme ennemi principal, mais comme puissance auxiliaire. Les intrigues de Louis XI se répandirent dans l'Allemagne et dans les contrées voisines; il souleva les Suisses contre son rival, et prépara par ses négociations la perte de ce malheureux prince.

Mais l'Italie avoit fait de bien plus grands progrès dans la politique; les sages Vénitiens avoient établi depuis long-temps pour cette contrée ce système de la balance, qui dans la suite embrassa toute l'Europe; l'introduction des puissances étrangères dans l'Italie, et la rivalité de la maison d'Aragon et des deux maisons d'Anjou, firent naître ce système; et comme la balance est presque toujours utile à la puissance qui se charge de la tenir, ce fut elle qui éleva la grandeur vénitienne au point où elle se trouvoit dans les temps antérieurs à la ligue de Cambrai. Les Vénitiens ne s'écartèrent jamais de leur plan; on les vit toujours attentifs à empêcher les quatre grandes puissances de l'Italie, le Milanez, la Toscane, l'État de l'Église et le royaume de Naples, de s'élever les unes au-dessus des autres; surtout, ils ne voulurent jamais permettre que le Milanez et le royaume de Naples, les deux extrémités de l'Italie, fussent réunis dans une même main, et ils se déclarèrent toujours contre la France même, leur alliée nécessaire, dès qu'elle voulut passer du Milanez au royaume de Naples. Il est vrai que, pour empêcher ces puissances de s'agrandir respectivement, ils prenoient soin de les dépouiller tour-à-tour de quelques portions de leurs États, ce qui à la fin tourna contre eux-mêmes le système de la balance.

Ce fut à l'occasion des expéditions d'Italie que nos rois apprirent à étendre au loin les liens de la politique. Charles VIII, avant de partir pour la conquête de Naples, s'assure de Ferdinand-le-Catholique par la restitution du Roussillon et de la Cerdagne; de l'empereur Maximilien, par un traité; il négocie avec toutes les puissances d'Italie, et traverse toute cette contrée en vainqueur. Mais la rapidité même de ses succès fait tourner la balance contre lui, et il est chassé de toute l'Italie. Sous le règne suivant, cette même balance ne cesse de peser les droits respectifs de Louis XII, de Ferdinand et de Maximilien; mais le règne de François Ier est véritablement le règne de la balance. La vaste puissance de Charles-Quint, l'humeur guerrière et conquérante de François Ier, l'éclatante rivalité de ces deux princes, l'étendue et l'importance de leurs prétentions opposées, avertissent l'Europe de la nécessité de réprimer leur ambition par la balance, et le roi d'Angleterre se charge de la tenir. Toute l'Europe s'intéresse dans cette grande querelle. L'Italie et l'Allemagne se partagent. Les puissances du nord commencent à faire sentir leur influence sur les affaires générales de l'Europe; la France, pour susciter des ennemis à l'empire, s'allie d'abord avec le roi de Danemarck, ensuite avec le roi de Suède, Gustave Vasa, comme le cardinal de Richelieu s'allia depuis avec Gustave Adolphe. La haine de François Ier pour Charles-Quint attire les Turcs mêmes dans les affaires de l'Europe. Ce système politique est suivi par Henri II, et au milieu des troubles domestiques qui désolent ensuite la France, on retrouve dans l'influence de l'Espagne,

de l'Angleterre et d'autres États sur ces mêmes troubles, l'action toujours puissante de cette politique extérieure qui généralise les intérêts et qui réunit les vues.

On sait que Henri IV se piquoit d'imiter François I[er], qu'il sut si bien effacer; il ne s'occupa, depuis son affermissement sur le trône, que du soin d'abaisser la maison d'Autriche par la force de la balance; on sait avec quelle ardeur il recherchoit les ennemis de l'Autriche, pour les rassembler tous à-la-fois contre elle; on sait qu'il s'unissoit avec l'Angleterre, les Provinces-Unies, les protestants d'Allemagne, le duc de Savoie, les Vénitiens et les puissances du nord, contre les Autrichiens et leurs partisans; et qu'à l'occasion de la succession de Clèves, il alloit frapper ces grands coups d'une politique préparée depuis long-temps dans le silence et dans la paix, lorsque la mort le prévint, et abandonna une légère partie de l'exécution de son projet à des mains mal disposées. Ce fut ce projet que le cardinal de Richelieu reprit dans la suite; les circonstances lui permirent de le suivre plus constamment, et sur-tout de tirer un plus grand parti qu'on n'avoit fait jusqu'alors de l'alliance de la Suède. Depuis le cardinal de Richelieu, le système de la balance n'a cessé d'être l'objet de la politique européenne.

Telle est l'histoire abrégée du système de l'équilibre. Examinons-en les avantages et les inconvénients.

Le premier des intérêts est de n'être pas détruit; on aime mieux une existence pénible, qu'une inexistence absolue; voilà ce qui a tant accrédité dans tous les temps le système de la balance, qui peut du moins empêcher

quelquefois la destruction des empires. Les ligues des Grecs, si connues, n'avoient point d'autre objet. C'est dans le même esprit qu'Annibal cherchoit à soulever les Antiochus, les Prusias, les Philippes contre l'énormité de la puissance romaine, et l'on peut dire que l'antiquité avoit indiqué à la politique moderne le système de l'équilibre. Mais ce système a deux grands inconvénients.

L'un, qu'il entretient l'état de guerre, au lieu de le faire cesser; c'est un système de résistance, par conséquent d'agitation, de choc et d'explosion.

L'autre, qu'il y a toujours une puissance qui se charge de tenir la balance, pour la faire pencher de son côté, jusqu'à ce que son agrandissement avertisse ses voisins de tourner contre elle cette même balance. Si Annibal, avec le secours de ses alliés, fût parvenu à opprimer Rome, il est certain qu'il eût fallu alors se réunir contre Carthage. Chez les nations modernes, Venise s'étoit emparée de la balance de l'Italie; il fallut la lui arracher; ses usurpations forcèrent l'Europe d'oublier tout autre intérêt, pour former contre elle cette étonnante ligue de Cambrai. La France a depuis tenu la balance contre l'Autriche, l'Angleterre contre la France; toutes ces puissances ont pour le moins causé des alarmes à leur tour. Ce n'est donc pas du système de l'équilibre que l'Europe peut attendre cette paix solide que nous cherchons.

Nous croyons voir de siècle en siècle, à travers le système de guerre toujours dominant, une lente et pénible succession d'efforts tendants à la paix générale. Actes de partage, pragmatiques-sanctions, traités ga-

rantis par les puissances, tout a été tenté, mais sans succès, parceque ces moyens ne sont point proportionnés à la fin.

Des personnes éclairées pensent que l'influence de certains arts sur l'art de la guerre, que les progrès de l'artillerie, par exemple, pourroient amener naturellement la pacification générale, en démontrant la certitude ou l'impossibilité du succès, et en soumettant les événements au calcul par l'évaluation des forces. Diverses raisons m'empêchent de le croire. 1° Le jeu de la politique fera varier sans cesse par les négociations et les intrigues la somme des forces respectives. 2° Les découvertes de détail, les ressources imprévues des talents particuliers, les divers degrés d'industrie dans la manière d'employer les mêmes arts, se refuseront au calcul, comme les divers degrés de valeur s'y refusoient autrefois. 3° Le génie des généraux, l'activité, la vigilance, les intelligences, les surprises peuvent encore procurer des avantages difficiles à évaluer. N'y eût-il que les caprices de la fortune, ils peuvent démentir tous les calculs, et il n'en faut pas davantage pour nourrir les erreurs de l'espérance et l'illusion des passions qui conseillent la guerre.

Quel seroit donc le vrai moyen d'enchaîner ces passions? quel seroit le moyen de rendre la paix éternelle? L'impossibilité de la rompre.

Si les traités des rois sont toujours violés, c'est qu'ils peuvent toujours l'être impunément. Il faut que les hommes soient forcés à être modérés et justes; mais qui pourra y forcer les rois? Qui? eux-mêmes. Seuls ils ont ce droit et ce pouvoir.

Comment les sociétés se sont-elles formées? Par la rénonciation absolue au droit que la nature sembloit donner à tout homme sur toutes choses, par le sacrifice des intérêts particuliers fait à l'intérêt public, par la réunion de toutes les volontés en une volonté unique, armée du pouvoir coactif et coercitif, chargée de rendre justice à tous. C'est par les mêmes nœuds et sous les mêmes conditions qu'il faut que les chefs des sociétés s'unissent. Sans un tribunal politique des rois, pareillement armé du pouvoir coactif et coercitif, tous les traités de puissance à puissance n'ont pas plus de force, que n'en auroient les contrats entre particuliers, sans les tribunaux de justice qui les font exécuter. En Europe, les fréquentes alliances ont fait de toutes les maisons souveraines une seule famille; mais c'est dans le sein des familles que naissent les procès, et jusqu'à présent les guerres ont été les procès des rois, comme elles le sont entre particuliers dans l'état sauvage; il faudroit qu'elles se réduisissent enfin à des procès ordinaires, qui fussent jugés sans appel à la diéte perpétuelle des rois. Ce projet d'un nouveau tribunal amphictyonique, ce projet conçu par Henri IV, approuvé par Sully, formé long-temps auparavant par Elisabeth (qui paroît en avoir donné l'idée à Henri IV), adopté de leur temps par plusieurs souverains, goûté depuis par des princes éclairés (tels que le duc de Bourgogne, père de Louis XV), développé par l'abbé de Saint-Pierre, exposé avec plus d'éclat par l'éloquent Rousseau; ce projet paroît être jusqu'à présent ce que l'homme a imaginé de mieux pour le bonheur de l'homme.

Que le préjugé oppose ses routines antiques, le bel-esprit, ses dédains superficiels, la philosophie même ses doutes sévères, Sully les a prévenus. A peine son maître put-il obtenir de lui, sur cet article, quelques moments d'attention; des respects forcés, un éloge ironique furent tout l'accueil dont il honora les premières ouvertures de cette généreuse entreprise; mais il comprit enfin que Henri IV, s'occupant du bonheur des hommes, méritoit d'être écouté par Sully; alors la vérité l'accabla, ou plutôt elle le pénétra d'une lumière délicieuse, il répara pour toujours, par une admiration réfléchie, les torts d'une prévention téméraire. Répétons encore qu'Elisabeth, la plus éclairée, la plus impérieuse des souveraines, qui gouverna l'Angleterre en monarque absolu, voulut donner l'exemple de se soumettre au conseil amphictyonique.

Mais cette union des rois aura des conditions; l'orgueil du diadème subira donc des lois.

Non; mais les rois, pour l'intérêt général, pour leur intérêt particulier, se soumettront librement au tribunal des rois, dont ils seront tous membres, et dont chacun d'eux sera le chef à son tour.

D'ailleurs dans l'état de guerre, les rois ne subissent-ils pas tous les jours les lois de la force et de l'injustice? On leur propose de s'imposer à eux-mêmes les lois de la raison et de l'équité, et on leur en montre le prix: la possession sûre et paisible de leurs États; leurs droits réglés sans délais, sans incertitudes, sans dépenses, sans risques, sans effusion de sang; la paix au-dedans et au-dehors, l'accroissement de richesses. Ce qu'on dit ici des rois s'étend évidemment à tous les chefs ou

représentants des sociétés, quelle que soit la forme du gouvernement.

Mais qui se chargera de former cette union, de rassembler tous ces rois dans une ligue commune? Qui? celui qui en sera digne; le plus grand des rois sans doute, puisqu'il sera le plus bienfaisant, c'étoit Henri IV qui vouloit s'en charger, et sans le couteau de Ravaillac, il alloit peut-être consommer ce grand ouvrage de la paix perpétuelle.

Au reste, je ne prétends pas nier que ce projet n'ait des difficultés, dont la plus grande sera toujours de vouloir l'exécuter. Mais que l'on veuille seulement, et les difficultés s'aplaniront; que les esprits soient sans cesse tournés vers la modération, la justice et la bienfaisance, on verra la paix naître de la paix, comme la guerre renaît à tout moment de la guerre. Peut-on se défier de l'industrie humaine, après les prodiges qu'elle a opérés en tout genre? Eh! que n'a-t-elle pas imaginé dans cet art fatal de détruire? ne sera-t-elle impuissante et stérile que dans l'art de conserver?

La frivolité, pour se dispenser de tout examen, répète nonchalamment les mots de *république de Platon*, de *rêves d'un bon citoyen*. République de Platon! Eh bien, cette république même, est-ce tellement une chimère, que le gouvernement de Lacédémone ne nous l'ait fait voir réalisée en partie long-temps avant Platon? Rêves d'un bon citoyen! Eh bien, s'ils sont d'un bon citoyen, ne méritent-ils pas au moins qu'on s'efforce de les effectuer? L'utilité du projet de Henri IV est sensible; le duc de Sully et l'abbé de Saint-Pierre ont démontré la possibilité de l'exécution; ils ont fait

voir, dans le plus grand détail, que l'intérêt particulier de chaque puissance est parfaitement d'accord sur cet objet avec l'intérêt général. On ne répétera point ici leurs raisons, mais on croit devoir s'arrêter sur une objection qui paroît dissimulée, ou du moins un peu négligée dans l'abbé de Saint-Pierre.

Le tribunal amphictyonique a, dit-on, été peu utile à la Grèce, il n'a point coupé la racine des guerres dans l'étendue de sa juridiction.

Je réponds, 1° Que cet établissement n'étoit qu'un essai, fort éloigné de la perfection dont il est susceptible, et que les lumières actuelles pourroient lui donner.

2° La Grèce étoit entourée de voisins, qui influoient trop sur ses affaires, et qui traversoient l'exécution des arrêts du tribunal amphictyonique; comme l'abbé de Saint-Pierre l'observe relativement aux troubles du corps germanique, qui naissent de la même source. Il en est de même de toutes les républiques fédératives. Sans les influences du dehors, la confédération procureroit à tous les États qui la composent la paix, la sûreté qu'on voit régner parmi les citoyens d'un même État. La Suisse, à la faveur des lois de sa confédération, est libre et heureuse dans ses montagnes, parceque sa stérilité excitant peu l'ambition de ses voisins, les influences étrangères agissent peu sur elle. Au contraire, la fertile Italie a toujours tendu à former une république fédérative, sans avoir pu y parvenir, parceque de trop grandes puissances ont toujours eu un trop grand intérêt à la troubler. Mais dans toute confédération, tout le bien vient de l'union des membres, tout le mal vient de la jalousie de leurs voisins. Or dans le plan

de la pacification universelle, point de voisins jaloux ou inquiets qui soient à portée d'exciter des troubles.

3° Il seroit injuste d'exiger que le tribunal amphictyonique eût fait cesser toutes les guerres dans la Gréce, il suffit, pour prouver son utilité, qu'aucune puissance amphictyonique n'ait pu en braver l'autorité sans être accablée par les forces de l'association; or c'est ce que je vois presque toujours arriver. Les Dolopes refusent de payer l'amende à laquelle le tribunal amphictyonique les a condamnés, ils sont chassés de l'île de Scyros; les Phocéens résistent à un pareil arrêt, rendu contre eux par le même tribunal, ils sont écrasés, et leur place, parmi les Amphictyons, est remplie par les Macédoniens. Nous n'examinons pas si les arrêts du tribunal amphictyonique contre les Dolopes et contre les Phocéens étoient justes, les corps peuvent se tromper comme les particuliers; mais les lois de l'association doivent toujours prévaloir.

Nous le répétons. Il nous semble que la politique ne sera quelque chose que quand elle s'occupera sérieusement de cet objet; elle étoit bien éloignée de s'en occuper du temps de Louis XII et de Henri VIII, on ne regardoit alors le conseil amphictyonique que comme une singularité de l'histoire grecque, qui ne pouvoit être d'aucun usage dans la politique moderne; cette politique se bornoit au système de l'équilibre, encore étoit-il bien mal entendu par ceux qui se piquoient le plus d'y être attachés.

Il étoit possible que Henri VIII crût être fidèle au système de la balance, en s'unissant avec Ferdinand son beau-père, avec le pape, avec les Vénitiens et les

et l'autre objet, envoyoit des armées et convoquoit des conciles contre lui. Chaumont et Bayard pensèrent surprendre Jules, et l'amener aux pieds de Louis ; le concile de Pise, transféré depuis à Milan, puis à Lyon, alloit déposer le pape, qui lui opposoit le concile de Latran ; l'adhésion à l'un ou à l'autre concile désignoit aux yeux de l'Europe les catholiques et les schismatiques; Louis XII étoit mis à la tête des derniers; sa pieuse épouse, Anne de Bretagne, en gémissoit, ses ennemis en profitoient, Ferdinand-le-Catholique usurpoit la Navarre sur Jean d'Albret, parceque Jean étoit l'allié d'un schismatique ; Henri jugea le moment favorable pour démembrer la France, il ne prévoyoit pas alors qu'il dût un jour devenir schismatique plus réellement.

Avant qu'il se fût déclaré, et lorsque les négociations étoient encore en mouvement, un ambassadeur de Jules II étant venu en Angleterre demander du secours contre Louis XII, Henri VIII répondit qu'il lui seroit difficile de rassembler promptement des forces suffisantes pour combattre une puissance telle que celle du roi de France ; *c'est aussi ce que j'ai dit au pape*, répliqua très imprudemment l'ambassadeur. Ce mot qui annonçoit peu de zéle pour le succès de sa négociation, donna quelques défiances ; on l'épia, et l'on découvrit qu'il avoit souvent des entretiens nocturnes avec l'ambassadeur de France; il fut arrêté comme traître, et privé de ses biens.

Après tous les manifestes que l'avantage de défendre la cause du saint siége fournissoit si heureusement à l'hypocrisie politique, Ferdinand qui desiroit d'être se-

condé dans la conquête de la Navarre, proposa pour objet à l'ambition de Henri VIII son gendre de reprendre la Guyenne, l'ancien patrimoine des rois d'Angleterre.

Dans cette guerre, on voit des expéditions et des combats de mer qui annoncent des progrès dans la marine militaire. Elle avoit été un peu négligée par les Anglois pendant la querelle des deux roses, qui avoit concentré les efforts de la nation dans son île; elle se ranima sous Henri VII par la navigation et le commerce. En France elle avoit dégénéré sous Louis XI; on ne voit sous son règne d'autre expédition maritime que le secours porté par Brézé à Marguerite d'Anjou. Les expéditions d'Italie sous Charles VIII et Louis XII la remirent un peu en action. Au reste, jusqu'à ce temps, en Angleterre comme en France, quand l'État avoit besoin d'une flotte, il louoit et armoit des vaisseaux marchands. Henri VII fit construire un vaisseau qu'on nomma *le grand Henri*, et qu'on regarde comme le premier vaisseau de la marine royale en Angleterre; il coûta quatorze mille livres.

En 1512, des flottes angloises coururent de la Manche à l'Espagne, pillant sur leur route les côtes françoises, quand elles les trouvoient sans défense. Pour arrêter leurs ravages, une flotte françoise sortit de Brest, et il y eut dans le canal un combat violent entre les deux nations. Deux vaisseaux étant venus à l'abordage, le capitaine françois mit le feu aux poudres, et fit sauter en l'air les deux bâtiments, chargés d'environ seize cents hommes de troupes choisies. L'horreur de ce spectacle sépara les combattants, les François rentrèrent à Brest, les Anglois restèrent les maîtres de la mer; mais ils res-

pectèrent les côtes de la France, et la conquête de la Guyenne ne fut pas même tentée.

L'année suivante, on vit pour la première fois des galères sortir de la Méditerranée et s'engager dans l'Océan. Ce fut Prégent de Bidoux, général des galères de France, qui les amena au secours de la flotte françoise à Brest. L'amiral anglois Howard vint à leur rencontre à la hauteur du Conquêt, avec des forces supérieures; le navire qu'il montoit, aborda la frégate qui portoit Prégent; celui-ci eut l'adresse de se dégager, l'amiral et une partie des Anglois étoient déja entrés dans la galère, le combat y continua, Howard fut tué. Les Anglois, découragés par la mort de leur amiral, terminèrent le combat, et les galères, dont l'entrée dans l'Océan paroissoit une témérité, eurent la gloire, pour leur coup d'essai, de battre seules les gros bâtiments anglois sur leur élément. Réunies avec la flotte de Brest, elles poussèrent plus loin leurs avantages, les François rendirent à l'Angleterre les insultes qu'ils en avoient reçues [a]; ils débarquèrent dans le comté de Sussex, d'où ils remportèrent un butin qui attestoit leur victoire.

Henri VIII entra lui-même en campagne; mais, avant de quitter l'Angleterre, il fit ce que son père avoit promis à l'archiduc Philippe de ne point faire, il fit trancher la tête au comte de Suffolck. C'étoit commencer une guerre sous de bien lâches auspices; cette cruauté sans objet ne le préservoit d'aucun danger. Suffolck avoit des frères, un entre autres qui servoit

[a] Polyd. Virg. l. 27. Stowe, p. 490.

dans les armées françoises; ce fut, dit-on, pour se venger de la protection constamment accordée par Louis XII à la maison de La Poole, que Henri fit décapiter l'aîné de cette maison. Les machiavellistes les plus outrés conseilleront du moins de ne pas se déshonorer sans fruit.

Au reste, la maison de La Poole n'avoit point de droit ouvert au trône d'Angleterre; car si Henri VIII régnoit à titre de Lancastre, ce titre excluoit la maison de La Poole; s'il régnoit à titre d'Yorck, il descendoit d'Édouard IV, et la maison de La Poole ne descendoit que d'une sœur de ce prince.

Cette querelle des deux roses, tout éteinte qu'elle étoit, avoit encore la force de faire commettre des crimes inutiles.

On dit que Henri VII, en mourant, avoit conseillé à son fils de se défaire du comte de Suffolck.

L'empereur et le roi d'Angleterre descendirent en Picardie, on leur opposa le duc de Longueville, petit-fils du fameux comte de Dunois, mais qui n'en avoit pas les talents; il perdit la bataille de Guinegaste, autrement des *éperons* [a], nom qui est un monument d'humiliation pour les François, et qui fut donné, dit-on, à cette bataille, parceque les François s'y servirent plus de leurs éperons que de leurs lances [b]. Bayard, qui ne sut jamais fuir, y combattit presque seul, et fut pris. C'étoit la destinée de Maximilien de battre les François à Guinegaste. Trente-quatre ans auparavant,

[a] 18 août 1513.

[b] Histoire du chevalier Bayard, c. 57. Mémoires de du Bellay. Polyd. Virg. l. 27. Hollingshed.

il avoit vaincu dans le même lieu le fameux des Cordes ou des Querdes, l'éléve de Charles-le-Téméraire et le meilleur général de Louis XI; mais il eut peu de part au succès de la journée des éperons, tout l'honneur de cette victoire appartenoit aux Anglois. Plusieurs historiens, du nombre desquels est Guichardin, disent même que l'empereur arriva au camp plusieurs jours après cette bataille, qui fut le coup d'essai de Henri VIII.

Les titres ne sont que ce que les hommes les font valoir. Édouard III avoit été vicaire de l'empire sous l'empereur Louis de Bavière; l'empereur Maximilien servoit comme volontaire à cent écus par jour dans l'armée de Henri VIII. D'autres ont remarqué avant nous que François, duc de Guise, général de plusieurs armées et deux fois lieutenant-général du royaume, n'avoit d'autre grade militaire que celui de capitaine de gendarmerie, comme Pompée avoit commandé les armées et reçu les honneurs du triomphe, n'étant que simple chevalier romain.

Tout accabloit alors Louis XII, l'injustice de ses ennemis étoit par-tout triomphante; les objets de son attachement, les appuis de son trône lui étoient ravis. Ce Gaston de Foix, le héros de la France, *le foudre de l'Italie*, dont l'activité avoit déconcerté tous les efforts de la ligue papale, dispersé les Suisses, écrasé les forces réunies des Vénitiens, des Romains et des Espagnols, Gaston s'étoit enseveli à vingt-quatre ans, au milieu de ses triomphes, par le seul trait d'imprudence qu'on ait à lui reprocher (1). Cette mort avoit été le

(1) Il fut tué à la bataille de Ravenne, comme Épaminondas à la bataille de Mantinée. La même imprudence coûta la vie à ces deux

terme des succès de la France et le signal de ses infortunes. Les Suisses avoient de nouveau inondé le Milanez; les François étoient chassés de l'Italie; une nouvelle entreprise sur le Milanez, plus malheureuse que les précédentes, n'avoit fait que fournir aux Suisses l'occasion de vaincre La Trémoille à Novare et de pénétrer jusqu'au milieu de la Bourgogne. Le fourbe Ferdinand, après avoir envahi la Navarre, menaçoit la Guyenne; l'empereur Maximilien, allié infidèle des François, s'étoit tourné contre eux; le jeune roi d'Angleterre Henri VIII, entraîné par une inquiétude qu'il prenoit pour amour de la gloire, attaquoit la Picardie, le duc de Longueville achevoit de flétrir la réputation des armes françoises à Guinegaste; le roi d'Écosse Jacques IV, foible et généreux allié d'une puissance accablée, ayant voulu faire en faveur des François une diversion en Angleterre, y avoit été tué et son armée taillée en pièces à la bataille de Flooden [a]; l'année précédente, il avoit envoyé au secours de la France une escadre, la seule, dit M. Hume, que l'Écosse paroisse avoir jamais eue. Anne de Bretagne, enfin, qui consoloit Louis XII par son amitié, qui le fortifioit par son courage, meurt dans ce triste moment, et ce qui mettoit le comble à la douleur du roi, son peuple souffroit.

Louis XII choisit, pour réparer l'échec de Guinegaste, le duc de Valois, qui fut depuis François Ier, et

grands généraux, et tous deux moururent vainqueurs. Épaminondas, comme Gaston, avoit été général dès sa première campagne, et, comme lui, n'avoit jamais été vaincu.

[a] 9 septembre 1513.

de ce moment commence la rivalité personnelle de François et de Henri VIII. Le duc de Valois brûloit de rendre à Louis XII Gaston de Foix; mais on le chargeoit d'une commission bien délicate pour son âge et pour son ardeur. L'objet étoit de rassurer les troupes alarmées et de dérober la Picardie au joug qui la menaçoit; il s'agissoit de faire une guerre purement défensive, d'observer seulement les ennemis et de retarder leurs progrès, sans rien entreprendre contre eux. Le roi avoit expressément défendu au duc de Valois de risquer aucun combat avec les forces inférieures qu'il alloit commander. François saisit le véritable esprit de cette campagne, il va se placer à Encre, au-delà de la Somme, poste avantageux, d'où il couvroit toute la frontière. Il laisse les Impériaux et les Anglois prendre Thérouenne, s'en disputer la possession, et le brûler par l'impossibilité de s'accorder; il attend paisiblement qu'ils osent entamer la Picardie, et se tient prêt à se porter par-tout où sa présence seroit nécessaire : mais toute la prudence humaine ne pouvoit deviner l'entreprise où le roi d'Angleterre alla s'engager. Il possédoit plusieurs places dans la Picardie maritime, il n'avoit d'autre intérêt que de s'agrandir de ce côté-là; il ne devoit rien à l'empereur, qui n'avoit point contribué aux dépenses et fort peu aux travaux de cette campagne, quoiqu'il eût pris sur ces deux articles les engagements les plus étendus [a]; l'empereur, loin d'aider les Anglois, leur étoit fort à charge; son armée étoit à leur solde, l'entretien même de sa maison retomboit sur

[a] Guichardin. Mémoires de du Bellay.

eux et leur coûtoit cent écus par jour; cependant, quelque dégoûtés qu'ils fussent de cet allié inutile, infidèle et onéreux, leur jeune roi, sans expérience et sans vues, faisant la guerre pour le plaisir de la faire, se laissa engager par l'adroit Maximilien à faire le siége de Tournay, place enclavée dans les Pays-Bas, éloignée de la mer, inutile par conséquent aux Anglois; mais elle incommodoit la Flandre, devenue le patrimoine de la maison d'Autriche, et cette raison décisive pour l'empereur seul détermina le roi d'Angleterre à perdre, dans cette expédition, tout le fruit de sa victoire.

Le duc de Valois hésita s'il iroit se jeter dans Tournay, mais il considéra que cette entreprise, si peu vraisemblable de la part des Anglois, pouvoit n'être qu'un stratagème pour le tirer du poste qu'il occupoit et pour dévaster ensuite à loisir la Picardie. D'autres raisons encore déterminèrent le duc de Valois à rester dans son poste, d'où, en sauvant cette province, il remplissoit pleinement le seul objet dont il étoit chargé. Tournay fut pris et soumis par une citadelle.

Cependant le duc de Longueville, prisonnier à Londres, voulut rendre sa captivité plus utile à son roi que ne l'avoient été ses armes; il lut dans le cœur des Anglois leur mécontentement secret, leur sourde indignation contre l'empereur, qui les avoit si mal servis, et contre le roi d'Espagne, qui, selon son usage, les avoit plusieurs fois trompés. Les Anglois se lassoient d'être dupes; ils ne vouloient plus être seuls chargés d'une guerre plus coûteuse qu'utile. Leur roi, qui avoit pris les armes par caprice, ne demandoit qu'à les quitter par un caprice nouveau. La volupté lui offroit des

plaisirs plus séduisants que la gloire; ses maîtresses l'enchaînoient dans son île. Le duc de Longueville profita de ces dispositions, il parla de paix, on l'écouta favorablement. Henri VIII avoit une sœur, nommée Marie, promise à l'archiduc Charles; on proposa de la donner à Louis XII, pour qui cette consolation de la mort d'Anne de Bretagne étoit nécessaire et dangereuse. Henri VIII, qui aimoit les choses extraordinaires, fut flatté de l'honneur d'être le premier qui eût placé une princesse angloise sur le trône de France. Marie d'Angleterre est en effet le seul exemple d'une princesse angloise devenue reine de France sous la troisième race. Bathilde, qui, sous la première, avoit épousé Clovis II et en avoit eu trois fils, étoit Angloise, c'est tout ce qu'on en sait.

On avoit vu, sur la fin de la seconde, Ogine, fille d'Édouard I, de la race saxonne, régner avec Charles-le-Simple. C'est cette Ogine qui, pendant la détention de son mari au château de Péronne, se retira en Angleterre, auprès d'Adelstan, son frère, et y emmena son fils Louis, qui en eut le surnom de d'*Outremer*, lorsqu'il revint régner sur les François. Marie eut avec Ogine une conformité singulière. Toutes deux avoient d'abord été mariées par raison d'État; toutes deux, devenues maîtresses de leur sort, se remarièrent par inclination. Ogine épousa Hébert, comte de Troyes; Marie épousa le duc de Suffolck-Brandon. Au reste, comme nos rois ne descendent ni de Bathilde, ni d'Ogine, et comme Marie n'eut point d'enfants de Louis XII, on peut dire que la maison de France n'a pas une goutte de sang anglois directement reçue.

Au contraire, la maison Tudor, et dans la maison

de Plantagenet, les deux branches de Lancastre et d'Yorck descendoient d'Isabelle, fille de Philippe-le-Bel; d'autres princesses françoises avoient encore régné en Angleterre, telles qu'Isabelle et Catherine, filles de Charles VI, l'une avec Richard II, l'autre avec Henri V; Marguerite d'Anjou avec Henri VI. Cette différence remarquable avoit un fondement dans la politique. Les princesses françoises ne pouvoient jamais porter la couronne de France à leurs maris, au lieu que les princesses angloises pouvoient procurer la couronne d'Angleterre aux princes françois, ce que l'Angleterre avoit intérêt de prévenir, pour ne pas devenir une province de France.

Ainsi Henri VIII, en consentant au mariage de Marie avec Louis XII, agissoit réellement contre l'intérêt de sa nation.

Par une raison contraire, des princesses angloises épousoient souvent des rois d'Écosse, sans aucun inconvénient pour l'Angleterre, parceque dans le cas de la réunion (cas qui arriva dans la suite), l'Angleterre, comme puissance plus forte, étoit sûre d'attirer à elle le royaume d'Écosse.

Mais revenons aux alliances de la France et de l'Angleterre, pour considérer ce qui se passa dans l'intervalle écoulé depuis la conquête de Guillaume-le-Bâtard, sous notre roi Philippe I, jusqu'au temps du mariage d'Isabelle, fille de Philippe-le-Bel, avec Édouard II, père d'Édouard III. Nous voyons Constance, fille de Louis-le-Gros, épouser Eustache, fils aîné d'Étienne, roi d'Angleterre, et destiné alors à lui succéder, Marguerite, fille de Louis-le-Jeune, épouser Henri-le-Jeune,

dit Courmantel, fils aîné de Henri II, et Alix, sœur de Marguerite, fiancer le roi Richard; Marguerite, enfin, fille de Philippe-le-Hardi, épouser Édouard I. Il ne paroît pas, malgré la rivalité, que ces alliances aient déplu aux Anglois; mais ils observoient avec soin de ne point marier de princesse angloise en France. Suivons cette conduite et suivons-en le principe.

Les Anglois s'allioient indistinctement et réciproquement de l'Angleterre à l'Écosse, ou de l'Écosse à l'Angleterre. Ils donnoient des reines à l'Écosse, comme ils en recevoient d'elle, parceque c'étoient deux moyens pour un d'opérer la réunion de l'Écosse, et qu'ils désiroient cette réunion. Ils craignoient, au contraire, la réunion de l'Angleterre à la France, et quoiqu'ils reçussent des reines de la France, ils ne lui en donnoient point, parceque cette dernière précaution suffisoit seule pour les mettre à l'abri de la réunion. En effet, la réunion ne pouvoit se faire que par le mariage d'une princesse angloise en France, et non par le mariage d'une princesse françoise en Angleterre. Les Anglois étoient sans inquiétude sur ce dernier article, par la connoissance qu'ils avoient de l'empire de la loi salique en France et de l'impossibilité qu'une femme succédât à cette couronne, ou transmît le droit d'y succéder. Tel est évidemment le motif de cette conduite, et de là naissent deux réflexions importantes dans l'histoire de la rivalité de la France et de l'Angleterre; l'une est une induction nouvelle et très forte contre la prétention d'Édouard III à la couronne de France, induction tirée de la persuasion où étoient dès-lors les Anglois mêmes, que les femmes ni leur postérité ne pouvoient régner

sur les François; l'autre est l'aveu tacite d'infériorité renfermé dans cette crainte de la réunion des deux États rivaux, sur-tout quand on compare cette crainte avec le desir de la réunion de l'Écosse.

Si Henri VIII parut démentir la politique angloise en mariant sa sœur avec Louis XII, on peut croire qu'il étoit rassuré sur les dangers de cette alliance, d'un côté par les enfants qu'il avoit eus, par ceux qu'il espéroit encore avoir de Catherine d'Aragon, et par le mariage de l'aînée de ses sœurs en Écosse; de l'autre, par le tempérament foible et la vieillesse précoce de Louis XII, qui sembloient répondre de la stérilité du mariage de Marie avec ce prince.

Marie d'Angleterre partit donc pour la France, et son amant fut chargé de la mener à son mari. Cet amant étoit Charles Brandon, duc de Suffolck, heureux favori de Henri VIII et de Marie. Il étoit fils de la nourrice du roi d'Angleterre; ce premier titre avoit commencé sa fortune; sa figure et son adresse avoient fait le reste; les femmes l'avoient protégé, son maître l'avoit goûté, les faveurs de la cour, répandues sur lui, avoient couvert l'obscurité de son origine. Henri VIII lui avoit donné le titre de duc de Suffolck, en haine du véritable duc de Suffolck-la-Poole, réfugié en France. C'est une question entre les critiques de savoir si l'inclination de Brandon et de Marie étoit déja née en Angleterre, ou si elle naquit en France. Quoi qu'il en soit, leur conduite en France fut si discréte, que Louis XII ne soupçonna rien; mais des yeux plus perçants découvrirent le mystère. François s'étoit enflammé pour Marie. Éclairé par l'amour et par l'intérêt, il s'aperçut bien-

tôt que l'ambassadeur d'Angleterre, comme dit Fleuranges, *ne vouloit point de mal à la sœur de son maître;* il sentit donc qu'il devoit veiller à-la-fois sur la reine, sur le duc de Suffolck et sur lui-même. La duchesse de Valois, sa femme, et la comtesse d'Angoulême, sa mère, trouvèrent des prétextes pour ne jamais perdre la reine de vue; on lui persuada qu'elle n'osoit coucher seule, et la baronne d'Aumont, sa dame d'honneur, réclama comme un droit de sa place celui de coucher dans la chambre de la reine en l'absence du roi. Marie prit ou feignit de prendre cette contrainte pour une étiquette dont son rang la rendoit esclave.

Louis XII ne vécut que deux mois et demi avec Marie, parcequ'il employa trop ce temps à lui plaire; il mourut en regrettant la vie, que l'amour de ses peuples devoit lui rendre chère, et en recommandant ceux-ci à son successeur.

Si Louis XII fit des fautes en politique, il en fit peu en morale, et l'humanité ne lui reproche que les guerres où l'entraîna l'esprit de son temps, qui est encore l'esprit du nôtre. On lui a trop reproché d'avoir été trompé par Ferdinand, parcequ'on a trop estimé dans Ferdinand ce vil talent de tromper. En vain dira-t-on qu'il n'est pardonnable à l'homme prudent d'être trompé qu'une fois; la politique a tant de petites fourberies imbécilles et inévitables qu'on peut prévoir et qu'on ne sauroit prévenir! Un prince est-il si habile, parcequ'il viole un traité solennellement juré? Son rival est-il si maladroit, parcequ'il ne peut le contraindre à être fidéle? Faut-il ne plus traiter avec les princes qu'on a éprouvés parjures? On n'a cependant

que ce moyen de les désarmer pour quelques moments; ils violeront leurs traités; oui, mais les peuples auront du moins respiré.

Si Louis XII eut trop d'honneur et de vérité pour son siècle et pour ses voisins, est-ce à l'histoire à lui en faire un crime? Ses exploits d'ailleurs furent d'un héros, ses lois d'un sage, ses fautes mêmes d'un cœur noble et sincère. Les sentiments qu'il éprouva et ceux qu'il inspira l'honorent également; les persécutions qu'il essuya de la part d'une femme qu'il n'avoit pu aimer, et qui l'auroit fait régner sous le nom de Charles VIII, s'il l'avoit voulu (1); la générosité avec laquelle il se sacrifia pour la princesse de Bretagne, en la défendant contre Charles VIII et plus encore en la lui cédant; la tendresse constante qu'il eut pour elle depuis son mariage; son indulgence, poussée, de son aveu, jusqu'à la foiblesse pour les défauts de cette vertueuse, mais implacable reine; ses attentions, ses complaisances pour la femme qui la remplaça malgré lui; ces égards, qui étoient de son cœur, mais qui n'étoient plus de son âge, et dont on croit qu'il fut la victime; l'amour romanesque dont s'enflamma pour lui cette noble Génoise Thomassine Spinola, qui voulut être son *Intendix*, qui le prit pour son *Intendio*, et qui l'aima si réellement dans sa passion chimérique, qu'elle mourut

(1) Cet amour de la dame de Beaujeu pour Louis XII est beaucoup moins prouvé que celui de la duchesse d'Angoulême pour le connétable de Bourbon; nous suivons le récit de Brantôme, parceque, s'il n'est pas confirmé, du moins il n'est pas démenti par les autres auteurs, et que ce récit d'ailleurs n'a rien d'invrai-semblable; mais l'autorité de Brantôme peut toujours laisser des doutes.

de douleur sur un faux bruit qui courut de la mort de Louis XII; tout annonce dans ce prince une ame aimante et aimable, et ces vertus douces et humaines, principe le plus sûr de la bienfaisance. On sait quelle fut la sienne; on sait que la clémence fut sa première qualité. Tout le monde connoît ce mot divin qu'il dit, en montant sur le trône, au sujet de Louis de La Trémoille; mais tout le monde ne sait pas à quel point La Trémoille l'avoit outragé, et sans cette connoissance le mot perd la moitié de son prix; il ne seroit que juste sans être généreux, si Louis n'avoit eu à pardonner que sa défaite et sa prison; mais La Trémoille avoit cruellement abusé de la victoire.

Le jour même de la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, ce général invite à souper le duc d'Orléans, le prince d'Orange, qu'il avoit aussi fait prisonnier, et tous les capitaines qui avoient été pris avec eux. A la fin du repas, on le voit donner des ordres secrets à un des officiers, cet officier sort un moment, et rentre dans la salle avec deux cordeliers. A cette vue, les princes pâlirent et voulurent se lever de table : « Princes, leur dit La Trémoille, rassurez-vous, il ne m'appartient pas de prononcer sur votre destinée; cela est « réservé au roi : mais vous, dit-il à tous les autres capitaines, vous qui avez été pris en combattant contre « votre souverain et votre patrie, et que le rang ne « soustrait pas de même à mon autorité, mettez ordre « promptement à votre conscience. » Les princes voulurent vainement intercéder pour ces malheureux, La Trémoille fut inexorable. Ce trait nous paroît injuste et barbare. De quel droit ce général ordonnoit-il cette

exécution militaire et disposoit-il de la vie des citoyens hors du combat? C'étoit à lui de les faire prisonniers, c'étoit au roi à les faire juger selon les lois, et peut-être le roi leur eût-il fait grace. D'ailleurs, cette invitation, ce souper, cet air de fête et d'amitié sont autant de circonstances de perfidie, jointes à une violence atroce, et c'étoient autant d'insultes pour le duc d'Orléans et pour le prince d'Orange.

Voilà ce que Louis XII pardonna sans réserve et sans retour. Il en reçut la récompense, c'en est une pour un roi d'être servi avec zèle par un grand homme. La Trémoille avoit vaincu à Saint-Aubin, il avoit été à Fornoue un des preux ou braves de Charles VIII. Sa gloire remplit aussi le règne de Louis XII et une partie de celui de François Ier; sa faveur sous ces deux rois, égala, comme sous Charles VIII, ses talents et ses services; ce fut lui qui fit prisonnier le duc de Milan, Ludovic Sforce en 1500. Il retarda la ruine des François dans le royaume de Naples, après la bataille de Cérignoles en 1503. Il contribua au gain de la bataille d'Aignadel en 1509. S'il perdit en 1513 la bataille de Novare contre les Suisses, il sauva Dijon attaqué par les mêmes Suisses; il se distingua en 1515 à la bataille de Marignan, où il perdit Charles, prince de Talmond, son fils et son rival de gloire. Si François Ier eût suivi ses conseils au passage de l'Escaut en 1521, il eût eu cet honneur qu'il desira tant toute sa vie, de vaincre Charles-Quint en personne. En 1523, le même La Trémoille repoussa les Anglois et les Impériaux, qui avoient fait une descente en Picardie avec des forces capables de conquérir

plusieurs provinces. Cette campagne de La Trémoille fut une des plus savantes et des plus utiles qu'on eût encore vues, c'est un des plus beaux faits de guerre de ce siècle guerrier.

En 1524, La Trémoille fit lever le siége de Marseille au connétable de Bourbon et au marquis de Pescaire; l'année suivante, il fut tué à la bataille de Pavie, livrée contre son avis. « Sage La Trémoille, s'écrioit la du« chesse d'Angoulême, en apprenant le désastre du roi « son fils, que n'en a-t-il cru votre expérience! il seroit « libre, et vous seriez vivant. » Guichardin appelle ce Louis II de La Trémoille, *le plus grand capitaine du monde*. Il étoit petit-fils de George de La Trémoille, ce favori de Charles VII, et fils de Louis de La Trémoille qui avoit épousé Marguerite, héritière de la maison d'Amboise. Il fut aïeul de François de La Trémoille, prince de Talmond, qui acquit des droits au royaume de Naples par son mariage avec Anne de Laval, petite-fille de Frédéric, roi de Naples.

Comparons l'avénement de Louis XII avec celui de Louis XI, et l'objet de cet ouvrage sera rempli. Louis XI court à la vengeance, tout son royaume est en feu, son règne n'est qu'une longue guerre civile, *vis consili expers*; etc. Louis XII pardonne, voyez les services des La Trémoille, voyez la soumission des grands et le zèle de la noblesse; on croit être au temps de Louis XIV. Reconnoissons l'abus de la violence, le prix de la clémence, le pouvoir de la modération, *vim temperatam*. Si nous comparons le règne du même Louis XII avec ceux de Richard III et même de Henri VII, ses con-

temporains (1) en Angleterre, nous trouverons la même moralité, toujours à l'avantage de Louis XII.

Gênes, qui avoit essayé toutes les formes de gouvernement, sans se fixer à aucune; Gênes, qui ne pouvoit souffrir ni la liberté, ni le joug; Gênes ne put, par toutes ses révoltes, lasser la clémence de Louis XII, il la punit en père après l'avoir soumise en maître [a]; ces turbulents et coupables sujets virent leur grace écrite dans les yeux du vainqueur et sur cette cotte d'armes, où paroissoit un roi des abeilles, environné de son essain, avec cette devise si convenable à Louis XII: « *Non utitur aculeo rex cui paremus*. Le roi que nous ser« vons ne connoît pas l'usage de l'aiguillon (2). »

(1) Richard III étoit contemporain de la personne de Louis XII, mais non pas de son règne.

[a] Guichardin.

(2) Cette devise rappelle ces vers ingénieux faits sur le pape Urbain VIII, de la maison Barberin, laquelle porte des abeilles dans ses armes. C'étoit dans le temps des guerres entre les François et les Espagnols, sous le règne de Louis XIII. Le caractère des trois nations est peint dans ces vers avec beaucoup de vérité.

Le François dit, en parlant des abeilles:

Mella dabunt Gallis, Hispanis spicula figent.

Elles donneront du miel aux François, et piqueront les Espagnols.

L'Espagnol répond:

Spicula si figent, emorientur apes.

Si les abeilles piquent, elles mourront.

Le pape dit:

Mella dabunt cunctis, nulli sua spicula figent,
Spicula nam princeps figere nescit apum.

Elles donneront du miel à tous, et ne piqueront personne; le roi (ou la reine) des abeilles ne connoît point l'usage de l'aiguillon.

Nous ne répéterons point ici ce que tout le monde sait, ce que tous les auteurs ont dit de ce titre de *père du peuple* donné à Louis XII par le peuple même, et confirmé par la postérité, de l'amour reconnoissant de ce bon peuple pour ce bon roi, des témoignages attendrissants que Louis XII en recevoit en toute occasion ; c'est un tableau que les rois doivent sans cesse avoir sous les yeux, et s'ils veulent mériter un pareil hommage, Louis XII leur a laissé à tous son secret : être bon, être juste, supprimer des impôts, n'en point rétablir.

On a recueilli de ce prince une foule de mots, dont les uns peignent son esprit, les autres paroissent sortir naturellement de son cœur. Nous en avons cité ailleurs un assez grand nombre (1) ; nous n'en rapporterons ici que deux.

« Un bon pasteur ne peut trop engraisser son trou-« peau.

« J'aime mieux voir mes courtisans rire de mon ava-« rice, que mes peuples pleurer de ma prodigalité. »

Cette avarice prétendue, bien différente de l'avarice réelle de Henri VII, n'étoit qu'une louable économie ; c'étoit une sage prévoyance des maux qu'entraîneroit la libéralité de son successeur. « Ah ! disoit quelquefois « Louis XII avec chagrin, nous travaillons en vain ; ce « gros garçon gâtera tout. »

Louis XII ne laissa que deux filles, dont l'aînée, nommée Claude, avoit épousé François Ier, successeur de Louis XII. La cadette (Renée) fut mariée à Hercule,

(1) Voyez l'Introduction à l'Histoire de François Ier, ch. 1.

duc de Ferrare. Anne de Bretagne, qui avoit eu trois fils de Charles VIII et deux de Louis XII, ne put laisser d'héritier au trône.

Après la mort de Louis XII, Marie retourna auprès de Henri VIII, et l'Angleterre, qui l'avoit vue partir reine de France, la vit revenir duchesse de Suffolck (1), plus contente de l'heureuse médiocrité de ce second état, que de la splendeur gênante du premier. Il lui resta de sa couronne un douaire de soixante mille livres de rente, bien payé quand la France et l'Angleterre étoient amies. La reine d'Écosse, sa sœur, épousa, vers le même temps, Archambaud de Douglas, comte d'Angus, c'étoit déroger au titre de reine; mais le P. d'Orléans a tort de dire *qu'elle faisoit déshonneur au sang* de Tudor, en épousant un Douglas.

Il ne peut être question de comparer Henri VIII avec Louis XII. Henri n'étoit encore qu'un jeune prince, gouverné par Wolsey et par les plaisirs; il fut l'ennemi de Louis XII, sans être son rival; il n'y eut de rivalité qu'entre Henri VIII et François Ier; mais cette rivalité fut bien subordonnée dans son importance et dans ses effets à celle du même François Ier et de Charles-Quint.

(1) Les détails de l'histoire de son mariage avec le duc de Suffolck ont été rapportés dans l'Introduction à l'Histoire de François Ier, ch. 1.

CHAPITRE XVI.

François I[er] en France, et encore Henri VIII en Angleterre.

(Depuis l'an 1515 jusqu'à l'an 1547.)

A L'AVÉNEMENT de François I[er], la paix étoit nouvellement conclue entre la France et l'Angleterre; il ne s'agissoit que de l'entretenir; mais la guerre et la paix dépendoient alors d'un ministre avide et ambitieux, toujours prêt à vendre l'une et l'autre à celui qui lui offriroit le plus d'argent et d'honneurs; c'étoit l'orgueilleux Volsey. Ce fils d'un boucher disoit: *le roi et moi nous voulons;* lui seul se chargeoit de vouloir, il disposoit de l'ame de son maître, et sa disgrace ne pouvoit plus être que l'ouvrage de l'amour [a]. Il avoit été professeur de grammaire dans l'université d'Oxford; devenu successivement chapelain, puis aumônier du roi, archevêque d'Yorck, grand-chancelier du royaume, cardinal, il ne voyoit plus au-dessus de lui que la tiare, et il y aspiroit; c'étoit principalement en flattant cette espérance ambitieuse qu'on pouvoit compter sur lui.

La France avoit deux moyens de contenir et d'inquié-

[a] Polyd. Virg. Stowe. Holliugshed. Thomas Morus.

ter Henri VIII; l'un étoit la protection qu'elle accordoit aux Suffolck-la-Poole; l'autre étoit son alliance avec l'Écosse.

Le vrai duc de Suffolck-la-Poole, persécuté, ainsi que ses frères, par Henri VII et par Henri VIII, s'étoit réfugié en France; mais dans les traités entre les deux couronnes rivales, on stipuloit toujours que le duc de Suffolck sortiroit de cet asile; alors il se retiroit en Allemagne, et ne manquoit pas de reparoître en France, avec un renfort d'Allemands, aussitôt que la guerre renaissoit entre l'Angleterre et la France. C'étoit un instrument de trouble que François Ier pouvoit, dans l'occasion, faire agir en Angleterre; c'étoit une étincelle qui pouvoit y rallumer les anciens incendies.

Quant à l'Écosse, Jacques IV avoit laissé Jacques V son fils en très bas âge. Henri VIII crut avoir trouvé l'occasion de gouverner cet État, il espéroit que Marguerite sa sœur, comme mère du jeune prince, en auroit la tutèle avec l'administration du royaume; mais Louis XII avoit envoyé en Écosse Jean Stuart, duc d'Albanie, cousin-germain de Jacques IV, et les États du royaume s'étoient empressés de déférer la tutèle à ce duc, par l'horreur qu'ils avoient pour la domination angloise. Le duc d'Albanie trouva chez François Ier la même protection que chez Louis XII.

La conduite de Henri VIII à l'égard de François Ier fut toujours déterminée par deux motifs; l'un, sa jalousie personnelle contre François; l'autre, son zèle pour le maintien de l'équilibre. Il suivit assez constamment, dans la rivalité de François Ier et de Charles-Quint, ce système de la balance, qui s'accorde si bien avec la ja-

lousie ; on le vit tour-à-tour l'ami de ces deux princes dans leurs disgraces, et leur ennemi dans leurs prospérités. Ce plan du moins ne fut que rarement dérangé par les caprices et les passions de Henri VIII. François, à peine sur le trône, court à la conquête du Milanez ; il s'ouvre une route nouvelle à travers les Alpes, il est aux portes de Milan, quand les Suisses l'attendent au Pas-de-Suze. Tout annonce une expédition brillante et heureuse ; Henri craint l'agrandissement de François, il l'envoie prier de ne point troubler la paix de la chrétienté [a] ; François lui répond par la victoire de Marignan, qui efface celle de Guinegaste et place François sur le trône de Milan. Henri est éclipsé ; cet affront ne se pardonne guère entre deux jeunes rois avides de gloire ; Henri est l'ennemi secret de François Ier.

L'affaire d'Écosse l'aigrissoit encore ; la reine douairière sa sœur avoit été réduite à chercher un asile auprès de lui en Angleterre ; la mort ou le bannissement étoit en Écosse le partage de ses amis ; le duc d'Albanie étoit tout-puissant par l'amour des Écossois et par la protection de la France. Henri VIII, pour s'en venger, engage l'empereur Maximilien à faire une descente dans le Milanez, et lui fournit une armée. Maximilien dissipe l'argent de l'Angleterre et s'enfuit du Milanez ; François reste triomphant ; Henri VIII même parut oublier pour lui sa jalousie, il lui rendit Tournay. Les Anglois à la vérité étoient assez embarrassés de cette place. Sa situation au milieu d'un pays étranger et ennemi, loin des places qu'ils possédoient sur la côte ma-

[a] Du Bellay. Guichardin.

ritime de Picardie, les obligeoit d'y entretenir une garnison considérable, et les avoit engagés dans de grandes dépenses pour la construction d'une citadelle; mais ce n'étoit pas une raison pour restituer cette place, plus utile encore aux François qu'elle n'étoit dispendieuse aux Anglois. Volsey, en cette occasion, préféra l'argent de la France à l'avantage de l'Angleterre. On parla de marier le dauphin, qui avoit à peine un an, avec Marie, fille de Henri VIII, qui n'en avoit pas quatre; Henri VIII persistoit à démentir les principes de la politique angloise sur ces mariages qui pouvoient réunir l'Angleterre à la France. Les Anglois auroient desiré du moins que Tournay servît de dot à Marie, c'eût été différer la restitution de cette place jusqu'au temps du mariage; François insista pour qu'elle se fît à l'instant; et il l'obtint. Tandis que la fortune étoit pour lui et à la guerre et dans le cabinet, il en profita, il rétablit Thérouenne que les Anglois et les Impériaux avoient brûlé en 1513, il entamoit déja une négociation pour la restitution de Calais; c'eût été fermer jusqu'à la dernière des plaies que les Anglois avoient faites autrefois à la France. Ferdinand et Maximilien s'alarmèrent de ces projets d'agrandissement, ils réveillèrent la politique endormie de Henri VIII, ou plutôt ils regagnèrent Volsey, que François Ier venoit de blesser par le refus de l'évêché de Tournay, et il ne fut plus question de Calais; mais François Ier se rendit de plus en plus formidable à l'Angleterre, en faisant bâtir et fortifier, à l'embouchure de la Seine, le Havre-de-Grace, et en s'unissant plus étroitement que jamais avec l'Écosse.

Maximilien meurt; l'Empire est vacant, nouvel objet

de rivalité entre Charles d'Autriche, François Ier et Henri VIII (1); mais toujours la rivalité de Henri disparoît devant celle de Charles; le collége électoral n'est partagé qu'entre Charles et François; Charles est préféré. Une cause commune, un même ressentiment semblent d'abord réunir Henri et François, ils se voient en frères au fameux *camp du drap d'or*, dont nous avons rapporté ailleurs les particularités (2); mais Charles-Quint, déja plus politique et plus habile que François Ier, voit Henri VIII à son tour, le prend pour arbitre, et l'engage à ne se déclarer que contre l'aggresseur, sachant bien que c'étoit toujours le mécontent qui devenoit l'agresseur ou qui paroissoit l'être. La guerre commence; si l'on demande quel fut véritablement l'agresseur, Charles et François le furent l'un et l'autre; Henri vient tenir la balance entre eux, il envoie Volsey à Calais (3) exercer les fonctions d'arbitre;

(1) Maximilien, pour tirer de l'argent de Henri VIII, lui avoit fait espérer qu'il abdiqueroit l'empire en sa faveur; depuis ce temps, les vues de Henri VIII s'étoient toujours tournées vers l'empire. Voyez la Dissertation de M. le professeur Bohm *de Henriço Octavo post obitum Maximiliani I, imperium affectante*.

(2) Histoire de François Ier, liv. 2, ch. 2. Observons seulement ici combien la vanité nationale altère jusqu'aux vérités les plus indifférentes. Il importe peu sans doute de savoir qui de François Ier ou de Henri VIII eut l'avantage dans les joutes et les tournois du *camp du drap d'or;* mais il importe de remarquer les principes qui, en tout temps et en tout pays, corrompent la fidélité historique. Fleuranges dit formellement que François Ier renversa Henri VIII à la lutte, et que Henri ne put jamais prendre sa revanche. Les auteurs anglois, au contraire, donnent tout l'honneur de la lice à Henri VIII, qui, selon eux, désarçonna ou désarma les plus habiles chevaliers françois, entre autres Fleuranges, qui ne dit pas un mot de ce fait.

(3) On peut voir le détail de ces conférences de Calais dans l'Histoire de François Ier, liv. 2, ch. 3.

Henri VIII et Volsey furent favorables à Charles-Quint, et l'Angleterre se déclara contre François Ier, ce qui ne paroît pas d'une politique bien saine, ni bien conforme au système de la balance, puisque Charles-Quint, alors héritier de toute la puissance et de Ferdinand et de Maximilien, devoit être plus redoutable à l'Europe que François Ier; mais l'éclat de la victoire de Marignan étoit encore présent à Henri VIII, et du moins Charles-Quint n'avoit pas encore été vainqueur [a]. C'étoit à sa jalousie que Henri VIII sacrifioit ses intérêts, et Volsey les sacrifioit à l'espérance de la papauté, quoique le pape Léon X n'eût que quarante-six ans; Charles-Quint promettoit à Volsey les suffrages de ses amis, quoiqu'il eût bien résolu de les procurer à son précepteur Adrien Florent, qui fut pape en effet après Léon X (1). L'empereur et le roi d'Angleterre conclurent contre la France le traité de Vindsor, dont une des conditions étoit que l'empereur épouseroit cette même Marie, fille de Henri VIII, promise au dauphin par le traité de la restitution de Tournay, politique encore très imprudente, qui pouvoit confondre un jour l'Angleterre parmi les nombreuses provinces du vaste empire de Charles-Quint. Les flottes angloises se remirent en mer, pillèrent Morlaix, ravagèrent les environs de Cherbourg. En même temps, le duc de Suffolck-Brandon, beau-frère de Henri et général de ses troupes de terre, vint se joindre aux Impériaux sur la frontière de Picardie, et le duc de Suffolck-la-Poole voyant la guerre allumée

[a] Guichardin.

(1) Ce desir et cette espérance de la papauté firent accuser Volsey d'avoir fait empoisonner Léon X et Adrien VI.

entre la France et l'Angleterre, amena un corps de lansquenets au secours de François Ier.

En 1523, la défection du connétable de Bourbon, ménagée par l'empereur et par le roi d'Angleterre, mais amenée par les fureurs de la duchesse d'Angoulême, donna tant d'avantage aux ennemis de la France, qu'ils se répandirent comme un torrent dans la Picardie, passèrent la Somme, vinrent jusqu'aux bords de l'Oise, et remplirent Paris de consternation; mais à l'arrivée du secours qu'envoya François Ier, ils se retirèrent avec la même promptitude, sans avoir pu prendre de quartiers d'hiver en France, ce qui devoit être l'objet capital de cette campagne (1).

François Ier fut pris à Pavie, et tout changea. L'empereur et le roi d'Angleterre parurent d'abord prêts à partager la France; mais n'ayant pu s'accorder sur ce partage; la défiance, la jalousie les ayant empêchés d'agir sur ce plan; Charles-Quint ayant épousé Isabelle de Portugal, au lieu de Marie d'Angleterre, avec laquelle il s'étoit engagé par le traité de Vindsor; Henri, mécontent de Charles, reprit bientôt son système d'équilibre; et, voyant la France opprimée par l'Autriche, il commença de s'intéresser pour la première; Volsey étoit dans les mêmes dispositions, pareeque l'empereur, depuis la victoire de Pavie, croyant avoir moins besoin de lui, flatta moins son orgueil; on voit combien de petits motifs se joignoient aux grandes vues de la politique. Henri VIII s'engagea par le traité de Moore

(1) C'est cette belle campagne de La Trémoille dont nous avons parlé dans le chapitre précédent.

à procurer la liberté de François Ier à des conditions raisonnables, dont Henri lui-même seroit l'arbitre; et, poussant déja jusqu'à l'excès son zèle pour les intérêts de son nouvel allié, il voulut qu'on exprimât dans le traité que le royaume de France ne pourroit être démembré pour la rançon de François. En devenant ainsi le protecteur d'un roi malheureux, il croyoit reprendre sur lui la supériorité; il la reprenoit en effet dans l'ordre politique, puisque François Ier s'obligeoit à lui payer une pension annuelle de cinquante mille écus. Louis XI avoit pris le même engagement à l'égard d'Édouard IV dans une nécessité moins pressante. Au reste, c'étoit la duchesse d'Angoulême, alors régente, qui traitoit pour son fils prisonnier; elle eut soin de promettre aussi une bonne gratification au cardinal Volsey.

Le traité de Madrid ne rendit point à François Ier une liberté entière, puisque ses fils étoient prisonniers en sa place; mais lorsque le pape Clément VII fut aussi tombé dans les fers de Charles-Quint, ce scandale réchauffant le zèle romanesque et dévot de Henri VIII, il offrit à François Ier de ne plus poser les armes que le pape et les fils de France ne fussent mis en liberté; il somma l'empereur de les y remettre, et, s'il ne lui envoya point de cartel comme François Ier, son héraut d'armes accompagna le héraut françois, et tout annonça que les deux rois faisoient cause commune. Ils firent aussi la guerre en commun; l'un se chargea de lever les troupes, l'autre de les payer en partie, et si François Ier fournit le général, Henri VIII le nomma, ce fut le maréchal de Lautrec. Cette réunion des rois

de France et d'Angleterre étoit encore un spectacle nouveau que Henri VIII donnoit à l'Europe. Si, dans les divisions intestines, soit de la France; soit de l'Angleterre, on avoit vu quelquefois des Anglois et des François marcher sous un même drapeau, cette union perfide n'étoit qu'un effet de leur haine[a]; c'étoit un jeu naturel de cette politique malfaisante, qui, pour profiter des troubles de ses voisins, soutient un des partis contre l'autre, les affoiblit tous les deux, et s'élève sur leur ruine. Si, au contraire, par un effet heureux de la modération sublime de saint Louis, on avoit vu Édouard Ier et Philippe-le-Hardi s'avouer pour amis et en avoir les procédés, cette amitié n'avoit pas été jusqu'à combattre l'un pour l'autre et entretenir des armées en commun; enfin, depuis le temps de Guillaume-le-Conquérant et de Philippe Ier, c'est-à-dire depuis l'origine de la rivalité de la France et de l'Angleterre, c'étoit la première fois qu'on voyoit une ligue offensive et défensive des deux rois sincèrement formée, sincèrement exécutée, et qu'une des deux nations avoit été véritablement auxiliaire de l'autre.

La marche de Lautrec vers Rome ne contribua pas peu à mettre le pape en liberté; il restoit à procurer aussi la liberté aux enfants de France; cet article ne put être le fruit des opérations militaires, qui n'avoient pas été assez heureuses, ce fut l'ouvrage de deux femmes; la duchesse d'Angoulême et Marguerite d'Autriche eurent la gloire de donner enfin la paix à l'Europe et d'assoupir une des violentes rivalités qui aient trou-

[a] Guichardin. Du Bellay.

blé le monde. François traita en père qui avoit à revoir ses enfants, il fut obligé d'abandonner ses foibles alliés d'Italie; mais on n'abandonne guère des alliés puissants; parmi les ministres qui assistèrent au congrès de Cambrai, où fut conclue cette *paix des dames*, Guichardin nomme l'évêque de Londres et le duc de Suffolck-Brandon pour le roi d'Angleterre. Il assure que rien ne se décidoit sans l'agrément de ce prince. Martin du Bellay assure au contraire que le traité de Cambrai fut conclu sans que le roi d'Angleterre y eût eu aucune part, et que Henri VIII en témoigna son ressentiment à Langei (frère de du Bellay), envoyé par François Ier pour traiter avec Henri du remboursement des sommes déléguées par le traité de Cambrai. Langei, par sa dextérité, par les services qu'il eut occasion de rendre au roi d'Angleterre dans la fameuse affaire du divorce, sut calmer l'esprit de ce monarque. Henri VIII ne se piquoit pas moins de grandeur d'ame que de politique: il remit à François Ier les sommes que celui-ci s'étoit chargé de payer à l'acquit de l'empereur, et il donna au prince Henri, duc d'Orléans, son filleul, et second fils de François Ier, une fleur-de-lis d'or de cinquante mille écus, engagée autrefois au roi d'Angleterre Henri VII par Philippe d'Autriche, père de Charles-Quint, et que François Ier, par le traité de Cambrai, s'étoit chargé de retirer. Ce procédé noble adoucissoit à François Ier les conditions de la délivrance de ses fils.

Les bons offices que François Ier rendit à Henri VIII dans l'affaire du divorce, en lui procurant des consultations favorables de la part de divers canonistes de France et d'Italie, ne furent ni un acte de justice, ni un

acte de simple reconnoissance. Le but et l'espérance de François I[er] étoient de rendre Charles-Quint et Henri VIII irréconciliables; mais, quelque desir qu'il eût de rompre entre eux tout lien d'alliance et d'amitié, il fut effrayé du parti violent que prit le roi d'Angleterre, il en prévit les suites, il les représenta, il renoua plusieurs fois les négociations entre Rome et Londres, il ne négligea rien pour prévenir le schisme, ni pour le faire cesser; à l'entrevue de Marseille (1) entre le pape Clément VII et François I[er], où fut célébré le mariage du duc d'Orléans avec Catherine de Médicis, cousine du pape, François I[er] fit admettre les ambassadeurs du roi d'Angleterre, son allié, quoique l'excommunication fût déja lancée contre ce prince; mais François eut lieu de se repentir de cette démarche; ces ambassadeurs, qui avoient déja le ton du schisme, donnèrent des scènes, traitèrent le pape avec hauteur et avec insulte. Un jour, François, entrant dans l'appartement du pape, y trouva ces ambassadeurs qui lui signifioient un appel au futur concile. Des auteurs protestants disent que le pape en fut tellement irrité, qu'il menaça un de ces ambassadeurs de le faire jeter dans une chaudière de plomb fondu. De ce moment, François sentit que ses sollicitations devenoient aussi déplacées que superflues, et le pape l'ayant prié de ne lui plus parler de Henri VIII, il le promit, et tint parole, content d'avoir rempli, quoique sans succès, envers Henri tous les devoirs de l'alliance et de l'amitié. D'un autre côté,

(1) On peut voir les détails de cette entrevue dans l'Histoire de François I[er], liv. 3, ch. 6. Elle avoit été précédée d'une entrevue des deux rois à Boulogne et à Calais.

le fougueux Henri s'indignoit de la modération de François, il le sollicitoit de se soustraire comme lui à l'obéissance du saint-siége. Cette proposition, faite dans un temps où François I[er] s'unissoit avec le pape par les nœuds les plus intimes, peut donner une idée de l'emportement de Henri VIII.

François lui rendit un service plus légitime et plus utile, en désarmant, par sa médiation, le roi d'Écosse, que les intrigues de l'empereur avoient soulevé contre l'Angleterre.

Le duc de Milan, Sforce, pour plaire à l'empereur, fait trancher la tête, sans aucune forme de procès, à l'ambassadeur de France, Merveille, qu'il avoit lui-même fait prier François I[er] de lui envoyer; François demande vengeance à tous les souverains d'un crime qui les outrageoit tous. Une diète générale de l'Europe eût certainement condamné Sforce, et obligé l'empereur de le désavouer; le droit des gens eût été vengé, la paix n'eût point été troublée. Dans l'état de guerre, chacun songe à soi, les considérations de la justice sont subordonnées aux vues d'intérêt; les princes de l'Europe, avertis séparément, parurent diversement affectés de cette affaire, selon leurs dispositions et leurs intérêts; ceux qui en témoignèrent le plus d'indignation n'en témoignèrent que par lettres.

Sforce mourut, cet événement suspendit la guerre; l'empereur amusa la France par l'espérance de l'investiture du Milanez, qu'il garda pour lui. Enfin, à Rome, en plein consistoire, dans l'assemblée la plus nombreuse, en présence de tous les ambassadeurs, dans le sanctuaire le plus respectable de la paix, et devant

tous ces ministres de paix, il jure une guerre éternelle à François Ier, qu'il diffame par la plus violente et la plus scandaleuse harangue, visiblement préparée depuis long-temps. Voilà encore ce que la diéte européenne, assemblée peut-être dans le même lieu, eût empêché ou puni, sans que la paix eût été troublée. L'empereur envoya dans toute l'Europe des copies de ce discours, toutes infidéles et différentes les unes des autres, selon les dispositions des princes auxquels il les adressoit. Il en envoya une assez modérée au roi d'Angleterre, en lui demandant le renouvellement des anciennes alliances, et promettant d'oublier, à ce prix, les outrages faits à la reine Catherine d'Aragon, sa tante, qui étoit morte alors. Henri étoit toujours étroitement lié avec François Ier, dont il n'avoit pas encore oublié les services; il traitoit même d'un mariage entre sa fille Élisabeth et le duc d'Angoulême, troisième fils de François Ier. Il répondit assez durement que la copie du discours n'étoit pas fidéle; qu'il avoit sur cela des avis certains, ainsi que sur les propos calomnieux tenus contre lui par l'empereur, à Rome et ailleurs, au sujet de la mort de Catherine d'Aragon; qu'il verroit s'il devoit oublier cette injure ou s'en venger; qu'il prendroit sur cela conseil de sa gloire; qu'au reste, il connoissoit et condamnoit les desseins ambitieux de l'empereur contre la France. Cette lettre fut le seul acte d'ami et d'allié de François Ier que Henri VIII fit dans cette guerre; la gloire ou la mollesse lui conseilla l'inaction; ou plutôt les troubles qu'entraînoit chez lui la nouveauté, les contradictions qu'éprouvoit sa suprématie, occupoient assez dans son île sa tyrannie ac-

tive; il voyoit d'ailleurs que les François suffisoient à leur défense; que l'alliance des Turcs pouvoit même rendre les premiers formidables; que la grande expédition de l'empereur en Provence avoit tourné à la confusion de ce prince. François Ier rentroit dans l'éclat de sa gloire, le cœur de Henri se resserre et s'éloigne; content de ne point nuire à François, il ne le sert pas.

La trève de Nice suspend les hostilités; l'empereur vient à Paris, ces deux rivaux paroissent unis, Henri VIII se défie de tous deux; c'étoit l'intention de l'empereur, qui affectoit de publier par-tout sa prétendue réconciliation avec François Ier, pour détacher de ce prince tous ses alliés.

L'assassinat des ambassadeurs Rincon et Fregose, que François Ier envoyoit, l'un à Constantinople, l'autre à Venise, rallume la guerre entre Charles-Quint et François Ier. Charles-Quint fut publiquement convaincu de ce crime, qu'il n'eût pas commis sans doute s'il eût eu à craindre le jugement d'une diète européenne, prête à prendre les armes pour punir un roi assassin. La cause de l'empereur dans cette nouvelle guerre étoit trop odieuse pour être embrassée d'abord, mais l'empereur gagna du temps par ses artifices, et lorsque la politique présenta d'autres scènes, lorsque les événements de la guerre en eurent fait oublier l'origine, on vit Henri VIII joindre ses armes à celles de l'empereur.

Ce furent les affaires d'Écosse qui amenèrent cette rupture entre la France et l'Angleterre.

Le principe de l'alliance constante de la France et de l'Écosse étoit l'intérêt qu'avoient ces deux puissances

de se réunir contre l'Angleterre, leur commune rivale; mais comme l'Écosse n'avoit ordinairement de guerre que contre les Anglois, elle ne prenoit part aux guerres de la France que quand ces guerres étoient aussi contre les Anglois; les autres querelles des François lui étoient étrangères. Le jeune roi d'Écosse Jacques V se fit une idée plus étendue des engagements politiques; persuadé que la mesure des services qu'on devoit à ses alliés étoit le besoin qu'ils en avoient, lorsqu'il vit, en 1536, l'empereur fondre sur la Provence, il n'attendit pas que les François lui demandassent des secours auxquels ils ne prétendoient pas même dans cette occasion, il prévint leurs desirs, et s'embarqua pour la France avec seize mille hommes d'élite. La tempête repousse deux fois sa flotte sur les côtes de l'Écosse; mais la seconde fois son vaisseau, séparé du reste de la flotte, aborde à Dieppe. Il n'a plus à offrir qu'un foible secours, bien différent de celui qu'il avoit préparé, il vient s'offrir lui-même. François sentit toute la générosité d'un tel procédé; pour le récompenser dignement, il donna Madeleine, sa fille, en mariage au roi d'Écosse; il voulut faire agréer ce mariage à Henri VIII, qui reçut la proposition avec froideur, et ne répondit rien; le mariage ne s'en fit pas moins, mais la jeune reine étant morte dans l'année, François Ier se chargea de remarier son gendre; il lui fit épouser Marie de Lorraine, veuve du duc de Longuevile. Jacques V, en repassant de la France dans son île, mouilla sur les côtes d'Angleterre; il y trouva des mécontents, qui l'invitèrent à prendre leur défense contre Henri VIII. Le pape lui offrit ensuite la couronne d'Angleterre; il eut la modé-

ration et la sagesse de refuser toutes ces offres. Henri VIII, qui vouloit l'engager dans son schisme, lui proposa une entrevue dans Yorck, Jacques y consentit; mais le clergé d'Écosse, encore catholique alors, craignit les suites de cette entrevue, et elle n'eût pas lieu. Henri, après avoir attendu quelque temps à Yorck, y reçut des lettres d'excuse de la part de Jacques V; il fut si outré d'avoir perdu l'occasion d'un triomphe que son éloquence s'étoit promis, que, pour cette seule raison, il déclara la guerre à l'Écosse; il mit en déroute l'armée écossoise près du golfe de Solway, et fit beaucoup de prisonniers importants. Jacques V en mourut de chagrin, laissant pour unique héritière Marie Stuart, sa fille, qui venoit de naître. Henri VIII renvoya en Écosse les prisonniers du combat de Solway, pour qu'ils négociassent le mariage de Marie avec Édouard, fils de Henri VIII. Ils y firent leurs efforts; mais n'ayant pû y réussir, ils furent sommés par l'ambassadeur anglois de retourner à Londres, comme ils s'y étoient engagés. Il n'y eut que Gilbert Kennedy, comte de Cassils, qui se crut lié par cette promesse, il revint à Londres. Henri VIII étoit quelquefois sensible à la vertu, il l'honora dans le comte de Cassils : « Régulus, lui dit-il, ne re« trouvera point à Londres la cruauté carthaginoise. » Il le renvoya sans rançon; mais il continua la guerre contre l'Écosse.

Marie Stuart étoit restée sous la tutèle et la régence de Marie de Lorraine, sa mère, et sous l'administration du cardinal de Saint-André, qu'on nommoit le cardinal administrateur. Cette princesse, destinée à tant de foiblesses et de malheurs qui devoient aboutir à l'écha-

faud, étoit dès son berceau un grand objet d'ambition et de discorde. Héritière de la couronne d'Écosse, les souverains les plus puissants recherchoient son alliance. Il étoit naturel que le roi d'Angleterre, dont elle étoit petite-nièce, la demandât pour le prince Édouard, son fils; mais la régente (1), fille, nièce et sœur de tous ces grands princes lorrains établis en France, étoit toute Françoise, et le cardinal administrateur étoit dans ses intérêts. L'un et l'autre traversoient de tout leur pouvoir les desseins de Henri VIII. François Ier leur envoya des secours d'hommes et d'argent, conduits par le jeune comte de Lenox, de la maison de Stuart, attaché au service de la France, comme l'avoit été le maréchal d'Aubigny, son oncle. Lenox ayant consumé l'argent du roi en folles dépenses, l'embarras du compte qu'il faudroit en rendre le fit passer de la mauvaise conduite à la trahison complète; il se sauva en Angleterre, où Henri VIII, pour l'attacher à son parti et le faire servir à ses desseins en Écosse, lui fit épouser une de ses nièces, née du second mariage de la reine d'Écosse, sa sœur, avec le comte d'Angus, de la maison de Douglas, en Écosse. François Ier envoya d'autres secours à Marie de Lorraine. Telles furent les raisons qui firent oublier à Henri VIII les bienfaits de François Ier; à l'empereur, les outrages qu'il avoit reçus de Henri VIII, et les serments qu'il avoit faits de ne s'allier jamais avec un prince schismatique. Dès qu'il vit le roi d'Angleterre

(1) La reine douairière, Marie de Lorraine, n'étoit pas proprement régente. On avoit, pour la forme, nommé régent Jacques Hamilton, comte d'Aran, prince foible, qui laissoit toute l'autorité de la régence à la reine douairière.

aigri contre les François, il chercha son alliance, et il sut la rendre aussi utile à ses intérêts dans cette guerre, qu'elle avoit été stérile pour François Ier dans la guerre précédente.

Cependant dix mille Anglois, envoyés au secours de l'empereur devant Landrecy, en 1543, ne purent empêcher la levée de ce siége. François eut le plaisir en cette occasion de voir les principales forces de l'Espagne, de l'Italie, de l'Allemagne, des Pays-Bas et de l'Angleterre, échouer devant une petite place, dont les fortifications, faites à la hâte, n'étoient pas même achevées.

L'année suivante [a], l'empereur et le roi d'Angleterre partagèrent entre eux la France par un traité; ils convinrent aussi d'un plan pour la conquérir. Les deux monarques, sans s'arrêter à aucun siége, devoient, l'un par la Champagne, l'autre par la Picardie, marcher droit à Paris, où se feroit la réunion de leurs forces. Tous deux manquèrent plus ou moins à cet engagement; le siége de Saint-Dizier retarda quelque temps la marche de l'empereur; mais il s'approcha ensuite assez de la capitale pour y répandre la même consternation qu'en 1523. Henri VIII, de son côté, s'attacha aux siéges de Montreuil et de Boulogne, et manqua au rendez-vous. L'empereur s'étant trop avancé dans un pays ennemi, où il n'avoit point de places pour assurer sa retraite, se trouva en danger, et du consentement du roi d'Angleterre, fit sa paix particulière à Crespy.

Le dauphin Henri marcha contre Henri VIII; son

[a] 1544.

arrivée et la vigoureuse défense du maréchal du Biez firent lever le siége de Montreuil ; mais le dauphin arriva trop tard pour faire lever celui de Boulogne. Il s'en prit à Coucy-Vervin, gouverneur de la place ; il l'accusoit de l'avoir mal défendue, et au commencement de son régne, il lui fit trancher la tête (1).

L'année 1545 est remarquable par une campagne navale ; les François firent une descente en Angleterre avec plus d'éclat que de succès solide [a] (2). D'Annebaut commandoit dans cette expédition, en qualité d'amiral, titre qui depuis long-temps n'entraînoit guère de fonctions ; on voit en effet sous ce régne tous les amiraux, Bonnivet, Brion, d'Annebaut, commander des armées de terre ; d'Annebaut seul en commanda une de mer cette seule année. Il y eut aussi quelques hostilités peu décisives aux environs de Boulogne, que François Ier avoit résolu de reprendre. Enfin Henri VIII s'ennuya de la guerre, on fit la paix. On convint que le roi de France paieroit dans l'espace de huit ans au roi d'An-

(1) Sur la foi de tous les historiens, et en particulier de du Bellay, auteur contemporain, et fait d'ailleurs pour être instruit, nous avions cru Vervin coupable au moins de lâcheté ; mais nous sommes forcés de céder à l'évidence des raisons par lesquelles M. de Belloy, lui rendant l'innocence et la gloire, détruit sur ce point l'opinion reçue. Nous saisissons avec plaisir cette occasion de corriger une erreur, et de rendre hommage à un infortuné dont la mémoire a d'ailleurs été réhabilitée avec autant d'éclat que de justice. M. de Belloy justifie très bien aussi le maréchal du Biez, beau-père de Vervin, et plus maltraité encore par du Bellay. (Voyez le Mémoire de M. de Belloy sur la maison de Coucy.)

[a] Du Bellay.

(2) On peut en voir la relation dans l'Histoire de François Ier, liv. 6, ch. 7.

gleterre, une somme de deux millions, et que Boulogne et ses dépendances seroient remises à la France au dernier paiement. C'étoit en rendre la restitution bien incertaine que de la renvoyer si loin; une place ne sort guère des mains d'un souverain quand elle y est restée huit ans, on l'avoit bien senti au commencement du régne de François Ier, lorsqu'on avoit négocié pour la restitution de Tournay.

La mort de Henri VIII suivit de près cette paix, et la mort de François Ier suivit de près celle de Henri VIII. Remarquons même que la mort de Henri ne contribua pas peu à celle de François. Ce prince aimoit Henri, avec lequel il avoit une ressemblance assez marquée dans la taille et dans les traits. Il l'appeloit toujours: « Notre très cher et très aimé bon frère, cousin, com« père et perpétuel ami. » (Jamais on ne fut moins perpétuel que Henri VIII dans ses alliances, sur-tout avec la France.) François Ier appeloit aussi Anne de Boulen, *la royne sa bonne sœur*. Toutes ses instructions pour l'Angleterre étoient affectueuses, toutes ses lettres à Henri VIII respirent la tendresse; il l'appelle dans quelques unes: « Le meilleur frère et ami qu'il ait en « ce monde. » C'est lui qui étoit tel à l'égard de Henri VIII; il n'aimoit qu'un ingrat, Henri étoit trop jaloux de François Ier pour l'aimer, mais cette jalousie attestoit la supériorité de son rival; il ne put jamais pardonner à François sa gloire, François lui pardonna tous ses torts.

Ces deux princes étoient de même âge; tous deux s'affaissèrent et tombèrent avant le temps; ils moururent à quelques mois l'un de l'autre d'une maladie qui,

chez tous les deux, paroît avoir eu la même cause, et qui leur avoit depuis long-temps altéré le tempérament et l'humeur, c'est-à-dire que François Ier étoit devenu chagrin, mélancolique; Henri VIII farouche et furieux.

Le plus grand trait de ressemblance ou physique ou morale qu'on ait trouvé entre ces princes, est leur penchant à l'amour, penchant trop naturel et trop général pour distinguer personne autrement que par le degré; mais un héros galant et tendre, qui respecta toujours ses femmes et ses maîtresses, qui se livra trop à ce plaisir si doux et si dangereux d'être gouverné par ce qu'on aime, peut-il être comparé à cet amant féroce, à ce mari cruel qui traita les femmes en victimes dévouées à ses plaisirs despotiques? Peut-être pardonneroit-on à Henri d'avoir épousé sa maîtresse en répudiant la femme de son frère, si, de six femmes qu'il épousa, il n'avoit pas fait trancher la tête aux deux qu'il avoit le plus aimées, s'il n'en avoit pas répudié deux, s'il n'en avoit pas fait périr une autre dans les tortures de l'enfantement, en pouvant la sauver; s'il n'avoit pas plusieurs fois menacé la vie de la sixième; s'il n'avoit pas joint les fureurs de la jalousie aux caprices de l'inconstance; si la disgrace de ses femmes n'avoit pas entraîné la proscription des enfants qu'il en avoit eus; si enfin il n'avoit pas été un roi tyran, un mari barbare, un père dénaturé, un ami infidèle, un politique bizarre, presque uniquement célèbre par le mal qu'il a fait, et plus redevable aux conjonctures qu'à ses talents du pouvoir sans bornes qu'il exerça en Angleterre.

« L'énumération de ses vices, dit M. Hume [a], se- « roit celle de tous ceux dont la nature humaine est capa- « ble » ; il ajoute seulement que ces vices n'étoient chez Henri, ni dans le dernier excès, ni sans mélange de vertus. François Ier eut des foiblesses plutôt que des vices, et ses foiblesses eurent souvent un principe estimable.

Ses plus grandes fautes, ses plus grands torts, le supplice de Semblançai, l'oppression du connétable de Bourbon, furent des effets du respect excessif de François Ier pour sa mère ; il gouverna mieux, quand il gouverna seul. Au contraire, le plus beau temps de la vie de Henri VIII est celui où Volsey a régné sous lui ; tant que vécut ce Séjan de l'Angleterre, qui eut de Séjan l'énorme puissance, l'insolent orgueil et l'éclatante disgrace, le fougueux Henri n'osa s'abandonner à toute l'impétuosité de ses passions ; le principal éloge de ce ministre, d'ailleurs injuste et coupable, se tire de tout ce que Henri VIII ne fit point pendant sa vie et de tout ce qu'il fit après sa mort.

François et Henri se ressemblèrent par la libéralité, qualité chère aux courtisans, funeste aux peuples. Tous deux aimèrent trop la guerre, François la fit avec plus d'éclat, mais aussi avec plus de malheur.

Les droits de François Ier sur le Milanez et le royaume de Naples lui fournissoient plus d'occasions de guerre que n'en avoit Henri VIII. Cependant de trois grandes guerres qu'entreprit François Ier, on ne peut lui reprocher que la première. Dans les deux autres,

[a] Histoire d'Angleterre, Tudor. Henri VIII.

il défendoit le droit des gens, il vengeoit des ambassadeurs assassinés.

On pourroit reprocher à Henri toutes ses guerres, comme entreprises sans motif suffisant, par humeur, par passion, par caprice.

François I[er] étoit jaloux de Charles-Quint, Henri VIII l'étoit de Charles-Quint et de François I[er], mais il l'étoit plus de François I[er] que de Charles-Quint, parceque Charles-Quint, si heureux à la guerre par ses généraux, ne l'avoit pas encore faite en personne avec autant d'éclat que François I[er].

Henri VIII avoit le même système d'équilibre que son père, mais il n'avoit pas le même système de paix; il faisoit pencher tour-à-tour la balance de tous les côtés; il s'armoit, tantôt contre Charles-Quint, tantôt contre François I[er]. Henri VII ne s'armoit contre personne; pour être toujours arbitre, il ne se rendoit jamais partie; il annonçoit la guerre, et ne la faisoit pas.

Mais c'est sur-tout à son peuple que Henri VIII fit la guerre, il subjugua les parlements, il triompha des lois et de la liberté, jamais il n'y eut de despote plus absolu, ni de législateur plus injuste. Sophiste dans sa législation comme dans sa théologie, il se plut à faire des lois pénales absolument contradictoires, et qui ne laissoient aucun moyen d'échapper à la peine. Les écrits, les discours, le silence, tout étoit devenu crime d'État; la tyrannie craint tout et se croit attaquée par-tout. On étoit coupable de trahison pour soutenir la validité du mariage, soit de Catherine d'Aragon, soit d'Anne de Boulen, pour traiter ou de bâtard ou de légitime, Marie, fille de Catherine, ou Elisabeth, fille d'Anne

de Boulen. Quel parti prendre? celui de se taire? on n'avoit pas même cette ressource. Quiconque refusoit de répondre sur ces questions délicates étoit encore coupable de trahison. Quelquefois, par une interprétation forcée des lois, la nation entière, ou du moins de grands corps nationaux se trouvoient coupables, et le roi les punissoit comme de simples particuliers. Le cardinal Volsey avoit exercé publiquement en Angleterre les fonctions de légat; le clergé qu'il gouvernoit, ainsi que tout le royaume, avoit reconnu en lui ce pouvoir; mais les lois défendoient d'exercer les fonctions de légat sans une permission particulière du prince : on ne pouvoit prouver que Henri VIII eût accordé une pareille permission, et la publicité du fait la rendoit évidemment superflue. Tout le clergé fut jugé coupable; ce fut en vain que, pour désarmer le roi, il eut la foiblesse de casser son mariage, et de reconnoître sa suprématie; il fallut de plus qu'il payât une amende de cent mille livres sterling; ce qui excita des soulèvements dans le clergé inférieur, et donna lieu à de nouvelles violences.

Ce n'est pas la peine d'observer qu'on ne trouvera rien de semblable dans la législation ni dans la conduite de François Ier, qu'il tend par-tout de bonne foi à la réformation des abus, à l'amélioration du gouvernement.

On sait ce que François Ier fit pour les sciences et pour les arts. Charles-Quint et Henri VIII voulurent quelquefois l'imiter à cet égard; mais quelle différence de ce que le goût inspire à ce que la vanité fait faire! Louons cependant l'émulation qui engagea Henri VIII

à fonder le collége de la Trinité à Cambridge, et Volsey le collége du Christ à Oxford.

Toute nouveauté utile doit passer par l'épreuve des contradictions. L'établissement du collége royal en France en éprouva de violentes de la part de Béda et de ses semblables (1). La fondation faite par Volsey d'une chaire de grec dans le collége du Christ partagea l'université d'Oxford en Grecs et en Troyens (ce dernier nom fut celui que prirent les ennemis du grec). Ce parti, avec le temps, eut en effet le sort des Troyens; il succomba, et l'émulation fit pénétrer le grec dans l'université de Cambridge. Erasme parle avec satisfaction des égards que les gens de lettres commençoient de son temps à obtenir en Angleterre [a]. C'étoit l'ouvrage de François Ier, c'étoit lui qui avoit donné ce ton à l'Europe.

François Ier et Henri VIII, non contents de protéger les lettres, se piquoient de les cultiver eux-mêmes. François Ier, simple particulier, et uniquement livré à la poésie, n'eût pas été un rival indigne de Marot. Nous ne voyons pas même que, malgré les soins du trône et l'embarras des affaires, il soit resté fort au-dessous de ce poëte; il a comme lui de la galanterie et des graces, il joint à la naïveté qui distinguoit alors la langue françoise, une finesse qui distingue son esprit particulier.

Henri VIII fut un théologien scolastique, et ne fut rien de plus. Henri VII, par une suite de son caractère inquiet et défiant, avoit cru ne pouvoir assurer l'auto-

(1) Voyez l'Histoire de François Ier, liv. 8, ch. 2.

[a] Erasm. Epist. ad Banisium, p. 368.

rité à son fils aîné Arthur, qu'en éloignant le puîné des affaires et l'appliquant aux sciences. Peut-être le destinoit-il à l'état ecclésiastique. Henri VIII aima toujours dans la scolastique le souvenir de son enfance et le plaisir de dominer sur les esprits par la dispute ; il la porta sur le trône, il écrivit contre Luther, sur la matière des sacrements, ce qui lui valut de la part de Léon X le titre de *défenseur de la foi*, et de la part de Luther ces injures stupidement atroces, ces qualifications d'*âne* et de *pourceau*, ornements ordinaires des écrits polémiques de ce temps-là.

Une des plus fortes causes de la haine de Henri VIII pour Luther, étoit que ce docteur avoit écrit contre saint Thomas d'Aquin, dont Henri VIII et le cardinal Volsey se piquoient d'être admirateurs. Ce fut en théologien que Henri VIII voulut se venger de l'insolence de Luther. Il pria les ducs de Saxe d'empêcher que la traduction de la bible faite en Allemand par Luther ne fût publiée, il n'obtint rien ; mais il fit brûler par le bourreau la bible traduite en anglois par Tindal ; ne suffisoit-il pas de la condamner ? cet excès de zèle entraînoit, ce semble, une profanation assez forte. Les altérations ne pouvoient tomber que sur quelques objets, et ne formoient que la moindre partie de l'ouvrage ; le reste étoit le pur texte de l'écriture. C'étoit le cas de conserver l'ivraie pour ne pas arracher en même temps le bon grain.

Il eût été plus sûr d'attaquer Henri VIII dans son autorité que dans sa théologie. Il pensa en coûter la vie à Catherine Parr, sa sixième femme, pour s'être prêtée par complaisance à disputer contre lui sur des

questions théologiques, et pour avoir eu sur lui cet avantage qu'une femme d'esprit a aisément sur un théologien. La froideur du roi et quelques avis qu'elle reçut lui firent connoître son danger; elle ne trouva d'autre moyen de s'y soustraire que d'aller consulter sérieusement le roi, toujours sur des questions théologiques, et de lui témoigner le plus grand respect pour ses lumières. Henri étoit trop sensiblement blessé pour se rendre d'abord : « C'est vous, Catherine, dit-il avec « aigreur, qu'il faut consulter; vous êtes un docteur « fait pour instruire, non une femme faite pour être « instruite. » Catherine, joignant avec art les caresses aux soumissions, parvint enfin à persuader Henri qu'elle l'avoit toujours regardé comme un oracle, et qu'elle ne lui avoit proposé des doutes que pour être instruite: « S'il est ainsi, lui dit Henri, en lui donnant un nom de tendresse, et en l'embrassant avec la joie naïve de l'orgueil satisfait : « nous serons toujours amis [a]. » Pendant qu'ils étoient ensemble, le chancelier Wriotesley, auquel Henri, dans sa colère, l'avoit déja sacrifiée, vint avec des gardes pour la conduire à la tour; le roi alla au-devant de lui pour lui couper la parole, et dérober à Catherine la connoissance de ce qui avoit été projeté contre elle, Catherine entendit seulement que le roi s'emportoit contre le chancelier, qu'il le traitoit de *scélérat*, de *fou* et de *sot;* elle voulut apaiser le roi, qui, la regardant avec attendrissement, lui dit : « Pau« vre femme, tu ne sais pas en faveur de qui tu parles! » On peut croire que Catherine ne disputa plus sur la théologie.

[a] Burnet. Herbert. Speed.

La nécessité de brûler les hérétiques étoit alors une erreur commune à tous les souverains catholiques de l'Europe. La réforme de Luther ouvrit un vaste champ à cette sévérité. Charles-Quint brûloit les Luthériens dans les Pays-Bas et quelquefois même en Allemagne, quand il y étoit le plus fort; François I[er] les brûloit aussi en France, pendant qu'il s'allioit avec les protestants d'Allemagne, avec les schismatiques d'Angleterre et avec les Turcs; Henri VIII, qui entretenoit les mêmes alliances avec les protestants en Allemagne, les brûloit aussi en Angleterre.

Charles-Quint suivoit en cela une politique malentendue.

François I[er] s'y refusa long-temps, et ne céda enfin qu'avec beaucoup de répugnance aux instances de son clergé sur cet article. Les protestants l'irritèrent d'ailleurs par l'indécence insolente de leurs profanations; mais tout prince doit trembler au seul nom de persécution, en songeant que des fanatiques ont pu engager François I[er] à exterminer les paisibles Vaudois dans leurs vallées solitaires. Les noms de Cabrière et de Mérindol (1) doivent être à jamais, ainsi que celui de la Saint-Barthélemi, la leçon des rois et l'effroi des persécuteurs.

Pour Henri VIII, il offroit ces sacrifices humains avec le zéle d'un théologien et la violence d'un barbare. Orthodoxe dans presque tous les articles de sa foi, schismatique dans sa conduite, il avoit à immoler éga-

(1) Voyez dans l'Histoire de François I[er] l'expédition de Cabrière et de Mérindol, liv. 7, ch. 7.

lement les ennemis de sa doctrine et ceux de sa suprématie, les sacramentaires et ceux qu'il nommoit déja les papistes; il sacrifioit à ceux-ci la vie de Thomas Cromwel, ministre incorruptible, mais partisan zélé de la réforme; il disputoit publiquement dans la salle de Westminster contre le sacramentaire Jean Nicholson, dit Lambert, et le faisoit brûler à petit feu, après l'avoir, disoit-il, confondu. Il faisoit trancher la tête à ceux qui refusoient de reconnoître sa suprématie; au cardinal Fisher, évêque de Rochester, savant d'une vertu austère [a]; au chancelier Thomas Morus, savant d'une vertu douce, d'un esprit gai, qui plaisanta jusque sur l'échafaud, qui rangea sa barbe sous la hache de l'exécuteur, en disant: « Celle-ci n'a point commis « de trahison (1). »

Henri se comportoit en religion comme en politique; il vouloit tenir la balance entre le pape et les réformés, comme entre Charles-Quint et François Ier, et il étoit injuste envers tous.

Henri affranchit l'Angleterre du denier de Saint-Pierre et de toutes les extorsions de la cour de Rome; mais quel pape eût pu être aussi funeste aux Anglois qu'un pareil tyran? Il se rassasioit de supplices; son chancelier Wriotesley assistoit à la question, aidoit

[a] Burnet, Histoire de la Réforme.

(1) Cet homme rare donnoit toujours à la vertu un caractère d'enjouement et de gaieté. Un gentilhomme anglois qui avoit un procès à la chancellerie lui envoya deux flacons d'or d'un travail recherché; Thomas Morus les fit remplir d'un vin exquis, et les remit au domestique du gentilhomme: « Mon ami, lui dit-il, dites à votre maitre « que si mon vin lui paroît bon il peut en envoyer chercher tant « qu'il voudra. »

lui-même à la donner; il fit tourmenter ainsi devant lui au-delà des rigueurs ordinaires une femme distinguée par la naissance, le mérite et la beauté, nommée Anne Askew, et il l'envoya au bûcher tellement disloquée par la torture, qu'il fallut l'y porter. Peut-être s'étoit-il flatté de traiter ainsi la reine Catherine Parr. Le roi étoit parvenu à aimer le sang, à se plaire aux cris des malheureux.

Il se présente au sujet de Henri VIII un problème singulier: « Comment un tel tyran ne fut-il point haï « de son peuple? » M. Hume, qui le propose, essaie de le résoudre, il explique ce phénoméne par l'éclat des qualités extérieures de Henri VIII et par l'abâtardissement de la nation. Mais ce phénoméne est-il bien réel? on trembloit, on obéissoit, on rampoit, la haine n'osoit se montrer; mais en étoit-elle moins vive? On a dit aussi que le peuple aimoit Néron, parceque ce monstre donnoit des fêtes. Si le peuple romain l'eût aimé, il l'auroit défendu. Des particuliers peuvent aimer le crime, un peuple le hait nécessairement. Mais le peuple ne montre pas toujours toute sa haine, il souffre long-temps; c'est quelquefois le foible successeur du tyran détesté, qui est puni pour lui. Un gouvernement vigoureux peut contenir par la crainte la haine qu'il fait naître; mais cette haine aura son ressort, elle éclatera au premier moment de foiblesse, et nous croyons voir dans les troubles qui remplirent la minorité d'Édouard VI le développement des dispositions qui s'étoient formées sous Henri VIII; ajoutons que, sous Henri VIII lui-même, la suppression des monastères avoit excité des soulévements violents dans plusieurs provinces.

Londres, mais il vint toujours de nos divisions. Tel est le danger des partis politiques et des sectes religieuses, qui deviennent bientôt des partis politiques; mais le moyen de les prévenir n'est pas de persécuter; au contraire, la persécution est ce qui leur donne de la consistance, et elle finit par les rendre redoutables; il est peu de vérités plus certaines que celle-là, il en est peu de plus utiles, et qui aient plus besoin d'être répétées.

De trois fils et quatre filles qu'avoit eus François Ier, il ne laissa que Henri II, qui lui succéda, et Marguerite, qui épousa dans la suite Emmanuel Philibert, duc de Savoie; il avoit eu la douleur de perdre, dans tout l'éclat de leurs plus belles années, le dauphin François et le duc d'Orléans Charles.

Henri VIII laissa de Jeanne Seymour, Édouard VI, qui lui succéda; de Catherine d'Aragon, il avoit eu Marie, et d'Anne de Boulen, Elisabeth, toutes deux rejetées de la succession par des actes parlementaires, dont il étoit aisé de prévoir l'inexécution, et qu'il démentit par son testament.

Celui de tous ses enfants que Henri VIII paroît avoir le plus aimé, est le fils naturel qu'il avoit eu d'Elisabeth Blount, et qui, dès l'âge de six ans, étoit déja revêtu des plus grandes dignités de l'État: on le nommoit Henri *Fitz-Roi*.

François Ier eut un bâtard, nommé Vilcouvin; c'est tout ce qu'on en sait.

Nous ne voyons pas que les découvertes faites par les Anglois dans le nouveau monde, sous Henri VII, aient continué, du moins avec quelque éclat, sous Henri VIII, quoique l'émulation mît alors en mouve-

ment toutes les nations de l'Europe. François Ier, plus sensible à toutes les sortes de gloire, envoya ses sujets chercher de nouvelles terres en Amérique. Jean Verazani, Florentin, qui s'étoit mis à son service, fit dans l'Amérique septentrionale quelques découvertes, qui furent poussées beaucoup plus loin en 1534 et 1535, par un Malouin, nommé Jacques Cartier; celui-ci pénétra dans le golfe, auquel il donna le nom de *Saint-Laurent*, parcequ'il y entra le 10 août (1535). Le 15, il découvrit une île qu'il appela, par la même raison, *l'île de l'Assomption;* mais ce nom n'est resté qu'à la Baie découverte depuis, vers le Nord, dans la terre des Eskimaux, et l'île de l'Assomption s'appelle aujourd'hui *Anticosti*. Cartier remonta le fleuve jusqu'à Montréal ou Mont-Royal.

En 1541, Jean-François de La Roque, sieur de Roberval, gentilhomme picard, accompagné du même Jacques Cartier, fit un établissement dans l'île Royale, d'où il envoya un de ses pilotes, nommé Alphonse de Saintonge, reconnoître le nord du Canada.

Mais c'étoit Charles-Quint qui découvroit et acquéroit les plus riches contrées. En 1519, l'Espagnol Fernand Cortez fit la conquête du Mexique. La même année, le Portugais Ferdinand Magalhaëns ou Magellan, ayant quitté son roi pour Charles-Quint, découvrit, sous les auspices de cet heureux prince, le détroit connu sous le nom de *Magellan*. Il entra le premier dans la mer du Sud, et pénétrant jusque dans l'Asie par l'Amérique, il trouva les îles Marianes et une des Philippines. Vers l'an 1525, deux aventuriers espagnols, Diégo d'Almagro et François Pizaro, firent la conquête du Pérou.

Les Portugais, premiers auteurs de ces grandes découvertes, trouvèrent dans l'Asie en 1538 les îles du Japon. Pendant tout le quinzième siècle, les mêmes Portugais n'avoient cessé de faire en Afrique des découvertes, qui les avoient conduits par degrés à la grande découverte de Vasco de Gama; mais dès le quatorzième siècle, sous notre roi Charles-le-Sage, nos Dieppois leur avoient donné l'exemple; ils avoient formé divers établissements sur les côtes d'Afrique, et vers l'an 1402, Jean de Béthencourt, seigneur du pays de Caux en Normandie et chambellan de Charles VI, avoit réduit à ses dépens les Canaries, alors idolâtres, y avoit fait prêcher la foi, et s'en étoit fait déclarer souverain.

En Angleterre, les restes de la querelle des deux roses produisoient encore des alarmes et des haines; la maison de La Poole étoit toujours suspecte, Henri avoit cependant montré quelque inclination pour le jeune Reginald ou Renaud de La Poole, qui fut dans la suite ce fameux cardinal Polus, l'ami des Bembes et des Sadolets, élevé à la pourpre par son mérite et par les sacrifices qu'il fit à la religion, élevé même à la tiare, qu'il refusa (1).

Polus étoit fils de Richard, duc de Suffolck, ce fidèle allié de la France, tué à la bataille de Pavie, qui avoit encore fortifié ses droits au trône d'Angleterre par son

(1) Si du moins on peut regarder comme un refus la conduite qu'il tint en cette occasion. Les cardinaux étant allés, selon l'usage, *l'adorer* dans sa chambre, après l'élection (c'étoit pendant la nuit), il les pria de remettre cette cérémonie au lendemain, de peur qu'elle ne fût prise pour une *œuvre de ténèbres*, propos qui leur parut si bizarre, qu'ils crurent que Polus avoit l'esprit égaré. Ils élurent en sa place le cardinal del Monte, Jules III.

mariage avec Marguerite d'Yorck, comtesse de Salisburi, fille de ce duc de Clarence qu'Édouard IV son frère avoit fait noyer. Cette princesse avoit trouvé grace devant Henri VIII et Catherine d'Aragon, qui l'avoient placée auprès de Marie leur fille, en qualité de dame d'honneur. Dans les révolutions qui survinrent, Marguerite fut fidéle à sa religion et à Catherine. Marie trouva en elle de la consolation et les catholiques de l'appui. Henri, qui avoit donné à Polus, fils de Marguerite, le doyenné d'Exeter, crut pouvoir l'attirer à son parti dans l'affaire du divorce et dans celle de la suprématie. Polus, pour toute réponse, fit imprimer son traité *de Unione Ecclesiasticâ* : il étoit alors en Italie, Henri le pria de revenir en Angleterre pour lui expliquer quelques passages de son livre; Polus, qui savoit que son livre n'étoit que trop clair, se garda bien de revenir. Henri s'en prit à toute la famille de Polus, il fit trancher la tête au frère aîné de Polus et à Marguerite leur mère, sous prétexte de complots formés pour marier le jeune Polus avec la princesse Marie, et faire remonter avec eux l'orthodoxie sur le trône.

Marguerite étoit âgée de soixante et dix ans. Le supplice de cette femme respectable, dernier rejeton direct des Plantagenets, fut un spectacle horrible par toutes les circonstances. « Elle refusa, dit M. Hume, de « poser son cou sur le billot, et de se soumettre en au- « cune manière à une sentence rendue sans aucune « formalité; elle dit à l'exécuteur que s'il vouloit avoir « sa tête, il n'avoit qu'à la saisir comme il pourroit, et « la secouant alors d'un air imposant, elle se mit à cou- « rir autour de l'échafaud : l'exécuteur la poursuivit, la

« hache levée, en lui portant plusieurs coups perdus, « avant de pouvoir la frapper du coup mortel. »

Oserions-nous dire que cette résistance inutile et cette course sur l'échafaud nous paroissent manquer de dignité? Il faut résister à la tyrannie, mais il faut céder au sort, et ce n'est point obéir à un arrêt injuste que de s'épargner des tourments.

Henri crut reconnoître le style de Polus dans une bulle d'excommunication lancée contre lui par le pape Paul III; il y étoit comparé à Balthasar, à Néron, à Domitien, à Dioclétien, et sur-tout à Julien; mais il faut convenir que ces deux dernières comparaisons lui faisoient trop d'honneur. Cependant Henri en fut tellement irrité, qu'il mit, dit-on, à prix la tête de Polus, qui pardonna généreusement à quelques assassins que ce prix avoit tentés.

Le pape n'osant nommer Polus à la légation d'Angleterre, lui donna celle des Pays-Bas; mais Henri VIII, qui vit le dessein du pape et de Polus, obtint de la reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, qu'elle refusât à Polus la permission d'exercer une légation, qui étoit bien moins pour les Pays-Bas que contre l'Angleterre.

La haine entre Henri et Polus n'eut d'autres bornes que celles de la vie de Henri VIII. Polus étoit un ennemi que Rome et la France pouvoient en toute occasion employer contre l'Angleterre.

Le duc de Buckingham, de la maison de Staford, connétable d'Angleterre, descendoit par femmes du duc de Glocestre, dernier des fils d'Édouard III, par conséquent il ne pouvoit avoir droit au trône qu'après

les maisons d'Yorck et de Lancastre; on l'accusa d'avoir tenu des discours indiscrets qui annonçoient des vues, d'avoir consulté sur l'avenir et sur la succession future un chartreux qui passoit pour prophète [a]; sur ce fondement, sur la déposition d'un de ses domestiques et sur celle du chartreux, il fut sacrifié aux inquiétudes jalouses de Henri VIII, ou plutôt à la vengeance de Volsey qu'il haïssoit et qu'il avoit menacé. Cette cruauté rendit Volsey odieux, et fit dire que le fils d'un boucher devoit aimer le sang; mais Henri VIII l'aima bien davantage; après la mort de Volsey.

Ce supplice de Buckingham fut le plus grand crime de Volsey, qui en général étoit plus enclin à l'avarice qu'à la cruauté, et qui préluda par des extorsions aux grandes violences de Henri; les rois d'Angleterre avoient quelquefois obtenu de leurs peuples, à titre de *bienveillance*, des secours que le parlement n'avoit pas voulu accorder; mais ces bienveillances étoient libres comme autrefois nos dons gratuits; par succession de temps, elles étoient devenues un impôt déguisé, l'autorité avoit abusé de cette ressource. Volsey ayant voulu recourir à cet expédient, essuya un refus; il cita Édouard IV, qui avoit employé ce même expédient avec un grand succès. On lui répondit que c'étoit un abus, et qu'il avoit été réformé par Richard III. « Oh! dit « Volsey, ne parlez point de Richard III, c'étoit un « tyran. » Sans doute Richard III étoit un tyran, mais son exemple n'en avoit que plus de force contre un abus que lui-même avoit jugé tyrannique; le sophisme de

[a] Herbert. Hall. Stowe. Hollingshed.

Volsey n'étoit qu'une dérision, et c'étoit lui qui étoit le tyran. Au reste, l'usage des bienveillances remontoit jusqu'au temps de Richard II.

Quels qu'aient été les torts de Volsey, sa mort en est un plus grand de la part de son maître. Henri, en lui présentant des alternatives équivoques de faveur et de disgrace, sembla prendre plaisir à lui faire sentir sa chute, et à le faire mourir d'inquiétude, d'agitation et de douleur. L'acharnement avec lequel Volsey fut poursuivi excite la pitié, c'est un des traits les plus marqués d'ingratitude et de cruauté dans Henri VIII. Ce ministre ne l'avoit que trop bien servi, d'ailleurs il fut trop évidemment sacrifié à l'amour. François I[er], qui n'est rien moins qu'irréprochable de ce côté-là, n'a point eu dans ce genre de tort si grave ni si manifeste.

Parmi des chefs d'accusation, tous assez vagues et assez foibles, portés contre ce malheureux Volsey, on trouve celui-ci : « Qu'il avoit exposé la santé du roi, en « lui parlant à l'oreille et respirant près de son visage, « dans un temps où il se savoit infecté de la maladie « vénérienne. » Par ce grief, on peut juger des autres.

Volsey, près de mourir, rendit témoignage au caractère de son maître. « Prenez garde aux conseils que « vous lui donnerez, dit-il à ceux qui lui succédoient « dans la faveur. Je suis quelquefois resté pendant trois « heures à ses genoux pour lui faire révoquer des réso- « lutions injustes, et n'ai jamais pu rien obtenir. Il per- « droit la moitié de son royaume, plutôt que d'aban- « donner un de ses projets [a]. »

[a] Herbert. Stowe. Cavendish.

Le vulgaire est toujours porté à respecter les tyrans heureux, par le même principe qui lui fait admirer les conquérants. Henri VIII, contre qui l'histoire dépose si hautement, n'en a pas moins une part considérable à l'estime publique. Qu'il ait eu de la valeur et même du talent pour la guerre, ce talent est trop funeste dans un roi, il le fut trop chez Henri VIII pour que nous puissions lui en faire un mérite. Qu'il ait eu quelquefois de la noblesse et de la générosité dans les procédés, c'est un plus grand éloge que nous ne devons pas lui refuser, et nous voudrions avoir trouvé des occasions encore plus fréquentes de le lui donner : mais si l'on veut connoître combien l'ame d'un tyran est essentiellement lâche et féroce, il ne faut que considérer avec quel acharnement et quel plaisir Henri VIII écrasoit ou l'innocence ou la foiblesse; comme en supposant même qu'il eût raison au fond, il poussoit toujours la dureté à l'excès, comme il mettoit de la cruauté où il ne falloit que de la sévérité, et de la sévérité où il falloit de l'indulgence.

C'est sur-tout dans sa conduite à l'égard de ses femmes que cette férocité de la tyrannie éclate dans tout son opprobre; il se dégoûte de Catherine d'Aragon, dont la douceur mélancolique pouvoit être plus propre à inspirer l'estime que l'amour; un autre eût pu la négliger, il faut que Henri VIII la répudie au bout de vingt-quatre ans de mariage. La religion lui résiste, il change la religion. Si, en quittant l'église romaine, il eût adopté la réforme, il n'auroit eu qu'un parti à persécuter; il veut rester neutre, pour les persécuter tous les deux.

Une injure si horrible faite à une reine si vertueuse, et le schisme qui en fut la suite, ne pouvoient manquer de réveiller l'enthousiasme et le fanatisme. Une religieuse malade et ictérique, instrument aveugle d'un grand parti, occupa quelque temps l'Angleterre par ses convulsions et ses révélations; elle se nommoit Élisabeth Barthon; elle est restée célèbre sous le nom de *la Vierge de Kent*. La sainte Vierge lui apparoissoit, un ange la transportoit à Calais et la ramenoit dans son couvent; la porte du dortoir s'ouvroit miraculeusement toutes les nuits pour que la sainte pût aller converser avec Dieu. Sainte Marie-Madeleine lui apporta du ciel une lettre où le divorce étoit condamné. Warham, archevêque de Cantorbéry; Fisher, évêque de Rochester; tous les partisans de Catherine d'Aragon parurent ajouter foi aux révélations de la Vierge de Kent; un moine les rassembla dans un gros volume. Cette prophétesse ne donnoit qu'un mois à Henri VIII pour se reconnoître. Henri VIII la fit pendre, cruauté inutile; il parut par le procès de cette malheureuse qu'elle avoit été séduite, et qu'elle n'avoit agi que comme persuadée. Ceux qui l'avoient fait agir furent aussi envoyés au supplice, et le méritoient davantage.

Henri se montra plus indulgent envers quelques prédicateurs qui l'outragèrent en chaire. Un de ces fanatiques, nommé Péto, prêchant devant le roi, lui dit: « Tu as été trompé par de faux prophètes [a]; mais moi, « nouveau Michée, vrai prophète de Dieu, je te dis « que les chiens lécheront ton sang, comme ils ont lé-

[a] Strype, v. 1, p. 167. Burnet, v. 1, p. 151. Stowe, p. 562.

« ché celui d'Achab. » Henri se contenta de changer de prédicateur. Le dimanche suivant, le docteur Corren le justifia en chaire, et assura le peuple que c'étoit Péto qui étoit *un faux prophète et un chien;* il fut interrompu par le cordelier Ellston, qui l'appela lui-même faux prophète et fauteur d'adultère. Cette scène se passa dans l'église, devant tout le peuple, en présence du roi lui-même, qui se mêla de la querelle et qui eut beaucoup de peine à faire taire le cordelier; cependant Ellston et Péto ne furent que réprimandés doucement par le conseil. Henri n'étoit pas encore dans le cours de ses violences; sa suprématie n'étoit pas établie, il croyoit avoir des ménagements à garder. Bientôt l'échafaud fut le partage des évêques, des grands, des ministres, qui condamnèrent le divorce et contestèrent la suprématie.

La conduite ferme, modeste et respectueuse de Catherine pendant le cours de ce long procès, n'ayant pu parvenir à désarmer Henri, elle meurt de douleur; son dernier soupir est pour son tyran; elle lui écrit la lettre la plus tendre : « Mes yeux en se fermant, lui dit-elle, « ne cherchent que vous, et ne vous verront point; « mon cœur ne regrette que vous. »

On dit que le barbare fut ému; mais que produisit cette émotion? Il persécuta la mémoire de l'infortunée Catherine sur la fille qu'elle lui laissoit; il voulut que le parlement ôtât à cette fille tout droit à la succession.

Anne de Boulen avoit cru devenir reine; elle ne fut jamais qu'esclave dans tout le temps de sa faveur.

Elle tomba dans la disgrace à son tour; Jeanne Seymour lui enleva le cœur de son mari. C'eût été peu pour

Henri de quitter Boulen, il fallut qu'il la diffamât et qu'il la perdît; parcequ'il étoit inconstant, ce fut elle qui passa pour infidèle et pour impudique; il l'avoit jugée sage tant qu'il l'avoit aimée. Quand elle cessa de lui plaire, il découvrit qu'elle se prostituoit à mille amants et à son propre frère; il la fait arrêter, il fait arrêter avec elle tout ce qu'il prétend soupçonner; la malheureuse Boulen prend d'abord pour un jeu tout ce qu'elle éprouve. Promptement désabusée, elle tombe dans une gaieté folle, cent fois plus triste que l'accablement ordinaire des malheureux; elle rioit et pleuroit, et rioit d'avoir pleuré. Elle écrivit à Henri: « Vous m'avez tou« jours élevée; votre amour a fait de moi une reine, « votre haine va faire de moi une sainte et une mar« tyre. » Elle manioit son cou en éclatant de rire: « Il « est très mince, disoit-elle, et l'exécuteur est habile. » Puis, fondant en larmes, elle faisoit faire à Marie les plus tendres excuses des chagrins qu'elle avoit causés à cette princesse et à sa mère. Elle protesta toujours de son innocence. Son frère le lord Rochefort et ses autres prétendus complices furent décapités avec elle [a], tous nièrent constamment ce qu'on leur imputoit, à la réserve d'un seul, qui osa s'en vanter, séduit par l'espérance d'une grace qu'on lui promit et qu'il n'obtint pas, il fut pendu: le lord Rochefort avoit été accusé par sa femme. Tous ces détails sont cruels et affreux.

Les protestants et même des catholiques modérés croient qu'Anne de Boulen n'étoit coupable que d'un peu d'indiscrétion et de coquetterie (1); elle vouloit

[a] Burnet, vol. 1, p. 202.

(1) Il paroît qu'Anne de Boulen eut une assez grande conformité

plaire à tout le monde, elle aimoit à voir les effets de sa beauté sur tout ce qui l'environnoit, elle recevoit avec indulgence les déclarations qu'on osoit lui faire; voilà tous ses crimes. Ses ennemis ont voulu persuader qu'elle avoit poussé plus loin la complaisance pour les amours volages de François Ier, ils l'appeloient grossièrement *la haquenée du roi d'Angleterre et la mule du roi de France*, mais le fait qu'ils allèguent n'est rien moins qu'avéré; s'il étoit vrai, ce seroit un trait de rivalité de plus entre François Ier et Henri VIII.

Les Anglois disent qu'élevée à la cour de France, où elle fut attachée successivement à la reine Marie, femme de Louis XII, et à la reine Claude, femme de François Ier, elle y avoit pris un ton de gaieté et de liberté peu conforme aux mœurs de l'Angleterre.

Le P. d'Orléans dit que les panégyristes d'Anne de Boulen ne songent pas qu'ils font le procès au monarque qui la répudia et aux juges qui la condamnèrent. On est si souvent obligé de leur faire le procès, le P. d'Orléans le leur fait si souvent lui-même et avec tant de raison, que cette considération n'a dû arrêter personne.

Avant d'envoyer Anne de Boulen au supplice, on cassa son mariage, on le déclara nul dès l'origine, et Henri VIII eut encore le plaisir d'envelopper Élisabeth sa fille dans la disgrace de la mère; mais si Anne de

de caractère avec cette sœur de Silanus, Julia Calvina, que Sénèque appelle *festivissima omnium puellarum*, et dont Tacite a dit : *Silanum, cui sanè decora et procax soror Julia Calvina... hinc initium accusationis, fratrumque non incestum, sed incustoditum amorem ad infamiam traxit.* Tac. Ann. l. 12, c. 4.

Boulen n'avoit jamais été la femme de Henri, elle ne l'avoit donc pas outragé, elle n'étoit donc pas coupable d'adultère. Henri, à force de vouloir avilir celle qu'il avoit aimée, la justifioit; il la justifia plus pleinement encore par l'indécente précipitation avec laquelle il épousa Jeanne Seymour, dès le lendemain de l'exécution d'Anne de Boulen.

Cette nouvelle femme ne fut pas plus heureuse : ce fut aux dépens de sa vie qu'elle donna un fils à Henri VIII, et ce fut son mari qui dicta son arrêt. Les chirurgiens donnèrent, dit-on, à Henri le choix de sauver la mère ou l'enfant, ne pouvant les sauver l'un et l'autre : « Je « trouverai, dit-il, assez d'autres femmes », et il dit vrai, tant le trône a de charmes!

Le primat Crammer et le comte d'Essex Cromwel, vice-gérent des affaires ecclésiastiques, tous deux partisans déclarés du schisme et partisans secrets de la réforme, cherchoient à en étendre les progrès, sous prétexte d'affermir la suprématie royale; ils crurent servir leur cause, en mariant le roi avec Anne de Clèves, sœur d'un des princes allemands de la ligue de Smalcade; ils firent voir au roi un portrait flatté de cette princesse, et ce portrait détermina Henri. Le lendemain de son mariage, au mépris de la décence, de la pudeur, de l'honneur même de sa femme, devenu le sien, le roi prit plaisir à révéler tous les défauts secrets qu'il croyoit avoir découverts dans cette princesse; parcequ'il ne l'avoit pas trouvée belle, il voulut ne l'avoir pas trouvée sage. Crammer et Cromwel furent disgraciés; on les rendit garants de l'infidélité du peintre, de la conduite et de la figure de la reine; la vie de Crammer fut

en danger, il en coûta la tête à Cromwel. Ce ministre, pour plaire à son maître, avoit exercé des rigueurs et des injustices dans la visite et la destruction des monastères, il fut abandonné au ressentiment du parti catholique, il demanda grace au roi dans les termes les plus bas et les plus propres à le toucher. Que ne dit-on pas pour sauver sa vie! il l'appeloit *clément et miséricordieux*. Le roi, dit-on encore, parut sensible et se fit relire trois fois sa lettre; il fit cependant exécuter Cromwel, et l'on ajoute qu'il le pleura ensuite. La chambre des pairs, en cette occasion, condamna Cromwel sans examen, sans instruction. Quelques jours auparavant, faisant allusion à son titre de vicaire ou vice-gérent des affaires ecclésiastiques, elle l'avoit déclaré digne d'être le *vicaire-général de l'univers*.

Anne de Clèves sentit que quand on avoit eu le malheur d'épouser Henri VIII, tout ce qui pouvoit arriver de plus heureux étoit d'en être promptement séparée; elle consentit au divorce. Le roi déclara qu'il n'avoit pas donné un consentement *pur, intérieur et complet* à son mariage, et sur un prétexte si grossièrement énoncé, le mariage fut dissous.

Le roi aima encore, c'étoit annoncer un outrage ou la mort à une malheureuse; le sort tomba sur Catherine Howard, nièce du duc de Norfolck; le parti catholique, dont elle étoit l'appui, en triompha; le triomphe fut court. Tandis que le roi, charmé de son nouveau mariage, rendoit grace au ciel de son bonheur et vouloit que les prêtres joignissent publiquement leurs actions de graces aux siennes, tandis qu'il faisoit faire une hymne sur ce sujet par l'évêque de Linçoln, un

homme vint révéler mystérieusement au primat Crammer les désordres presque publics de la conduite de la reine, et le chargea d'en avertir le roi. Crammer se jugea perdu par cette confidence, soit qu'il se tût, soit qu'il parlât. Il parla cependant, et ne fut pas cru d'abord; mais on lui avoit fourni des preuves, et il les produisit. A la vue de ces preuves, le roi fondit en larmes, mouvement naturel, et qu'une ame tendre eût éprouvé, mais chez Henri la douleur étoit barbare. Le parlement lui demanda la permission de le venger, ce qui n'étoit pas sans difficulté dans la forme, parcequ'une loi, nouvellement portée, déclaroit coupable de haute trahison quiconque médiroit du roi ou de la reine. Partout des traces de tyrannie et par-tout la tyrannie s'embarrassant elle-même dans ses propres piéges. Le parlement, dans son adresse au roi, le consoloit assez ridiculement par les mêmes raisons que Joconde allégue au roi de Lombardie; Henri chercha sa consolation dans le sang, il fit condamner à mort non seulement Catherine et ses amants Mannoc et Derham (tous deux admis à son lit avant son mariage, et dont elle avoit pris le second à son service, et Colpeper, qui, depuis son mariage même, avoit passé une nuit avec elle, et qui tous avouèrent le fait dont ils étoient accusés), mais encore tous les parents de Catherine pour ne l'avoir point trahie. On fut obligé cependant de mettre des bornes à cette cruauté; les parents et amis non coupables en furent quittes pour une longue et rigoureuse prison. Catherine avoua les désordres antérieurs à son mariage, et nia tout le reste; mais elle étoit convaincue sur tous les points, et le jaloux Henri se se-

roit cru outragé, même par les faits antérieurs au mariage.

Parmi les scènes sanglantes que donna cette triste aventure, on vit avec plaisir la coupable ladi Rochefort expier ses crimes sur l'échafaud. Cette femme, qui avoit livré son mari au supplice, en l'accusant d'inceste avec Anne de Boulen, se trouva être la principale agente des intrigues de Catherine.

Le roi, pour se dédommager de n'avoir osé faire périr tous les parents et amis de Catherine, fit porter une loi qui devoit dans la suite fournir bien des victimes.

Cette loi condamnoit à mort, 1° toute reine ou princesse qui se laisseroit séduire;

2° Quiconque chercheroit à les séduire;

3° Tous les complices;

4° Tous ceux qui, ayant connoissance ou seulement quelque soupçon des désordres d'une reine ou d'une princesse, n'en avertiroient pas sur-le-champ le roi;

5° Tous ceux qui en parleroient à tout autre qu'au roi ou aux gens de son conseil;

6° Enfin, toute fille qui, en épousant le roi, le tromperoit sur sa virginité (1).

La tyrannie, sur ce dernier article, devenoit si excessive, qu'elle fit rire au lieu de faire trembler; le peuple dit que le roi ne vouloit plus épouser que des veuves.

Ce fut effectivement une veuve qu'il épousa en sixièmes noces; Catherine Parr étoit veuve du lord

(1) Voyez ce que l'auteur de l'Esprit des Lois dit de celle-ci, l. 26, ch. 3. *Des lois civiles qui sont contraires à la loi naturelle.*

Latimer, et elle eut le bonheur de l'être de Henri, après avoir couru risque de la vie, comme nous l'avons dit, pour avoir, par pure complaisance, disputé contre Henri sur la théologie, et l'avoir embarrassé par ses objections ; le tyran alloit l'immoler, si elle n'eût désarmé le pédant par d'adroites soumissions.

CHAPITRE XVII.

Henri II en France; Édouard VI en Angleterre.

(Depuis l'an 1547 jusqu'à l'an 1553.)

François Ier et Henri VIII avoient laissé deux nouveaux objets de rivalité à la France et à l'Angleterre; Boulogne et l'Écosse.

Boulogne n'étoit pas encore restitué à la France, qui n'en avoit pas encore acquitté le prix. Henri II brûloit de reprendre cette place et dédaignoit de la payer; surtout il ne vouloit point attendre le terme de huit années, marqué pour la restitution; il ne se consoloit point de n'avoir pu arriver assez tôt pour défendre cette place contre Henri VIII en personne; ce fut ce motif qui le rendit si sévère et si injuste à l'égard du maréchal du Biez et de son gendre Coucy-Vervins.

Marie Stuart, alors âgée de cinq ans, étoit reine d'Écosse. C'étoit une occasion pour l'Angleterre d'acquérir ce royaume par le mariage d'Édouard VI avec Marie. Henri VIII avoit expressément recommandé cette alliance, qu'il avoit tenté de former; mais les Guises, dont Marie Stuart étoit la nièce, voulurent avoir, envers la France, devenue leur patrie, le mérite de lui procurer cet accroissement de puissance, en même temps qu'ils accroîtroient eux-mêmes leur crédit par le mariage de leur nièce avec l'héritier du trône, ils la destinèrent au dauphin.

Dans un système de paix bien établi, on s'en seroit tenu aux négociations sur cet important article, on auroit laissé les Écossois choisir entre Édouard VI et le dauphin; c'étoit ainsi qu'après cette paix si solidement établie par saint Louis, la France et l'Angleterre s'étoient disputé l'héritière de Navarre; mais on étoit rentré sous l'empire de la guerre, et ce fut les armes à la main qu'on se disputa l'héritière d'Écosse; ce fut à la tête d'une armée qu'Édouard Seymour, duc de Sommerset, oncle du roi d'Angleterre et protecteur du royaume, demanda Marie Stuart pour son neveu. Toutes les raisons de convenance étoient évidemment en faveur de l'Angleterre; mais en pareil cas, les raisons de convenance devroient être un titre pour espérer et non pas pour prétendre. La régence d'Écosse étoit dans les intérêts de la France, l'Écosse avoit horreur du joug anglois, et puisqu'elle devoit obéir à un étranger, elle vouloit du moins prendre son maître chez une nation amie [a]. Elle eût mieux fait encore de ne se sou-

[a] Hollingshed.

mettre à aucune des deux puissances rivales, de marier la jeune Stuart à quelque grand seigneur du pays, et de conserver son indépendance. Le nouveau roi de France, Henri II, prit la défense des Écossois; ceux-ci perdirent la bataille de Mussleburg ou de Pinkey [a]; mais les hostilités furent bien moins décisives que la démarche que fit la régence d'Écosse d'envoyer Marie Stuart en France, où elle fut élevée jusqu'au temps de son mariage avec le dauphin. On continua cependant de se battre sur la frontière de l'Angleterre et de l'Écosse; mais la question étoit décidée par l'arrivée de Marie Stuart en France.

L'affaire de Boulogne se termina de même à la satisfaction de la France. François I[er] devoit donner deux millions pour recouvrer cette place. Henri II l'eut pour quatre cent mille écus; il traitoit avec un mineur, et l'Angleterre, alors toute pleine de troubles, avoit besoin d'acheter la paix; tout y étoit en fermentation et à la cour et parmi le peuple. D'un côté, l'activité hardie des réformateurs, de l'autre, l'opposition des catholiques et les cris des moines chassés de leurs couvents, agitoient la multitude incertaine. La persécution exercée du temps de Henri VIII sur les luthériens et sur les catholiques à-la-fois, en tourmentant le peuple en sens contraires, redoubloit l'incertitude, effarouchoit les esprits, troubloit les consciences. La destruction subite des monastères étoit un mal, de l'aveu même des auteurs protestants, quoiqu'elle se fût faite de la manière la plus juste, puisque les terres avoient été restituées

[a] 10 septembre 1547.

pour la plupart à la noblesse, de qui elles provenoient originairement; mais comme l'esprit de parti avoit présidé à cette opération, l'on n'avoit point pourvu à la subsistance des moines, ou l'on y avoit mal pourvu. Ces malheureux erroient sur la terre, cherchant un état et du pain; les intrigants soulevoient le peuple, les gens sans ressource mendioient ou voloient, les plus honnêtes s'offroient au travail, c'étoient autant de bras rendus à l'agriculture et aux manufactures, le nombre des journaliers en étoit sensiblement augmenté; mais, par un concours malheureux de circonstances, dans le même temps, les moyens de subsistance et les occasions de travail étoient devenus plus rares. Les seigneurs, qui avoient alors plus de terre; les fermiers, qui, en calculant bien ou mal leurs intérêts, trouvoient le commerce de la laine plus avantageux que celui du blé, avoient mis la plus grande partie des terres en pâturages; ce qui, d'un côté, occupoit moins de bras, de l'autre, renchérissoit le blé et combloit la misère du peuple. Tout se tient dans l'ordre politique comme dans l'ordre physique; un anneau brisé rompt la chaîne, tout changement brusque et subit est un fléau; il faut déraciner les abus mêmes d'une main légère, non les arracher avec violence. Tous les destructeurs ont tort. L'inutilité tant alléguée et tant exagérée des moines, les abus dont cette sainte institution avoit été souillée par le temps, n'étoient pas des raisons pour les détruire. Ils avoient été utiles dans l'origine, ils avoient beaucoup travaillé, beaucoup cultivé; l'État et les lettres leur avoient obligation. L'erreur avoit présidé sans doute à l'acquisition de leurs richesses, ces richesses

mêmes étoient un abus; jamais ces respectables retraites n'auroient dû être habitées que par le travail et la pauvreté. Mais quel corps, quel particulier pourroit soutenir un examen sévère de l'origine de sa fortune? Si un corps qui s'est établi, qui s'est enrichi sans violer aucune loi, ne peut compter ni sur son existence, ni sur ses possessions, quel sera le garant des propriétés particulières? Est-il d'ailleurs si contraire au bien de la société qu'il y ait un asile pour le sage et l'homme studieux, loin des passions humaines et des embarras du siécle, loin des fureurs de la tyrannie, des crimes de la guerre et des fourberies de la politique? Enfin, s'il falloit diminuer le nombre de ces asiles, ou même les anéantir, ne pouvoit-on en défendre l'entrée ou avant un âge préfix ou indéfiniment? Une pareille loi du moins n'enléve rien à personne; mais quiconque a embrassé cet état avec l'aveu des lois, et veut y persévérer, doit être assuré d'y vivre et d'y mourir en paix. En un mot, il n'y a de légitime que les moyens doux; toute violence est essentiellement injuste, c'est toujours la guerre sous une autre forme.

Les peuples et sur-tout les paysans ne trouvant de toutes parts que de la tyrannie, attaquèrent d'abord celle qui blessoit leurs yeux; ils voyoient la noblesse enclore ses héritages, et ils se sentoient malheureux; ils se persuadèrent que le dessein de la noblesse étoit de les réduire de nouveau en servitude, ils prirent les armes, renversèrent les clôtures, rappelèrent ces grands principes de l'équité naturelle et primitive, que les pauvres pour leur bonheur doivent oublier, dont les riches pour leur sûreté devroient se souvenir. Le dés-

espoir avoit armé ces paysans, le fanatisme se chargea de les conduire; des moines, des prophétes, autre espéce de tyrans, se mirent à leur tête; le crucifix marchoit devant l'armée, les motifs religieux étoient joints aux griefs politiques dans leurs manifestes et dans leurs plaintes; ils vouloient maintenir la religion, humilier les riches, venger les pauvres; on voyoit jusqu'aux petits enfants partager l'emportement général, courir au-devant des coups qu'ils ne pouvoient ni prévenir ni rendre, arracher de leurs corps les fléches dont ils étoient percés, et les présenter à leurs parents pour qu'ils s'en servissent à les venger. Après cent échecs, un fanatique paroissoit et promettoit la victoire, on le suivoit. C'étoit ce délire de la superstition et de la fureur qu'on avoit vu, quelques années auparavant, chez les anabaptistes d'Allemagne (1); c'étoit cette alternative de découragement et de courage forcené, où l'homme s'abandonne quand il n'attend plus rien des lois ni du gouvernement. Le sage alors se jette entre les bras de Dieu, le peuple écoute des prophétes. Tel étoit le fruit des violences de Henri VIII. Ce tyran terrible avoit mis dans tous les cœurs une rage secréte qui devoit éclater au premier moment de foiblesse dans le gouvernement.

Une multitude indisciplinée qui combat contre des troupes régulières, finit par être accablée; mais cette sédition, toujours étouffée et toujours renaissante, rompit les mesures du gouvernement, fit suspendre la guerre d'Écosse, et obligea de tourner contre les ci-

(1) Voyez l'Histoire de François Ier, liv. 7, ch. 3.

toyens toutes les forces du royaume; il ne fallut pas moins que la réunion de ces forces pour écraser toutes les têtes de cette hydre.

Les agitations de la cour n'étoient pas moins violentes; les Seymours (1), oncles du roi, s'étoient emparés de l'autorité; chefs du parti protestant, ils n'avoient pas peu contribué, sur la fin du règne précédent, à la disgrace des Howards, dont ils redoutoient la concurrence et dont ils haïssoient le zéle pour la religion romaine; le duc de Sommerset, l'aîné des Seymours, fut nommé protecteur du royaume pendant la minorité du roi son neveu, ce qui concentroit dans la personne de Sommerset toute l'autorité de la régence; Thomas Seymour, son frère, qui avoit épousé Catherine Parr, veuve de Henri VIII, étoit grand-amiral. La mésintelligence se mit entre les deux frères, et parvint à un tel excès, que le protecteur fit faire le procès à l'amiral, qui eut la tête tranchée sur des accusations assez frivoles [a]. Sommerset eut le même sort à son tour, et le méritoit encore moins. De tous les hommes injustes qui eurent du pouvoir dans ces temps orageux, c'étoit le moins injuste et le plus humain, il ne se montra inique et barbare qu'envers son frère. Autant il avoit combattu avec ardeur les paysans révoltés, autant il les avoit traités avec indulgence après leur défaite. Ce fut un des crimes qu'on lui imputa. La noblesse, qu'un esprit tyrannique, plus qu'un juste ressentiment, rendoit implacable à l'égard de ces malheureux, trouva mauvais qu'il défendît contre elle les droits de l'humanité.

(1) Ils étoient frères de Jeanne Seymour, mère d'Édouard VI.

[a] Burnet

On lui fit encore un grand crime d'avoir proposé de prévenir toute contestation avec la France en restituant Boulogne, moyennant une somme dont on conviendroit; et ceux qui lui en firent un crime rendirent Boulogne, peu de temps après, pour une somme très modique.

On fit deux fois le procès au duc de Sommerset; la première fois, il fut condamné à une amende; mais Dudley, duc de Northumberland, qui s'étoit élevé sur ses ruines, jugea que la qualité d'oncle du roi rendoit Sommerset un rival de crédit toujours redoutable, il résolut de le perdre entièrement, et il y parvint. Il accusa Sommerset d'avoir voulu le faire assassiner, et, quoique accusateur, il le jugea lui-même avec les autres pairs. Sommerset ne pouvoit manquer d'être condamné, le peuple entoura son échafaud, et parut vouloir le sauver; Sommerset harangua, et protesta de son innocence, le peuple lui rendit témoignage, et s'écria : *rien n'est plus vrai.* Quelques gardes chargés d'assister à l'exécution, s'apercevant qu'ils arrivoient tard, et que Sommerset étoit déja sur l'échafaud, se dirent les uns aux autres : *avançons, avançons;* le peuple crut qu'ils apportoient la grace du duc, et se mit à crier *grace.* Le duc assura lui-même le peuple qu'il n'y avoit point de grace à espérer, et le pria de ne pas troubler ses derniers moments par l'intérêt même qu'il paroissoit prendre à son sort; l'exécution se fit assez tranquillement [a]. Ce peuple libre étoit devenu bien esclave, puisqu'il laissoit ainsi opprimer sous ses yeux

[a] Heyward. Stowe. Hollingshed.

l'oncle du roi, en le jugeant innocent, et le roi lui-même étoit bien esclave, puisqu'en moins de trois ans, ce prince, réputé doux et bon, avoit fait périr sur l'échafaud ses deux oncles innocents. Tel est dans les princes le malheur de la foiblesse, soit de l'âge, soit du caractère. Encore si Sommerset avoit été condamné pour avoir fait injustement condamner son propre frère, ou pour avoir donné à la réforme autant d'intolérance qu'elle accusoit ses adversaires d'en avoir! Une femme du peuple et une autre personne non moins ignorante, brûlées à Smithfield, comme anabaptistes; les évêques de Londres et de Winchester, Bonner et Gardiner, dépouillés violemment de leurs évêchés pour leur attachement au saint-siége, étoient des sujets de plainte assez graves contre ce ministre et contre le primat Crammer.

Les catholiques triomphoient de la ruine des Seymours, ils fondoient de grandes espérances sur Northumberland, qui, par haine pour le duc de Sommerset, avoit paru leur être favorable, mais ils virent bientôt qu'on ne doit point compter sur la religion d'un ambitieux; Northumberland crut Édouard VI trop décidé en faveur de la réforme pour qu'un courtisan pût prendre un autre parti, et il se piqua d'embrasser la réforme avec ardeur; elle entroit d'ailleurs comme moyen dans l'exécution d'un projet hardi qu'il avoit conçu; c'étoit de faire monter un de ses fils sur le trône. Nous aurons bientôt occasion d'exposer ce projet; la santé d'Édouard qu'on voyoit décliner de jour en jour en avoit fait naître l'idée; la mort de ce prince suivit d'assez près celle du duc de Sommerset son on-

cle [a]. Édouard étoit dans sa dix-septième année et dans la septième de son régne. Si l'on ne peut le compter parmi les rois, il est du moins au rang des enfants célèbres; on dit qu'à seize ans il savoit le grec, le latin, le françois, l'italien, l'espagnol; qu'il étoit versé dans les connoissances physiques de son temps, qu'il étoit musicien habile, logicien déja profond, et que malheureusement il excelloit, comme son père, dans la controverse. Cardan, qui l'avoit vu, l'a célébré comme un prodige. Sa nation espéroit beaucoup de la douceur de son caractère, et redoutoit seulement le système d'intolérance qu'il paroissoit avoir embrassé en matière de religion. Il fallut pourtant que Crammer lui forçât la main pour le faire souscrire à la mort des deux anabaptistes de Smithfield.

On ne peut comparer Édouard VI avec Henri II, qui avoit aussi le même système d'intolérance, et dont le zéle sur ce triste article, surpassoit de beaucoup celui de François I[er] son père; aussi accrut-il bien davantage les progrès de la réforme qu'il vouloit étouffer. Henri II eut d'ailleurs en politique sur son jeune rival tous les avantages qu'un roi dans la force de l'âge devoit avoir sur un roi enfant.

C'est sous le régne d'Édouard VI que les fils des pairs ont pris séance pour la première fois dans la chambre des communes.

[a] 6 juillet 1553.

CHAPITRE XVIII.

Marie en Angleterre, et encore Henri II en France.

(Depuis l'an 1553 jusqu'à l'an 1558.)

MARIE eût pu paroître digne du trône, si elle ne l'eût point occupé. Jamais enfant royal n'avoit été plus éprouvé par le malheur dès son enfance. Enveloppée dans la proscription d'une mère malheureuse et respectable, elle ne trouva dans son père qu'un tyran et un ennemi, qui la priva des droits de sa naissance, qui la livra, sans appui et sans consolation, à la haine de ses belles-mères; elle osa résister à ce père barbare, et rester fidèle à la mémoire de sa mère; elle osa regarder comme nul tout ce qui n'étoit que l'ouvrage de la violence, et défendre avec fermeté les droits dont on la dépouilloit.

Elle se souvenoit toujours qu'elle avoit été promise au dauphin François (1) par le traité de la restitution de Tournay; elle appeloit le dauphin *son époux, son consolateur, son unique espérance dans les tribulations*

(1) Fils de François Ier.

dont elle avoit été accablée, ainsi que sa mère. Des femmes que la nouvelle reine Anne de Boulen avoit mises auprès de Marie, et qui, pour faire leur cour, se plaisoient peut-être à la contrarier, lui dirent un jour que le dauphin épousoit une fille de l'empereur; *cela ne se peut pas,* dit-elle, *il ne sauroit avoir deux femmes.* Depuis le divorce, le mariage du dauphiu avec Marie fut encore proposé comme un moyen de réunir les trois grandes puissances qui donnoient le mouvement à l'Europe, savoir Charles-Quint, François Ier et Henri VIII. Charles-Quint et François Ier étoient censés réconciliés, François Ier épousoit la reine de Portugal, sœur de Charles-Quint; il restoit à réconcilier le même Charles-Quint avec Henri VIII. Le dauphin, en épousant Marie, devenoit le lien de cette réconciliation, le médiateur entre l'empereur et le roi d'Angleterre. Le peuple anglois paroissoit faire des vœux pour le mariage de Marie avec le dauphin, quoique ce mariage pût soumettre un jour l'Angleterre à la France. Anne de Boulen, qui eût pu vouloir le traverser, voyoit déja décliner sa faveur passagère; Marie ne cessoit de dire que le ciel lui devoit ce mariage pour dédommagement des chagrins qu'elle avoit éprouvés. Elle apprit que les ambassadeurs françois étoient allés rendre visite à sa sœur Élisabeth; elle crut alors tous ses droits à la couronne d'Angleterre et au mariage du dauphin transportés à sa sœur, elle fut agitée, elle pleura, elle voulut aller parler aux ambassadeurs, et protester contre ce qui pourroit être fait au préjudice de ses droits; il fallut employer la force pour la retenir dans sa chambre.

Tant qu'Anne de Boulen vécut, Marie ne voulut faire aucune démarche pour se réconcilier avec son père, elle rejetoit hautement sa suprématie. La mort d'Anne de Boulen rapprocha le père et la fille. Henri força Marie de signer un acte par lequel elle reconnoissoit enfin sa suprématie, renonçoit à l'obéissance du pape, et avouoit la nullité du mariage de sa mère. Son cœur désavoua toujours cette signature arrachée à sa foiblesse; elle trouva plus de force contre son frère, elle n'en reconnut jamais la suprématie, et refusa constamment de souscrire à la nouvelle liturgie, ce qui lui attira de la part d'Édouard VI une persécution, qui lui fit former le projet de quitter le royaume; mais on veilloit sur elle, et la fuite lui fut impossible.

Ce fut sur cette disgrace de Marie, que le duc de Northumberland fonda ses projets et ses espérances. Pour s'en faire une idée, il faut se rappeler quel étoit, indépendamment de tout parti, l'ordre légitime de la succession en Angleterre.

Après Édouard venoit Marie, puis Élisabeth, l'une et l'autre déclarées, par acte du parlement, inhabiles à succéder.

La postérité de Henri VIII ainsi épuisée, il falloit remonter à celle de Henri VII.

D'abord venoit Marie Stuart, petite-fille de Marguerite, sœur aînée de Henri VIII; puis Jeanne Gray, petite-fille de Marie, sœur cadette, et de Charles Brandon. C'étoit dans cet ordre que Henri VIII avoit appelé toute sa famille par un testament, où il s'étoit montré plus juste que dans le cours de sa vie.

La disposition par laquelle il appeloit Marie, puis

Élisabeth, étoit contraire aux actes qu'il avoit lui-même fait faire par le parlement; mais le parlement, infini dans ses complaisances, avoit donné à Henri VIII un pouvoir illimité de disposer à son gré de la succession.

Henri n'appeloit point Marie Stuart à son rang, parcequ'il avoit réglé qu'elle épouseroit Édouard VI son fils. Il est vrai que dans le cas où ce mariage ne se seroit pas fait, et dans le cas où, en le supposant fait, il n'en seroit point né ou resté d'enfants, Marie Stuart n'étoit point appelée après Élisabeth, sans doute par la même raison qui avoit fait que, dans la querelle des deux roses, on n'avoit point eu d'égard aux droits des souverains étrangers, sortis des branches ou de Lancastre ou d'Yorck. On la jugeoit écartée par sa qualité d'étrangère.

Le duc de Northumberland avoit marié son quatrième fils, le lord Guilford Dudley, avec Jeanne Gray. La colère d'Éouard VI contre Marie, colère que les Dudley prenoient soin d'entretenir, leur fournissoit un moyen de faire exclure de nouveau cette princesse.

Le duc de Northumberland avoit ensuite formé le projet de marier Élisabeth en pays étranger, pour qu'elle fût écartée du trône par la même raison que Marie Stuart et que tous les princes étrangers.

Si le mariage d'Élisabeth hors de l'Angleterre ne pouvoit avoir lieu, en fondant l'exclusion de Marie sur les actes du parlement qui l'avoient prononcée, la même raison excluoit aussi Élisabeth.

Marie Stuart étoit écartée par sa qualité d'étrangère, et le trône restoit à Jeanne Gray.

Cette jeune princesse étoit aimable, Édouard avoit

pour elle la plus tendre amitié ; entraîné par ce sentiment, par son aversion pour Marie, et par les insinuations de Northumberland, il consentit à faire dresser un acte pour transporter la couronne à Jeanne Gray ; mais le parlement ne lui avoit pas donné, comme à Henri VIII, le pouvoir de régler ou d'intervertir l'ordre successif ; Jeanne Gray fut pourtant proclamée à Londres après la mort d'Édouard. Quand son père et son mari lui annoncèrent qu'il falloit qu'elle fût reine, l'infortunée versa un torrent de larmes ; elle sentit que le trône n'étoit pour elle qu'un degré vers l'échafaud, et qu'elle alloit mourir victime de l'ambition d'autrui. Tout ce qui restoit de seigneurs catholiques s'empressèrent de se rendre auprès de Marie ; Thomas Howard, fils du duc de Norfolck, étoit à leur tête ; bientôt la haine qu'inspiroit le duc de Northumberland attira au parti de Marie la plupart des Anglois, protestants et catholiques indistinctement. Northumberland rassembla quelques troupes, qu'il fut forcé de congédier sur-le-champ, par l'impossibilité de les employer à cause de la disproportion énorme des forces ; il voulut sortir du royaume, la fuite lui fut interdite [a]. Marie fut à son tour proclamée à Londres, sa rivale lui céda le trône avec joie. Le duc de Northumberland ne songea plus qu'à gagner Marie par les plus basses démonstrations de zèle ; il se rendit à la place du marché à Cambridge, affecta d'y proclamer Marie le premier, et de jeter son chapeau en l'air en signe de réjouissance ; mais il ne pouvoit plus ni faire

[a] Heylin. Stowe. Hollingshed. Burnet.

illusion, ni rien réparer; il fut arrêté par le comte d'Arondel, son ennemi, aux pieds duquel il se jeta, implorant sa protection dans les termes les plus soumis, après l'avoir outragé dans le temps de sa faveur. Pendant qu'on le menoit à la tour, une femme du peuple s'approcha de lui, et lui montrant un mouchoir sanglant, « Vois-tu ce sang? lui dit-elle, c'est du sang « innocent, c'est celui de Sommerset que ta fureur a « versé; j'y ai moi-même trempé ce mouchoir, et j'at« tendois ce jour pour te le présenter. »

Le duc de Northumberland eut la tête tranchée, avec quelques uns de ses principaux complices; il allégua, pour défendre sa vie, qu'il n'avoit rien fait contre Marie qu'en vertu de commissions du grand sceau; qu'il avoit trouvé Jeanne Gray en possession du trône; que ce n'étoit point à lui à juger des droits des deux rivales. On lui répondit qu'il avoit adoré l'ouvrage de ses mains; que Jeanne Gray étoit sa belle-fille et sa créature; que le sceau entre les mains de l'usurpateur ne pouvoit autoriser les rebelles, qui l'y avoient remis eux-mêmes. Des auteurs disputent sur cette réponse. Ils disent que la fidélité est due au possesseur actuel du trône, et que l'usurpateur n'est pas toujours assez évidemment distingué de l'héritier légitime pour qu'on ne puisse pas s'y méprendre; ils ont raison pour l'Angleterre, où tant d'actes contradictoires du parlement, au lieu de suppléer à une loi fixe, dont on avoit besoin, n'avoient fait que confondre tous les droits, et intervertir l'ordre de la nature. Heureux les pays où une loi invariable, assurant l'ordre successif, rend les usurpations assez rares, assez difficiles et assez

manifestes pour qu'il n'y ait aucun lieu à l'équivoque!

Le duc de Northumberland déclara qu'il mouroit catholique : qu'importe encore un coup quelle religion professe de bouche un ambitieux qui ne connoît de Dieu que la faveur ? Marie étoit catholique, Northumberland espéra peut-être la fléchir par cet hommage rendu à sa religion ; des auteurs disent qu'on l'avoit flatté de cette espérance. Il mourut avec la haine et le mépris des deux partis.

Si Marie eût borné sa vengeance à la mort du duc de Northumberland, soupçonné d'avair hâté celle d'Édouard VI, toute la nation auroit été pour elle. Son royaume étoit venu de lui-même se ranger sous ses lois, elle l'avoit recouvré sans guerre, sans effusion de sang ; il falloit sentir ce bonheur, et rendre heureux des sujets qui lui avoient rendu justice.

Le premier acte d'autorité que fit Marie fut d'ouvrir les prisons des catholiques persécutés, et en général de tous ceux que l'esprit de parti avoit privés de la liberté. Le duc de Norfolck sortit des fers pour être le juge du duc de Northumberland ; la duchesse de Sommerset, retenue prisonnière depuis la disgrace de son mari, fut libre, ainsi que les évêques Bonner et Gardiner ; ce dernier fut fait chancelier, il en exerça les fonctions, tandis qu'il subsistoit contre lui une sentence de mort, qu'il dédaigna de faire révoquer. Il fut rétabli dans son siége, ainsi que les autres évêques dépouillés sous les régnes précédents. Tout cela étoit juste. Que les catholiques eussent la meilleure part aux faveurs de la nouvelle reine, on avoit dû s'y attendre, elle leur devoit ce dédommagement de l'op-

pression qu'ils avoient soufferte pour une cause qui étoit la sienne; mais elle avoit promis de ne point persécuter. C'étoit sur la foi de cette promesse que les protestants s'étoient donnés à elle. Si long-temps en butte elle-même à la persécution, elle devoit en avoir senti toute l'injustice; l'éléve du malheur devoit être la consolatrice de l'humanité, Marie n'eut point cet honneur; le mal l'avoit aigrie, elle étoit fille de Henri VIII. Sa cruauté saisit tous les prétextes que la politique et la religion purent lui fournir; elle ne pardonna pas même à Jeanne Gray, qu'on avoit rendue coupable malgré elle. Il est vrai qu'une conspiration nouvelle, dans laquelle trempa le père de Jeanne Gray, et dont l'objet étoit de déposer Marie et de couronner Jeanne, peut excuser cette sévérité, d'autant plus que cette conspiration, mieux concertée que la première, et plus constamment suivie, causa plus d'embarras, coûta plus de sang, et mit la reine en danger; mais Jeanne Gray en étoit encore moins coupable que de la première, puisqu'elle étoit alors en prison.

Lorsque le doyen de Saint-Paul vint l'avertir de se préparer à la mort, ainsi que son mari, elle parut recevoir cette nouvelle non seulement sans peine, mais avec la satisfaction d'un voyageur arrivé au terme de sa course; le doyen lui proposa d'embrasser la religion catholique: « il me reste, lui dit-elle, trop peu de moments pour les donner à la controverse. » Le doyen prenant mal sa pensée, ou voulant avoir le temps de la convertir, crut ou feignit de croire qu'elle desiroit un délai, et il en obtint un de trois jours, qu'elle trouva fort long et fort désagréable, son sacrifice étant

fait [a]. On obtint aussi pour son mari la permission de lui dire un dernier adieu. « Cette entrevue, dit-elle, « ne serviroit qu'à nous ôter le peu de courage qui « nous reste, et dont nous avons besoin. » Elle la refusa, mais elle ne put se refuser d'aller à la fenêtre jeter un triste regard sur ce malheureux, lorsqu'on le tira de la prison pour le conduire, deux heures avant elle, au lieu de l'exécution; elle vit même ensuite son corps décapité qu'on portoit sur un chariot pour l'enterrer. Elle marcha au supplice en saluant les spectateurs d'un air affable et tranquille, et tenant le doyen de Saint-Paul par la main; elle le remercia de l'humanité qu'il lui avoit témoignée; le lieutenant de la tour lui ayant montré le desir de conserver quelque chose qui vînt d'elle, elle lui donna des tablettes où elle avoit écrit des sentences grecques et latines, relatives à son malheur et à son innocence. Elle parla au peuple, elle dit que cette innocence n'étoit pas une excuse suffisante dans des événements qui, comme ceux dont il s'agissoit, intéressoient l'ordre public; que l'intérêt de la nation demandoit sa mort, et qu'elle l'acceptoit sans regret: des auteurs disent qu'elle s'accusa de n'avoir pas résisté avec assez de constance aux offres qu'on lui avoit faites de la couronne. C'étoit se juger avec rigueur, et c'étoit une raison de plus pour Marie d'être indulgente. Jeanne, les yeux bandés et la tête posée sur le billot, crut s'apercevoir que l'exécuteur balançoit, et prit elle-même la peine de l'encourager. Le peuple fondoit en larmes, et tous les cœurs s'éloignèrent de Marie.

[a] Heylin. Fox. Burnet.

Jeanne avoit deux sœurs, qui ne furent point enveloppées dans sa disgrace, mais son père eut aussi la tête tranchée, ayant été vendu, comme le duc de Buckingham (1) du temps de Richard III, par un de ses gardes-chasse, chez lequel il s'étoit caché. Il portoit le titre de duc de Suffolck depuis la mort de deux fils qu'avoit eus Charles Brandon. Le lord Gray, frère de Suffolck, eut le même sort, et les supplices se multiplièrent à l'infini.

Les victimes immolées à la religion furent encore plus nombreuses. « On commença, dit le père d'Or« léans, à exercer, contre les protestants, la rigueur » dont toutes leurs histoires se plaignent. » Nous aimerions mieux que ce fussent celles des catholiques qui s'en plaignissent. Le même auteur dit que la violence exercée contre les prêtres et les moines sous Henri VIII fait horreur seulement à l'entendre dire. Il a raison. Mais la violence exercée contre les protestants par Marie ne fait pas moins d'horreur, et le père d'Orléans est lui-même de cet avis: « Je voudrois, « dit-il, qu'elle eût plus suivi l'esprit de l'Église...... « qu'elle eût plus épargné le sang...... qu'elle se fût dis« tinguée par-là de Henri, d'Édouard et d'Élisabeth..... « Les voies violentes conviennent à l'erreur.... non à la « véritable foi. »

On compte jusqu'à deux cent quatre-vingt-quatre personnes livrées aux flammes pour hérésie sous le régne de Marie, et ce régne fut de cinq ans. C'étoient tantôt des évêques et des prêtres, dont on eût dû au

(1) Voir le chapitre 13.

moins respecter le caractère ; tantôt des gens du peuple, dont on eût dû plaindre l'ignorance. On trouve dans cette liste des tapissiers, des laboureurs, des drapiers, des tisserands, des foulons, etc. tous ces gens étoient brûlés pour avoir mal répondu à des questions théologiques. Plusieurs furent brûlés à petit feu; on prenoit plaisir à leur faire tomber les membres les uns après les autres en les brûlant avec des flambeaux. Un malheureux ne pouvant résister aux douleurs, s'écria : *j'abjure* ; on le détacha, on lui fit signer son abjuration, il vint un ordre de la cour de le brûler malgré cette abjuration, et le juge fut mis en prison pour l'avoir fait détacher.

Une femme (car on brûloit aussi des femmes, et même dans l'état de grossesse); une femme, qui étoit dans cet état, fut avancée par les douleurs et accoucha au poteau ; un des assistants retira l'enfant du feu. C'est un fait incroyable, mais c'est un fait certain, que l'autorité publique, après un moment de délibération, fit rejeter l'enfant dans les flammes, comme *fruit d'hérésie*.

Si le trait suivant est moins exécrable que ridicule, ce n'est pas la faute de la tyrannie. Un voleur avoit été pendu, on eut des scrupules sur la douceur de la peine, parceque cet homme, à la potence, avoit montré des doutes sur la transsubstantiation ; par une absurdité risiblement affreuse, on lui refit son procès, et l'on se dédommagea en brûlant son corps [a]; on exhuma de même des réformés morts depuis long-

[a] Fox. Burnet. Heylin. D'Orléans, Révolutions d'Angleterre.

temps, entre autres le fameux Martin Bucer, pour se donner le mérite de brûler leurs os.

Quelquefois la brutalité des soldats et des gardes prévenoit le supplice; les victimes expiroient sous leurs coups, et celles-là étoient encore les moins malheureuses. Le vieux Taylor, vicaire d'Hadley, mourut ainsi; en allant au bûcher, il voulut haranguer le peuple; un soldat, pour le faire taire, le frappa rudement à la tête, un autre lui lança un fagot, qui lui mit le visage tout en sang: « Mon ami, dit doucement « Taylor, trouvois-tu que je n'eusse pas assez de mal »? Il voulut du moins réciter des psaumes en anglois, suivant le rit protestant; *parle latin*, lui dit un des gardes, en le frappant au visage; un autre, d'un coup de hallebarde, lui fit sauter la cervelle, et le laissa mort sur la place.

Avançons, et sauvons-nous de ces horreurs; mais le cours de l'histoire nous y ramène, il faut les rapporter, parcequ'il faut peindre les hommes, et encore plus parcequ'il faut les avertir.

Gardiner et Bonner s'étoient rendus les instruments des cruautés de Marie; ces deux tigres égorgeoient à l'envi le troupeau des réformés, abandonné à leur vengeance; ils avoient sollicité cet emploi, ils préludoient à celui des bourreaux, en accablant d'injures et de coups les malheureux qu'ils envoyoient au bûcher; ils les y conduisoient quelquefois; la férocité de ces deux évêques faisoit horreur à ceux-mêmes qui en approuvoient le principe et l'objet.

Ce qui est assez remarquable, c'est que Gardiner avoit souscrit, sous Henri VIII, l'acte de renonciation

à l'autorité du saint-siége, et que Bonner étoit ce même ambassadeur qui, à l'entrevue de Marseille en 1533, avoit si insolemment signifié à Clément VII un appel au futur concile. Ces esprits extrêmes s'étoient jetés depuis dans l'excès contraire, et il faut avouer que, sous Edouard VI, on les avoit irrités eux-mêmes par la persécution.

Bonner n'étoit qu'un barbare, plus violent encore que Gardiner; mais Gardiner étoit de plus un fourbe, qui intéressoit secrétement la politique étrangère dans ses intrigues à la cour; il redoutoit l'estime et l'amitié de Marie pour le cardinal Polus, il redoutoit la piété sincère et les vertus douces de ce prélat; Marie avoit demandé Polus pour légat en Angleterre; Gardiner trouva le moyen de retarder l'arrivée de Polus, et d'obtenir les sceaux, en se faisant recommander à la reine par l'empereur Charles-Quint. Il avoit mis l'empereur dans ses intérêts, en proposant le mariage du prince Philippe son fils (qui fut depuis Philippe II), avec la reine Marie. Gardiner vendit en cette occasion l'Angleterre à Charles-Quint pour douze cent mille livres. Ce mariage, le plus contraire, et à la politique angloise en particulier, et à la politique européenne en général, en joignant l'Angleterre aux immenses possessions de la maison d'Autriche, en mettant dans une seule main les forces des deux puissances rivales de la France (la maison d'Autriche et l'Angleterre), rompoit tout équilibre, sembloit devoir accabler la France, et livrer l'Europe à l'Autriche. Mais à peine ce mariage étoit-il fait, que Charles-Quint, démentant cette poli-

tique ambitieuse, détruisant la réunion que Ferdinand-le-Catholique et Maximilien avoient faite de tous leurs États sur sa tête, partagea les siens entre Ferdinand son frère, et Philippe son fils, et se retira dans un cloître. Philippe II, en acquérant l'Angleterre au lieu des États d'Allemagne, qui lui échappoient par ce partage, avoit encore une puissance à-peu-près égale à celle qu'avoit eue son père. L'Angleterre prit contre Philippe, dans le traité de mariage, toutes ces précautions impuissantes que prend la foiblesse pour retarder les maux qu'elle voit inévitables.

Philippe passa en Angleterre, le traité de mariage ne lui permettant pas d'en faire sortir la reine. Il y déploya, comme par-tout ailleurs, cette politique artificieuse, dans laquelle il laissa si loin derrière lui les Louis XI, les Ferdinand, les Charles-Quint, et qui fut toujours malheureuse, parcequ'elle étoit artificieuse; il voulut gagner les Anglois pour les asservir; il parut condamner la persécution qu'il encourageoit sous main; il crut avoir intérêt de s'expliquer sur cet article; il chargea son confesseur d'exposer ses principes, et l'Angleterre entendit avec autant de surprise que d'édification un Espagnol parler contre la persécution, mais elle ne la vit point cesser.

Philippe intercéda seulement pour Élisabeth, que Marie retenoit prisonnière, et qu'elle avoit même fait condamner, sur une accusation calomnieuse de complicité avec les auteurs de la seconde conspiration. Dans le temps de la première, Élisabeth avoit levé, à ses dépens, une petite armée pour le service de sa

sœur; l'accusation d'être entrée dans la seconde se démentoit d'elle-même, puisque l'objet de toutes les deux étoit de faire régner Jeanne Gray, au préjudice des droits d'Élisabeth, aussi bien que de ceux de Marie; l'inventeur de cette calomnie avoit fini par la désavouer lui-même. Mais Marie vouloit trouver Élisabeth coupable; cette princesse lui étoit odieuse, et comme fille d'Anne de Boulen, et comme élevée dans la religion réformée, et comme une sœur plus jeune, plus belle et plus intéressante qu'elle. Marie avoit, dit-on, fait des avances au marquis d'Exeter, qui les avoit reçues avec froideur, tandis qu'il montroit le plus grand attachement pour Élisabeth; Marie affecta d'en être alarmée en reine, mais tout le monde voyoit qu'elle en étoit jalouse en femme. Pour punir Élisabeth des préférences du marquis, elle répandoit sur sa rivale l'intérêt du malheur et de l'oppression. Telle est la marche des passions.

Marie en usoit de même à l'égard des réformés; quand on lui disoit qu'ils sembloient se multiplier par les supplices, elle ordonnoit qu'on redoublât de rigueur, soupçonnant toujours quelque adoucissement de ses lois de sang, ne craignant que l'indulgence, et ne comprenant point les dangers de la cruauté. Elle eut le malheur d'aimer tendrement Philippe II, qui la gouvernoit et la méprisoit. Marie, rapportant l'amour même à la dévotion, aimoit moins dans Philippe un prince aimable, ou l'héritier de la plus vaste monarchie, que le roi distingué entre tous par le titre de *Catholique*, et qu'un prince qui pouvoit établir l'inquisition en Angleterre.

Philippe, malgré son indifférence, croyoit avoir donné un héritier au trône, Marie le desiroit trop pour n'en pas concevoir et n'en pas donner un peu légèrement l'espérance. A un sermon du cardinal Polus, dont elle avoit été pieusement affectée, elle avoit senti son enfant tressaillir dans son sein; le bruit se répandit en quelques provinces qu'elle avoit mis au monde un fils; le *Te Deum* fut chanté dans la cathédrale de Norwick. Un prédicateur tira en chaire l'horoscope et fit le portrait de l'enfant, mais la reine n'avoit été délivrée que d'une môle. D'après cet accident et plus encore d'après ses dégoûts, Philippe, renonçant à l'espérance d'avoir des enfants de Marie, retourna dans ses États, laissant sa femme inconsolable de son absence et de ses froideurs. Le séjour de ce prince en Angleterre n'avoit concilié ni à lui ni à sa femme l'amour des Anglois. Son caractère avoit percé à travers le masque dont il se couvroit; son aversion pour le gouvernement anglois s'étoit trahie dans plus d'une occurrence; des pratiques secrètes, des tentatives éloignées pour établir l'inquisition, avoient été ou aperçues ou soupçonnées; la nation enfin le vit avec joie quitter l'Angleterre, et ne lui sut gré que d'avoir sauvé la vie à Élisabeth, et d'avoir rendu ses chaînes plus légères [a]; mais cette bonne action étoit sans mérite dans son motif, si, comme l'avoue Cabréra, historien de Philippe, elle n'étoit qu'un effet de la politique de ce prince. Philippe n'ayant point d'enfants de Marie d'Angleterre, ne conservoit Élisabeth, selon Cabréra, que pour exclure

[a] Cabréra.

Marie Stuart, qui, étant déja reine d'Écosse et devant être reine de France, seroit devenue trop redoutable aux Pays-Bas, si, à ces deux couronnes, elle eût joint celles d'Angleterre et d'Irlande. Après la mort de Marie d'Angleterre, il demanda Élisabeth en mariage. Cette jeune princesse, pendant le régne de sa sœur, se voyant entourée d'espions et environnée de dangers, chercha sa consolation et sa sûreté dans l'étude; ces années de disgrace ne furent point stériles pour elle.

Marie, en appelant le cardinal Polus en Angleterre, croyoit y attirer un persécuteur; elle aimoit en lui la haine que Henri VIII lui avoit portée, et le zéle vindicatif qu'elle lui supposoit; elle le goûta moins de près; Polus étoit tolérant. Digne ami de Sadolet, il pensoit, comme lui, que c'est l'orgueil qui hait et qui persécute; que la religion aime et console; il parut comme un Dieu sauveur parmi ces bourreaux et ces victimes; il ne parla que de paix, il réconcilia l'Église anglicane avec le saint-siége; revêtu du pouvoir pontifical, il n'en fit usage que pour pardonner; il donna l'absolution au parlement, tout l'ouvrage de Henri VIII et d'Édouard VI fut renversé, et l'auroit peut-être été pour toujours, si Marie, par des rigueurs imprudentes, n'eût arrêté les effets de la douceur de Polus. La messe fut rétablie, et Marie eut soin d'y mener Élisabeth, qui, pour rester libre, feignit d'être catholique. Les plus grands succès de la violence sont de forcer à l'hypocrisie.

Marie eut un grand scrupule, elle avoit possédé des biens enlevés aux ecclésiastiques, la restitution réparoit tout; aussi ce n'étoit pas sur l'injustice de sa possession que Marie avoit des remords; mais le pape

avoit lancé une bulle d'excommunication contre les possesseurs de ces biens ; Marie avoit été dans le cas, et l'excommunication n'avoit point été levée ; Polus la leva. Mais quand on lui parloit de brûler les non-conformistes, il parloit de réformer les mœurs du clergé. « Commençons, disoit-il, par tenter cette voie, et « vous verrez que l'autre deviendra inutile. » Marie les crut toutes deux nécessaires, elle confia au cardinal Polus le soin de réformer le clergé, à Gardiner celui d'extirper l'hérésie, et il n'y eut d'hérésie extirpée que par Polus. On écouta le ministre d'un Dieu clément, on détesta l'agent d'une reine barbare. Jamais le sacré collége n'eut deux membres plus respectables que Sadolet et Polus. Lumières supérieures et grands talents pour le temps, piété sincère, charité fervente. Si l'on demande pourquoi Rome ne les a pas mis au rang des saints, un protestant répondra : *c'est qu'ils furent tolérants ;* mais que peut répondre un catholique ?

La persécution croissoit de jour en jour. Le vieux Latimer, évêque de Worcester ; Ridley, évêque de Rochester, qui, sous Édouard, s'étoient vus les arbitres du sort de Gardiner et de Bonner, furent livrés par eux aux bourreaux ; on avançoit par degrés jusqu'au fameux archevêque de Cantorbéry, Thomas Crammer, l'auteur de la réforme et l'inventeur de la suprématie royale ; il étoit déja condamné à mort depuis long-temps pour avoir été dans le parti de Jeanne Gray contre Marie ; mais Marie se piquoit de lui faire grace sur l'objet politique, et de le faire punir pour le crime d'hérésie. Sa vengeance y gagnoit quelque chose, Crammer n'eût été que décapité à titre de rebelle, il

devoit être brûlé comme hérétique; mais Gardiner avoit d'autres vues, il vouloit sauver la vie à Crammer, non par humanité (ce sentiment n'entroit point dans son ame), mais parcequ'il prévoyoit que l'archevêché de Cantorbéry seroit donné à Polus. Gardiner (1) mourut, et Bonner n'eut pas la même politique; Crammer avoit été son juge du temps d'Édouard, Bonner ne vit que le plaisir de s'en venger, et cette grande victime fut immolée.

Thomas Crammer, archevêque de Cantorbéry, est un de ces hommes sur lesquels l'histoire n'offre guère que des jugements dictés par l'esprit de parti. Jugeons-le par ses principales actions.

Crammer n'étoit encore connu que dans l'université de Cambridge, lorsque l'affaire du divorce lui fournit une occasion de s'élever. Ce fut lui qui proposa de consulter les universités de l'Europe. On ne voit pas trop ce qu'avoit de merveilleux cette idée, qui parut si heureuse à Henri VIII [a]. Elle avoit dû se présenter naturellement, sur-tout à un suppôt d'université; mais Henri VIII fut frappé du parti qu'on en pourroit tirer, en répandant l'argent à propos: « Pour le coup, s'écria« t-il, nous tenons la truie par l'oreille »; ce sont ses propres termes, que les historiens ont recueillis. Il voulut connoître l'auteur de ce bon conseil, il vit une

(1) Gardiner étoit fils naturel de Richard Videville, frère d'Élisabeth, femme d'Édouard IV. On dit qu'il eut des remords en mourant, et qu'il disoit: « J'ai péché comme Pierre, mais je n'ai pas pleuré « comme lui. » Pierre avoit péché par foiblesse et par crainte, Gardiner par férocité.

[a] Burnet.

chose toujours rare, le savoir et les lumières unis à la candeur et à la modestie : il aima Crammer, il se l'attacha ; Crammer et Brandon sont les deux seules exceptions à ce qu'on a dit de Henri VIII, qu'il n'avoit jamais rien aimé constamment.

Ce que Henri et Crammer avoient prévu arriva ; ils eurent en effet des consultations favorables à tout prix. On a un compte d'un des agents du roi d'Angleterre auprès des universités d'Italie, où l'on trouve porté en dépense : « à un religieux servite, un écu ; à deux de « l'observance, deux écus ; au prieur de Saint-Jean, « quinze écus ; au prédicateur Jean Marino, vingt « écus. » Ce compte peut faire juger des autres qu'on n'a pas, et de la manière dont cette intrigue étoit menée. On consultoit ces docteurs sur la validité de la dispense donnée par le pape Jules II à Catherine d'Aragon pour épouser successivement les deux frères. On les consultoit aussi sur un passage du Lévitique, chap. 20, vers. 21, et sur un passage du Deuteronome, chap. 25. vers. 5, dont l'un défend d'épouser la femme de son frère, et l'autre l'ordonne. On léve cette contradiction apparente, en appliquant le premier passage au cas du divorce, et le second au cas de mort ; on observe d'ailleurs que ces lois et ces prohibitions ne concernoient que les Juifs.

Crammer, devenu courtisan, écrivit en faveur du divorce, et par conséquent il n'auroit jamais dû être juge dans cette cause ; voilà ce que les protestants n'ont pas assez remarqué.

Henri VIII nomma Crammer à l'archevêché de Cantorbéry, Crammer parut vouloir refuser ; les protes-

tants vantent ce refus, les catholiques n'y croient pas, ou le regardent comme un trait d'hypocrisie de la part de Crammer. Thomas Becket avoit refusé de même; tous deux furent archevêques de Cantorbéry.

Lorsque Crammer fut nommé, la rupture avec le saint-siége étoit déja fort avancée; mais il falloit encore, pour prendre possession de la primatie, prêter serment au pape. Henri VIII et Crammer imaginèrent ensemble l'expédient malhonnête de protester contre ce serment avant de le faire. Cette conduite dérogeoit un peu à la candeur de Crammer.

Il cassa le mariage de Catherine d'Aragon, confirma celui d'Anne de Boulen, concourut à établir de plus en plus la suprématie du roi, qui entraînoit un accroissement de juridiction pour la primatie; mais on ne peut pas dire que Crammer n'eût d'autre religion que celle du prince; il étoit protestant au fond du cœur, et s'en cachoit foiblement. Crammer et Cromwel étoient connus pour les protecteurs de ce parti, comme Gardiner et le duc de Norfolck-Howard pour les appuis du catholicisme.

Crammer fut le seul qui osa rester fidèle à la malheureuse Anne de Boulen dans sa disgrace, il écrivit pour elle à Henri VIII, et fut éloigné pour quelque temps de la présence du monarque.

Il lui écrivit aussi très fortement en faveur de Thomas Cromwel, ce qui étoit moins hardi, Cromwel étant plutôt une victime sacrifiée aux catholiques, qu'un ennemi poursuivi par l'implacable Henri.

Nortfolck et Gardiner l'emportèrent sur Crammer pour les six fameux articles, connus sous le nom de

statut de sang. Ce statut prononçoit la peine de mort contre ceux,

1° Qui nieroient la transsubstantiation;

2° Qui soutiendroient la nécessité de la communion sous les deux espèces;

3° Et la légitimité du mariage des prêtres (1);

4° Qui prétendroient que les vœux de chasteté peuvent être violés;

5° Qui affirmeroient l'inutilité des messes particulières;

6° Et de la confession auriculaire.

Crammer, qui étoit marié, ne pouvoit passer le troisième de ces articles, et s'opposoit à tous les six; mais il paroît, par sa doctrine et par sa conduite, qu'il résistoit en partisan de la réforme plus qu'en ennemi de la persécution, puisqu'il persécuta lui-même sous Édouard VI.

Aussitôt que le bill fut passé, il renvoya sa femme en Allemagne, où elle étoit née : elle étoit nièce du fameux Osiandre.

Henri VIII ne pardonna qu'à Crammer de s'être opposé au statut de sang; les autres évêques opposants furent emprisonnés.

Il s'éleva même de violents orages contre Crammer; cette opposition, criminelle aux yeux de Henri, le mariage de Crammer, sa protection toujours manifestement accordée aux protestants, son attention à répri-

(1) Le duc de Norfolck, qui triomphoit de ce statut, demandoit à un de ses chapelains qu'il croyoit protestant dans l'ame, et qu'il soupçonnoit d'être marié, ce qu'il pensoit de l'article qui empêchoit les prêtres d'avoir des femmes : « Qu'il n'empêchera pas les femmes « d'avoir des prêtres », répondit le chapelain.

mer les violences des catholiques, les remontrances du duc de Norfolck, les insinuations des Gardiner et des Bonner le rendirent suspect ; mais le roi, qui l'aimoit, voulut s'expliquer avec lui, et fut désarmé par sa candeur. Crammer lui dit les raisons de son opposition, elles satisfirent le roi sans le changer; Crammer les avoit même écrites, oubliant dans sa simplicité que la loi venoit de défendre d'écrire sur ces matières, et que la contravention à cette loi étoit érigée en crime capital; le papier avoit été égaré, heureusement il ne tomba point dans des mains ennemies. A la fin de l'entretien, le roi dit à Crammer : « Quant à moi, me voilà « content ; mais vous êtes mandé au conseil, qu'allez-« vous faire ?— J'y comparoîtrai. — Et que direz-vous « pour votre défense ? — Ce que je viens de dire à « votre majesté [a]. » Le roi, que cette naïveté amusoit et intéressoit, lui dit : « Pauvre homme, eh ! ne voyez-« vous pas que vous y serez à la merci de vos ennemis ? » Crammer, disent les protestants, ignoroit qu'on eût des ennemis. Le roi lui fournit un moyen plus efficace de se défendre.

Cependant, on avoit vu Crammer confondu parmi la foule dans l'antichambre du roi, on savoit qu'il devoit comparoître devant le conseil, on le crut perdu, les courtisans le traitoient déja en ministre disgracié. Le conseil, composé de courtisans, voulut l'envoyer à la tour ; Crammer en appela au roi, on n'eut point d'égard à l'appel, et il alloit être conduit à la tour, lorsqu'il montra l'anneau du roi, gage de sa clémence. Le

[a] Burnet.

conseil resta confondu. Telle étoit la défense que Henri avoit fournie à Crammer; il manda le conseil et Crammer à-la-fois; il reçut très mal les excuses du duc de Norfolck, qui, pour justifier le conseil, s'avisa de dire qu'on n'avoit voulu que faire triompher avec plus d'éclat l'innocence de Crammer, en discutant sa conduite; le roi ordonna aux membres du conseil d'embrasser Crammer, et de vivre désormais avec lui comme avec leur ami, mais sur-tout comme avec le sien.

Les catholiques dissimulèrent quelque temps, puis ils revinrent à la charge, et dans un autre orage qu'ils excitèrent contre le primat, Henri, grand amateur de l'argumentation, fit disputer en sa présence Bonner et Crammer; quand il les eut entendus, il dit à Bonner : « Vous n'êtes qu'un écolier, voilà votre maître. »

Un jour, le primat défendoit à son ordinaire un homme dont le roi paroissoit mécontent : « Et cet « homme-là, dit le roi, le comptez-vous aussi parmi « vos amis? — Assurément, répondit Crammer. — Eh « bien, reprit le roi, assurez-le bien que vous savez par « moi-même qu'il en use en toute occasion à votre égard « comme un fourbe et un traître. — Permettez, sire, « que des paroles si dures ne sortent point de la bouche « d'un évêque. — Je le veux et je vous l'ordonne [a], » répliqua Henri, tyran dans les bagatelles comme dans les affaires importantes. Crammer en fut quitte pour éviter toujours la rencontre de cet homme.

Mais une action de Crammer, à laquelle on doit la plus haute estime, c'est le refus qu'il fit de se prêter au

[a] Burnet.

ressentiment du roi contre ce même duc de Norfolck, l'ennemi de la religion de Crammer, son ennemi personnel et qui avoit voulu le perdre, mais auquel on ne pouvoit reprocher que cet esprit de persécution, presque inséparable alors du zéle religieux. Crammer se cacha dans une retraite pour n'être pas son juge, et il n'en sortit que pour exhorter Henri VIII à la mort.

S'il se livra tout entier, sous Edouard VI, à son penchant pour la religion réformée, il nous semble qu'il seroit injuste de l'accuser de variation à cet égard, puisque, sous Henri VIII, il avoit assez suivi ce penchant pour hasarder sa faveur; mais il est juste de lui reprocher la part qu'il eut à la persécution allumée, sous ce régne, contre les catholiques, et qui servit, jusqu'à un certain point, d'exemple et d'excuse à la persécution beaucoup plus forte que les protestants souffrirent sous Marie; il est juste de détester le zéle cruel avec lequel il força Édouard à signer l'arrêt de mort des deux anabaptistes de Smithfield. Cependant l'exacte justice demande encore qu'on observe qu'aucun catholique ne souffrit la mort, sous Édouard, pour la religion; que si Gardiner fut condamné à la mort, il ne fut point exécuté. Quant aux anabaptistes, toutes les sectes de la réforme avoient toujours été intolérantes à leur égard. Toutes avoient tort; mais enfin cette erreur commune semble fournir du moins une légère excuse à la conduite de Crammer.

Marie ne vit jamais en lui que l'oppresseur de la reine, sa mère; on prétend qu'elle auroit pu y voir un homme à qui elle avoit personnellement l'obligation d'avoir éprouvé moins de rigueurs de la part de son

père, et d'avoir été rappelée par lui à la succession; mais il faut convenir que, sur ce dernier article, Crammer avoit voulu depuis renverser son propre ouvrage, puisqu'il s'étoit déclaré en faveur de Jeanne Gray par zéle pour la religion réformée.

Marie ayant fait condamner le primat à la mort, Bonner et Thirleby, évéque de Norwick, furent envoyés pour le dégrader; on le revêtit par dérision des étoffes les plus grossières, taillées en forme d'ornements pontificaux, et on l'en dépouilla, suivant les usages de l'église romaine [a]; pendant cette cérémonie, Bonner ne cessa d'outrager Crammer, Thirleby ne cessa de pleurer. On livra ensuite Crammer aux théologiens catholiques, qui, par leurs insinuations, leurs promesses, leurs menaces, autant que par leurs arguments, lui arrachèrent une abjuration. Les protestants, pour excuser cette variation de leur héros, se plaisent à charger le tableau des intrigues employées par les catholiques pour le séduire; ces intrigues se réduisirent vrai-semblablement à lui faire espérer sa grace, et aussitôt qu'il eut abjuré, Marie signa l'ordre pour sa mort. Si Crammer en cette occasion fut un homme ordinaire, Marie fut semblable à elle-même. Les catholiques, pour triompher de la défaite de leur ennemi, le menèrent dans une église, où, après avoir publié sa conversion et en avoir rendu graces à Dieu, ils prêchèrent Crammer et le félicitèrent, lui montrèrent le ciel, lui promirent des messes; Crammer leur répondit par un torrent de larmes, et sur-tout par un désaveu so-

[a] Heylin. Burnet.

lennel de son abjuration. Il marcha au supplice, plongea lui-même dans le feu la main qui avoit signé, disoit-il, ce monument de foiblesse et de honte : *Elle a péché*, s'écrioit-il, *qu'elle périsse !* Les protestants peignent le supplice de Crammer des mêmes couleurs dont l'Histoire ecclésiastique peint le martyre des premiers chrétiens ; cette sérénité dans les souffrances, cette joie d'expier un moment de foiblesse par des tourments affreux, cette douce confiance d'être réuni à l'auteur de son être, cette pieuse indulgence à l'égard des bourreaux. Pour nous, nous avons rapporté les faits. D'après ce récit, tout lecteur peut prononcer sur cet homme célèbre, et décider si le jugement qu'en a porté Bossuet est aussi parfaitement juste dans tous ses points qu'il est éloquent.

Polus eut, comme Gardiner l'avoit prévu, l'archevêché de Cantorbéry ; ce fut du moins sans avoir approuvé les cruautés auxquelles il le devoit.

Ce combat de la persécution contre l'erreur, si favorable aux progrès de l'erreur, fut toujours la principale affaire de Marie dans tout son régne. Voyons quelle étoit dans le même temps la conduite de la France à cet égard ; cet objet de comparaison entre les deux nations rivales est de la plus grande importance, soit par rapport à la religion, soit par rapport à la politique. L'esprit du gouvernement sur la tolérance civile est le thermomètre le plus sûr des progrès de la raison, de la vertu et de la véritable piété.

La persécution eut lieu en France sous François Ier et Henri II, comme en Angleterre, sous le régne de Marie ; les deux nations n'ont à cet égard aucun avantage

l'une sur l'autre; toutes deux partoient de ce principe commun, si long-temps accrédité par la barbarie, qu'il faut venger Dieu, quoique Dieu se soit réservé la vengeance. Ce principe est en religion ce que le système de guerre est en politique.

Mais la persécution différoit chez les deux peuples, ou plutôt chez les souverains des deux peuples, dans les motifs, et par conséquent dans le degré d'activité.

Le zéle de Marie étoit plus sincère et plus emporté, celui des rois de France plus calme et plus systématique.

Marie confondoit tous ses sentiments particuliers dans la dévotion; elle croyoit faire pour la religion tout ce qu'elle faisoit pour la haine et pour la vengeance. François et Henri, dans leur rigueur contre les protestants, comptoient donner beaucoup à la politique.

Marie ne voyoit dans les hérétiques que les ennemis de Dieu, et dès-lors les siens; c'étoit la différence de dogme et de culte qu'elle haïssoit directement en eux; le zéle théologique, l'ardeur polémique étoient ce qui l'animoit; elle défendoit la foi de sa mère avec la théologie et la cruauté de son père. François et Henri voyoient un peu plus dans les hérétiques les ennemis des princes; ils comprenoient que ceux qui réformoient l'église romaine pourroient vouloir réformer les cours des rois; que l'esprit de la réforme étoit plus républicain que monarchique, qu'il tendoit plus au rétablissement de l'égalité qu'au maintien de la subordination.

C'est parcequ'ils regardoient la réforme comme contenant le germe de la rébellion, et les réformés comme des sujets mal soumis, qu'ils protégeoient ceux-ci chez

leurs voisins, en même temps qu'ils les brûloient chez eux. « Accordez-moi, disoit Brantôme, ces feux avec « cette protection. » Leur politique croyoit accorder tout cela ; ils croyoient entretenir chez leurs voisins des instruments de trouble, qu'ils vouloient anéantir chez eux ; il est clair que les alliés perpétuels des Turcs et des protestants d'Allemagne contre des princes chrétiens et catholiques, n'étoient point animés par un pur zéle de religion dans leur rigueur contre les hérétiques ; il est clair aussi que cette rigueur devoit être aisément modifiée par les conjonctures, et céder souvent aux intérêts politiques.

Toute la politique de Marie étoit dans sa foi ; jamais elle ne se seroit permis d'alliance avec des puissances infidéles ou hérétiques ; ce fut le prince le plus catholique de l'Europe qu'elle choisit pour mari, contre l'intérêt politique de l'Angleterre et contre le gré de sa nation ; c'étoit l'inquisition qu'elle appeloit avec lui en Angleterre.

Le zéle persécuteur de François et de Henri pouvant céder aux considérations politiques, cédoit aussi quelquefois à d'autres considérations plus particulières, par exemple à celle du mérite personnel. François Ier se refusa long-temps à la persécution, parcequ'il vit que c'étoient souvent le savoir et les talents qu'on persécutoit sous les noms d'hérésie et de réforme ; que l'ignorance et l'envie prenoient trop facilement le masque du zéle, et qu'au lieu de venger la religion, il s'exposeroit à ne venger que le fanatisme. Henri, plus ardent persécuteur de l'hérésie, et plus froid ami des lettres, ménageoit cependant le mérite distingué ; d'illustres

protestants échappèrent à la rigueur de ses lois. Marie ne connoissoit d'autre mérite que la foi, d'autre science que celle du salut; elle ne respectoit dans les hérétiques ni le rang, ni l'âge, ni la réputation; elle aimoit à offrir à Dieu d'illustres victimes; elle eût immolé jusqu'à Élisabeth sa sœur, si Philippe II n'eût arrêté son zèle.

On a remarqué que la conduite de François Ier à l'égard des hérétiques avoit été réglée par les affections différentes des papes à son égrad; que sous Léon X et Adrien VI, ses ennemis déclarés, il avoit été tolérant; que sous Clément VII, son allié, et sous Paul III, qui lui fut assez favorable, il autorisa l'intolérance. Henri II, ennemi du pape Jules III, imite Henri VIII, sans s'arroger comme lui la suprématie; il veut tenir la balance entre la cour de Rome et les protestants; le moment où il rend le fameux édit contre *les petites dates* (1), et où, brouillé avec Jules III, il défend d'envoyer de l'argent à Rome pour les bulles, est celui où il porte des édits sanglants contre les réformés. Un moment de mésintelligence entre Marie, reine d'Angleterre, et le saint-siège, relativement aux intérêts du cardinal Polus, ne changea rien à sa conduite à l'égard des réformés, elle partoit de principes qui n'admettent point de variation.

Enfin François et Henri vouloient qu'il n'y eût chez eux qu'une religion, afin qu'il n'y eût point de partis.

(1) On connoît le commentaire de Dumoulin sur l'édit des petites dates. L'objet de cet édit étoit de réformer les abus qui se commettoient dans l'impétration des bénéfices en cour de Rome.

dans l'État; Marie vouloit qu'il n'y eût point de partis dans l'État, afin qu'il n'y eût qu'une religion.

Le but de part et d'autre étoit bon, mais le moyen alloit directement contre le but. La persécution irrite, révolte, rend l'opprimé intéressant, fait toujours voir de son côté la vérité, la justice; de là, le zèle de son parti et la multiplication de ses sectateurs. Gardez-vous de donner de l'importance à ce que vous voulez anéantir. S'il se forme un parti dans l'État, s'il naît une secte dans l'église, ne persécutez point, vous grossiriez l'orage; achetez encore moins des conversions et des soumissions, elles ne seroient jamais sincères; dédaignez d'apercevoir les torts et les erreurs qui ne troublent point l'ordre public; mais redoublez d'attention sur le choix et sur la conduite des ministres, soit de l'État, soit de l'église; réformez les abus, faites du bien, mettez le peuple dans vos intérêts, il n'est point d'autre art de regner. La persécution n'est que l'art d'exciter des guerres civiles et des guerres de religion.

Davila dit que François I[er] laissa le calvinisme prendre racine en France, soit qu'il ne fût pas fâché d'en seconder les progrès, soit qu'il dédaignât de les apercevoir. Davila se trompe, et sur le fait et sur les causes. Mézeray, qui s'emporte beaucoup contre cette calomnie, allégue en faveur de François I[er] sept ou huit édits de mort contre les hérétiques, et ces mêmes hérétiques *envoyés au feu par douzaines, aux galères par centaines, et bannis du royaume par milliers*. Voilà la malheureuse vérité dont Mézeray loue François I[er], voilà en même temps la cause véritable des progrès du

calvinisme. Suivez ces progrès, et vous reconnoîtrez toujours l'influence de la même cause.

Vers le commencement du régne de François Ier, le parlement, entraîné par les idées du temps, faisoit des remontrances à ce prince sur sa tolérance à l'égard des réformés, et s'alarmoit d'avoir le bras retenu par l'autorité. Le pape Clément VII, par un bref du 20 mai 1525, félicitoit cette compagnie sur son zéle contre l'hérésie.

Pendant la prison de François Ier, le parlement renouvelle avec plus de force ses instances auprès de la régente, et paroît attribuer les malheurs de l'État au peu de soin qu'on prenoit d'arrêter la réforme.

François, revenu dans ses États, adopte le systême de la persécution.

Henri II s'y livre avec plus d'ardeur; son zéle alloit jusqu'à vouloir persécuter, hors de ses États, la duchesse de Ferrare, sa tante maternelle; il invite le duc de Ferrare à la tenir enfermée dans son appartement, sans lui permettre de voir personne, pas même ses enfants; peu s'en faut qu'il ne propose au duc de la faire brûler.

Ce zéle, échauffé par la duchesse de Valentinois, ennemie déclarée des protestants, est secondé par le connétable de Montmorency et par les Guises, ministres portés à la persécution, l'un par l'erreur commune et par son inflexibilité, les autres par leur caractère despotique. Les édits de Château-Briant et d'Escouen, funeste ouvrage du garde des sceaux, Bertrandi, qui occupoit la place de l'illustre chancelier Olivier, ne se bornent point à prononcer la peine de mort contre les

réformés qui se déclarent, ils invitent à les dénoncer, ils encouragent les délateurs, ils leur proposent des prix. Ces efforts mêmes annonçoient leur inutilité et les progrès de la secte; la résistance qu'éprouva ce dernier édit annonce combien le parlement étoit changé, la moitié de ce corps étoit déja protestante, ou du moins favorable à la réforme, ce qui suppose à peu près le même partage dans la capitale.

On connoît ce grand éclat, cette arrivée imprévue de Henri II au parlement, cette scène menaçante qui n'imposa point au zéle ou à la témérité, ces violences exercées sur des magistrats ou séditieux ou simplement courageux, la prison de plusieurs d'entre eux, le supplice d'Anne du Bourg, neveu du chancelier de ce nom. « Jamais, dit Mézeray [a], cette auguste compagnie ne « reçut une plus honteuse plaie. » Quel fut le fruit de ces violences? La conjuration d'Amboise éclata dès l'année suivante; des guerres de religion souillèrent les régnes de tous les fils de Henri II, et ne purent être terminées que par Henri IV et par l'édit de Nantes.

Que produisirent en Angleterre les cruautés de Marie? Elisabeth régna, renversa l'ouvrage de cette sœur cruelle, la réforme triompha, et la suprématie fut entre les mains d'une femme.

Si l'on veut pousser cet examen au-delà des deux nations rivales dont nous nous occupons, qu'a produit en Allemagne le desir de soumettre tous les États de l'empire à une même religion comme à une même autorité? La ligue de Smalcalde, la bataille de Mulberg, la fuite

[a] Mézeray, Abrégé chronologique.

d'Inspruck, et la nécessité d'apaiser tous ces troubles, en accordant par la paix de Passau à toutes les puissances la liberté de religion.

Qu'ont produit enfin dans les Pays-Bas l'acharnement à persécuter les protestants, et le projet d'y établir l'inquisition? Les Provinces-Unies y ont gagné la liberté, la souveraineté; l'Espagne et la catholicité y ont tout perdu.

Quant aux affaires politiques, Marie, en épousant Philippe II, épousoit sa querelle et celle de Charles-Quint son père contre la France; la rivalité des maisons de France et d'Autriche se confondoit avec celle de la France et de l'Angleterre; mais l'Angleterre, qui n'aimoit ni Philippe ni Marie, et qui redoutoit plus l'inquisition espagnole et la tyrannie autrichienne que l'ambition françoise, embrassoit mollement cette même querelle qu'elle regardoit comme étrangère à ses intérêts; Marie elle même, presque uniquement occupée des affaires de religion, négligeoit le soin de la guerre.

François Ier, en mourant, avoit laissé la paix de Crespy encore subsistante, mais la guerre prête à renaître. Les prétextes de rupture ne manquoient jamais entre la maison d'Autriche et la France. Les affaires d'Allemagne et d'Italie en faisoient naître à tout moment des occasions. Charles-Quint, après avoir consumé sa jeunesse à combattre François Ier, vouloit se mesurer encore avec le jeune Henri II. Henri, dans l'âge de la confiance et du bonheur, brûloit de venger son père, et se flattoit en secret d'être plus heureux que lui contre Charles-Quint. Ces deux princes se trouvèrent

en présence l'un de l'autre dans une bataille, ce qui n'étoit jamais arrivé entre Charles-Quint et François Ier. Ce fut au combat de Renty en Artois [a], que Charles-Quint et Henri II se mesurèrent; Henri chercha l'empereur pour le combattre d'homme à homme; Charles-Quint, dit-on, évita Henri. La victoire resta incertaine; Antoine de Véra l'attribue à Charles-Quint, tous les auteurs françois à Henri II.

Les François perdirent la bataille de Marcian dans la Toscane [b]; mais du côté de l'Allemagne, ils s'étoient emparés des Trois Évêchés, qui leur restèrent.

Dans cette guerre, Charles-Quint détruisit de fond en comble Thérouenne, il eut le pouvoir de faire disparoître une ville de dessus la terre; il vaudroit mieux en avoir bâti ou réparé une. C'étoit bien mal laver l'affront que le duc de Guise venoit de lui faire essuyer devant Metz [c], que Charles avoit voulu reprendre.

Fatigué de ces vicissitudes, désabusé de la gloire, qui fuit comme l'ombre, et de la fortune qui, disoit-il, quitte l'âge mûr pour se donner à la jeunesse, Charles-Quint renonça pour toujours à la guerre; bientôt il se dégoûta même de la puissance et de la grandeur, qui sont si peu de chose quand la gloire et la fortune cessent de les accompagner [d]; la désertion qu'il vit dans sa cour, lorsqu'il se fut dépouillé de ses États, acheva de lui prouver le néant de ce qu'il quittoit, et la vanité des hommages qu'il avoit reçus; il se retira dans la solitude des Hiéronymites de Saint-Just dans l'Estramadure. Là, sans jeter un seul regard vers le siècle, sans

[a] 11 août 1554. [b] 1554. [c] 1553. [d] De Thou, l. 16, c. 20.

s'informer de ce qu'on y faisoit après lui, Charles-Quint faisoit son étude de la religion, et son amusement de la mécanique qu'il avoit toujours aimée, il faisoit des montres, il cherchoit à les faire aller ensemble, et ne pouvoit y réussir; le mot si philosophique qu'il dit à ce sujet, est d'un sage qui se juge, et d'un grand homme qui se condamne. « Hélas! dit-il, je ne puis donner « à ces deux montres un même mouvement, et j'ai vou« lu long-temps donner à tous les hommes une même « opinion. Un moine qu'il éveilloit pour matines, lui « dit : respectez le repos d'un solitaire; n'avez-vous pas « assez troublé le repos du monde? » Charles-Quint dans sa retraite, se mit à observer le côté théologique des controverses de son temps, qu'il n'avoit jamais envisagées que du côté politique; on dit que cet examen le fit pencher vers la réforme; en effet, son fils, après lui avoir mal payé, pendant deux ans que Charles-Quint vécut depuis son abdication, la pension modique qu'il s'étoit réservée, voulut flétrir sa mémoire, et le persécuta indignement après sa mort dans ses amis et ses théologiens.

Après l'abdication de Charles-Quint, la guerre continua entre Philippe II et Henri II; mais Philippe ne faisoit la guerre que de son cabinet, il agitoit l'Europe; il intriguoit en Angleterre, il faisoit trembler Marie en la menaçant de l'abandonner pour toujours, si elle ne s'empressoit à le servir dans cette occasion, il passa même en Angleterre afin d'échauffer le zéle de sa femme, mais il ne put échauffer celui de la nation; jamais les Anglois n'avoient montré tant d'éloignement pour une guerre contre la France; la reine trouva les plus

fortes contradictions jusque dans son conseil, et de la part du cardinal Polus; ils alléguoient son contrat de mariage, où il étoit expressément stipulé que la nation ne recevroit point d'ordres de Philippe, et ne prendroit point de part à ses querelles particulières. Marie fut obligée de recourir aux voies despotiques, aux emprunts forcés, aux enrôlements par violence; elle vola tous les blés des provinces de Norfolck et de Suffolck, et le prix n'en fut jamais payé aux propriétaires. Vers le même temps, un homme du nom de Stafford conspira, s'empara d'un château, fut pris, et avoua qu'il avoit agi à la sollicitation et par les secours de la France. Cet aveu arracha de la nation une espèce de consentement à la guerre; mais en général on ne crut pas la déclaration de Stafford bien sincère; on jugea que Marie avoit voulu rendre la querelle de Philippe propre à la nation angloise, et qu'en s'engageant dans cette guerre, elle agissoit plutôt en femme dévouée à son mari, qu'en reine équitable ou éclairée.

Les moyens dont nous avons parlé procurèrent à Marie et à Philippe huit à dix mille hommes qui allèrent joindre les Espagnols en Picardie. Philippe débuta par le succès le plus brillant. Son armée, commandée par le duc de Savoie, qui, dépouillé de ses États par les François, ainsi que son père, n'étoit plus que le général du roi d'Espagne, gagna la bataille de Saint-Quentin, dite de Saint-Laurent [a], parcequ'elle se livra le 10 août. Le connétable de Montmorency, général de l'armée françoise, toujours brave, quelquefois impru-

[a] 1557.

dent, plus souvent malheureux, y fut fait prisonnier avec un de ses fils, ses deux neveux, l'amiral de Coligny et d'Andelot, furent aussi faits prisonniers dans Saint-Quentin même, que le duc de Savoie emporta d'assaut. Les ducs de Montpensier et de Longueville avoient été pris dans la bataille, le comte d'Enghien y avoit été tué; il étoit frère du roi de Navarre, du prince de Condé, du cardinal de Bourbon, et du héros de Cérisoles, tué à la Roche-Guyon (1). Les dix mille Anglois que la reine Marie avoit envoyés à l'armée espagnole eurent grande part à cette victoire. Lorsqu'on en apprit la nouvelle à Charles-Quint, qui ne s'informoit plus d'aucune affaire, il demanda, dit-on, si son fils étoit dans Paris; on prétend en effet qu'il auroit pu s'en rendre maître au milieu de la consternation qu'y répandit l'échec de Saint-Quentin; mais il ne sut pas profiter d'un si grand avantage, il laissa aux François le temps de se relever d'un tel coup, et le fruit de la victoire lui échappa.

L'année suivante, le duc de Guise, François, élevant sa fortune, sa gloire et son crédit sur le malheur du connétable, sembla triompher de lui en réparant ses pertes; il punit les Anglois du secours qu'ils avoient fourni malgré eux à Philippe, il les chassa entièrement, et pour jamais, de la France.

Philippe avoit averti Marie que la cour de France formoit des projets qui paroissoient menacer Calais[a]. Comment de pareils projets n'étoient-ils pas toujours

(1) Voyez l'Histoire de François Ier, l. 6, ch. 10.

[a] 1558.

prévus et prévenus ? mais Marie brûloit des hérétiques, et ne songeoit guère à Calais. Philippe ajoutoit à cet avis l'offre de mettre garnison flamande dans cette place, mais les Anglois se défièrent avec assez de raison d'un soin si obligeant, et l'offre fut rejetée, ce qui acheva de rendre Philippe aussi indifférent sur les affaires de l'Angleterre qu'il l'étoit déja pour la reine sa femme.

Le duc de Guise réduisit en moins de quinze jours, au milieu de l'hiver, Calais, Guines et leurs dépendances ; il eut l'honneur d'avoir terminé ce grand ouvrage de l'expulsion des Anglois, que Philippe-Auguste avoit si mal-à-propos suspendu ; que Charles V et Charles VII dans le cours de leurs prospérités, n'avoient pu consommer ; que nos autres rois n'avoient pas même tenté ; que la politique commune rendoit absolument nécessaire au maintien de la paix ; que la politique bienfaisante de saint Louis pouvoit seule rendre inutile.

Philippe II pressa encore Marie de faire de puissants efforts pour reprendre ces places, avant que les François eussent eu le temps d'en rétablir les fortifications ; mais le ministère anglois répondit qu'une pareille entreprise demandoit un temps plus libre ; que les premiers soins de l'État étoient dus à la religion menacée, et l'on brûla trente-neuf protestants, au lieu de reprendre Calais.

Vers le même temps, le dauphin François épousoit Marie Stuart, à qui Henri II faisoit prendre le titre de reine d'Écosse, d'Angleterre et d'Irlande [a], titre

[a] Buchanan. De Thou.

moins vain que celui de rois de France, conservé par les rois d'Angleterre. La France annonçoit par-là le projet de faire valoir contre les filles de Henri VIII les actes parlementaires qui les excluoient du trône; l'indifférente Marie parut peu sensible à tous ces affronts.

Cependant le lord Clinton, grand amiral d'Angleterre, fit une descente en Normandie, ce fut avec peu de succès; mais les Anglois trouvèrent une occasion singulière de venger à Gravelines la perte de Calais. Le comte d'Egmont, général de l'armée espagnole, (celui-là même à qui dans la suite Philippe II fit trancher la tête au sujet des troubles de la Flandre) étoit aux mains, près de Gravelines, avec le marquis de Thermes, général de l'armée françoise. Dix vaisseaux de guerre anglois qui faisoient voile le long de la côte portèrent au comte d'Egmond un secours inespéré, leur artillerie rompit presque entièrement l'armée françoise [a]. De Thermes et les principaux officiers françois furent faits prisonniers. Le fruit de cette victoire de Philippe fut d'accélérer la paix de Cateau-Cambresis, par laquelle on rendit à l'Espagne une multitude de places, principalement pour la rançon du connétable de Montmorency; mais la conquête du duc de Guise resta toujours à la France, et l'expulsion des Anglois, consommée par les armes, fut confirmée par les traités.

Pour sauver l'honneur de l'Angleterre, la réunion de Calais à la France n'étoit pas stipulée dans le traité; au contraire, la restitution de Calais étoit expressément promise, mais sous des conditions et avec des alter-

[a] Hollingshed, p. 1150.

natives qui assuroient la réunion. La France devoit restituer Calais, ou payer une somme dont on convenoit; il étoit clair que, soit qu'elle payât ou ne payât point cette somme, elle ne restitueroit point Calais. De plus, la restitution ne devoit point avoir lieu, si l'Angleterre se mêloit, directement ou indirectement, des affaires des protestants, soit de France, soit d'Allemagne; on avoit bien prévu quel seroit l'effet infaillible de cette clause. Elisabeth dans la suite donna du secours aux protestants d'Allemagne, au prince de Condé, à l'amiral de Coligny dans les guerres civiles de France, par conséquent l'Angleterre perdit tous ses droits à la restitution de Calais.

Elisabeth posséda un moment le Havre de Grace [a], qui lui fut remis par les protestants de France. Cette place, qui commande la Seine à son embouchure, étoit, entre les mains des Anglois, une nouvelle clef de la France, plus importante encore que Calais. L'indignation fut générale en France contre le prince de Condé, qu'on avoit forcé par tant d'outrages à ce fatal traité; on le comparoit avec le duc de Guise. L'un avoit repris Calais, l'autre livroit le Havre; l'un avoit chassé les Anglois de la frontière, l'autre les rappeloit au centre du royaume [b]. Ces clameurs finirent bientôt, Condé fit sa paix avec la cour de France [c], et, joint au connétable de Montmorency, aida lui-même à reprendre la place qu'il avoit livrée. Ce siége eut tout l'éclat d'un événement qui intéressoit le sort de la monarchie. La réunion des catholiques et des huguenots contre

[a] 1562. [b] Forbes. Davila. [c] 1563.

l'ennemi commun assura le triomphe de la France. Le jeune roi Charles IX fut mené à ce siége par la reine Catherine de Médicis sa mère, qui voulut avoir triomphé en personne de la reine Élisabeth; mais Élisabeth n'étoit point au Havre.

A peine la place étoit-elle au pouvoir des François, que l'amiral Clinton, retenu jusque-là par les vents contraires, arriva dans le port, amenant à la garnison un renfort et des vivres qu'elle avoit demandés. Sa flotte servit à recueillir les restes de la garnison.

Quel fut pour l'Angleterre le fruit de cette possession momentanée du Havre? La peste, qui, en moins d'une année, emporta vingt mille personnes dans la seule ville de Londres; elle y fut portée par les soldats anglois de la garnison du Havre, parmi lesquels la misère et la mauvaise nourriture avoient répandu ce fléau, suite ordinaire de la guerre.

Marie n'avoit vu ni la prise et la perte du Havre, ni même la conclusion du traité de Cateau-Cambrésis; elle étoit morte peu de temps après la perte de Calais, insensible aux cris des protestants qu'elle égorgeoit, et aux mépris de la nation qu'elle avilissoit. La perte de Calais étoit le digne fruit d'une guerre entreprise sans motifs et sans moyens, par de petites considérations personnelles, et sans aucune vue d'intérêt national; c'étoit la juste peine de tant de cruautés superstitieuses qui aigrissoient et révoltoient la nation; c'étoit l'effet naturel de cette monstrueuse alliance avec l'Espagne, si odieuse à l'Angleterre, et qui, semant la défiance entre la nation et la reine, éteignoit tout zèle patriotique, empêchoit toute entreprise et toute

opération, tout concert de vues et d'efforts. Marie resta placée entre le mépris et la haine dans le cœur de ses sujets et dans la mémoire des hommes.

N'avoit-elle donc rien fait de bien pendant cinq ans de régne ? Pardonnez-moi : en arrivant au trône, elle avoit remis un subside à ses peuples.

Henri II au contraire avoit commencé par irriter les siens ; la gabelle avoit excité une violente sédition dans l'Angoumois, la Saintonge, le Médoc et la Guyenne ; l'extrême sévérité avec laquelle cette sédition fut punie entretint quelque temps la mauvaise disposition des esprits ; le roi eut recours enfin à la clémence, il adoucit l'impôt ou permit qu'on le rachetât, et tout fut calmé.

Henri humilia peut-être trop son parlement ; le parlement anglois fut quelquefois aussi lâche sous Marie qu'il l'avoit été sous Henri VIII. Tantôt des parlementaires courtisans vouloient qu'on donnât à Marie une autorité sans bornes, sous l'ingénieux prétexte que les lois qui restreignoient la prérogative royale avoient été faites pour des rois, et non pour une reine ; tantôt ils proposoient de donner force de lois à toutes les proclamations de la reine, ce qui n'étoit que la première proposition déguisée ; on croit entendre opiner dans le sénat romain les esclaves de Tibère ou de Néron. Sur cette proposition, un citoyen observa que la reine pourroit donc, par une simple proclamation, changer l'ordre successif, il fut envoyé à la tour ; il ne restoit plus guère de liberté ni en France ni en Angleterre.

Les découvertes dans les Indes continuoient toujours. Dès le 15 mai 1500, le Portugais Alvarès Ca-

bral avoit découvert, malgré lui, en Amérique, le Brésil, ayant été jeté sur les côtes de ce pays par une tempête.

Vers la fin du régne de Henri II, l'amiral de Coligny, voulant former une colonie françoise au Brésil, fit partir quelques vaisseaux sous la conduite de Durand de Villegagnon, chevalier de Malte, « homme à grandes « entreprises, dit Mézeray [a], et, ce qui est rare en « ceux de son métier, doué d'une grande connoissance « des belles-lettres. » Ce fut lui qui donna l'idée de cet établissement à l'amiral ; on prétend que Coligny, encore catholique à l'extérieur, et déja calviniste dans l'ame, adopta ce projet pour fournir en Amérique un asile aux calvinistes persécutés en France. Calvin, dit-on, présidoit à cette entreprise, et choisit les ministres qu'on envoyoit au Brésil ; mais Calvin lui-même étoit intolérant, et vouloit qu'on le fût. Ces ministres disputèrent tant et sur mer et sur terre, qu'ils scandalisèrent la colonie, qui se fit catholique, aussi bien que Villegagnon, protestant jusqu'alors. Ainsi (pour l'observer en passant) l'intolérance produisoit par-tout son effet; celle de Henri II faisoit des calvinistes, celle de Calvin faisoit des catholiques.

Les Anglois, sous Édouard VI, pénétrèrent à Archangel, du côté de la nouvelle Zemble, ce qui donna lieu à un commerce avec la Russie très avantageux pour l'Angleterre. Le czar Iwan Basilowitz envoya une ambassade solennelle à Marie, premier exemple d'une correspondance de la Russie avec les puissances occidentales de l'Europe.

[a] Mézeray, grande Histoire.

Aucune loi importante, aucun établissement utile ne signale le règne de Marie. Celui de Henri II fait époque dans la législation françoise ; le chancelier Olivier, digne prédécesseur, digne ami de l'Hôpital, s'illustra par l'édit *des petites dates*, qui réprime les vexations de la cour de Rome ; par la loi qui assure la vie des enfants illégitimes ; par le premier règlement qui ait été fait pour fixer les bornes de la ville de Paris ; par celui qui établit l'usage des mercuriales dans le parlement ; par la création du parlement de Bretagne et d'une seconde chambre dans la cour des aides de Paris ; par l'établissement des présidiaux, etc. Henri II, moins aimé que François Ier, qui l'étoit moins que Louis XII, ne fut point haï, ne méritoit point de l'être, et le tragique accident qui termina ses jours à quarante et un ans laissa des regrets sincères à son peuple.

Si la reine d'Anglererre eut pour mari Philippe II, Henri II eut pour femme Catherine de Médicis. Marie n'eut point d'enfants, et sa sœur Élisabeth lui succéda. Henri II laissa quatre fils, qui ne laissèrent point de postérité ; Henri IV fut leur successeur.

La prise de Calais fut l'événement politique le plus mémorable du règne de Henri II et de Marie. Peut-être cet événement auroit-il eu plus d'éclat encore, s'il fût arrivé sous Charles V ou sous Charles VII, dans le temps où la rivalité de la France et de l'Angleterre étoit le grand et presque l'unique objet de l'attention de l'Europe. La rivalité de la France et de l'Autriche, au temps de la prise de Calais, occupoit le premier rang dans la politique générale, Marie n'étoit qu'auxiliaire

de Philippe II. Cependant leur mariage, en unissant leurs intérêts, en confondant les deux rivalités, faisoit que les François croyoient avoir triomphé à-la-fois de l'Angleterre et de l'Autriche.

Ce succès décisif termine l'époque qui est l'objet de cette seconde partie.

Dans la première, on combattoit pour quelques provinces; dans la seconde, on combattoit pour la France entière; la voilà réunie sous ses maîtres légitimes.

Depuis ce temps, la rivalité des deux nations cesse par l'extinction des objets qui la nourrissoient. Dans toutes les guerres qui suivent cette époque, l'Angleterre n'est plus l'ennemie directe de la France, elle ne paroît plus que comme auxiliaire dans les guerres où la France est intéressée, et c'est même quelquefois à la France qu'elle donne du secours. Elle agit, tantôt par intérêt de religion, comme quand Élisabeth fournit des secours aux protestants de France contre les derniers rois Valois, et à Henri IV même contre Philippe II, et quand Jacques I envoie Buckingham au secours de la Rochelle contre Louis XIII; tantôt en faveur du système de la balance, auquel l'Angleterre resta toujours attachée, et qui, dans ses idées mêmes, étoit tour-à-tour favorable et contraire à la France; c'est ainsi qu'elle s'arma contre Louis XIV, à qui elle reprochoit cette tendance chimérique à la monarchie universelle, et cette prépondérance réelle dans l'Europe, qu'on avoit tant redoutée autrefois dans Charles-Quint et dans Philippe II; c'est ainsi que dans la guerre de la succession d'Espagne, elle s'allia d'abord avec l'Autriche

contre la France, pour empêcher la réunion des puissances françoise et espagnole dans une même maison, et qu'après la mort de l'empereur Joseph, elle se détacha de cette alliance pour empêcher la réunion de l'empire et de l'Espagne dans la personne de Charles VI.

Si, dans ces diverses guerres, les Anglois ont paru se rappeler leurs anciennes possessions en France, et leurs anciennes prétentions sur tout le royaume; si ce souvenir a produit des manifestes plus menaçants, et des hostilités plus vives entre la France et l'Angleterre, qu'entre les autres nations, c'etoit un reste d'une animosité trop forte et trop longue pour que le temps eût pu l'étouffer entièrement; mais leurs querelles, n'étant plus nourries par des objets présents et sensibles, avoient beaucoup perdu de leur acharnement, du moins en Europe; car les découvertes du Nouveau-Monde avoient fait naître, dans d'autres contrées, de nouveaux objets d'ambition et de rivalité, qui forment une troisième époque, et qui pourroient fournir à cette Histoire une troisième partie.

L'époque qui vient d'être parcourue offre par-tout la preuve de l'inutilité, du danger même de la guerre, relativement à l'objet de l'ambition et de la politique. Sous cette époque, les Anglois sont toujours agresseurs, toujours injustes; leurs propres auteurs les condamnent par-tout, leurs rois profitent sans cesse contre nous de nos divisions sous Philippe de Valois, sous le roi Jean, sous Charles VI, sous Charles VII et sous Louis XI, et ces divisions font leur succès. Nos rois se montrent plus modérés et plus justes pendant la grande querelle des deux roses, qui leur offroit les

mêmes avantages. Quel est le dernier fruit de l'injustice? Les Anglois, pour avoir voulu envahir la France, perdent la Guyenne et le Ponthieu; Calais leur restoit; Marie entreprend une dernière guerre jugée injuste par sa propre nation, et Calais même lui est enlevé. Après toutes les conquêtes des Anglois, après ces éclatantes victoires qui avoient ébloui et effrayé l'Europe, après que le renversement de toutes les lois les a fait régner à Paris, c'est la France qui triomphe solidement, parcequ'elle n'a fait que se défendre.

Si la justice de la cause ne décide pas seule du succès, elle y contribue, en inspirant la confiance, en excitant l'indignation contre l'injustice. L'intérêt, le vœu général de l'humanité, sont pour ceux qui se défendent, et ce qui assure leur supériorité, c'est cet avantage de combattre sur son terrain et pour ses foyers, pour soi-même, en un mot, et non pour un ambitieux. Une terre, dit Xénophon, inspire du courage au possesseur; la nation la plus respectée et la plus puissante sera toujours celle qui n'attaquera point, et qui se tiendra constamment en état de défense, ce qui n'arrive guère aux nations qui attaquent. Calculez à préseut tout ce qu'il en a coûté à l'Angleterre et d'argent et de sang et de crimes pour prendre la Guyenne et le Ponthieu.

Le Père d'Orléans dit que l'Angleterre est plus fière des conquêtes qu'elle fit autrefois en France, qu'humiliée de les avoir perdues; elle ne doit être humiliée que de les avoir entreprises, puisqu'elles étoient injustes; mais elle peut être fière de la liberté généreuse avec laquelle ses écrivains avouent aujourd'hui l'injustice de ces mêmes conquêtes.

Quant au titre de *rois de France* que prennent toujours les rois d'Angleterre, et qui, en rappelant ces conquêtes injustes, rappelle aussi l'expulsion des Anglois, un François a dit ingénieusement qu'il sembloit que ce fussent nos rois qui, par un traité, les eussent condamnés à conserver ce titre.

L'histoire de France est presque entièrement remplie par deux grandes rivalités; celle de la France et de l'Angleterre, et celle de la France et de l'Autriche. La seconde, quoique depuis Louis XI elle ait, pour ainsi dire, éclipsé la première, n'a pourtant jamais produit de haines nationales si fortes ni si persévérantes.

Il y a plusieurs raisons de cette différence.

1° La rivalité de la France et de l'Angleterre, si l'on remonte jusqu'aux incursions des Normands, commence presque avec notre monarchie; si l'on se borne à l'époque de Guillaume-le-Conquérant, elle commence presque avec notre troisième race. La rivalité entre la France et l'Autriche ne remonte qu'à Louis XI.

2° La première de ces rivalités a toujours été directement entre les François et les Anglois, la seconde a passé d'une nation à l'autre. Avant Charles-Quint, elle étoit principalement entre la France et l'Espagne; ou plutôt elle étoit divisée, d'un côté entre la France et l'Espagne, qui se disputoient le royaume de Naples; de l'autre entre la France et l'Autriche, toujours ennemies depuis le mariage de Maximilien avec l'héritière de Bourgogne. Du temps de Charles VIII et de Louis XII, la haine des François étoit partagée entre Ferdinand et Maximilien. La querelle n'est devenue entièrement propre à la maison d'Autriche que quand l'Espagne et

les droits sur le Milanez et sur le royaume de Naples ont passé à cette maison, c'est-à-dire sous Charles-Quint.

3° Les objets de cette rivalité de la France et de l'Autriche étoient en Italie; ceux de la France et de l'Angleterre étoient sous leurs yeux; c'étoient d'abord des provinces françoises, ce fut ensuite le royaume de France tout entier. Différence infinie dans les motifs de haine et les principes d'activité! L'on pourroit dire que la rivalité de la France et de l'Autriche tenoient presque autant à la rivalité personnelle de Louis XI et de Charles-le-Téméraire, de Charles-Quint et de François Ier, du cardinal de Richelieu et du duc d'Olivarès, qu'aux objets mêmes des divisions de ces deux puissances; on n'en peut pas dire autant de la rivalité de la France et de l'Angleterre, elle fut sans doute animée par la rivalité personnelle de Louis-le-Gros et de Henri Ier, de Louis-le-Jeune et de Henri II, de Philippe-Auguste et de Richard, de Philippe-le-Bel et d'Édouard Ier, des Valois et d'Édouard III; mais les objets étoient présents et nourrissoient la rivalité.

4° La différence du gouvernement étoit bien plus grande entre la France et l'Angleterre qu'entre la France et les États d'Autriche, et cette cause influe puissamment sur les dispositions respectives des peuples.

5° Dans les derniers temps, la différence de religion fournit encore à la rivalité de la France et de l'Angleterre un aliment particulier, qui ne se trouvoit pas dans l'autre.

Malgré toutes ces sources de haine entre la France

et l'Angleterre, telle est la douce et puissante influence de la paix, qu'aussitôt que la guerre étoit cessée, les dispositions ennemies sembloient s'évanouir; on avoit vu, sous François Ier, et sous Henri VIII, ces deux nations, réunies dans un même intérêt, combattre un ennemi commun; on les vit, du temps d'Élisabeth et de Henri IV, marcher sous les mêmes drapeaux; on vit dans la suite le terrible Cromwel s'allier avec Louis XIV, après avoir fait trancher la tête à son oncle, et, maître de choisir entre la clef de la France et celle de la Flandre, aimer mieux prendre Dunkerque que de reprendre Calais. Louis XIV étoit enfant alors; mais lorsqu'après trente ans de triomphes et de gloire, ce grand roi s'arma pour reporter Jacques II sur le trône d'Angleterre, il fit une action juste et noble, qui ranima peut-être les anciennes haines, d'autant plus que l'intérêt de religion venoit se joindre à l'intérêt politique. Guillaume III commit sans doute un crime en détrônant son beau-père; mais la nation angloise vouloit un roi protestant, et un grand roi.

M. Hume observe que, quoique les Anglois aient fait beaucoup plus de mal à la France qu'elle ne leur en a fait, quoiqu'ils aient été les agresseurs, ce sont eux qui ont le plus fortement conservé la haine nationale. Cette haine, selon lui, influe évidemment sur tout ce qu'ils ont à traiter avec les François; elle a été et continue d'être la source de tant de résolutions imprudentes et précipitées qu'il accuse les Anglois d'avoir prises contre nous dans tous les temps. Les François n'ont jamais porté si loin cette haine à l'égard des Anglois. M. Hume en dit la raison. « La France, située au centre

« de l'Europe, a eu successivement la guerre avec tous « ses voisins ; ses préjugés populaires se sont en consé- « quence divisés, pour ainsi dire, en plusieurs branches ; « et chez des peuples dont les mœurs sont naturellement « très douces, ces préjugés ne se portent jamais à un « certain excès contre aucune nation en particulier. »

Telle est, sur les dispositions respectives des nations rivales, l'influence de la paix et de la guerre.

Voyons maintenant quelle est, sur le caractère particulier des nations, l'influence du gouvernement, et quel est à cet égard l'effet de la guerre que les rois font trop souvent à leurs peuples en les opprimant.

Si toutes les nations ont un caractère spécifique qu'elles suivent constamment, quand elles sont libres de s'y livrer, et que l'action n'en est point suspendue ou arrêtée par des causes contraires, il faut convenir que ce caractère général est toujours bien subordonné au caractère particulier du chef de la nation ; qu'il est aisément modifié par les circonstances ; que s'il résiste à de foibles épreuves, il céde à des épreuves plus fortes, et qu'on a de la peine à le reconnoître dans les divers temps et sous les divers gouvernements. Sous Édouard III, monarque admiré des Anglois, et sous le prince Noir, digne de l'admiration de l'univers, les Anglois, tant les insulaires que ceux d'Aquitaine, sembloient partager l'ascendant que ces princes avoient dans l'Europe. La nation avoit pris un caractère d'élévation et de force, qui la portoit aux grands exploits, aux vastes entreprises, et sembloit l'assurer du succès.

Sous Richard II, elle fut inquiéte et agitée.

Elle se releva sous Henri IV et sous Henri V; mais les opinions de Wiclef et la persécution qu'éprouvent les Lollards tournent l'esprit de la nation vers les querelles théologiques et le fanatisme.

Les fureurs des deux roses, sous Henri VI, Édouard IV et Richard III, inondent l'Angleterre de sang; la nation prend insensiblement ce caractère sombre et farouche que donnent le crime et le malheur.

On tremble sous Richard, mais on le détrône; on tremble sous Henri VII, mais on le respecte : la haine se tait et attend.

Sous Henri VIII, on n'a plus même assez de vigueur pour haïr; on souffre et on rampe; plus de lois, plus de liberté, plus de nation, c'est l'obéissance passive d'un esclave et d'un mort.

La minorité d'Édouard VI, la foiblesse et les divisions du gouvernement font jour à la haine si longtemps étouffée, elle éclate avec une fureur farouche mêlée de fanatisme, où l'on reconnoît un peuple fatigué de persécutions politiques et religieuses.

Marie se baigne dans le sang; on cède ou à son sexe ou à son caractère, et la vigueur nationale ne se reconnoît plus qu'au zèle fanatique avec lequel tant de victimes volontaires se précipitent dans les flammes.

Par combien de persécutions inconséquentes et contradictoires on fit passer ce peuple infortuné pendant quatre règnes consécutifs! Henri VIII frappe à-la-fois les catholiques et les protestants; pour avoir plus de sang à verser, il se fait une religion à part, ennemie de toutes les autres, tenant de toutes, vacillante, équivoque, et constante uniquement dans

la persécution. Édouard se déclare pour les protestants, et persécute les catholiques; Marie rend cette persécution avec usure aux protestants, qui prennent encore leur revanche sous Élisabeth.

C'étoit un flux et reflux de fureurs et de vengeances, d'où résultoit une oppression générale, toujours soufferte avec douceur. Tant de patience n'étoit guère dans le génie anglois; Élisabeth régnoit avec gloire, il fallut la respecter avec toute l'Europe; mais *la reine Jacques* (1), comme disoient les Anglois, succéda *au roi Élisabeth*. Ce théologien si ardent à défendre sa prérogative royale, moins comme constitution de l'État que comme dogme, n'ayant pas, ainsi que Henri VIII, de quoi faire respecter sa scolastique, ne fit que rendre la scolastique et l'autorité ridicules. Placé entre l'échafaud de sa mère (2) et celui de son fils (3), il ne fut du moins que méprisé; mais bientôt la licence devint aussi féroce que le despotisme avoit été absurde; l'insolent puritanisme brisa la tête des rois, et soumit la nation à sa pédanterie barbare; Charles Ier fut décapité, Jacques II détrôné; les suites de ces révolutions terribles sont sous nos yeux.

En France, l'esprit de saint Louis ne régnoit plus; Philippe de Valois et le roi Jean, malheureux à la guerre, trop entreprenants chez eux, fouloient leurs peuples et irritoient les grands; le peuple se venge pendant la captivité du roi Jean par les excès les plus

(1) *Rex fuit Elisabeth, nunc est regina Jacobus;*
Error naturæ sic in utroque fuit.

(2) Marie Stuart.

(3) Charles Ier.

monstrueux ; cette nation distinguée par la douceur de ses mœurs étoit devenue une société de tigres. Charles V régne, il imprime à cette même nation son caractère de modération, de prudence et de justice, c'est un peuple de sages ; tout est réparé, embelli, perfectionné. Les oncles de Charles VI par leurs extorsions et leurs violences, ramènent l'anarchie ; la nation paroît frappée de démence avec son roi.

Tout est Bourguignon, Armagnac, Maillotin, Cabochien, Retondeur, Ecorcheur, Assassin, personne n'est François ; les bouchers, le bourreau, jouent un rôle dans l'État, l'héritier du trône est chassé par son père et par sa mère, l'Anglois vient régner à Paris. Quel étoit alors le caractère national ? Charles VII chasse les Anglois, il rassemble son peuple effarouché, il jouit avec lui de ses victoires, et la nation reprend son caractère. Louis XI le change encore, il agite, il divise ; en se défiant de tout, il avertit tout le monde de se défier de lui, et ce caractère ombrageux devient pour un temps le caractère national. La chevalerie franche, sincère, confiante, généreuse, renaît avec Charles VIII, Louis XII et François Ier ; le peuple aime ses rois, et ne les outrage plus par la crainte ; cette noblesse, qu'on a cru depuis ne pouvoir soumettre qu'à force de violences et de coups d'autorité, étoit docile, zélée, utile, et ne le fut jamais davantage. Les persécutions religieuses vinrent aigrir ce caractère aimable, la nation devint farouche, des sectes la déchirèrent, des crimes la flétrirent, le sang de ses rois souilla ses mains, le sang des sujets avoit souillé celles des rois, notre ligue a égalé les horreurs du puritanisme.

Telles étoient les révolutions que le caractère des divers souverains, et d'autres circonstances causoient dans le caractère national et dans le gouvernement intérieur chez chaque peuple considéré en particulier. On y voit déja le bien que produit l'esprit de paix, et les maux infinis qui naissent des guerres et des discordes intestines.

Si nous considérons les deux nations rivales dans le rapport qu'elles ont entre elles, en jetant un coup-d'œil rapide sur toute l'époque qui vient d'être parcourue, voici ce que nous trouverons.

La rivalité des deux nations, au commencement de cette seconde époque, est plus éclatante encore et plus animée que sous l'époque précédente, elle est nourrie par de plus grands intérêts, elle porte sur des objets plus vastes, il s'agit de la France entière, il ne s'agissoit auparavant que de quelques provinces. Les Anglois ont plus perdu encore sous cette nouvelle époque, parcequ'ils avoient plus usurpé; ils ont été plus punis, parcequ'ils avoient été plus injustes. Au reste, si c'est un avantage en politique de nuire à son ennemi, quoique sans profit pour soi, ils furent dédommagés de leurs pertes par le mal qu'ils firent à la France; le résultat de ces longues querelles fut de rendre les deux nations presque également malheureuses. Elles le furent encore presque également par leurs discordes civiles que les guerres étrangères entretenoient, et qui rentroient par-là dans la querelle principale; nouveau point de vue sous lequel nous les envisageons.

Si les Anglois ont eu leurs Lancastres et leurs Yorcks, la France avoit eu ses Bourguignons et ses Armagnacs;

si les Anglois portèrent le ravage jusqu'aux portes de Paris, ils se virent deux fois, au milieu de leurs succès, obligés de demander grace, et d'offrir la réparation de tous les dommages qu'ils avoient causés; s'ils remportèrent d'éclatantes et mémorables victoires, ils furent minés peu-à-peu par des combats plus utiles et plus décisifs; s'ils régnèrent à Paris pendant seize ans, ils finirent par être entièrement chassés de la France. Les fléaux que leurs fureurs avoient appelés, la famine, la peste désolèrent également les deux nations pendant le cours de leurs guerres. Les Anglois durent leurs succès aux discordes de la France; la France eut du moins cet avantage qu'elle dut ses succès à la réunion de ses princes plus qu'aux divisions des Anglois, lesquelles n'éclatèrent dans toute leur force que depuis l'expulsion de ces mêmes Anglois sous Charles VII. La France eut de plus l'avantage de n'avoir pas cherché à profiter de ces divisions pour nuire aux Anglois par représailles.

Si nous comparons, chez l'un et l'autre peuple, les vicissitudes du caractère national que nous venons de considérer séparément, elles se trouveront encore à-peu-près égales. Nous verrons la France fidèle et constante sous Philippe de Valois; turbulente sous le roi Jean; sage, prudente, heureuse sous Charles V; atroce et forcenée sous Charles VI; ranimée, brillante, victorieuse sous Charles VII; inquiète et ombrageuse sous Louis XI; ardente, audacieuse mais soumise, galante, chevaleresque sous Charles VIII, Louis XII et François Ier, et conservant, sous Henri II, une partie de ce caractère, altérée par un levain de pédanterie que

la réforme et les persécutions faisoient fermenter depuis quelque temps.

L'Angleterre, façonnée au joug par la main habile d'Édouard III, étoit trop enivrée de ses triomphes pour s'apercevoir de sa servitude; elle obéissoit avec joie à un conquérant qui tournoit toutes ses victoires au profit du despotisme, mais qui savoit le déguiser. Les Anglois faisoient la guerre tantôt en barbares, tantôt en chevaliers, jusqu'à ce qu'enfin le vertueux prince de Galles fit prévaloir l'héroïsme et la générosité; alors la nation angloise fut au comble de la gloire, et le caractère national fut à son degré de perfection. Sous Richard II, la nation est incertaine, agitée et divisée; sous Henri IV, les factions, les conspirations cèdent avec peine au bonheur continu, à la prudence active de cet usurpateur. Sous Henri V, la nation reprend son ascendant et sa gloire, elle a plus de succès encore, mais moins d'éclat; les Anglois conservèrent quelque chose de sec et de farouche, soit que ce fût une teinte du caractère personnel du roi, répandue sur le caractère national, ou l'effet naturel de l'insolence qu'inspire la victoire. La sagesse du duc de Bedford fut plus fatale à l'ennemi, qu'utile pour polir le caractère de sa nation; le supplice de la Pucelle, arrivé sous son gouvernement, suffiroit pour déshonorer le prince et le peuple qui l'ont ordonné. Henri VI ne fut rien; mais les violences et les révolutions des deux roses, qui éclatèrent principalement sous son règne, nous montrent une nation sanguinaire, féroce et malheureuse. La galanterie d'Édouard IV répand quelques nuances un peu moins sombres sur un fond tou-

jours triste et tragique. Richard III se permit tous les crimes, et la nation les encensa tous. Sous Henri VII, le peuple anglois étoit un lion enchaîné par le respect; sous Henri VIII, c'étoit un esclave; sous Édouard VI, un pédant; sous Marie, un peuple de fanatiques et de superstitieux. Tels étoient les traits de conformité ou les différences entre les deux nations, soit qu'on les compare l'une à l'autre, soit que l'on compare chacune d'elles avec elle-même.

Si nous comparons les rois qui les gouvernèrent, nous trouvons chez les François un roi qui mérita d'être appelé *Bon*, un autre d'être appelé *Sage*; un autre fut le *Bien-aimé*, titre que ses malheurs et ceux de son peuple n'ont pu lui enlever. La mort prématurée d'un quatrième fait mourir de douleur deux de ses officiers; son successeur est *le Père du peuple*; le successeur de celui-ci est *le Père des lettres*. Aucun roi d'Angleterre n'a obtenu des titres si flatteurs, ni de pareilles marques de l'amour des peuples, aucun ne les avoit donc mérités. L'Angleterre a eu de grands rois, c'est-à-dire des rois guerriers, des rois victorieux, mais peu où point de rois justes et bons. Son *Salomon* même, Henri VII, obtint le respect des étrangers, jamais l'amour de ses sujets. Sous ce point de vue général, les François ont un grand avantage sur leurs rivaux dans l'époque que nous considérons, et cet avantage n'avoit pas été moindre dans l'époque précédente.

Mais si nous détaillons davantage ce parallèle, Édouard III, comme guerrier, comme général, sera sans doute très supérieur à ses deux infortunés rivaux, qui l'égaloient en valeur, et qui avoient sur lui l'avan-

tage d'une cause juste. Il les surpassoit sans doute aussi dans l'art de régner, puisqu'il sut faire aimer son joug à une nation indocile; au lieu que les deux premiers Valois rendirent le leur insupportable à une nation soumise. Charles V vainquit de son cabinet Édouard et le prince de Galles; mais il faut l'avouer, ces deux princes n'étoient plus eux-mêmes; tous deux étoient sur leur déclin, tous deux étoient mourants. Il eût été intéressant de voir Édouard III et Charles V opposés l'un à l'autre au milieu de leur carrière; de voir un roi rival d'un héros, tel que le prince de Galles, qui, à quelques égards, étoit aussi un roi; il est difficile de se représenter toutes les combinaisons qui eussent résulté de cet arrangement; mais on peut assurer que les désastres de Crécy et de Poitiers n'auroient pas eu lieu, et dès-lors voilà un ordre de destinées entièrement différent pour les deux nations. On peut assurer encore que les supplices irréguliers de Clisson et du connétable d'Eu n'auroient point souillé le régne de Charles V; dès-lors la noblesse eût été plus affectionnée; le peuple, moins accablé d'impôts, eût été plus soumis et plus fidéle; les Marcel, les Péquigny, les Le Coq n'eussent pas trouvé l'occasion d'exercer leurs funestes talents; Charles *le Mauvais* lui-même, n'étant point aidé par les dispositions publiques, eût moins mérité ce titre; nous avons vu Charles V le forcer de vivre en paix. Tel a été factieux sous un régne, qui n'eût pas même murmuré sous un autre; ou, tel l'a été avec succès, qui eût échoué dans tout autre temps. Cromwel, dit un auteur illustre, auroit été pendu sous Elisabeth, il n'auroit été que ridicule sous Charles II.

Le long régne d'Édouard III répond aux trois régnes de Philippe, de Jean et de Charles V. Édouard ne fut le rival personnel que des deux premiers. Sa vieillesse fut accablée par la jeunesse expérimentée de Charles, qui accabla aussi l'enfance de Richard, sans qu'on puisse le comparer soit avec l'aïeul, soit avec le petit-fils. En général, Édouard III et ses rivaux exceptés, la rivalité personnelle des rois est assez foible sous cette seconde époque. Cette espèce de rivalité, qu'il faut distinguer de la rivalité nationale, tient à l'âge des rois et à la durée correspondante de leurs régnes. Charles VI et Richard II étoient faits pour être rivaux ou pour être amis; ils furent l'un et l'autre: d'abord rivaux, par respect pour la rivalité héréditaire qui leur avoit été transmise, l'inclination née de la conformité d'âge, de caractère et de malheurs, les rendit amis et beaux-frères; Richard fut déposé, tous les ambitieux régnèrent sous le nom de Charles VI; mais il fut aimé, ce mot seul le met au-dessus de Richard. Sous le régne de Henri IV, successeur de Richard II, il n'y eut pas même de rivalité entre les deux nations, elles étoient l'une et l'autre trop occupées chez elles. Henri V, qui régna sur les François à la faveur de leurs divisions, ne fut le rival ni de Charles VI son beau-père, qui ne pouvoit plus être le rival de personne, ni de Charles VII son beau-frère, qui ne monta sur le trône qu'après la mort de Henri V. Charles VII, qui reconquit son royaume pendant la minorité de Henri VI, ne fut pas non plus le rival de ce roi, que sa foiblesse mit, comme Charles VI, au-dessous de toute rivalité. Édouard IV et Louis XI, l'un plus aimable, l'autre plus habile, furent

un moment rivaux, mais leur rivalité est pour ainsi dire éclipsée par la querelle plus éclatante de Louis XI avec Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, puis avec Maximilien d'Autriche, gendre de Charles. Sous Charles VIII et sous Louis XII, il n'y eut de rivalité ni entre les rois, ni entre les nations. Ces deux princes se firent aimer de la leur. Richard III souilla l'Angleterre par ses crimes; Henri VII la purifia par son amour pour la paix, et l'enrichit par le commerce, en même temps qu'il l'affligeoit par ses vexations. François I[er] et Henri VIII furent rivaux, mais bien moins que François I[er] ne l'étoit de Charles-Quint; la préférence est due tout entière à François I[er] sur son rival anglois. Henri II retira Boulogne des mains d'Édouard VI, qui n'étoit qu'un enfant, et reprit Calais sur Marie, qui n'étoit qu'une femme. La rivalité de la France et de l'Angleterre s'étoit unie alors à la rivalité plus forte de la France et de l'Autriche.

De tant de guerres civiles ou étrangères, toujours également inutiles et funestes; de tant de révolutions si diverses et au-dedans et au-dehors, s'éléve une voix unique et toujours la même, qui crie aux rois: « *Soyez* « *bons;* aux peuples: *soyez soumis;* à tous les hommes: « *soyez modérés et justes.* Rois, n'usez point de toute « votre autorité! Peuples, n'abusez jamais de votre « liberté! princes, ministres, grands, le peuple est « plus vertueux que vous, mais vous êtes plus sages « que lui; c'est à vous de régler votre pouvoir sur le « bien public! Peuples, vos maîtres sont quelquefois « injustes; ils vous rendent malheureux; mais si vous

« oubliez vos devoirs, si vous secouez le joug de l'obéis-
« sance, vous serez plus malheureux encore. »

La même voix dit aux François et aux Anglois: « Relisez vos annales, considérez tous les maux que la « guerre vous a faits; l'imagination en est épouvantée. » Elle dit à toutes les nations: « *ménagez-vous, respectez-« vous, unissez-vous*. Quel bien vous a jamais fait la « guerre, quel bien en attendez-vous? Êtes-vous justes? « toute guerre offensive est inique. Êtes-vous ambitieu-« ses? la guerre ne remplira jamais votre objet. Êtes-« vous intéressées, la guerre vous ruinera infaillible-« ment. Dites-nous, si vous le pouvez, quels sont les « inconvénients de la paix? »

CHAPITRE XIX.

État des lettres en Angleterre et en France, et progrès de l'esprit humain chez les deux nations, depuis Édouard III et Philippe de Valois, jusqu'à Marie et Henri II.

L'ordre physique et l'ordre moral, indépendamment des nœuds qui les unissent, indépendamment de leur action et réaction réciproques, ont, dans les côtés mêmes où ils ne tiennent point l'un à l'autre, les ressemblances les plus frappantes; ce sont ces ressem-

blances, aperçues par tous les hommes qui ont rendu commun à toutes les langues l'usage des comparaisons et des métaphores. Le seul phénomène du flux et reflux nous représente presque toutes les révolutions morales, politiques, littéraires, etc. le flot avance, et il se replie sur lui-même; il revient de nouveau, et recule encore; mais à chaque fois qu'il revient, il avance toujours de plus en plus, et gagne du terrain, jusqu'à ce qu'il soit parvenu au terme qui ne peut être passé. Dans le reflux, même progression en sens contraire; chaque fois que le flot retourne vers le rivage, il a perdu quelque chose. Telle est constamment la marche des sciences et des arts, soit dans leurs progrès, soit dans leur décadence.

Depuis le siècle d'Auguste, terme au-delà duquel les lettres n'avoient peut-être plus de progrès à faire (1), elles vont en déclinant jusqu'au neuvième et dixième siècles, terme marqué aux progrès de l'ignorance; mais dans cet espace, elles ont par intervalle des moments plus ou moins brillants, selon qu'ils sont plus voisins ou plus éloignés de la première époque; on voit paroître successivement les Sénèques, les Lucains, les Plines, corrupteurs du goût, si l'on veut, mais pleins d'esprit, de philosophie et de talent; Quintilien, qui certainement avoit du goût; les pères de l'Église, tant grecs que latins, chez lesquels on trouve de si grands caractères de l'éloquence.

Dans les Gaules, à travers toutes les incursions des

(1) On ne parle ici que des progrès où les hommes peuvent naturellement atteindre, et non de ceux qu'on peut concevoir métaphysiquement comme possibles à l'infini.

barbares, Ausone, Claudien (1), Sidoine Apollinaire, saint Prosper, Fortunat soutiennent la poésie dans sa décadence; l'éloquence, moins heureuse et devenue un métier plutôt qu'un talent, est en proie aux rhéteurs et aux sophistes; cependant le célèbre prêtre de Marseille, Salvien, qui écrivoit dans le cinquième siècle, a mérité que, dans le dix-septième, l'éloquent Bossuet l'appelât éloquent (2). Sulpice Sévère, Grégoire de Tours sont encore des historiens; peu-à-peu la littérature se réduit à des chroniqueurs, plus ou moins secs, à proportion qu'ils s'éloignent plus ou moins des siècles de politesse; enfin, quand l'ignorance est au comble, on retourne vers la science par des progrès lents, interrompus d'espace en espace par des retours vers la barbarie.

Si nous suivons cette marche des lettres en France, nous voyons d'abord la scolastique former seule toute la littérature; les savants du *trivium* et du *quadrivium* font de la science un jargon inintelligible, et le peuple les croit sorciers. C'est alors sur-tout que Hobbes au-

(1) On n'a pas plus de certitude sur la patrie de Claudien que sur celle d'Homère. Parmi les opinions qui partagent les savants à cet égard, il y en a une qui le fait naître à Vienne en Dauphiné. On a dit de lui qu'il étoit le dernier des anciens poëtes et le premier des nouveaux; il vivoit dans le quatrième siècle, sous l'empire de Théodose et de ses fils, Arcadius et Honorius.

(2) Cet auteur en effet a des sentiments profonds et de grands traits d'éloquence; il peint (*De Guber. Dei*, l. 2) l'état d'abaissement où David étoit réduit en fuyant devant Absalon: *Dejectus usque in suorum, quod grave est, contumeliam, vel, quod gravius, misericordiam.* C'est le même sentiment et à-peu-près la même idée que l'auteur de la tragédie de Tancrède a exprimée dans ce vers:

Et la fausse pitié, pire que le mépris.

roit eu raison de dire : « Si j'avois étudié autant qu'eux, « j'aurois été aussi ignorant qu'eux. » Cette barbarie n'étoit supérieure à l'ignorance totale que parcequ'elle annonçoit de l'estime pour la science. La science étoit le *Dieu inconnu* auquel ces pédants ignorants érigeoient des autels.

Instruits par l'amour, quelques génies heureux, tels qu'Abélard, et long-temps après lui, Pétrarque, échappent à cette rouille, et laissent un nom intéressant; des chroniqueurs, tant en prose qu'en vers, commencent à être moins secs et moins froids; ils répandent dans leurs écrits une sorte d'intérêt; les miracles sont remplacés par un merveilleux plus piquant, et l'imagination embellit la vérité en l'altérant.

Les troubadours, les poëtes picards, par leur galanterie naïve et quelquefois ingénieuse, donnent un caractère à la langue et à la nation; saint Louis rassemble et protége le peu de connoissances qui existoient de son temps; ses successeurs l'imitent, mais ils ne font que l'imiter; le goût et le zéle leur manquent; Philippe de Valois haïssoit ou méprisoit les lettres, malheureux et barbare dans l'un ou l'autre cas; le roi Jean voulut les ranimer, mais ses malheurs et ceux de l'État traversèrent ses vues; Charles V eut la gloire d'être restaurateur sur cet objet comme sur tous les autres, ou plutôt il n'y a qu'un objet (le bonheur de l'humanité) auquel se rapportent la morale, la politique, les lettres, toutes les connoissances, toutes les lumières; la raison, en se perfectionnant, cultive à-la-fois tous ces genres, comme autant de branches du bonheur public; la paix les fait fleurir, la guerre les flétrit; la sanglante anar-

chie du règne de Charles VI les retarda. Trois circonstances furent favorables à leurs progrès sous Charles VII, le rétablissement de la paix, l'invention de l'imprimerie et la prise de Constantinople; ce dernier évènement obligea les Grecs à porter d'abord en Italie, puis en France et dans les autres contrées de l'Europe, les sciences et les arts chassés de leur première patrie. François I[er] les accueillit, et son règne est une époque heureuse pour les lettres. Sous les règnes déplorables de ses petits-fils, les guerres civiles ramenèrent la barbarie autant qu'il étoit possible; mais l'ouvrage de François I[er] ne put être entièrement détruit; ses établissements ont survécu aux ravages et aux fureurs de la ligue. Henri IV n'eut pas le temps de faire pour les lettres ce que son grand cœur lui inspiroit, Richelieu et Louis XIV eurent la gloire de remplir cet objet. Louis XIV sur-tout rendit aux lettres le siècle d'Auguste. On croit qu'elles ne peuvent plus que décliner; on dit que la décadence commence à nous; ceux qui jugent plus favorablement de leur siècle, le regardent au contraire comme le complément du beau siècle de Louis XIV, et plus d'un titre semble autoriser cette idée.

De même, l'Angleterre, dans la décadence des lettres, avoit eu ses bardes, ses poëtes saxons, quelques historiens, puis des chroniqueurs, et dans son temps de renaissance ses progrès avoient été retardés par ses longues guerres pour la succession de France, et par ses guerres intestines pour sa propre succession. Ses époques les plus heureuses pour les lettres furent les règnes d'Édouard III, de Henri VIII, d'Élisabeth, de Charles II.

En examinant, dans la première partie de cet ouvrage, l'état des lettres chez les deux nations rivales jusqu'au temps d'Édouard III et de Philippe de Valois, nous avons vu que la France, soit comme État moins orageusement gouverné, soit comme climat plus doux et plus voisin des heureuses contrées de l'Italie et de la Gréce, avoit toujours eu quelque avantage sur sa rivale, du moins quant aux arts agréables; la politique intérieure, les grands débats de l'autorité et de la liberté exercent la profondeur du génie anglois; cette nation est sans cesse occupée à rectifier, à réparer, à polir les ressorts compliqués de son gouvernement; les François s'en rapportent toujours plus à leurs rois du soin d'assurer le bonheur public, et se livrent davantage à la recherche du bien particulier, ce qui les tourne naturellement vers les arts et les talents agréables.

Sous l'époque qui nous reste à examiner, depuis Édouard III jusqu'à la reine Marie, et depuis Philippe de Valois jusqu'à Henri II, nous retrouvons les mêmes effets, produits par les mêmes causes, modifiés cependant par l'influence de quelques causes accidentelles. Guillaume-le-Bâtard, en proscrivant par un caprice de conquérant la langue saxonne, en l'excluant des tribunaux et des actes, en voulant imposer sa langue comme ses lois aux vaincus, n'avoit fait que retarder en Angleterre les progrès de la langue nationale; il fallut que du saxon, du latin et du françois mêlés ensemble et altérés l'un par l'autre, le temps formât, avec sa lenteur ordinaire, une langue nouvelle; aussi, lorsque nous avions nos Villehardouins, nos Joinvilles, notre roman

de la Rose, la langue angloise n'avoit-elle eu aucun genre de monument qu'elle pût citer, excepté ses anciennes poésies saxonnes. Édouard III abolit à son tour l'usage du françois, devenu depuis long-temps pour l'Angleterre une langue étrangère, ennemie, et qui rappeloit la conquête de ce pays faite autrefois par des François; il est vrai qu'Édouard III descendoit de ces François, conquérants de l'Angleterre; mais les haines nationales avoient prévalu sur le souvenir de cette ancienne origine. Le changement qu'Édouard venoit de faire auroit pu n'être favorable qu'au latin, qui avoit toujours été la langue des savants et des écrivains anglois; mais le même esprit de rivalité qui engageoit Édouard à proscrire le françois, engagea la nation à cultiver sa propre langue, qui, avec le temps, devint un digne organe du talent et du génie.

D'ailleurs, l'enthousiasme qu'excitoient les victoires et les grandes qualités d'Édouard fut favorable à ce génie naissant, il l'échauffa, il alluma le feu poétique: l'adulation ou l'erreur, ou la haine nationale célébra d'abord ces conquêtes; c'étoit un tort de la poésie; mais en s'exerçant sur ce sujet, elle devint capable d'en traiter d'autres.

Ce fut sous le régne d'Édouard III que parut Chaucer (1), le premier poëte classique anglois; la langue nationale lui doit beaucoup; il peignit avec force les mœurs de son siécle. Distingué sur-tout par sa gaieté, on le cite encore comme un modéle de bonne plaisanterie; on dit que, pour entretenir cette gaieté,

(1) On voit son tombeau à Westminster.

Édouard III lui faisoit donner tous les jours une cruche de vin de son cellier [a], et que cette gratification, fixée par Richard II à un muid par an, avec une pension de vingt livres, et continuée sous ses successeurs, est l'origine de la pension qui se paye encore au poëte lauréat.

Gower, ami de Chaucer, fut un poëte historien assez distingué (1).

Philippe de Valois ne donnoit aux poëtes ni muid de vin, ni pension. De toutes les parties de la littérature, il n'y avoit que la scolastique à laquelle il prît quelque intérêt; la question de la vision béatifique, celle du propre, celle de l'étoffe, de la couleur et de la forme du capuchon de saint François, *magna otia cœli*, dit Mézeray, tournoient les esprits du côté de l'argumentation et de la persécution; l'on faisoit des syllogismes et l'on brûloit des cordeliers. Telle étoit la littérature en France. A cette époque, tout l'avantage étoit du côté de l'Angleterre. C'étoit elle qui avoit des beaux esprits et des poëtes, la France n'avoit guère que des pédants. Mais cet avantage momentané de l'Angleterre tenoit à des causes passagères, qui cédèrent bientôt à des causes générales et plus constantes.

Distinguons au reste de toutes ces questions frivoles, agitées sous Philippe de Valois, la grande et importante question des deux puissances, qui annonçoit une révolution dans les esprits. Jusque-là, les ecclésiastiques seuls avoient eu des lumières, il étoit natu-

[a] Apud Selden, Title of honour. Balæus de Scriptorib. anglicis.

(1) On lui érigea une statue dans l'église de Sainte-Marie Overies à Londres, où on la voit encore.

rel que les lumières leur procurassent la puissance, et il étoit naturel aussi qu'ils abusassent de l'un et de l'autre avantage. Il en est des connoissances humaines comme des divers objets de commerce, il faut que la concurrence soit telle qu'elle rende le monopole impossible. Pour qu'une nation jouisse, il faut que la lumière ait pénétré dans tous les ordres de l'État; quand les sciences sont entre les mains d'un trop petit nombre, si ce petit nombre est foible, il est persécuté; s'il est puissant, il abuse.

La fameuse dispute de Pierre de Cugnières contre l'archevêque de Sens et l'évêque d'Autun prouve que le clergé avoit déja une rivale dans la magistrature; en effet, le parlement, rendu sédentaire sous Philippe-le-Bel, privé sous Philippe-le-Long, des lumières du clergé par l'exclusion donnée aux prélats, attaquant déja, sous Philippe de Valois, les abus de la juridiction ecclésiastique, étoit dès-lors un corps éclairé; il se remplit peu-à-peu de magistrats appliqués et laborieux, qui, pour mieux connoître les lois, étudioient l'histoire et cultivoient les lettres; ce fut une des causes de l'accroissement des connoissances dans les siécles suivants.

M. Hume[a] attribue la plus grande influence sur les progrès de la raison humaine en Europe à la découverte qu'on fit du droit romain, dans la ville d'Amalfi, vers le milieu du douzième siécle, selon l'opinion commune, ou plus d'un siécle auparavant, selon les auteurs de l'histoire littéraire de la France. Quelles que

[a] Plantagenets. Richard III, année 1485.

soient les imperfections de ce grand corps de jurisprudence, et quelque inconvénient qu'il y ait toujours à transporter les lois d'une nation à une autre, qui n'a ni le même esprit, ni les mêmes mœurs, c'étoit passer de l'état militaire à l'état civil, que de substituer les lois romaines, ouvrage de la raison et de la justice, aux lois des peuples barbares, manifeste ouvrage de la force, érigée en coutume et en loi. Des lois où la peine due à tous les crimes étoit convertie en une amende; où la vie et les membres s'évaluoient en argent; où les vengeances et les guerres particulières étoient autorisées, et toutes les épreuves superstitieuses consacrées; une manière d'administrer la justice assortie à ces lois grossières, étoient des abus qui ne purent tenir devant un corps de lois raisonnées, liées les unes aux autres, et dictées en général par l'amour de l'humanité. C'est au clergé qu'on a l'obligation d'avoir répandu et autorisé ce dernier et utile monument de la littérature romaine; c'est au clergé qu'on doit toutes les premières connoissances; car il est injuste d'appuyer sans cesse sur l'abus que les ecclésiastiques ont fait de leurs avantages, et de glisser sur le service éternel qu'ils ont rendu à la société, en conservant la littérature ancienne et en créant la littérature moderne. En France, le droit romain, reçu comme loi dans plusieurs provinces, consulté seulement comme raison écrite dans d'autres, fut la base de la jurisprudence civile; on y puisa les principes de la justice entre particuliers (1). Les Anglois y cherchèrent des principes généraux de raison et d'é-

(1) Il n'y a aujourd'hui qu'un seul Code de lois pour toute la France. (*Note de l'Éditeur.*)

quité, qu'ils appliquèrent au droit publique et à la politique intérieure. Cet exemple d'une législation systématique leur servit de modèle pour élever l'édifice de la leur, et ils la tournèrent entièrement du côté de la liberté publique. Nous avons assez dit combien l'excès de tyrannie qu'ils avoient subi tant de fois leur avoit rendu ce soin nécessaire et cet objet précieux; malheureusement n'ayant point trouvé dans le droit romain les principes de la loi Salique, ils la dédaignèrent longtemps, peut-être à cause de son origine barbare, peut-être aussi à cause du respect qu'on avoit pour cette loi en France; et ils la regrettèrent trop tard, s'il n'est jamais trop tard pour adopter le bien, quand on le connoît. Nous avons assez dit aussi combien, faute de cette loi unique, le droit de conquête a prévalu chez eux, et les a forcés d'opposer à leurs rois toutes les barrières d'une législation républicaine.

M. Hume observe que la situation de l'Angleterre, la mettant moins à portée des invasions, et diminuant pour elle la nécessité de tourner ses soins vers la guerre, fit que tous les égards ne furent plus réservés chez elle pour la profession des armes, et se communiquèrent plus facilement aux autres professions utiles. La réflexion en général est très juste; mais pour jouir pleinement de cet avantage, il falloit que l'Angleterre abjurât la fureur des conquêtes; qu'elle n'allât point chercher dans le continent la guerre, que la situation de cette île en écartoit naturellement; qu'elle embrassât toutes les nations par son commerce, et n'en attaquât aucune. Édouard, par la longue guerre qu'il alluma, retarda bien plus dans l'Europe entière le progrès des

connoissances humaines, qu'il n'anima chez lui la poésie par l'enthousiasme qu'excitèrent ses succès passagers. Il paroît même que les progrès de la langue angloise ne furent pas fort rapides. Sous le régne de Henri V et vers la fin du régne de Charles VI, il fut question de rédiger quelque traité conclu entre la France et l'Angleterre; les Anglois alors étoient vainqueurs, ils voulurent que le traité fût rédigé dans leur langue. Après de longs débats, on convint qu'il seroit rédigé en françois pour les François, et en latin pour les Anglois, ce qui paroît prouver dans la langue angloise une infériorité reconnue.

Les calamités ramènent à Dieu; mais le peuple n'y revient guère que par la superstition. Nous avons parlé de l'horrible peste qui, sur la fin du régne de Philippe de Valois, ravagea tout notre hémisphère, et qui, grace à la guerre, ravagea plus particulièrement la France et la Grande-Bretagne; elle donna lieu au renouvellement de la secte des flagellants, espéce de fanatiques connus dès le treizième siécle, qui, par leurs macérations volontaires, croyoient écarter de la terre tous les fléaux, et qui ne firent qu'en attirer un de plus, la persécution; les autres fléaux disparurent, celui-là seul resta, et fit durer l'erreur qu'on vouloit extirper. On sait qu'un frère de Boileau a écrit l'histoire de cette secte, et que son livre excita entre lui et les jésuites quelques disputes que Boileau termina par des épigrammes. Quoique des épigrammes ne soient pas des raisons, puissent encore toutes les querelles théologiques se terminer ainsi! La seçte des flagellants fit plus de progrès en France qu'en Angleterre; ces ma-

cérations, dit M. Smollett, n'ont jamais été du goût des Anglois. D'ailleurs l'Angleterre ne savoit encore ni disputer ni persécuter.

Elle apprit bientôt cet art funeste, elle l'exerça dans l'affaire du wicléfisme ou lollardisme. Il en est des hérésies dans l'ordre spirituel comme des révoltes dans l'ordre politique, elles naissent quelquefois des abus du gouvernement. Wiclef fut le précurseur de Luther et de Calvin, il ébaucha la réforme, il enseignoit à-peu-près les mêmes erreurs, faisoit les mêmes reproches à l'Église catholique, étoit animé contre elle de la même haine; on le persécuta comme eux, on brûla Jean Hus et Jérôme de Prague, ses disciples, au concile de Constance, malgré le sauf-conduit donné à Jean Hus par l'empereur Sigismond; ce qui excita en Bohême la guerre des Hussites, qui rejetoient Sigismond, comme persécuteur et violateur de sa parole; on brûla d'autres malheureux en Angleterre, le wicléfisme devint important, redoutable, et il auroit eu vrai-semblablement les mêmes succès que la réforme de Luther eut un siècle après, si des affaires plus importantes encore, en faisant perdre de vue ces disputes, n'eussent ralenti la persécution.

Le wicléfisme étoit né en Angleterre, et l'Angleterre en fut toujours le siége principal; il y retarda le progrès des vraies sciences, en tournant les esprits du côté de l'argumentation et du pédantisme, tandis qu'en France le gouvernement doux et sage de Charles V perfectionnoit la raison, étendoit les connoissances, et répandant sur les esprits son heureuse influence, les excitoit à cultiver tous les arts.

Nous avons dit comment ce grand prince ranima et renouvela la France ; nous avons dit ce qu'il fit pour les lettres, au progrès desquelles il croyoit la prospérité des États attachée. La France alors reprit toute sa supériorité sur l'Angleterre du côté des talents agréables, elle l'eut même dans tous les genres, et cette supériorité fut d'autant plus marquée, que l'Angleterre alors dégénéroit, tandis qne la France sembloit s'élancer vers la perfection par une impulsion extraordinaire. Ce n'est pas qu'en Angleterre le wicléfisme même n'inspirât quelque émulation et quelque ardeur pour s'instruire ; mais gardons-nous de confondre avec l'instruction cette érudition polémique, cet abus du raisonnement et de l'autorité que produit le desir de faire triompher une cause embrassée par passion ou par préjugé. L'esprit de parti engage à étudier, mais en avocat qui veut défendre sa cause bonne ou mauvaise, non en juge qui veut connoître la vérité. Etudier ainsi, c'est faire servir le savoir même à fortifier l'ignorance. Ce que nous disons ici sur le wicléfisme s'applique de soi-même aux querelles que la réforme fit naître dans la suite, et en général à tous les débats de la scolastique. Nous n'examinerons donc point laquelle des deux nations rivales a eu le malheur de l'emporter sur l'autre dans cette subtile science ; celle qui a le plus disputé et le plus persécuté a certainement été la plus ignorante et la plus malheureuse. Si la France revendiquoit indistinctement tous les savants que l'université de Paris attiroit ou produisoit au quatorzième siécle, la littérature de l'Europe entière seroit la sienne, et nous pourrions disputer à la Grande-Bretagne même jus-

qu'à ses fameux scolastiques, Scot et Guillaume Ockam, son disciple.

Quant aux sciences et aux ouvrages qui en méritent véritablement le nom, nous ne voyons pas quel historien national l'Angleterre, au quatorzième siècle, pourroit comparer à notre Froissard, ou même à notre Christine de Pisan. Parmi les auteurs *Quodlibétaires* (1) anglois, nous ne voyons pas qui elle pourroit opposer à Raoul de Presles, à Nicolas Oresme; et le prix de la poésie pourroit-il nous être disputé, si nous réclamions Pétrarque, auteur étranger, il est vrai, à notre nation et à notre langue, mais qui appartient à la France par ses amours, par ses travaux, et par la couronne poétique que Paris lui offrit à l'envi de Rome?

Sous le régne de Charles V, les chants royaux, ballades, rondeaux, commencent d'avoir cours, dit Pasquier, et la chaîne des poëtes françois se forme pour ne plus être interrompue; l'institution des jeux floraux, attribuée à Clémence Isaure, excita parmi eux une grande émulation dans ce siècle, et les *cours d'amour*, tenues par la fameuse Laure et par d'autres femmes éclairées et spirituelles, entretinrent en France un goût exquis de galanterie, qui fut propre à cette nation.

Il faut pourtant toujours se souvenir que nous parlons du quatorzième siécle, et que les erreurs du temps, mêlées à cet amour des lettres et des arts, retardoient l'esprit en l'égarant. L'alchimie et l'astrologie judiciaire séduisoient jusqu'aux sages; les pensions dont Thomas

(1) On entend par ce nom les auteurs qui écrivoient sur toute sorte de sujets, c'est-à-dire presque tous les auteurs, car l'universalité étoit alors très commune, attendu qu'elle n'étoit presque rien.

de Pisan, père de Christine, jouissoit à titre d'astrologue de Charles V, prouvent toute la foiblesse de ce prince sur l'article des prédictions; mais l'Angleterre n'avoit sur ce point aucun avantage, et nous ne faisons ici que comparer les deux nations dans les époques correspondantes.

Nicolas Flamel et Pernelle sa femme, quelle que fût l'origine de leur étonnante fortune, sujet de tant de conjectures et peut-être de tant d'exagérations, ont trop occupé les esprits, pour n'avoir pas été des personnages très supérieurs à leur siècle.

Au quinzième siècle, les troubles intérieurs de l'Angleterre sous Henri IV, ses guerres contre la France sous Henri V, la guerre civile des deux roses sous Henri VI et ses successeurs, n'étoient pas des conjonctures favorables aux lettres. Aussi l'Angleterre ne nous offre-t-elle dans ce siècle aucun monument de littérature digne d'être cité. La science qu'elle cultivoit le plus, étoit le droit public, et son gouvernement n'en étoit ni plus paisible ni plus heureux.

En France, la démence de Charles VI, les massacres des Armagnacs et des Bourguignons, les succès des Anglois, les guerres de Charles VII contre eux, les intrigues de Louis XI, et les troubles civils qu'elles faisoient naître; les guerres d'Italie, sous Charles VIII, n'étoient pas de moins puissants obstacles au progrès des lettres. Aussi trouvons-nous en France, dans le même siècle, d'horribles traces d'ignorance et de superstition; le carme Breton, Thomas Connecte, brûlé vif en 1431 pour des erreurs ou pour des déclamations contre les abus de son temps; un autre prêtre françois qui pensa

en tout pays ; mais on sait à quel degré de perfection celui-ci a été porté dans les derniers temps chez les deux nations rivales. C'est dans ce genre, le plus intéressant de tous, que l'ame déploie tout ce qu'elle a d'énergie et de sensibilité. Qui voudra connoître la différence essentielle du génie national chez les deux peuples, doit la chercher dans leur différente manière de traiter l'art dramatique.

Observons que la fameuse farce de Pathelin, dont on ignore et l'auteur et la date précise, est communément rapportée à la fin du quinzième siécle, ou au commencement du seizième (1). On sait combien elle est supérieure à ces temps-là, et nous ne croyons pas que le théâtre anglois du quinzième ou même du seizième siécle, ait aucun monument à mettre en parallèle avec celui-là.

Les progrès des lettres, dans le quinzième siécle, seroient inexplicables sans les deux grands événements dont il a été parlé plus haut, et qui étoient faits pour changer la face de l'Europe ; je veux dire, l'invention de l'imprimerie et la prise de Constantinople.

Quel que soit le véritable inventeur de l'imprimerie dans l'Europe, elle fut apportée à Paris vers l'an 1470, par trois imprimeurs de Maïence, Martin Krantz, Ulric Gering, et Michel Friburger. Quelque temps après, (en 1474) l'Angleterre fut redevable de cet art à un mercier de Londres, nommé Caxton.

Les Grecs fugitifs, après la ruine de leur empire,

(1) Elle est de Pierre Blanchet. Il y en a une édition de Paris, 1790, in-4°, fig., qui se réimprime dans ce moment : on la trouvera à la même adresse. (*Note de l'Éditeur.*)

ranimèrent en Italie et en France l'étude des langues; ils formèrent tous ces savants et quelques uns de ces beaux-esprits qui embellirent les régnes de Louis XII et de François I[er]. On a déja dit que cette heureuse influence pénétra un peu plus tard en Angleterre.

Pendant le quatorzième et le quinzième siécle, les Anglois, il faut l'avouer, nous devançoient dans l'art de la guerre; il paroît qu'ils eurent avant nous l'usage du canon: nous excellions dans la chevalerie, les Anglois dans la discipline militaire.

La navigation et le commerce sont encore des objets sur lesquels il faut céder l'avantage à l'Angleterre.

Observons cependant que sur ces objets, ainsi que sur la guerre, nous avons eu, dans les siécles dont il s'agit, des moments marqués de supériorité.

Quant à la guerre, le prince Noir avoit, comme nous l'avons dit, le génie des batailles; mais c'est du Guesclin qu'on doit regarder comme le créateur de l'art militaire dans l'Europe moderne.

Quant au commerce et à la navigation, quel particulier ou quel homme public l'Angleterre pourroit-elle opposer, sur ces objets, à notre Jacques Cœur, dans les temps dont nous parlons?

Mais si les progrès des Anglois dans l'art destructeur de la guerre, étoient alors en général plus rapides et plus soutenus que les nôtres, la France peut se glorifier de ceux qu'elle faisoit dans des arts utiles à l'humanité. C'est en France que le XV[e] siécle vit la première expérience de l'extraction de la pierre [a]; elle

[a] En 1474.

fut faite sur un archer de Bagnolet, condamné à mort pour ses crimes; elle réussit, et l'archer vécut longtemps en pleine santé. « La vie des criminels seroit fort « utilement employée à de semblables essais », c'est la réflexion de Mézeray. Louis XI avoit pensé comme lui; il avoit pris beaucoup d'intérêt à cette expérience, il l'avoit encouragée de tout son pouvoir; il s'étoit empressé d'accorder la grace au malade criminel, qui, en obtenant la vie et en recouvrant la santé, eut l'honneur d'être utile à la société, dont il étoit retranché.

Charles VI et Charles VII avoient protégé les sciences et les lettres, autant que les malheurs de leurs régnes avoient pu le permettre. Louis XI les protégea autant que le permirent ses passions et ses caprices. Il aimoit les sciences, quoique souvent il haît et persécutât les savants. Philippe de Comines dit que ce prince « étoit assez lettré; qu'il avoit eu une autre nourriture « que les seigneurs de ce royaume; Gaguin dit qu'il « savoit les lettres, et avoit plus d'érudition que les rois « n'ont accoutumé d'en avoir. » Il donna une somme considérable pour obtenir la communication et pouvoir faire tirer une copie des œuvres du médecin Arabe Rasès; il enleva au roi de Hongrie (Mathias Corvin, dit *le Grand*) le savant Galéotus Martius, historien et panégyriste de Mathias; à l'exemple de Charles VII, il accueillit en France George Hermonyme de Sparte, Tranquillus Andronicus de Dalmatie, et tous ces savants Grecs, chassés de leur patrie par les Turcs. Hermonyme forma Reuchlin, qui fit naître en Allemagne l'étude du grec, puis Erasme, qui la ranima dans toute l'Europe.

Ce que Comines et Gaguin disent des connoissances

littéraires de Louis XI paroît confirmé par les applications qu'il aimoit à faire des passages des auteurs latins ; il cite à Édouard IV ce vers de Lucain :

Tolle moras, semper nocuit differre paratum (ou *paratis.*)

il cite au cardinal Bessarion cette régle de grammaire :

Barbara græca genus retinent quod habere solebant.

malheureusement, dans le premier cas il conseilloit un crime, et dans le second il faisoit un outrage.

Son caractère le suit par-tout, mais il ne faut pas lui refuser l'éloge d'avoir connu les lettres et de les avoir aimées. Les rois d'Angleterre, ses contemporains, n'eurent point cet avantage. Ce ne fut qu'après l'extinction de la querelle des deux roses, que la paix intérieure permit aux Anglois de cultiver les sciences. Erasme parle de la considération que de son temps les gens de lettres commençoient à obtenir en Angleterre, il en parle comme d'une chose toute nouvelle, et qu'il croit devoir remarquer.

Nous ne répeterons point ce que nous avons dit de l'état de la littérature en France sous François Ier, dans l'histoire de ce roi, père des lettres (1); ce fut un combat perpétuel de la raison contre la scolastique, et de l'esprit contre le pédantisme; grace à François Ier et à la reine de Navarre sa sœur, la victoire est restée à l'esprit et à la raison.

Nous n'en pouvons pas dire autant de Henri VIII, qui voulut et crut être le rival de François Ier en littérature comme en guerre et en politique; il put, à

(1) Voyez son Histoire.

l'exemple de François I[er], fonder des colléges, créer des chaires pour l'enseignement des langues; mais sa littérature se réduisit à la scolastique, et sa théologie eut trop besoin du secours des bourreaux; sa cruauté effraya les muses, et sa pédanterie effaroucha les graces. Les Anglois conviennent que la foule des écrivains qui ont paru sous son régne n'offre pas un seul auteur classique, si ce n'est peut-être le fameux chancelier Thomas Morus, dont l'utopie et l'apologie de *l'éloge de la folie*, par Erasme, méritent sur-tout d'être distinguées; l'utopie est une fiction, dont l'objet est le même que nous aurions voulu remplir par l'histoire, celui de rappeler les hommes à la paix, à la modération, à l'égalité naturelle. Ce roman politique, souvent comparé à la république de Platon, peut être regardé comme un ouvrage de génie, sur-tout si l'on considère le temps où il a paru; la plupart des idées philosophiques et politiques, auxquelles on a su donner plus d'éclat dans la suite, se trouvent dans ce livre. Les réflexions du voyageur Raphaël Hythlodée sur l'inconvénient des soldats et des domestiques trop nombreux, sur la peine de mort infligée aux voleurs (1), sur les moyens de prévenir le vol, pour n'avoir pas à le punir, sur les lois injustes en général, méritent l'attention des législateurs et des hommes d'État; et quant à la politique extérieure, aux intérêts des princes, toujours si

(1) *Hæc punitio furum et suprà justum est, et non ex usu publico. Est enim ad vindicanda furta nimis atrox, nec tamen ad refrænanda sufficiens. Quippè neque furtum simplex tam ingens facinus est, ut capite debeat plecti, neque ulla pœna est tanta, ut ab latrociniis cohibeat eos, qui nullam aliam artem quærendi victûs habent.*

mal connus par eux, à leurs conventions superflues, s'ils étoient justes; inutiles, s'ils sont injustes, on n'a rien dit de mieux depuis l'utopie.

Hythlodée se suppose appelé au conseil du roi de France; il y voit les plus grands noms, les plus illustres personnages, délibérer sur les moyens de conserver le Milanez, et de conquérir le royaume de Naples, d'humilier et même de détruire la puissance vénitienne, après l'avoir fait servir à ses desseins; de donner la loi à l'Italie, de s'agrandir du côté des Pays-Bas et de la Bourgogne; il faut louer des Lansquenets, acheter des Suisses, tromper la plupart des souverains, endormir sur-tout l'Angleterre par une fausse paix, et soulever sous main les Écossois et les mécontents anglois; ils disent, et on applaudit ces hommes sublimes, ces politiques raffinés; « et moi, homme de néant, je parle « à mon tour, poursuit Hythlodée, et je leur dis : « Messieurs, il ne faut rien faire de tout ce que vous « avez dit; il faut tourner absolument les voiles; il faut « rester en paix, et y laisser l'Italie, les Pays-Bas, la « Franche-Comté; le royaume de France est déja trop « grand pour pouvoir être bien administré par un seul « homme; le roi ne doit donc point penser à s'agrandir. « Connoissez-vous les Achoriens? c'est un peuple voisin « de l'Utopie. Leur roi avoit je ne sais quel droit à je ne « sais quel royaume, ils en entreprirent la conquête, « et ils eurent le malheur de la faire; mais ils sentirent « bientôt la difficulté de la conserver, ils virent qu'elle « n'avoit fait que (1) multiplier les occasions de révolte

(1) *Ubi viderunt..... assidua pullulare semina vel internæ rebellionis, vel externæ incursionis in deditos, ita semper aut pro illis, aut contrà pugnandum,*

« chez eux, et d'incursions dans le pays conquis. Il « n'étoit plus possible de poser les armes ni de respirer; « pour avoir vaincu mal-à-propos, il falloit toujours « combattre; tout l'argent alloit s'ensevelir dans cette « funeste et incertaine conquête; tout le sang de la « patrie couloit pour la vanité d'un seul homme. La « paix même, la fausse paix qui remplissoit les inter- « valles de la guerre, étoit pour eux sans avantages et « sans douceurs; la corruption des mœurs, fruit de la « licence des armes; l'habitude du meurtre et du pil- « lage, le mépris des lois, entretenoient la guerre et le « trouble parmi les citoyens. Quelle étoit la cause de « tout ce désordre? c'est que le prince, obligé de par- « tager ses soins entre deux royaumes, ne pouvoit suf- « fire au gouvernement de l'un ni de l'autre.

« Ayant connu la source du mal, il fut aisé d'en « trouver le remède; les Achoriens proposèrent à leur « roi d'opter entre les deux royaumes; il abandonna sa « conquête, abjura la guerre, se livra tout entier aux « soins de son empire, le rendit florissant, aima ses « sujets, en fut aimé, et ce fut alors qu'il fut véritable- « ment puissant et heureux. »

Ces principes font connoître ce que l'auteur pensoit de la guerre, il jugeoit qu'elle doit être abandonnée

nunquam dari facultatem dimittendi exercitûs, compilari interim se, efferri foràs pecuniam, alienæ gloriolæ suum impendi sanguinem, pacem nihilo tutiorem, domi corruptos bello mores, imbibitam latrocinandi libidinem, confirmatam cædibus audaciam, leges esse contemptui, quòd rex in duorum curam regnorum distractus, minùs in utrumvis animum posset intendere..... proindè avitum regnum coleret, ornaret quantùm posset, et faceret quàm florentissimum. Amet suos et ametur à suis, cum his unà vivat imperetque suaviter, atque alia regna valere sinat, quandò id, quod nunc ei contigisset, satis amplum superque esset. Utop. lib 1.

aux bêtes carnassières (1), et que la gloire des conquêtes devroit tenir lieu d'infamie. Ses Utopiens ne se permettent la guerre que dans trois cas : 1° quand on les attaque; 2° quand on attaque leurs voisins et leurs amis; 3° quand un peuple infortuné gémit sous la tyrannie d'un monstre, tel que Charles-le-Mauvais ou Pierre-le-Cruel ; ils fournissent alors des secours, gratuitement, à la nation opprimée, et ne posent les armes qu'après avoir assuré sa liberté.

Les mêmes principes de bienfaisance et d'équité président en général aux usages et aux lois des Utopiens. Si jamais les chefs des nations s'occupoient du soin de réformer les sociétés politiques, et de rapprocher le genre humain de la nature et du bonheur, ils auroient plus d'une idée utile à puiser dans ce livre, un des meilleurs qu'ait produit le seizième siécle.

Le régne de notre Henri II fut illustré par des écrivains, comme par des guerriers formés sous François Ier. Amyot écrivoit, Montaigne alloit écrire.

Les Jodelle, les Baïf, les Garnier, ces foibles précurseurs de Corneille, tirèrent du moins la scène tragique de la longue enfance où les mystères l'avoient fait vieillir.

Vers le même temps, la Grande-Bretagne eut à se vanter d'une suite de souverains assez instruits. Henri VIII avoit eu au moins de l'érudition ; Édouard VI est au rang des enfants célèbres ; l'infortunée Marie Stuart, reine d'Écosse ; l'infortunée Jeanne Gray, pro-

(1) *Bellum, utpotè rem planè belluinam.... summoperè abominantur, contraque morem gentium fermè omnium, nihil æque ducunt inglorium, atque petitam à bello gloriam.*

clamée reine d'Angleterre, n'étoient pas moins distinguées par les connoissances que par la beauté. Elisabeth joignit le goût des lettres à l'art de gouverner; elle traduisit des ouvrages grecs; elle parloit latin avec facilité. La science et la théologie de Jacques Ier ne sont que trop connues.

Nos rois n'étoient peut-être pas si savants, mais ils avoient su reprendre Calais sur la reine Marie d'Angleterre, le Havre-de-Grace sur Élisabeth, et ils surent les garder.

Notre sujet finit ici, et ne nous conduit pas jusqu'à ces siécles d'or de la littérature, où nous aurions à comparer les Newton et les Locke avec les Descartes et les Malebranche; la société royale de Londres avec nos académies de Paris; Sydenham avec tant d'illustres médecins; François-Robert Boyle avec nos physiciens; Wallis avec nos mathématiciens; Milton avec le seul poëte épique françois; les Shakespear, les Dryden, les Addisson, les Otway, avec les Corneille, les Racine, les Crébillon, les Voltaire; les Wicherley, les Congreves, les Wanbrugh, les Stéele, les Gibber, *les* Molière, les Regnard, etc.; les romanciers anglois ou plaisants, comme Fielding, ou pathétiques et terribles, comme Richardson, toujours attachants, toujours vrais, toujours profondément philosophes, avec les romanciers françois, plus nobles, plus délicats, plus fins et plus foibles; les Rochester, les Waller, les Swift, les Butler, les Pope, avec cette foule d'esprits gais, de génies brillants et faciles dont la France semble être la patrie naturelle; et parmi les génies plus profonds et plus utiles, David Hume avec Montesquieu. Dans ce

parallèle général, la France auroit l'avantage singulier de pouvoir opposer un seul homme, encore vivant, à presque tous les hommes illustres en tout genre et en tout temps, dont l'Angleterre se glorifie; et cet homme est celui qui a le premier et le mieux fait connoître, en France, la littérature angloise (1).

(1) Il s'agit ici de Voltaire, qui est mort en 1778.
(*Note de l'Éditeur.*)

FIN DU TOME QUATRIÈME.

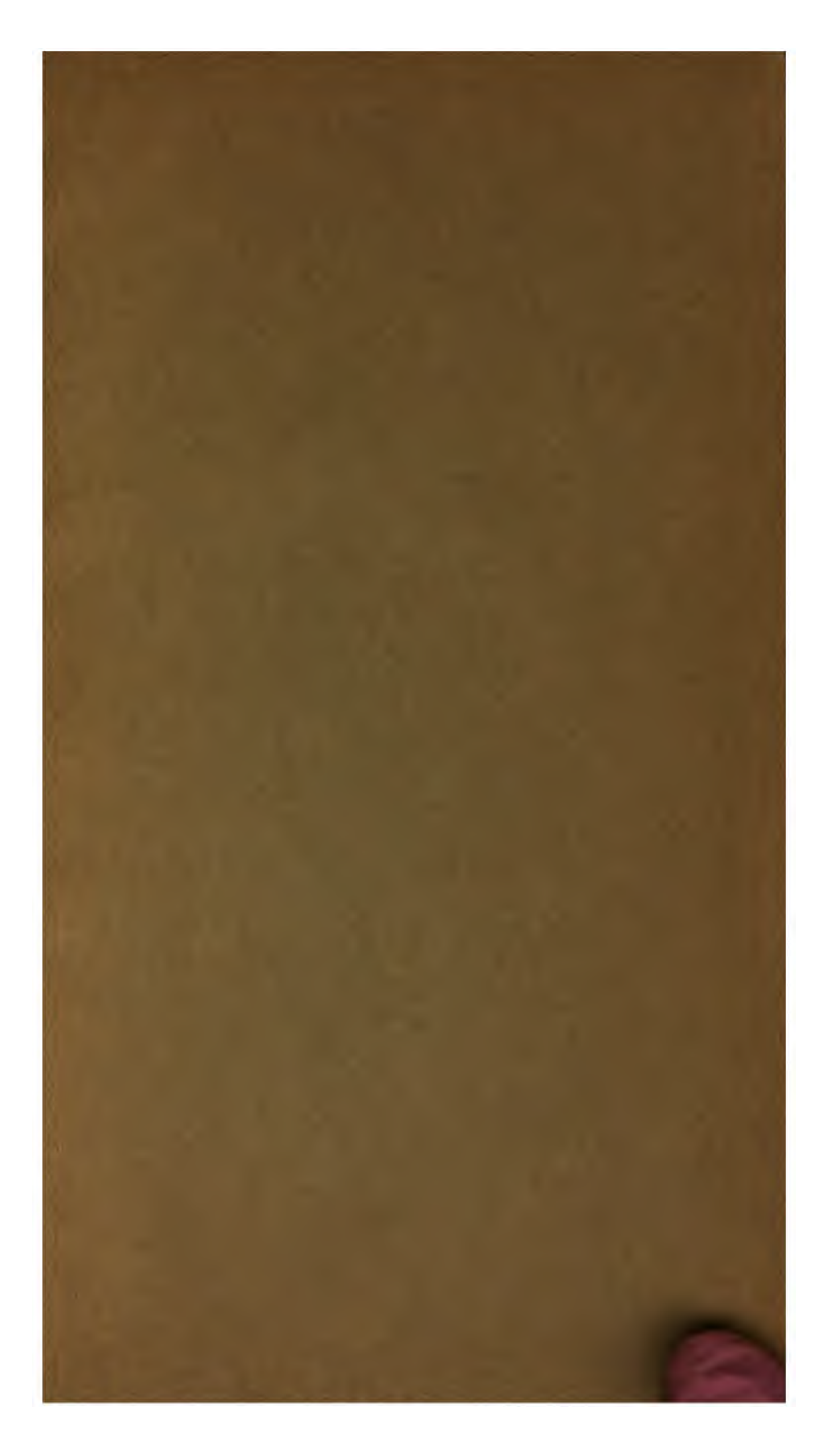
TABLE DES CHAPITRES.

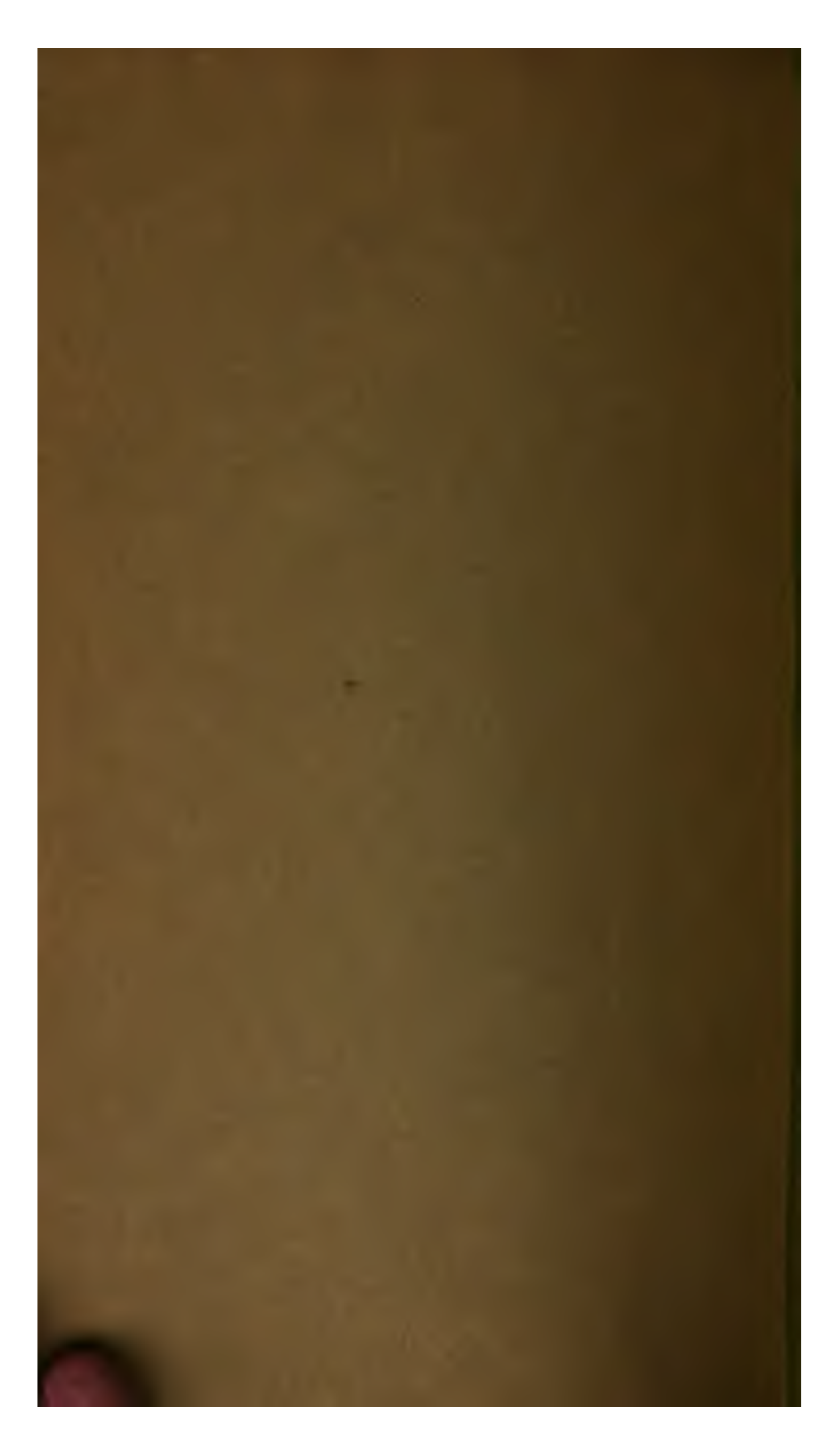
SUITE DE LA DEUXIÈME PARTIE.

FIN DE LA TABLE.

ER

JW






DEC 2 - 1933

